



SAHAM BANK

DOCUMENT DE REFERENCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 25/09/2025 sous la référence EN/EM/022/2025.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de CD

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée de :

- Du présent document de référence
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 25/01/2021 sous la référence EN/EM/005/2021 et disponible sur le lien suivant :
https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_005_2021_0.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	4
DEFINITION 7	
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	8
I. Le Président du Directoire de Saham Bank.....	9
II. Les Commissaires aux Comptes de Saham Bank	10
III. L'Organisme Conseil	11
IV. Le responsable de l'information et de la communication financière de Saham Bank	13
V. Coordonnées de l'agence de notation.....	13
PARTIE II. INFORMATIONS RELATIVES A SAHAM BANK	15
I. Présentation générale de Saham Bank	16
II. Gouvernance de Saham Bank	32
PARTIE III. ACTIVITES DE SAHAM BANK	56
I. Historique et faits marquants de Saham Bank	57
II. Appartenance de Saham Bank au périmètre de Saham Finances.....	61
III. Principales participations de Saham Bank	74
IV. Activité	166
V. Informations environnementales et sociales	194
VI. Organisation commerciale	213
VII. Moyens informatiques	215
VIII. Stratégie et politique d'investissement.....	221
IX. Partenariats Stratégiques	222
PARTIE IV. SITUATION FINANCIERE : COMPTES DE SAHAM BANK	224
I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2022 et 2024.....	225
II. Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés des exercices 2022, 2023 et 2024	226
III. Périmètre de consolidation des exercices 2022, 2023, et 2024	249
IV. Compte de résultat consolidé aux normes IFRS	251
V. Bilan consolidé IFRS.....	269
VI. Tableaux de flux de trésorerie consolidés IFRS	286
VII. Etats financiers au 31/03/2025	289
VIII. Indicateurs financiers au T2-2025	292
PARTIE V. PERSPECTIVES	294
PARTIE VI. FAITS EXCEPTIONNEL	297
PARTIE VII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	299
PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUES.....	301
I. Risque structurel de taux	304
II. Risques structurels de change	304
III. Risque de liquidité et de financement	304
IV. Risque de solvabilité	305
V. Risque de concentration	306
VI. Risque de crédit	307
VII. Risque de contrepartie lié aux opérations de marchés	308
VIII. Risque pays	309
IX. Risques de marché de taux et de change	309
X. Risques Non financiers	309
XI. Risque lié à l'environnement et aux changements climatiques.....	311
PARTIE IX. ANNEXES.....	313

ABREVIATIONS

ACP	Agences de Clientèle Patrimoniale
AIMR	Association for Investment Management and Research
ALM	Asset Liability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
Bdt	Bons du trésor
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BOA	Bank Of Africa
BRD	Banque Roumaine de Développement
CA	Chiffre d'Affaires
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CBAO	Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale
CBI	Crédit-Bail Immobilier
CCD	Compte courant débiteur
CCH	Compte chèques
CD	Certificat de dépôt
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CGI	Code Général des Impôts
CIB	Corporate and Investment Banking
CIC	Crédit Industriel et Commercial
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CLICOM	Clientèle commerciale (clientèle entreprise)
CLIPRI	Clientèle privée (particulier)

CLIPRO	Clientèle composée de professions libérales et de très petites et moyennes entreprises
CLT	Crédit à Long Terme
CNIA	Compagnie Nord-Africaine et Intercontinentale d'Assurances
CNRO	Coût Net du Risque Opérationnel
CMT	Crédit à Moyen Terme
CRM	Customer Relationship Management
CT	Court Terme
CVAR	Conditional Value At Risk
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAP	Dotations aux amortissements et provisions
DAT	Dépôt à terme
DCF	Discounted Cash-Flow
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
Dh	Dirhams
ECS	Europe Computer Systems
EGP	Espace de Gestion de Patrimoine
ESSEC	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
EUR	Euro
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation
GLT	Global Leaders for Tomorrow
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HB	Hors Bilan
HEC	Hautes Etudes Commerciales
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
KRI	Key Risk Indicators
LMV	La Marocaine Vie

LT	Long Terme
M	Millions
MAD	Dirham Marocain
Md	Milliards
MLT	Moyen et Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
MT	Moyen Terme
NDOD	Nouvelle Définition du Défaut « NDOD »
OCE	Office de Commercialisation et d'Exportation
ONA	Omnium Nord-Africain
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCR	Organisme de Placement en Capital Risque
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
P/B	Price to Book
P/E	Price to Earnings
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit Net Bancaire
PPI	Prêt Personnel Immobilier
PPO	Prêt Personnel Ordinaire
PRC	Provision pour risques et charges
RCAR	Régime Collectif d'allocation Retraite
RH	Ressources Humaines
RO	Risque Opérationnel
ROA	Return On Assets (résultat net de l'exercice n / total bilan moyen des exercices n, n-1)
ROE	Return On Equity (résultat net de l'exercice n / fonds propres moyens des exercices n, n-1)
S.A	Société Anonyme
SCR	Société Centrale de Réassurance
SF	Société de Financement
SG	Société Générale

SG ABS	Société Générale African Business Services
SG ATS	Société Générale Africa Technologies & Services
SGOS	Société Générale Offshore
SG TOS	Société Générale Tanger Offshore
SGF	Sogefinancement
SGCIB	Société Générale Corporate and Investment Banking
SGMB ou SGMA	Société Générale Marocaine de Banques devenue Saham Bank
SP	Surveillance Permanente
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
US\$	Dollar américain
Var	Variation
Vs	Versus

DEFINITION

Notation	correspond à la note de crédit qu'une agence de notation financière attribue à Saham Bank (ex-SGMB) après avoir évalué sa capacité à rembourser le capital et les intérêts d'une ou de l'ensemble de ses dettes (à court comme à long terme).
-----------------	---

PARTIE I. Attestations et coordonnées

I. Le Président du Directoire de Saham Bank

Dénomination ou raison sociale	Saham Bank
Représentant légal	Ahmed EL YACOUBI
Fonction	Président du Directoire
Adresse	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.88.88
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	ahmed.elyacoubi@socgen.com

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2024 de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques).

Attestation

Le Président du Directoire atteste que les données du présent document de référence, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques). Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ahmed EL YACOUBI
Président du Directoire

II. Les Commissaires aux Comptes de Saham Bank

Coordonnées des Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale	PWC Maroc	Deloitte Audit	Fidaroc Grant Thornton
Représentant légal	Mohamed RQIBATE Associé	Sakina BENSOUDA KORACHI Associée	Ghali GUESSOUS Associé
Adresse	Lot 57, Tour CFC, 19ème étage Casa Anfa, Hay Hassani, Casablanca	Bd Sidi Mohammed Benabdellah Batiment C, Ivoire 3, La Marina - Casablanca	7, Boulevard Driss Slaoui, Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone	05.22.99.98.02	05.22.22.47.34	05.22.54.48.00
Numéro de télécopieur	05.22.23.88.70	05.22.22.47.59	05.22.29.66.70
Adresse électronique	Mohamed.rqibate@pwc.com	s.bensouda@deloitte.com	ghali.guessous@ma.gt.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2023	2014	2017
Date de renouvellement du mandat / désignation	AGO du 30/05/2023	AGO du 31/08/2020	AGO du 31/08/2020
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025

Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes relative aux comptes annuels sociaux et consolidés de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) pour les exercices clos au 31 décembre 2022, 2023 et 2024 :

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2024

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2022 et par nos soins au titre de l'exercice 2023 et 2024 ;
- Les états financiers annuels consolidés en normes IFRS tels qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2022 et par nos soins au titre des exercices 2023 et 2024.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états précités.

PWC MAROC

Mohamed RQIBATE

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS

Associé

III. L'Organisme Conseil

Coordonnées de l'Organisme Conseil

Organisme conseil	Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)
Représentant légal	Abdelhaq BENSARI
Fonction	Directeur du Conseil
Adresse	55, Bd Abelmoumen 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.02.00.60
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	abdelhaq.bensari@socgen.com

Objet : Document de référence de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) relatif à l'exercice 2024

Attestation de l'Organisme Conseil

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) à travers :

- Les commentaires, les analyses et les statistiques fournis par le management de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) et recueillis lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession, afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans le présent document de référence ;
- Les liasses comptables et fiscales de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) pour les exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024 ;
- Les comptes consolidés de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) pour les exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024 (comptes consolidés IFRS) ;
- Les indicateurs au titre du premier trimestre 2024 et premier trimestre 2025 ;
- Les indicateurs au titre du deuxième trimestre 2024 et deuxième trimestre 2025 ;
- Les procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les procès-verbaux des Conseils de surveillance pour les exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire pour les exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les rapports de gestion et les rapports annuels pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024 (comptes sociaux et consolidés IFRS) ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports de contrôle interne relatifs aux exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Le rapport de l'agence de notation ;

- Les rapports et statistiques du GPBM ;
- Les rapports de supervision bancaire de BANK AL-MAGHRIB des exercices 2022, 2023 et 2024.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques). Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Direction du Conseil fait partie de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques). Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Abdelhaq Naji BENSARI

Directeur du Conseil

Saham Bank

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière de Saham Bank

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)
Responsable de la communication	Lotfi KABB AJ
Fonction	Directeur Financier Groupe
Adresse	55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.88.88
Adresse électronique	lotfi.kabbaj@socgen.com

V. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale	Fitch Ratings Limited
Adresse	60 rue Monceau Paris – 75008
Numéro de téléphone	+33 (0)1 44 29 91 24
Numéro de télécopieur	+22 (0)1 44 29 91 49
Adresse électronique	emeaclientservices@fitchsolutions.com

PARTIE II. Informations relatives à Saham Bank

I. Présentation générale de Saham Bank

I.a. Renseignement à caractère général

Dénomination Sociale	Saham Bank
Siège social	55, Bd Abdelmoumen. 20100 Casablanca
Téléphone	05.22.43.88.88
Fax	05.22.29.88.09
Site web	www.sahambank.com
Adresse électronique	lotfi.kabbaj@socgen.com
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit privé marocain régie par la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
Date de constitution	23 janvier 1964
Durée de vie	99 ans
Numéro et lieu d'inscription au registre de commerce	28987 - Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social (Article 3 des statuts)	<p>« La Société a pour objet la pratique des opérations de banque, c'est-à-dire, tant pour son compte que pour le compte ou en participation avec des tiers, au Maroc ou à l'étranger, de toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant intéresser la Banque ou se rattacher directement ou indirectement à son activité, notamment les opérations suivantes dont la liste n'a qu'un caractère énonciatif et en aucun cas limitatif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, avec préavis ou à terme ; 2. Ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et, en conséquence, escompter tout effet de commerce, lettre de change, billet à ordre, chèque, warrant, effet, bon et valeur émis par le Trésor Public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et assumer toute sorte d'engagement résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toutes administrations publiques ou semi-publiques, négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tout mandat, lettre de change, billet à ordres, chèque, etc. ; 3. Faire des avances ou ouvrir des crédits, sous toutes ses formes, en vue du financement d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, notamment faire des avances mobilisables par escompte, de valeurs émises par les entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ; 4. Accepter ou effectuer tout paiement et recouvrement de lettres de changes, billet à ordre, chèque, warrant, coupon d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, action, obligation, part bénéficiaires, etc. ; 5. Accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toute affectation hypothécaire, ou toute autre garantie ; Souscrire tout engagement de

	<p>garanties, caution ou aval ; Opérer toute acquisition, vente immobilière ou mobilière ou tout prise à bail ou location d'immeubles ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Procéder ou participer à l'émission, au placement et à la négociation de tout titre émis par des collectivités publiques ou privées ; Soumissionner tout emprunt de ces collectivités, acquérir ou aliéner tout titre, effet public, action, part, obligation, bon ou effet de toute nature de ces collectivités ; Recevoir en dépôts tout titre, valeur et bien quelconque ; 7. Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de billets à ordre ou de bons à court, moyen ou long terme et au moyen du réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tous les établissements publics ou privés ; 8. Effectuer toute opération de location assortie d'une option d'achat, notamment le crédit-bail mobilier ou immobilier ; 9. Effectuer toute opération de vente avec faculté de rachat ou vente à réméré d'effets et de valeurs mobilières ; 10. Effectuer toute opération d'affacturage ; 11. Effectuer toute opération de change ; 12. Effectuer toute opération sur l'or, les métaux précieux, les pièces de monnaies et toute matière première ; 13. Réaliser les opérations de placement, de souscription, d'achat, de gestion, de garde ou de vente de valeurs mobilières ou de tout produit financier ; 14. Fournir du conseil et de l'assistance en matière de gestion de patrimoine ; 15. Fournir du conseil ou de l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, de traitement de l'information et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, le tout sous réserve des dispositions légales relatives à l'exercice de certaines professions ; 16. Agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, en association ou en participation avec toute autre personne physique ou morale et réaliser, directement ou indirectement, au Maroc ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet ; 17. Créer au Maroc ou à l'étranger toute succursale, filiale et tout autre établissement de quelle que forme qu'il soit ; Prendre sous toutes ses formes, tout intérêt ou participation dans toute société, groupement ou entreprise, marocaine ou étrangère ; 18. De manière générale, elle peut entreprendre toute opération commerciale, industrielle ou financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation. »
Capital social (au 30/06/2025)	MAD 2 152 500 000 composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 105.
Documents juridiques	Les documents juridiques de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes, les rapports de gestion, le registre de commerce et les publications financières peuvent être consultés au siège social de Saham Bank.
Liste des textes législatifs et	De par sa forme juridique, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) est régie par le droit marocain et la loi N° 17-95 du 30

réglementaires applicables	<p>août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>De par son activité, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; <p>De par son appel public à l'épargne, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; ▪ La loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables tel que modifié et complété ; ▪ Le règlement général de l'AMMC approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 14 Juillet 2016 ; ▪ La loi n° 19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse, et aux conseillers en investissement financier ; ▪ Règlement général de la bourse des valeurs approuvé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances n°2202-19 ; ▪ La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs telle que modifiée et complétée ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 tel que modifié et complété ; ▪ La circulaire de Bank Al-Maghrib n° 2/G/96 du 30/01/96 relative aux Certificats de Dépôt ; ▪ Le modicatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux Certificats de Dépôt ; ▪ La loi n° 43-12 relative à l'Autorité Marocaine des Marchés des capitaux ; ▪ Les circulaires de l'AMMC ; ▪ L'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables tel que modifié et complété.
-----------------------------------	--

I.b. Capital Social

I.b.1. Composition du capital

Le capital social de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) s'élève au 30 juin 2025 à MAD 2 152 500 000 composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 105, toutes de même catégorie.

I.b.2. Historique du capital

Depuis 2007, le capital social de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) a fait l'objet de quatre augmentations de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007 a décidé l'incorporation de MAD 390.000.000 de réserves accompagnées de l'attribution de 3.900.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.170.000.000 à MAD 1.560.000.000. Le nombre d'actions composant le capital est ainsi passé de 11.700.000 actions à 15.600.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'incorporation de MAD 240.000.000 de réserves accompagnées de l'attribution de 2.400.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération

a porté le capital social de la banque de MAD 1.560.000.000 à MAD 1.800.000.000. Le nombre d'actions est ainsi passé de 15.600.000 actions à 18.000.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'augmentation du capital social d'un montant de MAD 250.000.000 par émission d'actions nouvelles à libérer par apport en numéraire. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.800.000.000 à MAD 2.050.000.000. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 18.000.000 actions à 20.500.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2021 a décidé l'augmentation du capital social d'un montant de MAD 102.500.000 par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions de 100 dirhams à 105 dirhams. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 2.050.000.000 à MAD 2.152.500.000. Le nombre d'actions en circulation est fixé à 20.500.000 actions.

Date	Capital avant opération (en MAD)	Opération sur le capital				Capital après opération (en MAD)	Nombre d'actions final
		Nature	Nombre d'actions créées	Prix par action (en MAD)	Montant nominal (en MAD)		
04/2007	1 170 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 900 000	100	390 000 000	1 560 000 000	15 600 000
07/2008	1 560 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 400 000	100	240 000 000	1 800 000 000	18 000 000
07/2008	1 800 000 000	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles en numéraire	2 500 000	100	250 000 000	2 050 000 000	20 500 000
01/2021	2 050 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	-	105	102 500 000	2 152 500 000	20 500 000

Source : Saham Bank

I.b.3. Évolution de l'actionnariat

Le 11 avril 2024, le Groupe Société Générale et Saham Finances ont conclu un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur l'acquisition par Saham Finances de l'intégralité des actions détenues par le Groupe Société Générale dans Saham Bank, soit 11 823 392 actions représentant 57,67% du capital social et des droits de vote de Saham Bank.

La transaction a été finalisée le 3 décembre 2024 après que cette dernière ait été approuvée par les autorités réglementaires compétentes dont Bank Al-Maghrib (BAM), le Conseil de la Concurrence, et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

A la date de closing (i.e. le 3 décembre 2024), Saham Finances a également procédé à l'acquisition de huit (8) actions supplémentaires de Saham Bank auprès du Groupe Société Générale qui correspondaient à des actions de fonction des membres du Conseil de Surveillance.

Le tableau suivant présente l'évolution de la structure du capital durant les cinq dernières années :

Actionnaire	2020		2021		2022	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾
Société Générale France	11 812 505	57,62%	11 818 238	57,65%	11 823 256	57,67%
Saham Finances ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
Groupe Deveco Souss	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%
Divers actionnaires	3 042 701	14,84%	3 036 968	14,81%	3 031 950	14,79%
TOTAL	20 500 000	100%	20 500 000	100%	20 500 000	100%

Source : Saham Bank

Actionnaire	2023		2024	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽¹⁾
Société Générale France	11 823 256	57,67%	-	-
Saham Finances ⁽²⁾	-	-	11 823 393	57,68%
Groupe Deveco Souss	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%
Divers actionnaires	3 031 950	14,79%	3 031 813	14,79%
TOTAL	20 500 000	100%	20 500 000	100%

Source : Saham Bank

⁽¹⁾ Il est à noter que chaque action détenue confère à son propriétaire un droit de vote simple.

⁽²⁾ Il est à noter que 7 actions de fonctions ont été attribuées aux administrateurs.

I.b.4. Actionnariat actuel

Le capital de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) s'établit à 2 152 500 000 MAD au 30/06/2025, composé de 20 500 000 actions d'une valeur nominale de MAD 105. L'actionnariat de Saham Bank au 30/06/2025 se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues*	% du capital	% des droits de vote
Saham Finances	10 455 001	51,00%	51,00%
Moulay Hafid ELALAMY	3 729 998	18,20%	18,20%
Groupe Deveco Souss	3 184 794	15,54%	15,54%
Patrimoine Gestion et Placements PGP	661764	3,23%	3,23%

Autres actionnaires ^[1]	2 330 040	11,41%	11,41%
Madame Ghita LAHLOU	138 394	0,68%	0,68%
Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY	1	-	-
Madame Layla M'ZALI	2	-	-
Monsieur Amine LAHRICHI	1	-	-
Madame Fadwa BEN SAAD	1	-	-
Monsieur Abdelhalim FADIL	1	-	-
Monsieur Otman SERRAJ	1	-	-
Monsieur Jean-Luc PARER	1	-	-
Madame Caroline ZANARET-GIROS	1	-	-
TOTAL	20 500 000	100,00%	100,00%

Source : Saham Bank

(*) Chaque action donne un droit de vote

➤ Nantissement d'actions

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les actions détenues par plusieurs actionnaires sont nanties au profit de la Société Générale Marocaine de Banque. Ce nantissement a été mis en place dans le cadre des garanties accordées à la banque, assurant ainsi la couverture des engagements financiers correspondants. Toutes les formalités nécessaires ont été dûment réalisées et enregistrées conformément aux exigences légales et contractuelles applicables.

A ce titre, 379 445 actions de la banque font l'objet de nantissements, appartenant à 8 actionnaires personnes physiques et morales, représentant 1,85% du capital.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que, dans le cadre de l'emprunt obligataire par Placement Privé émis par Saham Finances d'un montant de 1.600.000.000 de Dirhams, 2.569.332 actions de SGMA (devenue Saham Bank) ont été nanties en faveur de la Masse des titulaires des Obligations émises par Saham Finances.

I.b.5. Pacte d'actionnaires

A la date d'enregistrement, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

I.b.6. Principaux actionnaires

Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) est principalement détenue par Saham Finances, par M. Moulay Hafid ELALAMY et par la Holding familiale Devco Souss. Ces deux entités personnes morales se caractérisent par les éléments suivants :

Saham Finances	
Activité	Saham Finances est une holding de participation détenue directement et indirectement à près de 100% par Monsieur Moulay Hafid ELALAMY en qualité de Président Directeur Général et par Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY en qualité de Directeur Général Délégué.
Produits financiers au 31/12/2024 (base sociale)	3 609 966 654,98

^[1] Autres actionnaires : cette catégorie est composée de plusieurs investisseurs privés marocains. Aucun de ces actionnaires ne détient plus que 3% des actions

Résultat Net au 31/12/2024 (base sociale)	3 514 620 731,30
Capitaux propres au 31/12/2024 (base sociale)	4 775 214 065,31
Actionnariat au 31/12/2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 92,85% Moulay Hafid ELALAMY ▪ 7,15% IDEATION SA

Source : Saham Finances

Groupe Deveco Souss	
Activité	Holding de participation
Produits financiers au 31/12/2024 (base sociale)	117,8 MMAD
Résultat Net au 31/12/2024 (base sociale)	44,2 MMAD
Capitaux Propres au 31/12/2024 (base sociale)	1 033 MMAD
Actionnariat au 31/12/2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 14,43% OUNEJJAR MZALI Abdallah ▪ 17,13% OUNEJJAR MZALI Layla ▪ 14,26% OUNEJJAR MZALI El Khadir ▪ 14,26% OUNEJJAR MZALI Jamal ▪ 6,76% OUNEJJAR MZALI Othmane ▪ 3,39% OUNEJJAR MZALI Samya ▪ 14,26% BAHI Fatima Zahra Héritière de feu OUNEJJAR MZALI Said + autres Héritiers de feu Said ▪ 12,07% Héritiers ACHAFI Fatima ▪ 3,16% AGDACH Jamila ▪ 0,28% Autres

Source : Saham Bank

I.b.7. Négociabilité des titres de capital

- **Négociabilité :**

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci. Après dissolution de la société, elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

- **Modalités de transfert :**

La cession des actions s'opère à l'égard de la société par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un bordereau de transfert. Ce mouvement est inscrit sur le registre des transferts visé à l'article 9 des statuts de Saham Bank.

En référence à l'article 12 des statuts qui traite de la cession et la transmission d'actions, le titre est transmis à l'égard des tiers par une mention du transfert sur le registre des transferts, au vu d'un bulletin ou déclaration de transfert signé du cédant ou de son mandataire et, si l'action n'est pas entièrement libérée, accepté par le cessionnaire.

La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception du bordereau de transfert.

Le bordereau de transfert, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire. Si les actions ne sont pas entièrement libérées, mention doit être faite de la fraction non libérée ; la signature du cessionnaire ou de son mandataire, sur le bordereau du transfert est nécessaire.

Sous réserve de dispositions légales ou réglementaires contraires, le Président du Conseil de Surveillance se réserve le droit d'exiger que la signature du cédant ou de son mandataire, et éventuellement celle du cessionnaire, soient certifiées par un notaire, par la préfecture ou par le consul du domicile du requérant.

Les frais de transfert des actions sont à la charge des cessionnaires, sauf convention contraire entre cédants et concessionnaires.

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

- **Agrément préalable :**

- Cessions Libres :

Sont libres, sous réserve de les porter à la connaissance du président du Conseil de Surveillance dix (10) jours au moins avant leur réalisation, les cessions d'actions :

- Au profit d'actionnaires ;
- Au profit du conjoint ;
- Au profit d'un ascendant ou descendant jusqu'au 2^{ème} degré inclus, ainsi qu'en cas de succession ;
- Au profit d'une personne nommée membre du conseil de surveillance, dans la limite du nombre d'actions nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- Au profit d'une personne morale (i) détenant le contrôle de l'actionnaire cédant ou (ii) contrôlée par ce dernier, la notion de contrôle devant s'entendre au sens des dispositions de l'article 144 de la loi n° 20-05 relative aux sociétés anonymes.

- Cessions soumises à agrément :

Sont soumises à agrément du Conseil de Surveillance, statuant à la majorité, les cessions d'actions à toutes personnes morales ou physiques non prévus dans l'article précédent.

La demande d'agrément du cessionnaire est notifiée au Président du Conseil de Surveillance par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant les nom, prénom et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert et les conditions de la cession projetée.

L'agrément résulte soit d'une notification adressée au cédant par le Président du Conseil de Surveillance, soit du défaut de réponse dans le délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande.

Si le Conseil de surveillance n'agit pas le cessionnaire proposé, le Président du Conseil de Surveillance doit notifier par écrit avec accusé de réception le cédant de ce refus.

Dans le cas où le Conseil de Surveillance n'agit pas le cessionnaire proposé, et que le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le Directoire est tenu, dans le délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par des actionnaires ou par des tiers agréés par le Conseil de Surveillance, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Ce délai peut être prorogé une seule fois et pour une même durée à la demande de la société par ordonnance du président du tribunal, statuant en référé.

Le prix des actions est, à défaut d'accord, déterminé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le président du tribunal, statuant en référé.

Si, à l'expiration du délai légal, l'acquisition n'est pas réalisée, l'agrément sera considéré comme donné.

I.b.8. Politique de distribution des dividendes

Conformément à l'article 28 des Statuts de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques), en matière de fixation, d'affectation et de répartition du résultat :

« (...) Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale tel que prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. ».

L'article 29 des Statuts de Saham Bank stipule en matière de politique de distribution de dividendes que :

« Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Directoire.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal statuant en référé à la demande du Directoire.

Aucune restitution des dividendes ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits.

En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties notifiée à la Société. ».

L'évolution des dividendes distribués au titre de la période 2022 – 2024 se présentent comme suit :

Répartition des dividendes	2022	2023	2024
Dividendes distribués au titre de l'année N (en KMAD)	410 000	410 000	155 715
Résultat net social (en KMAD)	1 028 091	1 091 858	389 286
Nombre d'actions	20 500 000	20 500 000	20 500 000
Dividende par action (en MAD)	20,00	20,00	7,60
<i>Part dividende ordinaire (en MAD)</i>	20,00	20,00	7,60
<i>Part dividende exceptionnel (en MAD)</i>	-	-	-
Bénéfice par action (en MAD)	50	53	19
Taux de distribution (en %)	39,9%	37,5%	40,00%

Source : Saham Bank

L'Assemblée Générale Ordinaire de Saham Bank du 23 mai 2022 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 348 500 KMAD

L'Assemblée Générale Ordinaire de Saham Bank du 30 mai 2023 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 410 000 KMAD

L'Assemblée Générale Ordinaire de Saham Bank du 22 mai 2024 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 410 000 KMAD

L'Assemblée Générale Ordinaire de Saham Bank du 24 juin 2025 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 155 715 KMAD

I.c. Endettement

I.c.1. Dette privée

I.c.1.1. Programme d'émission de certificats de dépôt

Le Conseil de Surveillance a autorisé, lors de sa tenue le 30 novembre 2006, l'émission de certificats de dépôt pour un montant global de MAD 1.500.000.000 (un milliard et demi de dirhams). Le Conseil de Surveillance réuni en date du 27 avril 2007 a autorisé l'extension du plafond de l'émission à un montant global de MAD 3.000.000.000 (trois milliards de dirhams). Ce plafond a ensuite été relevé à MAD 6.000.000.000 (six milliards de dirhams) par le Conseil de Surveillance tenu le 06 mars 2008, puis à MAD 8.000.000.000 (huit milliards de dirhams) par le Conseil de Surveillance réuni le 6 juin 2008, enfin, à 10.000.000.000 (dix milliards de dirhams) par le Conseil de surveillance réuni le 22 mai 2009.

L'autorisation d'émettre des certificats de dépôt à hauteur de 10.000.000.000 (dix milliards de dirhams) a été réitérée par le Conseil de Surveillance réuni le 09 décembre 2009 avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Par le biais des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Conseil de Surveillance décide lors de sa réunion du 14 mai 2010, l'extension du plafond du programme d'émission de certificats de dépôts à 13.000.000.000 (treize milliards de dirhams) avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Lors de sa réunion du 27 mars 2020, le Conseil de surveillance a décidé l'extension du plafond du programme d'émission de certificat de dépôts à 15.000.000.000 (quinze milliards de dirhams) avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Caractéristiques du programme	
Nature	Certificats de dépôt
Plafond du programme <i>dont produits structurés</i>	MAD 15 000 000 000 MAD 2 000 000 000
Montant de l'encours au 30/06/2025 <i>✓ Catégorie A&B¹</i>	MAD 6 550 000 000 MAD 6 550 000 000
Nombre de titres en circulation	65 500
Valeur nominale des titres	MAD 100 000

Source : Saham Bank

Dans le cadre de ce programme de certificats de dépôt, les titres non échus au 30/06/2025 présentent les caractéristiques suivantes :

Date de jouissance	Date d'échéance	Code ISIN	Valeur nominal	Taux nominal	Fréquence de révision	Date de révision	Maturité	Nature du taux facial	Taux en vigueur	Mode de remboursement	Nombre de titres émis	Montant/encours (MMAD)
22/02/2019	22/02/2026	MA000152 0388	100,000	3.70%	Annuelle	21/02/2025(*)	7 ans	Révisable	3.31%	In fine	5.000	500
29/03/2019	18/12/2025	MA000152 0529	100,000	3.38%	-		6 ans et 9 mois	Fixe	3.38%	In fine	4,500	450
29/03/2019	29/03/2026	MA000152 0537	100,000	3.70%	Annuelle	28/03/2025(*)	7 ans	Révisable	3.41%	In fine	6,000	600
30/06/2025	01/10/2025	MA000153 0932	100,000	2.34%	-	-	3 Mois	Fixe	2.34%	In fine	5.000	500
30/08/2024	02/03/2026	MA000152 9942	100,000	3.09%	-	-	18 mois	Fixe	3.09%	In fine	8,000	800
30/08/2024	29/08/2025	MA000152 9959	100,000	3.7%	-	-	52 semaines	Fixe	3.7%	In fine	7,000	700
31/10/2024	30/04/2026	MA000153 0247	100,000	3.03%	-	-	18 mois	Fixe	3.03%	In fine	3,000	300
31/10/2024	31/10/2025	MA000153 0254	100,000	2.95%	-	-	1 an	Fixe	2.95%	In fine	6,500	650
Total encours non échus au 30/06/2025 (MAD)		4 500 000 000										

Source : Saham Bank

Saham Bank n'a procédé à aucun rachat de certificat de dépôt durant la période concernée.

* Nature du sous-jacent : Indice Solactive Silver Age

¹ Catégorie A, à taux fixe / Catégorie B, à taux variable indexée aux Bons du trésor ou TMP JJ.

I.c.1.2. Les titres de créance négociables émis par Saham Bank

L'encours des titres de créance négociables émis par Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) sur la période 2022- 2024 se présente comme suit :

Titres de créance négociables émis (en MMAD)	2022	2023	Var 22/ 23	2024	Var 23/ 24
TCN émis*	8 342	8 076	-3,19%	6 648	-17,68%

Source : Saham Bank – Comptes sociaux

*Y compris les intérêts courus

I.c.1.3. Emission obligataire

Le tableau ci-dessous présente l'état des émissions obligataires réalisées par Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) :

Nature de l'émission	Date de l'émission/ Jouissance	Date d'échéance	Code ISIN	Valeur nominal	Taux en vigueur	Fréq. de révision	Date de révision	Maturité	Nature du taux facial	Nbre de titres	Montant (KMAD)	Mode de remboursement	Encours au 30/06/2025 (en MMAD)
Subordonnée	28/06/2018	28/06/2028	MA0000093692	100 000	4%	-	-	10 ans	Fixe	7 495	749 500	In fine	749.5
Subordonnée	28/06/2018	28/06/2028	MA0000021875	100 000	4%	-	-	10 ans	Fixe	505	50 500	In fine	50.5
Total encours hors intérêts courus au 30/06/2025 (MMAD)			800 000 000										

Source : Saham Bank

I.c.1.4. Dettes obligataires subordonnées de Saham Bank

Les dettes subordonnées de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) sur la période 2022 - 2024 se présentent comme suit :

Dettes subordonnées (en MMAD)	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/ 24
Dettes subordonnées*	1 631	1 635	+0,2%	1 634	-0,01%

Source : Saham Bank – Comptes sociaux

*Y compris les intérêts courus

I.c.1.5. Ensemble des émissions décidées par les instances mais non encore réalisées

L'AGO du 31 aout 2020 autorise le Directoire et toute personne dûment habilitée par lui à cet effet de procéder à une ou plusieurs émissions obligataires régies par les dispositions des articles 292 et 315 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, dans la limite d'1 Mrd MAD ou sa contre-valeur en devises.

Les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches, jusqu'au 31/12/2022.

La réunion du Directoire tenue le 26/09/2022 a décidé de convoquer les actionnaires de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) en Assemblée Générale Ordinaire.

À la suite de cette convocation, une AGO a été réunie extraordinairement en date du 31/10/2022 afin de décider un certain nombre de projets de résolutions, notamment la décision relative à l'extension de la date d'échéance de réalisation de l'émission obligataire, d'un montant de 1 Mrd MAD, jusqu'au 31/12/2025.

I.c.2.Dette bancaire

Au regard de l'activité de la Banque, Saham Bank a recours notamment aux dettes envers les établissements de crédits et assimilés pour se financer. Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de Saham Bank entre 2022 et 2024 se présentent comme suit :

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (en MMAD)	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 428	7 842	-17%	6 068	-23%

Source : Saham Bank – Comptes sociaux

Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) n'est pas assujettie à des covenants spécifiques en vertu de ses dettes bancaires.

I.c.3.Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) sur la période 2022-2024 se présentent comme suit

Engagements Hors Bilan (en MMAD)	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Total des engagements de financement donnés	6 717	8 228	22%	5 999	-27%
Total des engagements de financement reçus	-	-	-	-	-
Total des engagements de garantie donnés	14 385	16 129	12%	16 242	1%
Total des engagements de garantie reçus	14 146	14 269	1%	12 846	-10%

Source : Saham Bank – comptes sociaux

➤ Engagements de financement

Engagements de financement (MMAD)	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Engagements de financements donnés					
Aux établissements de crédit	-	-	-	-	-
A la clientèle	6 367	8 228	29%	5 747	-30%
Ouverture de crédit ouvert	-	-	-	-	-
Autre engagement en faveur de la clientèle	-	-	-	-	-
Autres titres à livrer	350	-	<-100%	252	>100%
Total des engagements de financement donnés	6 717	8 228	22%	5 999	-27%
Engagements de financement reçus					
des établissements de crédits	-	-	-	-	-
de la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de financement reçus	-	-	-	-	-

Source : Saham Bank – comptes sociaux

Analyse 2022-2023

Au 31 décembre 2023, les engagements de financement donnés augmentent de 29% et passent de 6 367 MMAD en 2022 à 8 228 MMAD en 2023. Ils se composent exclusivement d'engagements donnés à la clientèle.

A fin décembre 2023, il n'existait pas d'engagements de financement reçus non encore débloqués.

Analyse 2023-2024

Au 31 décembre 2024, les engagements de financement donnés ont enregistré une baisse de 27% et passent de 8 228 MMAD en 2023 à 5 999 MMAD en 2024. Ils se composent exclusivement d'engagements donnés à la clientèle.

A fin décembre 2024, il n'existait pas d'engagements de financement reçus non encore débloqués.

➤ Engagements de garantie

Engagements de garantie (en MMAD)	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Engagements de garantie donnés					
D'ordre des établissements de crédit	3 833	3 806	-1%	3 051	-20%
D'ordre de la clientèle	10 553	12 323	17%	13 191	7%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-	-	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de garantie donnés	14 386	16 129	12%	16 242	1%
Engagements de garantie reçus					
des établissements de crédit	7 097	6 288	-11%	4 712	-25%
de l'Etat et d'autres organismes de garantie	7 049	7 981	13%	8 134	2%
Total des engagements de garantie reçus	14 146	14 269	1%	12 846	-10%

Source : Saham Bank – comptes sociaux

Analyse 2022 – 2023

Les engagements de garantie donnés sont passés de 14 386 MMAD en 2022 à 16 129 MMAD en 2023, soit une hausse de 12%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont enregistré une augmentation de 17% pour s'établir à 12 323 MMAD. Les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont baissé de -1% pour afficher un montant de 3 806 MMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont enregistré une légère hausse de 1% pour s'établir à 14 269 MMAD à la suite de la hausse de 13% observée sur les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui sont passés de 7 049 MMAD en 2022 à 7 981 MMAD en 2023 et la baisse de -11% des engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 7 097 MMAD en 2022 à 6 288 MMAD en 2023.

Analyse 2023 – 2024

Les engagements de garantie donnés sont passés de 16 129 MMAD en 2023 à 16 242 MMAD en 2024, soit une légère hausse de 1%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont enregistré une augmentation de 7% pour s'établir à 13 191 MMAD. Les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont baissé de 20% pour afficher un montant de 3 051 MMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont enregistré une baisse de 10% pour s'établir à 12 846 MMAD à la suite de la baisse de 25% des engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 6 288 MMAD en 2023 à 4 712 MMAD en 2024 compensée par une hausse de 2% observée sur les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui sont passés de 7 981 MMAD en 2023 à 8 134 MMAD en 2024.

➤ Nantissement d'actifs

La situation des valeurs et sûretés données et reçues en garantie en 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2 024
Valeurs et sûretés données en garantie	
Bons de Trésor et valeurs assimilées	1 608
Autres titres	
Hypothèques	
Autres valeurs et sûretés	2 333
Valeurs et sûretés reçues en garantie	
Bons de Trésor et valeurs assimilées	4 129
Autres titres	
Hypothèques	
Autres valeurs et sûretés	

Source : Saham Bank

I.c.4.Notations

En janvier 2025, la notation crédit attribuée par **Fitch Ratings** à Société Générale Marocaine de Banques (devenue Saham Bank) se présente comme suit :

Note long terme	Note court terme	Perspective de la note
AA (mar)	F1+ (mar)	Stable

Source : Fitch Ratings

Le RWN fait suite à l'annonce par le Groupe Société Générale S.A. de la cession de sa participation de 57,7% dans SGMB et ses filiales à Saham (groupe non noté) pour un montant de 745 millions d'euros. Saham a repris toutes les activités opérées par ces sociétés ainsi que l'ensemble du portefeuille clients et du personnel. La transaction a été conclue le 03 décembre 2024.

Le RWN sur les notations nationales attribuées à SGMB reflète le fait que Fitch cesse de considérer le soutien du Groupe Société Générale dans les notations de SGMB. Le RWN devrait être corrigé maintenant que la transaction est conclue.

Pour rappel et en janvier 2024, les notes ont fait l'objet des actions suivantes :

- Note nationale à long terme : confirmée à 'AAA (mar)'; perspective Stable
- Note nationale à court terme : confirmée à 'F1+ (mar)'

Tableau récapitulatif de la notation de Saham Bank durant les trois dernières années :

Date	National Note à long terme	National Note à court terme	Perspectives	Note de soutien extérieur
21 janvier 2025	AA (mar)	F1+ (mar)	Stable	-
04 juillet 2024	AAA (mar)	F1+ (mar)	Sous surveillance avec perspectives négatives (RWN) *	-
24 avril 2024	AAA (mar)	F1+ (mar)	Sous surveillance avec perspectives négatives (RWN) *	-

09 février 2024	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	-
29 janvier 2024	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	-
06 février 2023	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	-

*À la suite de l'annonce par Groupe Société Générale de la vente de sa participation de 57,7% dans SGMB et ses filiales à Saham

Source : Fitch Ratings

Les traductions des extraits des communiqués de presse de l'agence de notation se présentent comme suit :

PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION – NOTES NATIONALES ET DE SOUTIEN

a) Janvier 2025

Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) de « AAA(mar) » à « AA(mar) ». La perspective est stable. La note nationale à court terme a été confirmée à 'F1+(mar)'. Les notations ont également été retirées de la surveillance des notations négatives. L'abaissement de la note nationale à long terme reflète le changement de propriétaire après que la Société Générale S.A. (SG) a vendu sa participation dans la SGMB à Saham.

Les facteurs clés de la notation sont détaillés ci-dessous :

Les notations de la SGMB sont basées sur un soutien souverain potentiel, reflétant l'importance systémique de la banque au Maroc. Les notations nationales ne sont plus basées sur le soutien potentiel de la SG. Selon Fitch, le soutien potentiel du nouvel actionnaire national de la SGMB, bien que possible, est plus faible que celui des autorités marocaines.

Les notations nationales de la SGMB sont inférieures à celles de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI), dont les notations sont basées sur le soutien potentiel de son actionnaire étranger, et d'Attijariwafa Bank, la première banque du Maroc. Elles sont en ligne avec celles de Bank of Africa (BOA) et supérieures à celles de Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH).

Probabilité modérée de soutien gouvernemental : Les autorités marocaines ont une forte propension à soutenir le système bancaire en raison du risque de contagion élevé dans le secteur et de l'importance du système bancaire dans la construction de l'économie nationale. Cependant, leur flexibilité financière et leur capacité à fournir un soutien restent modérées.

Amélioration de l'environnement opérationnel : L'environnement opérationnel des banques s'est amélioré au cours des derniers mois, soutenu par une croissance économique solide, que Fitch prévoit en moyenne à 3,5% sur 2025-2026. La demande de crédit serait soutenue par une croissance non agricole solide, tirée par les secteurs du tourisme et de la construction, qui maintiendront une performance robuste, à la lumière des grands événements sportifs que le Maroc est sur le point d'accueillir. Il est prévu que la croissance du crédit des banques atteindra un taux moyen à un chiffre en 2025, supérieur à la moyenne de 4,5 % pour la période 2019-9M24.

Franchise en croissance : La SGMB dispose d'une franchise solide au Maroc, avec des parts de marché calculées par Fitch de 7% sur les prêts bruts et les dépôts des clients à la fin du premier semestre 24 et une marque forte. La SGMB dispose d'un avantage historique auprès des entreprises multinationales au Maroc, et de plans de développement significatifs et réalistes sous son nouvel actionnariat.

Facteurs susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entraîner une notation négative ou un abaissement de la note

Les notations nationales pourraient être dégradées si Fitch estime que la solvabilité de la banque s'est affaiblie par rapport à celle d'autres émetteurs marocains.

Facteurs susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entraîner une évaluation positive ou à un relèvement de la note

Les notations nationales pourraient être relevées si Fitch estime que la solvabilité de la banque s'est améliorée par rapport à celle des autres émetteurs marocains.

b) Juillet 2024

Les notations nationales de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) reflètent le soutien potentiel que la société pourrait espérer recevoir, si nécessaire, de son actionnaire à 57,65 %, la Société Générale S.A. (SG), dont la capacité à soutenir la SGMB est forte (comme en témoigne sa notation « A- »/« Positive Long-Term Issuer Default Rating » (IDR)). La perspective négative reflète l'annonce par le Groupe SG de son intention de céder l'intégralité de sa participation dans SGMB et ses filiales au groupe marocain Saham (non noté). Une fois la vente finalisée, Fitch cessera de prendre en compte le soutien potentiel du Groupe SG dans les notations de SGMB. À ce moment-là, le soutien souverain dans les notations nationales de la banque pourrait être pris en compte. En cas de dégradation, les notations nationales de SGMB ne devraient pas descendre en dessous de la catégorie « A(mar) ». SGMB est une petite entité par rapport à SG, représentant moins de 1 % des actifs consolidés à fin 2023, et son soutien serait gérable pour le Groupe SG. SGMB est fortement intégrée au Groupe SG grâce à une représentation importante au conseil d'administration, à la nomination de cadres supérieurs et à la supervision par SG des risques de crédit, de pays, de marché, opérationnels et de liquidité de SGMB. En outre, la filiale bénéficie des lignes de financement de SG, ainsi que des procédures, des systèmes, des outils et de l'image de marque de la société mère.

c) Avril 2024

Fitch Ratings a attribué à la Société Générale Marocaine de Banques la note nationale à long terme 'AAA (mar)' et la note nationale à court terme 'F1+(mar)' en les plaçant sous surveillance négative (RWN).

Le RWN fait suite à l'annonce par le Groupe Société Générale S.A. (A-/Positive) de la cession de sa participation de 57,7% dans SGMB et ses filiales à Saham (groupe non noté) pour un montant de 745 millions d'euros. Saham reprendra toutes les activités opérées par ces sociétés ainsi que l'ensemble du portefeuille clients et du personnel.

La cession est soumise à des autorisations réglementaires, notamment celles de la Banque centrale du Maroc (Bank-Al Maghrib), du Conseil de la concurrence et de l'Autorité marocaine des marchés de capitaux. La transaction devrait être conclue d'ici la fin de l'année 2024.

Le RWN sur les notations nationales attribuées à SGMB reflète les anticipations de Fitch selon lesquelles, une fois la cession réalisée, l'agence cessera de considérer le soutien du Groupe Société Générale dans les notations de SGMB. Le RWN sera corrigé une fois la transaction conclue. À ce moment-là, le soutien de l'Etat sera probablement pris en compte dans les notations nationales de la banque. En cas de révision à la baisse, il est peu probable que les notes nationales de SGMB descendent en dessous de la catégorie « A (mar) ».

Principaux facteurs de notation

Les notations nationales de SGMB reflètent actuellement l'opinion de Fitch sur le soutien que la société pourrait s'attendre à recevoir, si nécessaire, de la part de son actionnaire à 57,65%. SGMB est détenue à 57,65% par la SG, dont la capacité à soutenir SGMB est forte (comme le reflète son IDR à long terme de 'A-').

Les éléments clés de la notation sont décrits dans le communiqué de presse de Fitch Ratings publié le 29 janvier 2024 (*Cf. éléments mentionnés ci-haut*).

Sensibilité de la notation

Facteurs susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entraîner une notation négative ou dégradation

Si la transaction est conclue, Fitch prévoit d'abaisser les notes de SGMB au niveau le plus élevé du profil de crédit autonome de la banque ou du soutien potentiel attendu de la part des autorités marocaines.

Si la transaction n'est pas conclue, nous pourrions confirmer les notations de la SGMB ou les dégrader si nous estimons que la propension au soutien de la SG a diminué.

La résolution du RWN pourrait se prolonger au-delà des six mois habituels si la transaction n'est pas achevée à la fin de cette période.

Facteurs susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entraîner une évaluation positive

Les notations nationales de la SGMB se situent au niveau le plus élevé de l'échelle nationale marocaine et ne peuvent pas être améliorées.

II. Gouvernance de Saham Bank

II.a. Assemblées Générales

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) sont conformes à la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales qui sont qualifiées d'Ordinaires ou d'Extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Toute Assemblée Générale représente l'universalité des actionnaires et leurs délibérations obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents, incapables ou privés de droit de vote.

Aucune disposition spécifique d'acquisition de droits de vote doubles n'est prévue par les statuts.

En outre, les statuts ne prévoient pas d'autres dispositions spécifiques et dérogatoires à la loi 17-95 relative à la SA telle que modifiée et complétée régissant les Assemblées Générales.

II.a.1. Mode de convocation

L'article 17 des Statuts de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) stipule en matière d'Assemblée des actionnaires que : « les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire. (...) La convocation est faite, trente (30) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, (...) ».

II.a.2. Conditions d'admission

L'article 19 des Statuts de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) prévoit que « l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et à la condition d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la société, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même actionnaire. Toutefois, en plus de pouvoir se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, tout actionnaire peut aussi se faire représenter par son conjoint, un ascendant ou descendant ou par la personne morale dûment habilitée gérant le portefeuille des valeurs mobilières de l'actionnaire concerné.

Le mandat est donné pour une seule Assemblée d'actionnaires. Toutefois, il peut être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue de les représenter à une assemblée et ce sans limitation du nombre de mandats ni des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressé à la société sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil de Surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique ».

II.a.3. Ordre du jour

Selon l'article 18 des Statuts de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) : « L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation ».

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut néanmoins, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire et procéder à leur remplacement ».

II.a.4. Conditions d'exercice de droit de vote

Selon l'article 21 des Statuts de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) : « Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Au cas où des actions seraient nanties, le droit de vote est exercé par leur propriétaire.

La société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. »

II.a.5. Calcul du quorum

Selon l'article 21 des Statuts de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) : « Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi, (...) La Société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum. (...) »

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification conformément à la loi ».

II.a.6. Assemblées Générales Ordinaires

Attributions de l'AGO :

Selon l'article 22 des Statuts de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) : « L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Directoire ou du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. (...) »

- Elle discute, approuve, redresse ou rejette les états de synthèse ;
- Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution ou l'augmentation de tous les fonds de réserve et de prévoyance et décide tous reports à nouveau, totaux ou partiels, des bénéfices d'un exercice sur un exercice suivant ;
- Elle fixe les dividendes à répartir sur proposition du Directoire ;
- Elle nomme, révoque, remplace ou réélit les Commissaires aux Comptes ; elle leur donne quitus ou décharge ; Elle nomme les membres du Conseil de Surveillance ; (...) » ;
- Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance et la rémunération des Commissaires aux Comptes ;
- Elle approuve les conventions prévues par l'article 95 de la loi sur les sociétés anonymes ;
- Elle autorise tout emprunt par voie d'émission d'obligations autres que celles convertibles en actions.
- Et, d'une manière générale, elle délibère et statue souverainement sur la conduite des affaires sociales ;

Quorum de l'AGO :

Selon l'article 22 des Statuts de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) : « (...) L'assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est réunie sur une deuxième convocation, auquel cas aucun quorum n'est requis et elle délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée ». Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés »

II.a.7. Assemblées Générales Extraordinaires

Attributions de l'AGE :

Selon l'article 23 des Statuts de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) : « L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à apporter aux statuts toutes modifications, quelles qu'elles soient, autorisées par la loi.

Elle peut décider notamment :

- La fusion avec d'autres sociétés constituées ou à constituer ou l'absorption de toutes sociétés quel que soit leur objet ;
- Le transfert ou la vente à tout tiers ou l'apport à toute société de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs de la société ;
- La dissolution anticipée de la société ;
- La transformation de la société en société de toute autre forme ;
- L'émission d'emprunts sous forme d'obligations convertibles en actions ;
- L'émission d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ;
- La modification du capital et la délégation au directoire de tous pouvoirs pour réaliser une augmentation ou une réduction de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts ;
- La prorogation ou la dissolution anticipée de la société ;
- La division du capital social en actions d'un autre type, le changement de forme des actions, l'échange des actions ou regroupement des actions d'une valeur nominale différente

Quorum de l'AGE :

Selon l'article 23 des Statuts de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) : « (...) L'assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

II.b. Organes de surveillance

Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit privé et régie par la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et également par la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

Le Conseil de Surveillance a pour mission principale de s'assurer que la marche de la Banque s'exerce conformément à la réglementation et à la stratégie arrêtée. Il est le responsable en dernier ressort de la solidité financière de l'établissement et opère, à cet effet, à toute période de l'année, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns.

Composition du conseil de surveillance

Selon l'article 14 des statuts de Saham Bank, le conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et au plus du nombre de membres fixé par la loi, tous choisis parmi ou en dehors des actionnaires

En cas de fusion, le nombre maximum pourra être porté à vingt-quatre (24) ou vingt-sept (27) dans le cas de fusion de la Société avec une autre société dont les actions sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

La proportion des membres du Conseil de Surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 30%.

A l'issue de la réunion de la première assemblée générale qui se tiendra en 2027, la proportion des membres du Conseil de Surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 40%.

Nomination et révocation

Selon l'article 14 des statuts de Saham Bank : « Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. (...) La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est fixée à quatre années. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. »

Nombre d'actions requis pour siéger au Conseil de Surveillance

Hormis les membres indépendants, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une (1) action de la Société pendant toute la durée de ses fonctions.

Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois. (...) »

Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Selon l'article 14 des statuts de Saham Bank : « Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société faite par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. A cet effet, il opère, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles pour l'accomplissement de ses missions. (...) »

Quorum et majorité

Selon l'article 14 des statuts de Saham Bank : « Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est requise. (...) Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre du Conseil de Surveillance disposant d'une voix ; la voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage. (...) »

II.b.1. Composition du Conseil de Surveillance

Au 30/06/2025, le Conseil de Surveillance se compose des membres suivants :

Statut au sein du Conseil de Surveillance	Prénoms, Noms	Date de cooptation par le CS / ratification lors de l'AGO	Date de l'AGO ayant renouvelé le mandat	Date de fin du mandat en cours	Fonction Principale
Président	Moulay Hafid ELALAMY	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025		AGO statuant sur les comptes 2027	Président et fondateur de SAHAM
Vice-Président	Moulay M'Hamed ELALAMY	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025		AGO statuant sur les comptes 2026	Directeur Général de SAHAM
Membre	Layla M'ZALI	Cooptation CS du 09 décembre 2009 Ratification AGO du 08 juin 2010	22 mai 2024	AGO statuant sur les comptes 2027	Administrateur DEVECO SOUSS
Membre intuitu personae	Jean-Luc PARER	Cooptation CS du 15 juin 2012 Ratification AGO du 14 mai 2013		AGO statuant sur les comptes 2026	
Membre	Ghita LAHLOU	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025		AGO statuant sur les comptes 2026	
Membre Indépendant	Driss BENHIMA	Cooptation CS du 22 mai 2015 Ratification AGO du 30 juin 2015	30 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2026	Président du Conseil d'Administration AMAKINE DE TRAVAUX RBATIS
Membre intuitu personae	Caroline ZANARET-GIROS	Cooptation : CS du 25 Mai 2022 Ratification : AGOE du 31 Octobre 2022		AGO statuant sur les comptes 2026	Directeur Général Adjoint de BOURSOBANK
Membre	Fadwa BEN SAAD	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025		AGO statuant sur les comptes 2026	Directrice de cabinet et M&A de SAHAM
Membre	Amine LAHRICHI	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025		AGO statuant sur les comptes 2025	Directeur Général EQDOM à compter du 01/07/2025
Membre	Abdelhalim FADIL	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	24 juin 2025	AGO statuant sur les comptes 2028	Directeur Supervision de SAHAM FINANCES
Membre indépendant	Mehdi GHISASSI	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025		AGO statuant sur les comptes 2027	Chief Product and Technology Officer de AI71
Membre	Otmane SERRAJ	Nomination AGO 13 janvier 2025		AGO statuant sur les comptes 2028	CFO EMEA APAC - Group Teleperformance

Source : Saham Bank

Le Conseil de surveillance peut constituer en son sein, et avec le concours s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaires ou non, des Comités Techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

II.b.2. Curriculum Vitae des membres du Conseil de Surveillance

M. Moulay Hafid ELALAMY - Président du Conseil de Surveillance

Moulay Hafid ELALAMY est **Président et fondateur de Saham**, entreprise qu'il a créé en 1995 avec l'acquisition du courtier AGMA. Pendant plus de deux décennies, il développe l'activité d'assurance, avant de conclure en 2018, la cession de cette activité au groupe sud-africain Sanlam.

En parallèle, il crée Phone Assistance en 1999, puis Majorel en 2019, en fusionnant les activités de Saham dans les services externalisés avec celles du groupe Bertelsmann. En 2023, Majorel fusionne avec Teleperformance.

En 2013, Moulay Hafid ELALAMY a été nommé ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Verte et numérique. Durant son mandat, il a notamment lancé en 2014 le Plan d'Accélération Industriel (PAI).

Fonctions précédentes :

- 2013 - Présent : Diversification de Saham avec le lancement des Pôles Immobilier, Agriculture, Education et Santé
- A partir de 1999 : Lancement, développement puis introduction en bourse de l'activité Services Externalisés
- 1995 - 2018 : Création et développement de Saham Assurance
- 1994 : Secrétaire Général du Groupe O.N.A. (devenu Al Mada)
- 1989 : Directeur Général de la Compagnie Africaine d'Assurance (C.A.A), une filiale du Groupe O.N.A. (devenu Al Mada)
- 1987 - 1988 : Vice-président du Groupe Solidarité-Unique (secteur des assurances)
- 1985 - 1987 : Ministère des Finances du Québec - Enseignant à l'Université Laval, Québec

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Finances (anciennement dénommée Saham Outsourcing Services Fund)
- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Horizon (anciennement dénommée Saham Education Fund)
- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Real Estate Fund
- Président du Conseil d'administration - Président du Comité Exécutif de la Fondation Saham
- Président du Conseil d'administration de Teleperformance SE
- Président du Conseil d'administration et Administrateur d'Ideation
- Président Directeur Général de Saham Management Company
- Administrateur de Saham Immo

M. Moulay M'Hamed ELALAMY – Vice-Président du Conseil de Surveillance

Diplômé de l'Université de Colombie-Britannique au Canada, et ayant pris part à des programmes d'échange à Harvard et à Sciences Po Paris, Moulay M'Hamed ELALAMY est **Directeur Général de Saham** depuis 2018.

Moulay M'Hamed ELALAMY a occupé plusieurs positions au sein de Saham. Il a notamment été Directeur Général de Saham Assurance Maroc, et Directeur Général de Saham Assistance.

Il a également piloté la cession du pôle Assurance à Sanlam, la création de Majorel (JV avec le groupe Bertelsmann), l'introduction en bourse de Majorel en 2021 et sa fusion en 2023 avec Téléperformance.

Fonctions précédentes :

- 2018 - Présent : Directeur Général de Saham
- 2018 - 2023 : Administrateur et Président du Conseil de Surveillance de Majorel
- 2017 - 2018 : Directeur Général de Saham Assurance Maroc
- 2015 - 2017 : Secrétaire Général de Saham
- 2014 - 2015 : Directeur Général du Saham Assistance

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président et Membre du Conseil d'Administration d'Eqdom

- Directeur Général Délégué et Administrateur de Saham Horizon (anciennement dénommée Saham Education Fund)
- Directeur Général Délégué et Administrateur de Saham Real Estate Fund
- Directeur Général Délégué et Administrateur de Saham Management Company
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Saham Immo
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Oasis Industrie
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Medjool Star
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Meden Healthcare
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Saham Europe
- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Investissement
- Président Directeur Général et Administrateur de Idéation Développement
- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Participations
- Administrateur de Sogecapital Investissement
- Administrateur de La Marocaine Vie
- Administrateur de Saham Finances (anciennement dénommée Saham Outsourcing Services Fund)
- Administrateur de Fondation Saham
- Administrateur de Saham Venture Capital Mauritius
- Administrateur de HSM Investissement
- Administrateur de West Africa Participations
- Administrateur de Mauritius Invest Participations
- Administrateur de Eclipse Holding Ltd
- Administrateur de Saham Luxembourg (anciennement dénommée Saham Outsourcing Luxembourg)
- Administrateur de Saham International
- Gérant de Ideation Participation
- Gérant de Saham Capital Management

Mme Layla M'ZALI - Membre du Conseil de Surveillance

Médecin et gérante des sociétés du Groupe M'ZALI.

Fonctions précédentes :

Néant.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directeur Général de DEVECO SOUSS.
- Président du Conseil d'Administration de Gamma Motors
- Cogérante de Nord Sud
- Cogérante de OMA HOLDING
- Cogérante de MARIMBO
- Cogérante de YASMINA BUS
- Cogérante de MZALIA

M. Jean-Luc PARER – Membre du Conseil de Surveillance

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC Paris) en 1976 et titulaire d'un master en droit de l'université Paris I en 1977.

Fonctions précédentes :

- Co-chef et chef de la Division des marchés financiers et du financement de SG Banque de Financement et d'Investissement
- Responsable du pôle Global Finance de Société Générale Banque de Financement et d'Investissement
- Directeur de la Banque de détail à l'international de Société Générale
- Co-Responsable des services bancaires et financiers internationaux et de l'assurance de Société Générale
- Conseiller du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués du Groupe Société Générale
- Président du conseil de surveillance de SPLITSKA BANKA (banque croate vendue par Société Générale en juin 2017)

- Membre du Bureau de la COFACE
- Président du Conseil d'Administration du CALIF (banque française du groupe Société Générale)
- Président du Conseil d'Administration de SOGEPROM (promoteur immobilier du groupe Société Générale)
- Administrateur PJSC ROSBANK (avant Cession par Groupe Société Générale)

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Membre du conseil de surveillance du groupement interproducteurs COLLIOUR BANYULS

Mme Ghita LAHLOU - Membre du Conseil de Surveillance

Diplômée de l'Ecole Centrale de Paris en 1991.

Fonctions précédentes :

- Administrateur Directeur Général de filiales de SAHAM (Phone Group, Saham Assurance Maroc, Pôle Distribution, Saham Santé, Saham Education, Saham SA, Fondation Saham)
- Membre du Conseil d'Administration de la CGEM entre 2012-2015
- Directeur des Achats, des Ressources Humaines et du Marketing de MARJANE
- Directeur des Ressources Humaines et de la communication du Groupe ONA
- Chargée de Mission auprès du Directeur Général du Groupe ONA
- Administrateur Directeur Financier d'ALTAIR Maroc
- Consultante Finances et Organisation chez ARTHUR ANDERSEN
- Membre du Comité Directeur de la FMSAR (Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances) entre 2007 et 2011.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président du Conseil d'Administration MEDIA NETWORK FUND
- Président et membre du Conseil de Surveillance WITAMAX
- Directeur Général MEDIA NETWORK FUND
- Administrateur SAHAM HORIZON (anciennement dénommée SAHAM EDUCATION FUND)
- Administrateur FONDATION SAHAM
- Administrateur SAHAM MEDIA FUND
- Administrateur IMMORENTE
- Administrateur BATIM AFRICA
- Administrateur HOLDING CASABLANCA MEDICALE DEVELOPPEMENT
- Administrateur SAHAM CONTACT
- Administrateur indépendant de TOTALENERGIES MARKETING MAROC
- Administrateur indépendant de GROUPE CMGP
- Membre du Conseil d'Administration de UNICONFORT MAROC DOLIDOL
- Gérant de KIDS FASHION

M. Driss BENHIMA - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1977 et des Mines de Paris en 1978.

Fonctions précédentes :

- Président Directeur Général de la Royal Air Maroc (RAM)
- Directeur Général de l'Agence de Développement des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume ;
- Gouverneur de la Région du Grand Casablanca
- Ministre des Transports, du Tourisme et de la Marine Marchande, de l'Energie et des Mines
- Directeur Général de l'Office Nationale de l'Electricité (ONE)
- Administrateur Délégué de la filiale marocaine du Groupe Air Liquide
- Administrateur de ASK GRAS SAVOYE
- Directeur des exploitations minières de Khouribga au sein de l'OCP.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président du Conseil d'Administration d'Air Liquide Maroc
- Président du Conseil d'Administration d'AMAKINE DE TRAVAUX RBATIS SA
- Administrateur de NEXANS MAROC
- Administrateur de Société Générale Cameroun

- Administrateur MGH France
- Administrateur de ASK GRAS SAVOYE
- Gérant de NATEEJ SARL

Mme Caroline ZANARET -GIROS - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Diplômée de l'institut d'études politiques de Paris.

Fonctions précédentes :

- Directrice Centre d'affaires Grands Corporate – Société Générale
- Directrice de Cabinet, Direction Générale du Groupe Société Générale
- Directeur Commercial Entreprises
- Inspecteur Société Générale

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- * Directeur Général Adjoint BOURSOBANK

Mme Fadwa BEN SAAD – Membre du Conseil de Surveillance

Diplômée d'un Master en Management de l'ESCP Business School, Fadwa BEN SAAD occupe depuis 2018 les fonctions de Directrice de Cabinet et M&A au sein de Saham.

Fonctions précédentes :

- 2014 - 2018 : Directrice Administrative et Financière du Pôle Santé de Saham
- 2010 - 2014 : Responsable gestion des participations auprès de la Direction des Partenariats au sein de OCP
- 2007 - 2010 : Responsable contrôle de gestion sur les sites industriels de Vichy et La Roche Posay à l'Oréal
- 2005 - 2006 : Auditeur consultant senior secteur bancaire à PricewaterhouseCoopers (PwC)
- 2004 : Analyste Financements structurés à BNP Paribas

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Administrateur Eqdom
- Administrateur Saham Leasing
- Directeur Général Meden Healthcare

M. Amine LAHRICHI – Membre du Conseil de Surveillance

Diplômé d'un Master en Management de l'ESCP Business School et d'un European MSc en Management de la City University of London, Amine Lahrichi est actuellement Directeur des Opérations de Saham et supervise le portefeuille de participations de Saham.

Fonctions précédentes :

- 2018 - 2021 : Directeur Général de International Education Group (IEG), Pôle Education de Saham
- 2015 - 2018 : Directeur et membre du Comité Exécutif au sein de Saham Assurance Maroc
- 2012 - 2015 : Consultant au sein du The Boston Consulting Group

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président et Administrateur du Conseil d'Administration de La Marocaine Vie
- Administrateur Athena Courtage
- Administrateur Al Maghribia Takaful
- Administrateur Investima
- Administrateur Saham Support Services

- Administrateur International Education Groupe - IEG
- Administrateur Medjool Star
- Administrateur Oasis Industrie
- Administrateur Media Network Fund
- Représentant Permanent de la Société Idéation, Administrateur Palmiers sur mer

M. Abdelhalim FADIL – Membre du Conseil de Surveillance

Diplômé de l’Ecole Polytechnique et de l’Ecole Nationale des Ponts & Chaussées, Abdelhalim FADIL est Directeur de la cellule de supervision de Saham Finances.

Fonctions précédentes :

- 2023 – 09/2024 : Directeur du Risque chez Binance
- 2020 – 2022 : Directeur des Risques, de la Conformité et du Contrôle chez FLOA (Groupe BNP Paribas)
- 2014 – 2019 : Directeur de la Gestion du Risques Stratégiques et Réglementaires chez Dexia
- 2011 – 2014 : Directeur de la Gestion Transversale des Risques chez Dexia
- 2009 – 2011 : Directeur de la Gestion du Risque du Portefeuille de Crédits chez Dexia
- 2005 – 2008 : Département de Banque d’Investissement et de Financement (CIB) chez Dexia
- 1999 – 2005 : Directeur adjoint de la Gestion des Risques de Marché et d’ALM chez Dexia Crédit Local - Paris
- 1997 – 1999 : Consultant en stratégie chez A.T. Kearney - Paris

Autres mandats à la date d’enregistrement du document de référence :

- Administrateur Eqdom
- Administrateur Saham Leasing
- Administrateur Saham Bank OFFSHORE

M. Mehdi GHISASSI – Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Diplômé de l’Ecole Polytechnique et de l’Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Mehdi Ghissassi est également titulaire d’un MBA de Columbia Business School et d’un Master en Affaires Internationales de Sciences-Po Paris.

Mehdi Ghissassi est un spécialiste de l’Intelligence Artificielle, actuellement Directeur du Product Management chez Google DeepMind et Google Brain.

Fonctions précédentes :

- 2021 – Présent : Directeur du Product Management – DeepMind & Google Brain
- 2017 – 2021 : Responsable de l’incubation de Produits et des Partenariats Stratégiques – Google DeepMind
- 2014 – 2017 : Principal en Stratégie et Opérations pour les Marchés Emergeants - Google
- 2012 – 2014 : Enterprise New Products & Strategy Operations - Google
- 2008 – 2010 : Project Manager au sein de l’équipe Technology, Strategy and Corporate Development chez SFR
- 2007 – 2008 : Business Analyst in Investment Banking and Private Equity chez Macquarie Capital Londres
- 2005 – 2007 : Consultant en stratégie chez Booz & Co Paris et Londres

Autres mandats à la date d’enregistrement du document de référence :

- Membre du Conseil Consultatif Capital G
- Membre du Conseil Consultatif QUIBIM
- Membre du Conseil Consultatif GRAPhTX

M. Otmane SERRAJ – Membre du Conseil de Surveillance

Diplômé de l'Ecole Polytechnique (Paris) et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications (Paris)

Fonctions précédentes :

- 2023 - Présent : Directeur Financier Europe Moyen-Orient Afrique Asie-Pacifique du Groupe Téléperformance, leader mondial du secteur de la Relation Client
- 2019 – 2023 : Directeur Finance et Services Partagés du Groupe Majorel, filiale commune Saham / Bertelsmann
- 2015 - 2018 : Directeur Général du Pôle Services Externalisés du Groupe Saham
- 2012 - 2014 : Directeur Général Maghreb du Groupe Bull, leader historique français des services informatiques
- 2007 - 2012 : Directeur Général Maroc chez DELL, leader global des systèmes et services informatiques
- 2005 - 2007 : Directeur des Opérations Europe du Sud chez ALPHYRA, acteur européen majeur dans le domaine de la monétique

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Administrateur d'Arktika Capital

II.b.3. Critère d'indépendance et de parité Hommes / Femmes des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil de Surveillance est pris en charge par le Comité des Nominations et de Rémunération qui soumet ses propositions au Conseil de Surveillance et à la charge pour ce dernier de les soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) compte 2 membres indépendants :

- Monsieur Driss BENHIMA
- Monsieur Mehdi GHISSASSI

Ainsi que 2 membres intitulé personae :

- Monsieur Jean-Luc Parer
- Madame Caroline Zanaret Giros

La qualité d'Administrateur Indépendant ainsi que les conditions et les modalités de désignation répondent à l'ensemble des critères fixés.

Par ailleurs, au 30/06/2025, le Conseil de Surveillance est composé de 12 administrateurs dont 4 femmes, soit un taux de féminisation de 33%.

II.b.4. Rémunérations octroyées aux membres des organes de surveillance

Au cours des 3 derniers exercices, l'Assemblée Générale Ordinaire statuant conformément aux dispositions légales et statutaires, a fixé le montant brut des jetons de présence alloués au conseil de surveillance.

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé le montant brut des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2024 à un montant global de **6,02 MMAD**.

La rémunération du Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices se détaillent comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Jetons de présence	6,12	5,75	6,02

Source : Saham Bank

Il est à noter que les membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au cours des 3 derniers exercices outre les jetons de présence.

II.b.5. Prêts accordés aux membres des organes de surveillance

L'encours de crédits accordés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 9,08 MMAD à fin 2023 et à 9,99 MMAD à fin 2024. Les prêts accordés sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance	10,66	9,08	9,99

Source : Saham Bank

II.b.6. Comités issus du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein, et avec le concours de ses membres, des Comités Techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Il est rendu compte aux séances du Conseil de Surveillance de l'activité de ces Comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil de Surveillance fixe la composition, les attributions et, le cas échéant, la rémunération des conseillers et des membres des Comités Techniques qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) compte trois comités techniques :

II.b.6.1. Comité des Risques

Date de référence	■ 30/06/2025
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Comité des Risques est composé d'un minimum de trois membres du Conseil de Surveillance. ■ Le Comité est présidé par un membre, qui n'est pas le Président du Conseil de Surveillance ni d'un autre comité. Le comité comprend des membres disposant d'une expérience professionnelle pratique et suffisante dans le domaine bancaire et de gestion des risques.
Membres du comité	<ul style="list-style-type: none"> ■ 4 membres du Conseil de Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Jean-Luc PARER, Président • Monsieur Moulay Hafid ELALAMY • Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY • Monsieur Abdelhalim FADIL
Secrétaire	Le Directeur des Risques
Périodicité	Trimestrielle
Attributions	<p>Le Comité des Risques est chargé notamment d'assister le Conseil de Surveillance dans son rôle de surveillance des risques auxquels Saham Bank est exposée au regard de l'appétit pour le risque préalablement défini, du respect de la stratégie et de la conformité à la réglementation relative au risque. Il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Analyser périodiquement l'organisation et le fonctionnement de la filière risques de la banque ; ■ Valider les orientations de la politique de crédit de la banque ;

- Examiner le portefeuille d'engagements :
 - Analyse du portefeuille de Risques Souverains et de Crédits ; Retail et non Retail ;
 - Suivi et évolution des plus importantes expositions de la banque ;
 - Suivi des engagements irréguliers ;
 - Suivi des principaux risques sensibles ;
 - Suivi des engagements Retail et non Retail en défaut ;
 - Suivi et appréciation du niveau de provisionnement des contreparties ainsi que de l'efficacité du recouvrement.
- Analyser le Coût Net du Risque de la banque et son évolution au regard de la politique de crédit ;
- Suivre le respect des ratios réglementaires (division des risques, concentration...) ;
- Etablir un reporting spécifique au Conseil de Surveillance sur les risques encourus sur les apparentés et les parties liées (en cas d'irrégularité) ;
- Faire part au Conseil de Surveillance des résultats des stress tests.

Le comité a tenu 4 réunions courant l'exercice 2024 et 1 réunion courant le premier trimestre 2025. Les principaux points examinés sont les suivants :

- Approbation des orientations de la politique de crédit de la banque, et des seuils et limites d'encadrement des différents risques (risques de crédit, structurels, de marché et opérationnels), définis dans le cadre de l'appétit pour le risque.
- Suivi du respect de ces seuils et limites d'encadrement et des ratios réglementaires.
- Analyse du dispositif de gestion des risques, et du fonctionnement du recouvrement.
- Examen du portefeuille d'engagements, des principaux indicateurs de risques et des décisions prises par la Direction des Risques du Siège sur les grands dossiers.
- Analyse des résultats des stress test.

Réunions tenues

II.b.6.2. Comité d'Audit et des Comptes

Date de référence	■ 30/06/2025
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Comité d’Audit et des comptes est composé d’un minimum de trois membres du Conseil de Surveillance. <p>Le Comité est présidé par un membre, qui n’est pas le Président du Conseil de Surveillance ni d’un autre comité. Le comité comprend des membres disposant d’une expérience professionnelle pratique et suffisante dans le domaine bancaire, de l’audit, de l’information financière et de la comptabilité.</p>
Membres du comité	<ul style="list-style-type: none"> ■ 4 membres du Conseil de Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Madame Caroline ZANARET-GIROS – Présidente ; • Madame Ghita LAHLOU ; • Madame Fadwa BEN SAAD ; • Monsieur Otmane SERRAJ (nomination au Conseil de Surveillance survenue lors de l’AGO du 13 janvier 2025)
Secrétaire	Le Secrétaire du Comité d’Audit et des Comptes est Mme Sofia RASSAM
Péodicité	Trimestrielle
Attributions	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Comité d’Audit et des Comptes est responsable de la surveillance et de l’évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle permanent et de contrôle périodique. Il donne périodiquement son avis sur l’organisation et le fonctionnement du contrôle interne (périodique et permanent) de la banque et propose au Conseil de Surveillance les adaptations pertinentes ; ■ <u>Examine les travaux du Contrôle Permanent :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi de l’efficacité de la Surveillance Managériale : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Respect des procédures ; ✓ Surveillance des comptes sensibles ; ✓ Gestion des suspens ; ○ Suivi de la gestion et de la prévention des Risques Opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Risques de fraude internes et externes ; ✓ Risques d’exécution ; ✓ Sécurité du personnel et des équipements ; ✓ Gestion de la continuité d’activité et gestion de crise ; ✓ Sécurité des systèmes d’information ; ○ Suivi des risques de non-conformité : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi de l’évolution de l’environnement légal et réglementaire ; ✓ Respect des obligations en matière de Connaissance client (KYC) ; ✓ Suivi des règles de lutte contre le blanchiment d’argent et la lutte contre le financement du terrorisme ; ○ Suivi des Risques juridiques majeurs. ○ Examen des travaux du Contrôle Permanent niveau 2 ■ <u>Examine les travaux du Contrôle Périodique :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Appréciation du plan d’audit annuel en s’assurant que la méthodologie

d’élaboration permette une détection et une couverture adéquates des zones de risques et proposition au Conseil de Surveillance pour validation ;

- Suivi des moyens et de la réalisation du plan d’audit interne ;
- Examen des synthèses des missions achevées depuis le dernier comité et des plans d’actions proposés ;
- Suivi de la mise en œuvre, selon les échéances fixées, des préconisations du contrôle périodique.

▪ Autres sujets entrant dans les attributions du comité :

- Examiner les synthèses des missions externes (régulateur...) ainsi que les préconisations effectuées et les plans de mise en œuvre ;
- Examiner les risques structurels de la banque (liquidité et refinancement, risque de taux) ;
- Proposer au Conseil de Surveillance la nomination des Commissaires aux Comptes ;
- Examiner le projet d’arrêté des comptes annuels, semestriels, et trimestriels, les conditions de leur établissement (principes, méthodes), et les réserves éventuelles ;
- Examiner le dispositif de traitement des réclamations, l’évolution de celles-ci et les actions correctrices mises en place ;
- Examiner les délais de délivrance des mainlevées

Réunions tenues

Dans le cadre de ses missions, le Comité d’Audit et des Comptes s’est tenu 4 fois courant l’année 2024 et 1 réunion courant le premier trimestre 2025 et a fait part au Conseil de Surveillance de :

- Son avis sur l’organisation et le fonctionnement du contrôle interne ;
- Son appréciation des travaux effectués par le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique (efficacité de la Supervision Managériale, gestion des Risques Opérationnels, adéquation des dispositifs de sécurité, de suivi des risques de non-conformité et des risques juridiques, principales faiblesses relevées par l’audit interne et externe ainsi que la pertinence et l’état de mise en œuvre des préconisations de l’audit interne et externe) ;
- Son appréciation du plan d’audit annuel (méthodologie, couverture des zones de risques et suivi des moyens pour sa réalisation) ;
- Son appréciation du dispositif de gestion des réclamations, des délais de délivrance des mainlevées et des clôtures de compte.

II.b.6.3. Comité des Nominations et des Rémunérations

Date de référence	▪ 31/12/2024
Membres du comité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé d'un minimum de trois membres du Conseil de Surveillance. ▪ Le Comité est présidé par un membre qui n'est pas le Président du Conseil de Surveillance ni d'un autre comité. ▪ 3 membres du Conseil de Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Driss BENHIMA - Président • Monsieur Moulay Hafid ELALAMY • Madame Ghita LAHLOU
Périodicité	Semestrielle ou plus lorsqu'il est nécessaire
Attributions	<p>Le Comité des Nominations et des Rémunérations est en charge notamment de conseiller et d'assister le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi des systèmes de rémunération ainsi que le processus de nomination, de rémunération et de renouvellement de ses membres, de ceux du Directoire ainsi que des Directeur Généraux Adjoint de la banque. Ce comité est chargé notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer annuellement la structure, la taille et la composition du Conseil de Surveillance et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres ; ▪ Proposer la désignation des membres du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale ; ▪ Identifier et soumettre au Conseil de Surveillance les situations de conflits d'intérêts qui émaneraient du processus de nomination ; ▪ Fixer la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ; ▪ Fixer la rémunération des principaux dirigeants de la banque (membres du directoire et du Comité de Direction de la banque) ; ▪ Répartir l'enveloppe des jetons de présence, fixée par l'Assemblée Générale, entre les membres du Conseil de Surveillance en fonction de leur assiduité aux réunions ; ▪ Proposer la liste des bénéficiaires de stock-options. <p>Le comité est en charge également de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner la politique générale d'évolution des rémunérations de la banque (au regard du contexte local) ainsi que les enveloppes de parts variables annuelles ; ▪ Examiner les dispositifs d'intéressement à long terme (Épargne salariale...) ; ▪ Analyser périodiquement les autres avantages consentis au personnel (véhicules de fonction, personnel de maison, retraites complémentaires, ...).
Réunions tenues	Dans le cadre de ses missions, Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est tenu 4 fois courant l'année 2024 et 1 fois courant le premier trimestre 2025.

II.b.6.4. Sous-comité d’Audit des Comptes de Dar Al Amane

Date de référence	▪ 31/12/2024
Membres du sous-comité	<ul style="list-style-type: none">▪ 4 membres du Conseil de Surveillance :<ul style="list-style-type: none">• Madame Caroline ZANARET-GIROS - Présidente• Madame Ghita LAHLOU ;• Madame Fadwa BEN SAAD ;▪ Monsieur Otmane SERRAJ (nomination au Conseil de Surveillance survenue lors de l’AGO du 13 janvier 2025)
Péodicité	Semestrielle
Attributions	<p>Le sous-comité d’Audit et des Comptes est chargé de la surveillance et de l’évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle Interne de la fenêtre participative « Dar Al Amane ».</p> <p>Ce comité a été tenu 2 fois courant l’exercice 2024.</p>

II.b.6.5. Sous-comité des risques Dar Al Amane

Date de référence	▪ 31/12/2024
Membres du sous-comité	<ul style="list-style-type: none">▪ 4 membres du Conseil de Surveillance :<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Jean-Luc PARER, Président• Monsieur Moulay Hafid ELALAMY• Monsieur Moulay M’Hamed ELALAMY• Monsieur Abdelhalim FADIL
Péodicité	Semestrielle
Attributions	<p>Le sous-comité des Risques est chargé du suivi du processus d’identification et de gestion des risques de la fenêtre participative « Dar Al Amane ».</p> <p>Ce comité a été tenu 2 fois courant l’exercice 2024.</p>

II.c.Organes de direction

II.c.1.Pouvoir des organes de direction

L’article 13 des Statuts de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) stipule que : « Le Directoire est composé de deux (2) membres au moins et de cinq (5) membres au plus. Le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis (i) parmi les actionnaires, (ii) en dehors des actionnaires ou (iii) parmi les membres du personnel de la Société. (...) Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Ils sont rééligibles (...)

La durée des fonctions du Directoire est de trois (3) ans, renouvelable sur décision du Conseil de Surveillance. A l'expiration de ce délai, les fonctions de tous les membres du Directoire cessent, y compris de ceux qui auraient été nommés, en cours de mandat, à la suite de vacance de siège.

(...) Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toute circonstance, au nom de la Société, toute décision concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tout acte de gestion ou de disposition et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. (...) Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les statuts confèrent expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil de Surveillance ou au Directoire, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général (...). »

Conformément à la Loi 17-95 et aux statuts de la Banque, le Directoire dirige, dans les limites instaurées, la Banque et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque.

Le Directoire présente, une fois par trimestre au moins, au Conseil de Surveillance, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Banque.

Enfin, conformément aux dispositions de la Loi 17-95, le Directoire arrête, chaque année, les comptes de la Banque et établit un rapport de gestion qui est soumis au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale.

II.c.2. Le Directoire

A la veille de l'enregistrement du document de référence, la liste des membres du Directoire de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) se décline comme suit :

Noms et prénoms	Fonctions	Date de première nomination	Date du dernier Renouvellement	Date de fin de mandat
Ahmed EL YACOUBI	Président du Directoire	16/03/2018	03/12/2024	3/12/2027
François MARCHAL	Directeur Général et membre du Directoire	16/03/2018	03/12/2024	3/12/2027
Asmae HAJJAMI	Directrice Générale et membre du Directoire	23/11/2018	03/12/2024	3/12/2027
Mehdi BENBACHIR	Directeur Général et membre du Directoire	9/12/2022	03/12/2024	3/12/2027
Jérôme BRUN	Directeur Général Adjoint et membre du Directoire	3/12/2024		3/12/2027

Source : Saham Bank

II.c.3. Comités issus du Directoire

II.c.3.1.Le Comité de Directoire

Le Directoire a mis en place le Comité de Directoire composé des Membres du Directoire. Peuvent participer également au Comité de Directoire d'autres invités selon le besoin.

Le secrétariat du Comité de Directoire est assuré par le Cabinet du Directoire.

Le Directoire se réunit à cadence régulière, en principe une fois par semaine et aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige, afin de partager les sujets d'actualité et les décisions importantes.

Le Comité de Directoire a pour principales missions de :

- Piloter les performances des entités de la banque et décider des actions susceptibles d'en améliorer les indicateurs ;
- Partager les sujets d'actualité dans les périmètres de chacun des membres ;
- Partager les décisions importantes prises par les membres du Directoire ou à prendre (forum d'arbitrage si besoin).

Dans son processus de gestion et d'animation, le Directoire s'appuie notamment sur les instances suivantes :

- Comité Senior Management
- Communauté des Leaders

Par ailleurs, un certain nombre de comités internes transverses à portée stratégique et/ ou décisionnelle justifiant la nécessaire collégialité se tiennent également tout au long de l'année, sur des sujets spécifiques aux activités métiers : Comité Stratégie, Comité Digital & Data, Comité des Risques Groupe, Comité du Contrôle Interne Groupe, Comité ALM, Comité Pilotage Financier, Comité Expérience Client, Comité RH Groupe, Comité Résultats mensuels Groupe, Comité Schéma directeur IT, Business reviews SU.

Enfin, et de façon à s'assurer d'un niveau adéquat de pilotage global et resserré d'animation commerciale, de suivi des projets, de protection contre les risques auxquels est exposée la banque..., le Directoire s'appuie également, dans sa gestion, sur un certain nombre de comités internes spécialisés réunissant les personnes en charge des questions à traiter. Ce dispositif de pilotage et d'animation en cascade de l'ensemble des entités (BU, SU, filiales...) repose sur le principe de subsidiarité entre les membres du Directoire. De ce fait, les comités internes spécialisés sont organisés, en la présence et sous la présidence du membre du Directoire auxquelles sont rattachées les 'entités owners' des comités. Entrent notamment dans la catégorie des comités internes spécialisés, les comités suivants : Comité Nouveaux Produits, Comité des Affaires Juridiques, Comité Sécurité des Systèmes d'Information, Comité Immobilier, Comité Conformité Groupe, Comité des grands Risques, Comité Contrôle permanent et Risque Opérationnels, Comité de Pilotage des risques de marché des capitaux, Comité PCA...

Cette organisation assure ainsi un bon niveau de partage d'expertise et de synergies, permettant de facto de garantir la cohérence des activités au regard des enjeux stratégiques.

II.c.3.2. Comité Senior Management

Le Comité Senior Management est composé, en plus des membres du Directoire, des responsables BU/SU, délégués régionaux et responsables des filiales. Il a pour objectif d'analyser et piloter l'activité et les résultats de la banque. Il fait partie des principales instances de gestion de la banque. Il a une vocation décisionnaire et informative et se réunit à fréquence mensuelle.

Il permet également de partager les sujets d'actualité dans les périmètres de chacun des membres, d'échanger sur les enjeux et sujets majeurs de la banque et de ses filiales ainsi que de renforcer la cohésion et la synergie du Senior Management et des filiales.

II.c.3.3. La Communauté des Leaders

Le Directoire a instauré la Communauté des Leaders, un cadre de rencontre trimestriel visant à partager les réalisations de la banque et échanger sur les sujets d'actualités. Il contribue à renforcer la cohésion entre les managers de la banque et des filiales. Avec une vocation informative, ces réunions favorisent également une dynamique collaborative au sein des équipes de direction.

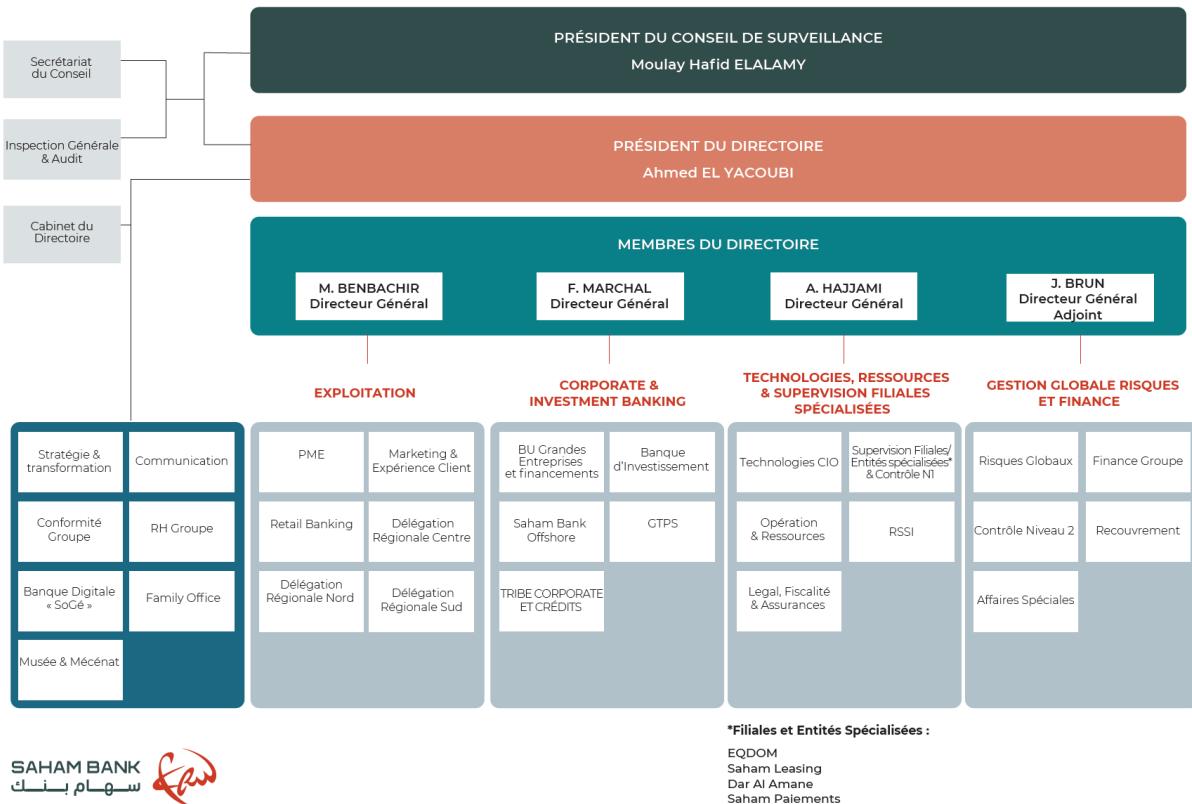
Ce Comité est composé des :

- Membres du directoire,
- Membres du Senior Management,
- Membres du Comité, nommés par le Président du Directoire en fonction de leur posture managériale et de leur expérience et leadership /ou en tant que talents

II.c.4. Organigramme

Au 30 juin 2025, l'organigramme fonctionnel simplifié de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) se présente comme suit :

ORGANIGRAMME SAHAM BANK



Source : Saham Bank

Entre filières centrales et filières commerciales, l'organisation de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) répond donc à un double enjeu :

- Être agile, pour capter les opportunités de croissance en particulier dans le digital, réagir rapidement aux attentes du marché, et favoriser de nouveaux modes de travail et d'interactions, sources d'innovation ;
- Faire jouer à plein les synergies entre les métiers et filiales spécialisées.

Le modèle organisationnel en place repose sur des principes directeurs s'appuyant sur des niveaux de délégations clairs de bout en bout sur chaque activité de la banque, des obligations de résultat et de transparence sur l'exercice des délégations, une coopération efficace entre les entités, un bon niveau de fluidité dans la prise de décision et les arbitrages.

Concrètement, Saham Bank (périmètre banque) est organisée autour de :

- Un Directoire, assurant un pilotage collégial de la stratégie de Société Générale Maroc, comprenant 5 membres : le Président du Directoire, 3 Directeurs Généraux et un Directeur Général Adjoint ;
- Des Services Units qui jouent un rôle essentiel en tant que filières normatives, de contrôle et de mutualisation. Elles assurent la définition et l'application des normes tout en favorisant l'optimisation des pratiques et ressources au niveau de l'ensemble de la région Maroc (banque et filiales) ;
- Des Business Units responsables de la gestion transversale de leur périmètre d'activité ; elles interviennent ainsi tant au niveau des décisions et de l'activité commerciale (développement du PNB, croissance du fonds de commerce, maîtrise du coût du risque) que de l'exécution au quotidien (qualité des opérations, satisfaction clients...) ;
- 3 « Délégations Régionales », dont le rôle a été renforcé pour plus de rapidité de décision et de pertinence locale. L'axe régional est ainsi affirmé, en donnant plus d'autonomie aux Délégations Régionales.

CV des principaux dirigeants

Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire

Né en 1968, Ahmed EL YACOUBI est diplômé de l'école supérieure d'Ingénieurs d'Annecy et d'un EMBA HEC Paris. Il a débuté sa carrière chez Saham Bank en 1996, au sein de la Direction des Systèmes d'Information. En 2007, il prend la responsabilité du Secrétariat Général de la Banque, avant d'être nommé en 2012 Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux.

Ahmed EL YACOUBI intègre en 2014 le siège du Groupe Société Générale à Paris, en tant que Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest. Au-delà du développement commercial de la région, il participe au déploiement d'une stratégie d'innovation ambitieuse pour tout le continent africain, avec notamment la création du premier Laboratoire Innovation à Dakar ou encore le lancement de YUP, une solution de « mobile money » qui permet d'accéder à une gamme complète de services transactionnels et financiers, même sans avoir de compte bancaire.

Ahmed EL YACOUBI prend ses fonctions de Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) à compter du 1^{er} février 2018.

Depuis le 2 avril 2018, Ahmed EL YACOUBI occupe la fonction de Président du Directoire de Saham Bank.

MANDATS	
Type de mandats	Sociétés
Président du Directoire Saham Bank	Saham Bank (2018)
Président du Conseil d'Administration	SAHAM LEASING (2024)
Administrateur	EQDOM (2018) SAHAM CAPITAL PLACEMENT (2024) NEMA CAPITAL (2020) BOURSE DE CASABLANCA (2022) VENTEC (2024)
Membre du Conseil de surveillance	SAHAM CAPITAL GESTION (2018)
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	LA MAROCAINE VIE (2018)

Source : Saham Bank

François MARCHAL, Directeur Général et membre du Directoire en charge du Corporate et de la Banque d'Investissement

François MARCHAL est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et est titulaire d'un DESS de Fiscalité Internationale de Paris II-Assas. Il a débuté sa carrière chez Société Générale en 2005, au sein de l'Inspection Générale. En 2011, il est nommé Inspecteur Principal.

En 2014, François MARCHAL est nommé Directeur Général Adjoint et Directeur Commercial de Société Générale Ghana. Il supervise les équipes dédiées à la clientèle Entreprises ainsi que le réseau d'agences de la banque présent dans les 10 régions du pays et contribue au Programme de Transformation de la filiale (recentrage du rôle des agences, centralisation des back-offices, création d'une équipe de Business Development Retail afin de développer la clientèle de salariés et fonctionnaires, mise à niveau et développement de l'offre Cash Management, déploiement de YUP Ghana, Etc.).

Depuis le 16/03/2018, François MARCHAL occupe la fonction de Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques).

MANDATS	
Type de mandats	Sociétés
Directeur Général et Membre du Directoire	Saham Bank (2018)
Président du Conseil d'Administration	SAHAM CAPITAL INVESTISSEMENT (2018) INVESTIMA (2019) SAHAM BANK OFFSHORE (2018)
Membre du Conseil de surveillance	SAHAM CAPITAL BOURSE (2018) SAHAM CAPITAL GESTION (2018)
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	NEMA CAPITAL (2020)
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	SAHAM CAPITAL PLACEMENT (2018)

Source : Saham Bank

Asmae HAJJAMI, Directeur Général et membre du Directoire en charge des Technologies, des Ressources et de la Supervision des filiales du Groupe

Titulaire d'un Diplôme d'ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1995, Asmae HAJJAMI a débuté sa carrière dans le conseil aux entreprises avant d'intégrer en 1999 Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) où elle a occupé plusieurs postes.

En 2007, Asmae HAJJAMI est nommée Directeur des Flux Domestiques et du Cash Management, puis Directeur Régional Agadir en 2011.

En 2014, Asmae HAJJAMI est nommée Adjoint au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux en charge de la DPO, la DSI, la qualité et l'innovation.

En juin 2015, Asmae HAJJAMI est nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux.

En novembre 2018, Mme Asmae HAJJAMI intègre le directoire et devient Directeur Général de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques).

MANDATS	
Type de mandats	Sociétés
Directeur Général et Membre du Directoire	SAHAM BANK (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) (2018)
Présidente du Conseil d'Administration et Administrateur	FONCIMMO (2015) SAHAM PAIEMENTS (2025)
Administrateur	SAHAM LEASING (2018) SAHAM BANK OFFSHORE (2018)
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	SAHAM LEASING (2024) EQDOM (2024) SAHAM BANK OFFSHORE (2020) EH ACMAR (2019) CMI (2015)

Source : Saham Bank

Mehdi BENBACHIR Directeur Général et membre du Directoire en charge de l'Exploitation

Mehdi BENBACHIR est titulaire d'un Bachelor en Finance et Systèmes d'Information de Stern School of Business à New York University en 1999. Il débute sa carrière en banque d'affaires à New York pendant 5 ans. Il a ensuite participé au montage d'un fonds d'investissement spécialisé dans le financement de projets d'infrastructure au Maroc, avant de rejoindre Saham Bank en 2005 au sein de la Direction des Grandes Entreprises puis en tant que Directeur des activités Conseil (fusions-acquisitions, opérations de marchés de capitaux Action et Dette, conseil en financement et restructuration financière).

En 2013, il est nommé Directeur de la Banque d'Investissement qui regroupe les métiers de Conseil, Gestion d'Actifs, Salles des Marchés, Intermédiation Boursière, Titres, Analyse et recherche et Capital Investissement.

En 2018, Mehdi BENBACHIR est nommé Directeur Général Adjoint en charge de la Banque d'Investissement, de la Stratégie, de la Qualité et de l'innovation.

En 2020, il est nommé Directeur Général Adjoint en charge du Retail (clientèle des particuliers, des professionnels et de la TPE).

En 2024, Mehdi BENBACHIR est nommé Directeur Général en charge de la supervision directe des Délégations Régionales, de la BU Retail, de la BU PME et de la Direction Marketing & Expérience Clients.

MANDATS	
Type de mandats	Sociétés
Directeur Général et Membre du Directoire	SAHAM BANK (2022)
Membre du Conseil de surveillance	SAHAM CAPITAL GESTION (2013)
Président du Conseil d'Administration	SAHAM CONTACT (2024) ATHENA COURTAGE (2023)
Administrateur	LA MAROCAINE VIE (2022) SAHAM LEASING (2022) SAHAM PAIEMENTS (2025)

Jérôme BRUN Directeur Général Adjoint et membre du Directoire en charge de la Supervision et du Pilotage des Risques et de la Finance

Jérôme Brun est ingénieur hydraulique diplômé de l'ENSHGM Grenoble, il est également titulaire d'un Master Stratégie et Ingénierie des Affaires Internationales - ESSEC Cergy (France).

Avant de rejoindre Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) en septembre 2019, Jérôme a occupé diverses fonctions dans le Groupe Société Générale, essentiellement liées à la gestion des risques.

Il a été notamment Directeur des Risques de la BRD en Roumanie de 2016 à 2019 et Directeur des Risques de SKB en Slovénie de 2011 à 2016. Il a également occupé différents postes de gestion des risques en France et en République Tchèque (Komercni Banka).

MANDATS	
Type de mandats	Sociétés
Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire	SAHAM BANK (2024)
Administrateur	FONCIMMO (2024)

II.c.5. Rémunération octroyée aux membres du comité Senior Management

II.c.5.1. Rémunération brute

La rémunération annuelle brute attribuée aux membres du comité exécutif / comité Senior Management de Saham Bank au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Rémunération annuelle brute attribuée aux membres du comité exécutif / Comité Senior Management	60,28	51,3	59,2

Source : Saham Bank

II.c.5.2. Prêts accordés aux membres du comité Senior Management

Les prêts accordés aux membres du comité exécutif / comité Senior Management sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Prêts accordés aux membres du comité exécutif / comité Senior Management	65,6	52,81	82,8

Source : Saham Bank

PARTIE III. Activités de Saham Bank

I. Historique et faits marquants de Saham Bank

- Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) a ouvert ses premières agences à Tanger et Casablanca en 1913.
- A l'indépendance du Maroc, en 1956, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) compte 3 agences et un effectif d'une quarantaine de personnes.
- En 1962, la Banque se transforme en établissement de droit marocain, appelé Société Générale Marocaine de Banques.
- La fusion avec la Société Marseillaise de crédit en 1965, et l'acquisition de 20% de la Société de Banque du Maghreb en 1971, marquent une nouvelle étape importante du développement de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques). Elle élargit son réseau et étend ses activités.
- En 1973 est promulgué le dahir sur la marocanisation du capital et du conseil d'administration des sociétés exerçant au Maroc, donnant lieu à plusieurs changements au niveau de la gestion (notamment la présence de capitaux nationaux à hauteur de 51%) et de la redéfinition des lignes stratégiques de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques).
- En 1974, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) crée INVESTIMA holding de participations qui vise à accompagner les investisseurs marocains ou multinationaux dans la création ou le développement d'affaires industrielles et commerciales à travers des prises de participations financières.
- En 1981, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) crée SAHAM LEASING, société de financement par crédit-bail.
- En 1995, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) crée Saham Bourse (ex-SOGEBOURSE), société d'intermédiation en bourse.
- En 1996, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) crée GESTAR société spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. GESTAR est certifiée AIMR en 2002.
- En 1999, le groupe Société Générale rachète les parts d'Al Watanya et devient majoritaire dans Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) en détenant 51,9% des parts.
- L'année 1999 est aussi marquée par la création de FONCIMMO, Société immobilière et foncière du Groupe au Maroc.
- En juillet 2001, SOGECAP, 4^{ème} assureur français spécialisé en assurances de personnes et Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) acquièrent la majorité du capital de LA MAROCAINE VIE.
- L'année 2001 est également été marquée par le rachat d'ALD, société spécialisée dans la location longue durée et la gestion de flotte de véhicules, par Société Générale France. Le Groupe Société Générale devient alors propriétaire de la filiale marocaine d'ALD AUTOMOTIVE.
- En mai 2002, désirant renforcer sa présence au Maroc et se positionner sur le créneau du crédit à la consommation, le Groupe Société Générale rachète la participation du Groupe ONA dans EQDOM. Puis, à travers une OPA, il porte sa participation totale à 54%.
- En 2002, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) crée SG TANGER OFFSHORE, banque offshore.
- En 2003, dans un souci permanent d'efficacité et de proximité avec sa clientèle, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) réorganise son réseau de distribution et met en place neuf Directions Régionales.
- L'année 2005 voit la création d'ATHENA COURTAGE, courtier en assurance.
- En 2006, le Groupe Société Générale (France) rachète des actions détenues par la Mutuelle d'Assurance des Transports Unis et porte sa part dans le capital de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) à 53,2%.
- En 2006, afin de développer les interactions avec ses clients, la banque ouvre le 1er centre d'appels dans le secteur bancaire marocain et crée la structure Saham Contact (ex-SOGECONTACT).
- En 2007, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) adopte une nouvelle identité visuelle et le nom de marque commerciale du groupe : SGMB succède à Société Générale Marocaine de Banques.

- En 2008, deux opérations sur le capital sont réalisées : augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation de capital par apport en numéraire avec droit de souscription réservée aux actionnaires, portant ainsi le capital de la Banque au niveau actuel de MAD 2.050.000.000.
- En février 2009, Saham Bank (ex-SGMB) et SOGECAPI initient une offre publique de retrait volontaire sur les titres constituant le flottant en bourse de LA MAROCAINE VIE, dont la radiation de la cote est effective le 22 mai de la même année.
- Fin 2009 est lancée SOGEFACTORING, la ligne métier « Affacturage » de Saham Bank, qui offre un service de gestion, de sécurisation et de financement des créances clients.
- Au 31 décembre 2010, la Banque change la dénomination sociale des sociétés GESTAR, SOGEBOURSE et SOGEPLACEMENT par respectivement SOGECAPITAL GESTION, SOGECAPITAL BOURSE et SOGECAPITAL PLACEMENT.
- En 2011, Saham Bank (ex-SGMB) effectue une acquisition complémentaire de 40% du capital de Saham Leasing (ex-SOGELEASE), portant ainsi sa participation dans le capital de la filiale à 100%.
- En septembre 2012, Saham Bank (ex-SGMB) signe un partenariat avec la BERD pour le soutien des TPE et des PME. Ce partenariat porte sur le déblocage d'une enveloppe de financement de 20 MEuro.
- En 2012, Saham Bank (ex-SGMB) ouvre un bureau de représentation à Milan - Italie. Avec cette représentation, Saham Bank (ex-SGMB) vise à améliorer son positionnement auprès de la communauté des Marocains Résidant en Italie.
- Saham Bank (ex-SGMB) est nommée « Meilleure banque au Maroc » par le magazine financier de référence internationale Euromoney.
- En 2013, Saham Bank (ex-SGMB) procède à la création d'une structure dédiée à son activité Banque Privée. A cette occasion, elle signe un accord de partenariat avec le Groupe Société Générale (BHFM) et Société Générale Private Banking (SGPB). Ce partenariat permettra à Saham Bank (ex-SGMB) de bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise de Société Générale Private Banking en matière d'offre et de dispositif dédié à la clientèle patrimoniale. En parallèle, Saham Bank (ex-SGMB) ouvre 8 agences Banque Privée dans les principales villes du royaume afin de permettre à cette clientèle d'accéder à des services et conseils à haute valeur ajoutée pour la gestion de ses avoirs et de son patrimoine.
- L'année 2013 voit également la création de la filière internationale, regroupant l'ensemble des activités de Saham Bank (ex-SGMB) à l'international.
- En 2015, Saham Bank (ex-SGMB) célèbre la rénovation de son agence historique, datant de 1923 et située au Boulevard Mohammed V à Casablanca. Cette rénovation a été faite en préservant la façade art déco des années 1920.
- L'année 2016 consacre la volonté de transformation digitale de la Banque. En interne est déployé « Digital for all », un plan de digitalisation des outils et services mis à la disposition des collaborateurs. En externe, les initiatives se multiplient pour simplifier les parcours clients :
 - Le Centre de Relations Clients Sogetel innove et met en place des numéros d'appels courts à l'usage de sa clientèle : 4242 et 4243.
 - À la suite de l'adoption du projet de paiement multicanal des taxes locales par la Trésorerie Générale du Royaume, Saham Bank (ex-SGMB) ouvre, pour ses clients et non clients, un service de paiement des taxes en agence et sur ces guichets automatiques.
 - Enfin, Saham Bank (ex-SGMB) lance son application mobile, qui permet à la clientèle de gérer facilement et à tout moment ses comptes bancaires et d'accéder à de nombreux services (géolocalisation des agences bancaires, simulations de crédits, transactions diverses telles que virements, recharges de cartes prépayées, paiements de factures...).
- En septembre 2017, Saham Bank (ex-SGMB) lance sa plateforme de banque en ligne sous la marque Bankaty, qui permet d'ouvrir et de gérer ses comptes à distance, à travers un site intuitif et moderne. Plus qu'un simple site web, Bankaty propose également des offres avantageuses et exclusives ainsi que des services adaptés aux nouvelles attentes de ses clients.
- En novembre 2017, le comité de Direction de Saham Bank (ex-SGMB) approuve la création d'une nouvelle filiale sous le nom de « Sogecapital Investissement », ayant pour objet la gestion d'OPCC.

- En mai 2018, dans le cadre du partenariat entre SGPB et IRB – AFMO, la Banque Privée de Saham Bank (ex-SGMB) lance son premier produit structuré avec succès, reflétant l'intérêt significatif des clients patrimoniaux marocains pour des solutions d'investissement innovantes.
- En juin 2018, Saham Bank (ex-SGMB) a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de Saham Bank (ex-SGMB) dans Eqdom à 55,21% du capital social. Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre Saham Bank (ex-SGMB) et Eqdom en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur » avec un partenariat portant sur un renforcement du rôle de distribution de la Banque avec des offres de crédit à la consommation à ses propres clients produit par Eqdom. Le partenariat entre Saham Bank (ex-SGMB) et EQDOM a été revu fin 2021 sous forme d'un contrat de Servicing qui se décline en trois phases :
 - Phase 1 : Octroi. Eqdom met à la disposition de Saham Bank (ex-SGMB) un outil de scoring et d'octroi des crédits à la consommation de Saham Bank (ex-SGMB) ;
 - Phase 2 : Gestion. EQDOM prend en charge toute la gestion des crédits à la consommation Saham Bank (ex-SGMB) pendant toute leur durée de vie (déblocage, modifications, remboursements anticipés ...) ;
 - Phase 3 : Recouvrement. EQDOM prend en charge le recouvrement de tous les engagements de la clientèle retail Saham Bank (ex-SGMB).

La phase 1 est opérationnelle depuis le 24 décembre 2021, les phase 2 et 3 sont en cours d'étude.

- En janvier 2019, Saham Bank (ex-SGMB) présente sa nouvelle organisation et son nouveau plan stratégique 2019-2022, qui vise à délivrer une croissance soutenue, rentable et durable
- En 2019, Saham Bank (ex-SGMB) a acquis 23,2% du capital social et des droits de vote de La Marocaine Vie auprès de SOGECAPI, filiale du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de Saham Bank (ex-SGMB) dans La Marocain Vie à 49% du capital social.
- En décembre 2019, Saham Bank (ex-SGMB) reçoit l'agrément de l'AMMC pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'Organismes de placement collectif immobilier par NEMA Capital, une Joint-Venture créée aux côtés de YAMED Capital, et détenue à 50-50 par les deux entités.
- En mars 2020, Saham Bank (ex-SGMB) signe un Mémorandum Act avec Maroc Impact en vue de contribuer à l'instauration d'une dynamique éco-sociale au service de l'humain et des territoires par le déploiement de programmes inclusifs et innovants à impact social ;
- En 2020 et dès les prémisses de la crise Covid-19, Saham Bank (ex-SGMB) a rapidement procédé à l'activation du Plan de Continuité de l'Activité (PCA). Ce PCA a été amené à évoluer pour s'adapter de manière agile aux mutations imposées par la pandémie, donnant jour à des stratégies et approches disruptives dont l'implémentation a pleinement capitalisé sur les acquis du Plan Stratégique « Avenir 2019-2023 », notamment pour ce qui a trait au volet organisationnel ainsi qu'en matière d'innovation digitale.
- Saham Bank (ex-SGMB) a été l'un des premiers contributeurs au « Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus », en allouant une enveloppe de 110 MDH. Concomitamment, Saham Bank (ex-SGMB) a assuré la collecte et la remontée des participations de ses clients à ce fonds spécial, de même que la distribution des aides étatiques au bénéfice de larges franges de la population. Ce qui s'est traduit par 420 000 mises à disposition pour un montant total de 400 MDH – soit l'équivalent de 7 % du global distribué à l'échelle nationale.
- Saham Bank (ex-SGMB) a orienté son activité commerciale vers l'accompagnement de ses clients par des mesures destinées à atténuer les effets de la crise. En premier lieu, la banque a répondu favorablement à des milliers de demandes de report d'échéances de crédit (40 000 échéances de crédit), au bénéfice des opérateurs économiques. Elle a ensuite procédé à la mise en place des mécanismes de distribution des crédits Damane Oxygène, puis des crédits Damane Relance à l'issue du confinement. Plus de 6 000 dossiers Damane Oxygène et Damane Relance ont ainsi été traités favorablement, pour un montant global de plus de 8,5 milliards de dirhams.
- Au plus fort de la crise, Saham Bank (ex-SGMB) a reçu, de la part de ses clients TPE éprouvant des difficultés de trésorerie, près de 2 000 demandes de financement Damane Oxygène dont la majorité ont été agréées par la banque. Cette dynamique solidaire s'est maintenue à l'issue du confinement par l'approbation de 1 850 crédits « Relance TPE », équivalant à 400 millions de dirhams. Un accompagnement ferme qui s'est traduit par une croissance des encours crédits TPE de l'ordre de 47 %.
- L'année 2020 a été également marquée par le lancement de SoGé qui appuie le nouveau modèle relationnel 100 % distant. Toujours dans cet esprit d'innovation qui fait désormais partie intégrante de l'ADN de Saham Bank

(ex-SGMB), celle-ci a procédé cette année au lancement de nouvelles applications Mobile Banking pour la clientèle des particuliers (Mobiwan), des professionnels (SogePro), ainsi qu'un service de Mobile Paiement (Sopay). Parallèlement, le dispositif d'Espaces Libre-Service (ELS) s'est étoffé pour atteindre 18 ELS à fin décembre 2020.

- Saham Bank (ex-SGMB) a été primée 3 fois par le support de référence internationale « EMEA Finance Magazine » lors de l'édition 2020 des African Banking Awards :
 - Meilleure banque étrangère
 - Meilleure banque d'investissement au Maroc
 - Best CEO of the year pour M. Ahmed El Yacoubi – Prix panafricain
- En 2021, Saham Capital Gestion (ex-Sogécapital Gestion) lance le fonds commun de placement « SG Social Impact Fund » pour soutenir des projets solidaires portés par des associations.
- En 2021, Saham Bank (ex-SGMB) lance Antoum Radio, une radio interne qui met à l'honneur ses collaborateurs sur l'ensemble du territoire national.
- Saham Capital Gestion (ex-Sogécapital Gestion), filiale de Saham Bank (ex-SGMB) rejoint le réseau des signataires des principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies.
 - Saham Bank (ex-SGMB) remporte 3 prestigieux prix lors de l'édition 2021 des African Banking Awards : Meilleure banque étrangère pour Saham Bank (ex-SGMB)
 - Meilleur gestionnaire d'actifs pour Saham Capital Gestion (ex-Sogécapital Gestion)
 - Meilleur courtier pour Saham Capital Bourse (ex-Sogécapital Bourse)
- En 2021, Saham Bank (ex-SGMB) lance son nouveau plan stratégique « Jossour 21-25 » qui s'articule autour de plusieurs piliers :
 - L'accélération de la transformation de ses modèles relationnels afin de capter davantage de croissance
 - L'ajustement du modèle opérationnel
 - L'accélération de la transformation IT & digitale
 - Une stratégie RSE volontariste et coconstruite avec son écosystème
- Saham Bank (ex-SGMB) lance la construction du nouveau Campus CFC.
- Conscient des enjeux climatiques pour les clients de la banque et souhaitant renforcer ses outils d'accompagnement, Saham Bank (ex-SGMB) a signé en février 2022 un deuxième emprunt avec la BERD pour un montant de 25 millions d'Euro sous forme de crédits à des entreprises privées pour financer des investissements dans l'économie verte dans des initiatives favorisant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la résilience climatique. Le programme « Green Economy Financing Facility » (GEFF) soutiendra également les activités liées au genre, afin d'améliorer l'égalité des chances entre femmes et hommes pour l'accès au financement climatique destiné à promouvoir les technologies vertes.
- Saham Bank (ex-SGMB) a été consacrée par le magazine EMEA Finance lors de l'édition 2022 des African Banking Awards en remportant plusieurs prix prestigieux :
 - Meilleur lancement Produit (Best product launch) pour SoGé (Prix panafricain)
 - Meilleure banque étrangère (Best foreign bank)
 - Meilleure banque d'investissement étrangère (Best foreign investment bank)
 - Best Asset Manager pour sa filiale Saham Capital Gestion
 - Best Broker pour sa filiale Saham Capital Bourse
- En 2022 et à la suite de l'enquête annuelle EUROMONEY Cash Management, Saham Bank (ex-SGMB) se distingue comme la banque de référence dans le domaine du cash management.
- Saham Bank (ex-SGMB) remporte le prestigieux « sustainability gold award for financial intermediaries » de la Berd. Ce trophée a été remis à Saham Bank (ex-SGMB) lors des "EBRD Sustainability Awards 2022" - événement spécial autour de la durabilité tenu en marge du 31ème assemblée générale de la BERD.
- En 2022, le périmètre de consolidation a évolué avec l'intégration de NEMA CAPITAL et SOGEPAIEMENT.
- Fidèle à son engagement citoyen, Saham Bank (ex-SGMB) crée en 2022, via sa filiale de gestion d'actifs Saham Capital Gestion, un nouveau fonds de placement collectif à forte portée sociale et solidaire : le fonds

SG Social Impact Fund. En Juin 2023 Saham Bank (ex-SGMB) a dévoilé le lancement du 1^{er} appel à projet au profit des associations partenaire et ce en faveur des porteurs de projets favorisant l'insertion socioprofessionnelle et l'autonomisation des jeunes.

- En 2023, Saham Bank (ex-SGMB) a été consacrée par le magazine EMEA Finance lors de l'édition 2023 des African Banking Awards en remportant plusieurs prix :
 - Meilleure banque étrangère (« Best Foreign Bank ») ;
 - Meilleure banque d'investissement (« Best Investment Bank ») ;
 - Meilleure société de gestion pour la filiale Saham Capital Gestion (ex-Sogécapital Gestion) ;
 - Meilleure société de bourse pour la filiale Saham Capital Bourse (ex-Sogécapital Bourse).
- En 2023, Saham Bank (ex-SGMB) a obtenu :
 - La certification EDGE (« Economic Dividends For Gender Equality ») au deuxième niveau MOVE ;
 - La certification ISO37001 pour son système de management anti-corruption ;
 - La certification PCI-DSS, une certification confirmant son alignement aux normes les plus élevées en matière de sécurité des données bancaires, notamment les services d'assistance et de traitement monétique en ligne.
- Le 12 avril 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques. L'accord prévoyait la cession à Saham des parts de Société Générale (57,67%) dans Société Générale Marocaine de Banques (SGMB).
- La finalisation de l'opération est intervenue le 3 décembre 2024, après avoir obtenu toutes les autorisations réglementaires nécessaires notamment Bank Al-Maghrib (BAM), le Conseil de la Concurrence, et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).
- En mars 2025, Saham Finances a lancé une Offre publique d'achat (OPA) obligatoire sur Eqdom, société spécialisée dans le crédit à la consommation. Cette opération, a été initiée avec Saham Bank (ex-SGMB) et Investima.

Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, la Bourse de Casablanca a communiqué à l'AMMC les résultats de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire portant sur les actions d'EQDOM à l'initiative des sociétés SAHAM FINANCES, Saham Bank (ex-SGMB) et INVESTIMA.

Le 03 mars 2025, l'AMMC a visé la note d'information relative à l'offre publique d'achat obligatoire portant sur les actions d'EQDOM à l'initiative de Saham Finances, Saham Bank (ex-SGMB) et Investima sous la référence VI/EM/003/2025 et qui s'est déroulée du 11 mars 2025 au 24 mars 2025 inclus, dont les résultats se présentent comme suit :

Nombre de titres visées par l'offre	En % du capital	Nombre de titres apportés à l'offre	En % du Capital	Nombre d'apporteurs de titres	Taux de participation
364 112	21.80%	2 928	0.18%	17	0.80%

- L'Assemblée Générale Mixte de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) en date du 24 juin 2025 a adopté le changement de la dénomination sociale de la banque. Société Générale Marocaine de Banques devient Saham Bank.

II. Appartenance de Saham Bank au périmètre de Saham Finances

II.a. Présentation de Saham Finances

Fondé en 1995 par Moulay Hafid ELALAMY, Saham est aujourd'hui un acteur économique diversifié. Initialement centré sur une compagnie d'assurance au Maroc, le Groupe s'est progressivement développé pour se transformer en opérateur majeur du secteur, sur le continent africain.

En 2018, le Groupe a cédé son pôle Assurances dans le cadre d'une réorientation stratégique.

Depuis, Saham a renforcé sa dimension internationale et multisectorielle, en s'appuyant sur des partenariats de premier plan. Le Groupe intervient désormais dans des secteurs tels que l'expérience client, l'immobilier, l'éducation et l'agriculture.

L'acquisition du contrôle de la Société Générale Maroc marque une étape significative dans cette stratégie du groupe, marquant son ancrage dans l'économie du Royaume. Saham s'est fixé comme objectif de renforcer les fondamentaux de la banque et ses filiales, notamment leurs ratios prudentiels, contribuant ainsi de façon saine au développement de l'économie nationale.

Au cœur de cette stratégie, l'expérience client constitue une priorité majeure. Saham ambitionne de proposer une qualité de service et des parcours clients aux meilleurs standards, avec pour cible de renforcer la satisfaction de ses clients. Cet engagement traduit la volonté du Groupe d'intégrer l'excellence opérationnelle dans l'ensemble de ses activités, en vue d'assurer une croissance saine et responsable.

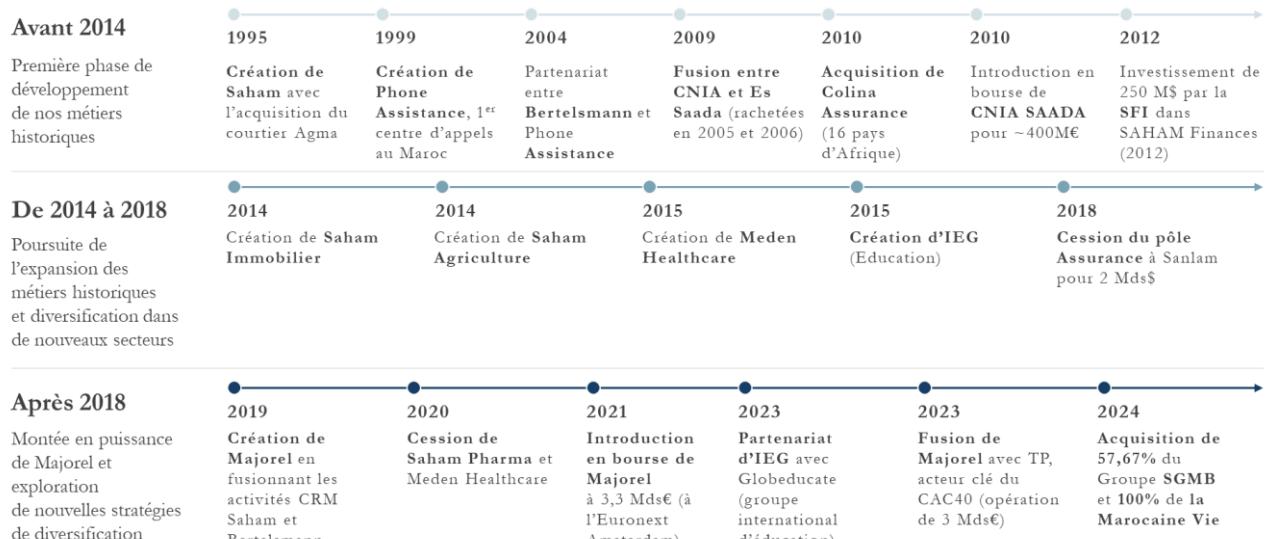
Saham entend accompagner durablement sa filiale, Saham Bank, veillant à allier sa performance économique et l'excellence de l'expérience client

Les activités du Groupe Saham

 SERVICES FINANCIERS 	<ul style="list-style-type: none"> Opération entièrement financée par des fonds propres (closing réalisé le 3 décembre 2024) Groupe bancaire diversifié opérant dans la banque, l'assurance, le leasing et l'offshoring 4^e banque du Maroc, au service de clients particuliers, professionnels et entreprises sur l'ensemble des marchés
 IMMOBILIER 	<ul style="list-style-type: none"> Entité dédiée au développement de projets immobiliers d'envergure novateurs au Maroc 176 hectares en développement à Casablanca (intra-muros)
 AGRICULTURE 	<ul style="list-style-type: none"> Une des plus grandes fermes de palmiers dattiers Mejhou au monde, plantée en 2015, entrée en production en 2021 Une unité de conditionnement aux standards internationaux, la seule au Maroc pour le palmier
 ÉDUCATION 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau scolaire international né de l'alliance entre Saham, le fonds souverain singapourien Temasek et la famille Oppenheimer Développement d'un réseau de 10 écoles (Pays-Bas, Maroc, Ethiopie) avant le partenariat avec Globeducate en 2023
 CX / BPO 	<ul style="list-style-type: none"> Majorel a fusionné avec TP (CAC40) fin 2023 et Saham est devenu un actionnaire de référence TP est le leader mondial de l'industrie du Customer Experience avec plus de 500 000 collaborateurs (8^{ème} employeur mondial) et un CA de plus de 10 MDS € en 2024.

Source : Saham Finances

Une histoire qui s'articule autour de trois grandes étapes



Source : Saham Finances

Opération de cession de la participation du groupe Société Générale à Saham (via Saham Finances)

Saham Finances est une holding de participation détenue directement et indirectement à près de 100% par Monsieur Moulay Hafid ELALAMY. Elle est dirigée par Monsieur Moulay Hafid ELALAMY en qualité de Président Directeur Général et par Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY en qualité de Directeur Général Délégué.

En avril 2024, le Groupe Société Générale et Saham Finances ont signé un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur la cession, par le Groupe Société Générale, de la participation détenue dans Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) incluant ses filiales² au profit de Saham Finances. Le contrat d'acquisition des titres de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) par Saham Finances a été signé pour un montant de 700 millions d'euros.

Société Générale et Saham Finances ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme qui permettrait aux clients « Corporate » de Société Générale intervenant au Maroc de faire appel à un partenaire bancaire localement. Pour Saham Finances, ce partenariat offrirait à ses futurs grands clients des solutions d'accompagnement et de financements apportées par les experts du Groupe Société Générale.

L'acquisition a été approuvée par les autorités réglementaires compétentes dont Bank Al-Maghrib (BAM), le Conseil de la Concurrence, et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

L'acquisition a été finalisée le 3 décembre 2024 et par conséquent Saham Finances détient 57,67% du capital de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques).

Les principales participations cotées de Saham sont les suivantes :

Participations cotées	Ticker	Activité
Société d'Equipment Domestique et Ménager (EQDOM) S.A	CBSE:EQD	EQDOM est une société marocaine spécialisée dans le crédit à la consommation
TELEPERFORMANCE	XPAR : TEP	TELEPERFORMANCE est une société française spécialisée dans l'externalisation de la relation client

Source : Saham Finances

Structure de l'actionnariat de Saham Finances

La structure d'actionnariat de Saham Finances se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote
Monsieur Moulay Hafid ELALAMY	11 446 478	92,8475%	92,8475%
IDEATION SA (détenue par MHE)	881 674	7,15166%	7,15166%
Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY	50	0,00041%	0,00041%
Madame Amina DIOURI	48	0,00039%	0,00039%
Monsieur Mohamed EL MARZOUQI	1	0,00001%	0,00001%
Total	12 328 251	100%	100%

Source : Saham Finances

² Principales entités régulées au Maroc incluses dans le périmètre de cession : Société Générale Marocaine de Banques dont le nom commercial est Société Générale Maroc, Société d'équipement Domestique et Ménager « EQDOM » (Financements Spécialisés), La Marocaine Vie (Assurance), Société Générale de Leasing au Maroc (Financements Spécialisés), Investima SA (Banque), Sogecapital Gestion (Société Financière), Saham capital placement (Société De Portefeuille), Sogecapital Bourse (Intermédiation boursière).

Principaux indicateurs financiers et bilantiels de Saham Finances :

En MMAD	2022	2023	Evol. 23/22	2024	Evol. 24/23
Chiffre d'affaires	-	-	n.a.	0,42	>100%
Résultat d'exploitation	(5)	(9)	<-100%	(30)	<-100%
Résultat financier	793	44	-94%	3 555	>100%
Résultat net	784	35	-96%	3 515	>100%
Total des capitaux propres	653	688	5%	4 775	>100%

Source : Saham Finances

II.b. Relation entre Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) et Société Générale France

Avant la cession de sa participation dans SGMB à Saham, Saham Bank (ex-SGMA) était la plus grande filiale africaine de SG, elle était utilisée comme plaque tournante du groupe pour le développement et le déploiement de plusieurs projets panafricains.

II.b.1. Conventions conclues entre Société Générale France et Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)

II.b.1.1. Conventions conclues entre Saham Bank (ex-SGMA) et SG France

Conventions conclues au cours de l'exercice 2024

➤ **Contrat Cadre de Services (MSA)**

- ✓ Date de la Convention : 11/04/2024, autorisée par le Conseil de Surveillance du 9 avril 2024.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Le CSA (Client Service Agreement) N°IBFS.C0160-1 en application du Master Service Agreement N°IBFS.C0159-1, a pour objet de définir la Solution BI-SME (les prestations associées, et les conditions dans lesquelles la Société Générale Marocaine de Banques confie au Société Générale (France), en sa qualité de professionnel, la fourniture et la gestion de la Solution BI-SME et des Prestations associées dont il a besoin pour ses opérations dans le respect des engagements de qualité des services contractualisés, il s'agit des services aux utilisateurs, services IT, services support et services de construction de la solution.

- ✓ Montant constaté en charges (HT) : Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.
- ✓ Montant décaissé (HT) : Aucun montant n'a été décaissé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

➤ **Contrat de cession d'actions Investima**

- ✓ Date de la Convention : 27/09/2024, autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 septembre 2024.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les modalités de cession des actions Investima détenues par Société Générale (France) à la Société Générale Marocaine de Banques, soit 109 562 actions représentant 10,43% du capital, d'une valeur nominale de 100 dhs chacune.

La cession des actions a été consentie moyennant un prix basé sur la VNC au 31/12/2023.

- ✓ Montant constaté (HT) : Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 2 450 KEUR, soit 25 978 KMAD.

- ✓ Montant décaissé (HT) : Le montant décaissé au titre de l'exercice 2024 est de 2 450 KEUR, soit 25 978 KMAD.
- **Contrat de cession d'actions Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)**
- ✓ Date de la Convention : 27/09/2024, autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 septembre 2024.
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention :
- La convention a pour objet de définir les modalités de cession des actions Société Générale ABS détenues par Société Générale Marocaine de Banques au profit de Société Générale (France), il s'agit de 250 actions représentant 5% du capital, d'une valeur nominale de 100dhs chacune.
- La cession des actions a été consentie moyennant un prix basé sur la VNC au 31 décembre 2023.
- ✓ Montant constaté (HT) : Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 927 KEUR, soit 9 786 KMAD
 - ✓ Montant encaissé (HT) : Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 927 KEUR, soit 9 786 KMAD.
- **Contrat de cession d'actions Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS)**
- ✓ Date de la Convention : 27/09/2024, autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 septembre 2024.
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention :
- La convention a pour objet de définir les modalités de cession des actions Société Générale ATS détenues par Société Générale Marocaine de Banques au profit du Groupe Société Générale, il s'agit de 22 actions représentant 0,10% du capital, d'une valeur nominale de 100 dhs chacune.
- La cession des actions a été consentie moyennant un prix basé sur la VNC au 31 décembre 2023.
- ✓ Montant constaté (HT) : Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 2,5 KEUR, soit 27 KMAD.
 - ✓ Montant encaissé (HT) : Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 2,5 KEUR, soit 27 KMAD.
- **Contrat de cession d'actions ALD Automotive**
- ✓ Date de la Convention : 25/11/2024, autorisée par le Conseil de Surveillance du 20 novembre 2024.
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention :
- La convention a pour objet de définir les modalités de cession des actions ALD Automotive détenues par Société Générale Marocaine de Banques au profit du Groupe Société Générale, il s'agit 29 999 actions représentant 14,99% du capital.
- La cession des actions a été consentie moyennant un prix basé sur la VNC au 31 décembre 2023.
- ✓ Montant constaté (HT) : Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 2 475 KEUR, soit 25 474 KMAD
 - ✓ Montant encaissé (HT) : Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 2 475 KEUR, soit 25 474 KMAD.

Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024

- **Convention de prestation de services centraux et de services informatiques intra-groupe**

- ✓ Date de la Convention : 21/12/2012
- ✓ Personnes concernées : La Société Générale (France) est actionnaire majoritaire de Société Générale Marocaine de Banques (57,67%) jusqu'au 3 décembre 2024
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de ce contrat, Société Générale France assure l'assistance à un certain nombre de services centraux de SGMA (Secrétariat Général, DRH, Direction Financière, Direction des Risques, Direction Juridique, etc.).

Le coût de cette prestation facturée par Société Générale (France) est calculé sur la base des coûts directs et indirects réels augmenté d'une marge de 5%.

Société Générale France effectue, également, dans l'intérêt de SGMA les prestations de service informatique suivantes :

- Permettre l'accès à SGMA à une base documentaire informatisée dans les domaines informatique, finance, juridique, fiscalité, risque, ressources humaines, etc. ;
- Mettre en œuvre une veille technologique permettant d'orienter SGMA dans ses choix stratégiques IT ;
- Conseiller SGMA dans sa politique de développement informatique.

En KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en charges HT	-	-	-
Sommes versées au cours de l'exercice TTC	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ Contrat de Garantie

- ✓ Date de la Convention : 30/03/2011
- ✓ Personnes concernées : La Société Générale (France) est actionnaire majoritaire de Société Générale Marocaine de Banques (57,67%) jusqu'au 3 décembre 2024
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention « Contrat de garantie » conclue le 30/03/2011 avec Société Générale (France) de 350 MEUR a déjà fait l'objet d'une main levée et avait été remplacée par un autre contrat de garantie de 780 MEUR au profit de 4 grands Groupes : OCP / ALMADA / AKWA / CDG.

En KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en charges HT	5 728	2 317	-
Sommes versées au cours de l'exercice TTC	-	5 252	2 402

Source : Saham Bank

➤ Contrat d'ouverture de crédit

- ✓ Date de la Convention : 23/10/2007
- ✓ Personnes concernées : La Société Générale (France) est actionnaire majoritaire de Société Générale Marocaine de Banques (57,67%) jusqu'au 3 décembre 2024
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat la SG France accepté d'ouvrir en faveur de SGMA une ligne de crédit d'un montant de 100 M€ qui ne sera actionné qu'en cas de besoin (Ligne Filet). La rémunération du présent contrat est fixée à 0,0625% l'an, calculée au prorata temporis et perçu trimestriellement.

En KMAD	2022	2023	2024

Montant constaté en charges HT	-	-	-
Sommes versées au cours de l'exercice TTC	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ SGSS GALLERY

- ✓ Date de la convention : 17/04/2020
- ✓ Personnes concernées : La Société Générale (France) est actionnaire majoritaire de Société Générale Marocaine de Banques (57,67%) jusqu'au 3 décembre 2024
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de services dont les principales prestations : Dans le cadre du développement de l'activité Titres, SGSS a mis à disposition de la SGMA portail SGSS Gallery (aujourd'hui migré vers SG Markets) permettant aux clients locaux de la SGMA d'envoyer leurs instructions de règlement/livraison de façon dématérialisée. La convention a pour objet d'encadrer la mise à disposition du portail Custody International (ex SGSS Gallery) de SG Markets.

Le portail SG Markets est mis à disposition de la SGMA à titre gracieux.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en charges (HT)	-	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ JV Titres – SGSS

- ✓ Date de la convention : 17/04/2020
- ✓ Personnes concernées : La Société Générale (France) est actionnaire majoritaire de Société Générale Marocaine de Banques (57,67%) jusqu'au 3 décembre 2024
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

À la suite de la signature d'un accord de JV global entre AFMO et SGSS en 2007 dans le but de développer l'offre de services titres au sein des entités AFMO, un accord de JV local a été signé en 2013. Cet accord de JV a été renouvelé en 2020 dans le cadre de la revue des contrats de JV. L'accord de JV a pour objet de définir les règles d'organisation et de fonctionnement de la JV signée entre SGMA et SGSS. L'accord de JV ne fait pas l'objet d'une facturation mais d'un partage analytique des revenus et charges de la JV selon les termes de l'accord.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en charges (HT)	-	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ Traitement des alertes embargo de niveau 2 :

- ✓ Date de la convention : Décembre 2020
- ✓ Personnes concernées : La Société Générale (France) est actionnaire majoritaire de Société Générale Marocaine de Banques (57,67%) jusqu'au 3 décembre 2024
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du projet de mise en place d'un site de résilience pour le traitement des alertes embargo de niveau 2, une nouvelle équipe a été créée à Bucarest et sera notamment en charge de traiter ces

alertes pour plusieurs entités du Groupe dont SG Maroc fait partie. Le traitement des alertes transactionnelles Embargo de niveau 2 constitue le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes Embargo : Un premier niveau d'analyse applique une approche basée sur des règles (basée sur les informations disponibles dans le message) pour libérer des faux positifs ou escalader l'alerte, en ligne avec les règles d'escalade ou en cas de doute, pour investigation et prise de décision par le niveau 2. L'équipe de traitement des alertes de niveau 2 est une équipe étendue basée sur deux sites : Paris et Bucarest.

Les services fournis par l'équipe de traitement des alertes de Niveau 2 sont résumés ci-après :

- Recevoir des alertes de SG Maroc ;
- Recueillir, si besoin, toutes les informations pertinentes nécessaires (éléments KYC, informations sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire, origine ou destination des marchandises, documentation de transport, factures, objet économique de la transaction ; toute autre documentation liée à la transaction) ;
- Sur la base des informations et de la documentation recueillie ; évaluer la transaction avec une approche aux risques Sanctions et Embargos et décider de libérer ou bloquer l'alerte (le gel des fonds fait aussi partie du périmètre) ;
- Effectuer une surveillance régulière des activités, des reportings et des contrôles sur la qualité des services fournis.

Le contrat d'application relatif à cette prestation entre en vigueur pour une durée indéterminée à compter de sa date de signature la facturation est faite de manière indirecte à travers des frais de structure.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en charges (HT)	-	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ Convention IGS « Intra-Group Services »

- ✓ Date de la convention : 06/09/2021
- ✓ Personnes concernées : La Société Générale (France) est actionnaire majoritaire de Société Générale Marocaine de Banques (57,67%) jusqu'au 3 décembre 2024
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Le groupe Société Générale a mis en place un nouveau processus de facturation aux filiales des charges du Siège, appelé « Intra-Group Services ou IGS ». Ces prestations, qui étaient préalablement imputées de manière analytique aux filiales, seront dorénavant facturées au niveau de leurs comptes sociaux. Le contrat IGS mis en place intervient de manière rétroactive pour couvrir les prestations rendues aux différentes BU/SU à partir de janvier 2020 et constitue un contrat cadre. Dans le cadre du présent contrat le Groupe SG s'engage à Fournir des prestations directes et ciblées pour le compte des filiales en matière d'expertise dans la gestion des projets, pilotage de l'activité commerciale, support et maîtrise des risques, développement des activités de coverage corporate et pilotage des risques crédits et engagements, optimisation des processus...

L'assiette de facturation représente l'ensemble des coûts engagés afin de fournir la prestation et sera composée de :

- Le coût des ressources (internes ou prestataires externes) sera calculé à partir des TJM (taux journaliers moyens) déterminés par la Direction Financière, en application des normes du Groupe Société Générale relatives aux charges constituant les TJM, et le nombre de jours/hommes consommé pour fournir la prestation.
- D'autres coûts pourront également être intégrés à l'assiette de facturation :

- Les coûts liés aux déplacements et hébergements
- Les coûts de consulting

La facturation se fait sur la base de la validation d'un devis majoré d'un mark-up variant entre 5% et 10% selon la nature du service rendu.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en charges (HT)	31 897	28 902	26 248
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	81 868	50 651	46 776

Source : Saham Bank

- **Convention de prestation de services de mise à disposition de l'outil NEG News Investigation**
- ✓ Date de la convention : 09/01/2023
 - ✓ Personnes concernées : La Société Générale (France) est actionnaire majoritaire de Société Générale Marocaine de Banques (57,67%) jusqu'au 3 décembre 2024
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention :
La convention a pour objet de définir les prestations et les conditions dans lesquelles le bénéficiaire (Société Générale Marocaine de Banques) confie au prestataire (Société Générale France), en sa qualité de professionnel, la fourniture et la gestion des prestations dont il a besoin pour ses opérations, dans le respect des engagements de qualité de services contractualisés.

En KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en charges HT	-	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice TTC	-	-	-

Source : Saham Bank

II.b.1.2. Conventions conclues entre Saham Bank (ex-SGMA) et les filiales de Société Générale France

II.b.1.2.1. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ATS (filiale de Société Générale France)

Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024

- **Convention de prestations juridique conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ATS**
- ✓ Date de la convention : 28/12/2015
 - ✓ Personne concernée : Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Société Générale ATS jusqu'au 28 octobre 2024.
 - ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type client / fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupes.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	125	125	125
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	150	150	150

Source : Saham Bank

Modalités de rémunération des prestations fournies :

Les prestations fournies font l'objet de facturation selon le degré de complexité, ainsi :

- Consultations à degré de complexité faible et moyen : Forfait annuel de 150 KMAD TTC
- Consultations à degré de complexité compliqué : à définir préalablement à chaque prestation
- Veille juridique : Gratuit
- Formation : Gratuit
- Diagnostique pour mise en conformité par rapport aux normes Groupe : Gratuit
- Audit juridique thématique : à définir préalablement à chaque prestation
- Lobbying juridique : Gratuit
- Dossiers ou affaires litigieuses : à définir préalablement à chaque prestation

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc (SSSC) conclue entre SGMA et SGATS**

- ✓ Date de la Convention : 04/12/2017
- ✓ Personne concernée : Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Société Générale ATS jusqu'au 28 octobre 2024.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par SGMA au profit de SGATS d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C. Ce service permet à SGATS de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

En KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits HT	45	83	70
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	54	100	134

Source : Saham Bank

II.b.1.2.2. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ABS (filiale de Société Générale France)

Conventions conclues au cours de l'exercice 2024

➤ **Contrat de Service "New Deal" conclue avec Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)**

Date de la Convention : 06/05/2024, autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 mars 2024.

- ✓ Personne concernée : Mme. Asmae Hajjami est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques auprès de Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) jusqu'au 31 octobre 2024.

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention constitue l'avenant n°1 au Client Service Agreement (CSA) de la Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) dont l'objet est la fourniture de services d'infrastructures et de production (RUN & CHANGE).

- ✓ Montant constaté en charges (HT) : Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.
- ✓ Montant décaissé (HT) : Aucun montant n'a été décaissé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024

➤ **Convention d'application (Client Services Agreement C.S.A) conclue entre la société Générale Marocaine de Banques et SG ABS**

- ✓ Date de la Convention : 01/07/2018
- ✓ Personne concernée : Mme. Asmae Hajjami est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques auprès de Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) jusqu'au 31 octobre 2024.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques confie à Société Générale ABS la fourniture et la gestion des services dont elle a besoin pour ses opérations, dans le respect des engagements de qualité de service contractualisés.

Société Générale ABS fournira, aussi, selon les standards du Groupe, les services d'infrastructure et de production informatiques nécessaires au bon fonctionnement des applications et des environnements informatiques utilisés.

Les services rendus par Société Générale ABS sont rémunérés selon les conditions financières contractuelles.

En KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits HT	6 648	7 589	7 567
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	16 107	8 342	18 187

Source : Saham Bank

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ABS**

- ✓ Date de la Convention : 20/12/2019
- ✓ Personne concernée : Mme. Asmae Hajjami est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques auprès de Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) jusqu'au 31 octobre 2024.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SG ABS d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à SG ABS de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

En KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits HT	462	390	1 309

Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	554	467	884
--	-----	-----	-----

Source : Saham Bank

➤ **Convention fiscale avec la Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Mme. Asmae Hajjami est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques auprès de Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) jusqu'au 31 octobre 2024.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de missions ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuelle de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	30	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention de contrôle périodique entre Société Générale Marocaine de Banques et SG ABS**

Date de la Convention : 16/03/2023, autorisée par le Conseil de Surveillance du 23 septembre 2022.

- ✓ Personne concernée : Mme. Asmae Hajjami est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques auprès de Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) jusqu'au 31 octobre 2024.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD de la Société Générale Marocaine de Banques (le Prestataire) dans les filiales auditées. Les principales missions sont : (1) Mener une revue annuelle des risques (Risk Assessment) ; (2) Réaliser les missions prévues au plan d'audit annuel et évaluer l'éventuelle réalisation de toute mission ponctuelle (non inscrite au plan d'audit) demandée par la Direction Générale de l'Audité ; (3) Suivre la mise en œuvre des préconisations émises par les missions ; (4) Organiser des comités de coordination / rendre compte à la Direction Générale de l'Audité de tout évènement, dysfonctionnement ou fraude détectés lors des missions.

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audité fait l'objet d'une facturation annuelle par le Prestataire à Société Générale SA selon la méthode coût complet plus marge nette selon le principe de pleine concurrence. Sauf accord contraire entre le Prestataire et l'Audité, l'ensemble des frais de séjour et de déplacement engagés par le Prestataire au titre des prestations susvisées sont refacturés par le Prestataire à Société Générale SA annuellement.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

II.b.2. Flux entre SAHAM BANK et le Groupe Société Générale France

Les flux entre Saham Bank (ex-Société Générale Marocaine de Banques) et le Groupe Société Générale France sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

Relation	Nature de la convention	Sociétés Concernées	2022		2023		2024	
			Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs
Saham Bank et Société Générale France	Contrat Cadre de Services (MSA)	Saham Bank	-	-	-	-	-	-
	Contrat de cession d'actions Investima	Saham Bank	-	-	-	-	- 25 978	- 25 978
	Contrat de cession d'actions Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)	Saham Bank	-	-	-	-	9 786	9 786
	Contrat de cession d'actions Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS)	Saham Bank	-	-	-	-	27	27
	Contrat de cession d'actions ALD Automotive	Saham Bank	-	-	-	-	25 474	25 474
	Convention de prestation de services centraux et de services informatiques intra-groupe	Saham Bank	-	-	-	-	-	-
	Contrat de garantie	Saham Bank	-	- 5 728	- 5 252	- 2 317	- 2 402	-
	Contrat d'ouverture de crédit	Saham Bank	-	-	0	0	-	-
	SGSS Gallery	Saham Bank	-	-	0	0	-	-
	JV Titres SGSS	Saham Bank	-	-	0	0	-	-
	Convention de prestation de services de mise à disposition de l'outil NEG News Investigation	Saham Bank	-	-	0	0	-	-
	Convention IGS « Intra-Group Services »	Saham Bank	- 81 868	- 31 897	- 50 651	- 28 902	- 46 776	- 26 248
SAHAM BANK et SG ATS	Traitement des alertes Embargo Niveau 2	Saham Bank	-	-	-	-	-	-
	Convention de prestations juridique	Saham Bank	150	125	0	0	150	125

	Convention d'accès au club Dar Bouazza	Saham Bank	0	69	0	50	-	-
	Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc	Saham Bank	54	45	150	125	134	70
SAHAM BANK et SG ABS	Contrat de Service "New Deal"	Saham Bank	-	-	-	-	-	-
	Convention d'application (Client Services Agreement C.S.A)	Saham Bank	16 107	6 648	8 342	7 589	18 187	7 567
	Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	Saham Bank	554	462	467	390	884	1 309
	Convention de mise à disposition du personnel	Saham Bank	26 395	16 677	19 579	15 644	-	-
	Convention de contrôle périodique	Saham Bank	0	0	0	0	-	-
	Convention d'accès au club Dar Bouazza	Saham Bank	0	30	36	60	-	-
	Convention Fiscale	Saham Bank	0	30	0	0	-	-
	Total		-38 608	-13 539	-27 329	-7 361	-20 514	-7 868

Source : Saham Bank

Les flux faisant l'objet de conventions réglementées et détaillés ci-dessus constituent les seuls flux entre Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) et le Groupe Société Générale France.

En 2022, les conventions réglementées entre Saham Bank et le Groupe ont généré des charges de 13 539 KMAD. Les charges générées sont principalement issues de la convention de garantie et de la convention IGS « Intra-Group Services ». Ces conventions ont conduit à des décaissements de 38 608 KMAD liés principalement à la convention IGS « Intra-Group Services ».

En 2023, les conventions réglementées entre Saham Bank et le Groupe ont généré des charges de 7 368 KMAD. Les charges générées sont principalement issues de la convention de garantie et de la convention IGS « Intra-Group Services ». Ces conventions ont conduit à des décaissements de 27 329 KMAD liés principalement à la convention IGS « Intra-Group Services ».

Courant 2024, les conventions réglementées entre Saham Bank et le groupe SG France ont généré des charges de 7 868 KMAD. Les charges générées sont principalement issues de la convention de IGS « Intra-Group Services » pour 26 248 KMAD, compensées par l'effet des produits d'un montant total de 44 358 KMAD lié essentiellement à la convention de cession d'actions ALD d'un montant de 25 474 KMAD.

III. Principales participations de Saham Bank

III.a. Organigramme des filiales de Saham Bank

Saham Bank est composée de 16 principales participations en plus de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques), il couvre quasiment tous les domaines de l'activité financière.

L'organigramme des filiales de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) se présente au 30 juin 2025 comme suit :

SAHAM BANK

ATHENA COURTAGE Courtage en assurance	SAHAM CAPITAL GESTION Gestion d'actifs
EQDOM Crédit à la Consommation	SOGECAPITAL INVESTISSEMENT Gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital
FONCIMMO Immobiliers hors exploitation	SAHAM CAPITAL PLACEMENT Fonds Commun de Placement
INVESTIMA Capital Investissement	SAHAM CAPITAL BOURSE Intermédiation en bourse
LA MAROCAINE VIE Assurance-Vie	SAHAM LEASING Leasing
FONCIERE SAHAM Foncière	SAHAM BANK OFFSHORE Banque offshore
SAHAM PAIEMENTS Etablissement de Paiements	SAHAM CONTACT Centre de Relation Clients
SOGEFINANCEMENT Crédit à la consommation	NEMA CAPITAL Gestion d'OPCI

TAUX DE PARTICIPATION SAHAM BANK

Dénomination	Intérêt
INVESTIMA	58,47%
SAHAM CAPITAL BOURSE	99,99%
SAHAM CAPITAL GESTION	99,95%
SAHAM CAPITAL PLACEMENT	99,96%
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	99,99%
SAHAM LEASING	99,99%
SAHAM BANK OFFSHORE	99,94%
SOGEFINANCEMENT	100%
ATHENA COURTAGE	96,93%
FONCIMMO	99,99%
SAHAM CONTACT	99,87%
EQDOM	53,72%
LA MAROCAINE VIE	49,01%
FONCIERE SAHAM	100%
NEMA CAPITAL (*)	49,99%

Source : Saham Bank

(*) Saham Bank envisage de sortir du capital social de Nema Capital en septembre 2025

III.b. Présentation des filiales

III.b.1. La Marocaine Vie

La Marocaine Vie, est une compagnie spécialisée dans les branches d'assurance de personnes, présente sur le marché marocain depuis 1978, elle a rejoint le Groupe Société Générale en 2001.

Via les produits de bancassurance, l'entreprise profite du réseau ainsi que de l'expérience de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques).

Informations générales :

Dénomination sociale	LA MAROCAINE VIE S.A
Activité	Assurance de personnes
Siège social	37, boulevard Moulay Youssef, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	26 décembre 1977
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes opérations d'assurances et de réassurances contre tout risque, soit par elle-même, soit pour le compte de tiers ou encore en participation ; ▪ La participation en tous pays, à toutes opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'industrie de la société par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion de souscription, d'achat de titres, de parts d'intérêts ou autrement ; ▪ Toutes autres opérations d'assurances, de financement, de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sont ou seraient autorisées à pratiquer.
Capital social au 31/12/2024	Le capital social est de MAD 231.750.000 répartis en 2.317.500 actions de valeur nominale de MAD 100. Les actions sont toutes de même catégorie et entièrement libérées, numérotées de 1 à 2.317.500.
Date d'acquisition par Saham Bank	2001
Dividendes distribués à Saham Bank en 2024 au titre de l'exercice 2023	15 898 540 MAD

Source : La Marocaine Vie

Répartition du capital de La Marocaine Vie au 31/12/2024 :

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Horizon	1 181 412	118 141 200	50,98%
Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)	1 135 610	113 561 000	49,00%

Autres	478	47 800	0,02%
TOTAL	2 317 500	231 750 000	100%

Source : La Marocaine Vie

Chiffres clés :

KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Chiffre d'affaires	2 266 872	2 306 205	+2%	2 164 659	-6%
Résultat net	87 672	72 058	-18%	47 518	-34%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	23 166	15 972	-31%	15 899	-0,46%
Situation nette	888 263	921 463	4,5%	936 533	+1,6%

Source : La Marocaine Vie

Analyse 2022-2023

Au terme de l'exercice 2023, La Marocaine Vie a réalisé un chiffre d'affaires de 2,306 milliards de dirhams, en hausse de 2% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à l'activité épargne qui ressort à +2% par rapport à 2022, tandis que l'activité prévoyance ressort en stagnation.

Le PNB ressort à 280 MMAD en baisse de 2% par rapport à 2022 expliquée par le recul du résultat financier dans un contexte de la hausse du taux, ainsi les produits financiers ressortent en recul de 7% par rapport à 2022, alors que la charge financière progresse de 5%.

Le résultat net ressort à 72 MMAD en recul de 18% par rapport à 2022.

Analyse 2023-2024

Au terme de l'exercice 2024, La Marocaine Vie a réalisé un chiffre d'affaires de 2,165 milliards de dirhams, en baisse de 6% par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires de l'activité Epargne & Retraite s'élève à 1.802 MMAD, en baisse de 8% par rapport à 2023, principalement en raison de la baisse de l'activité d'Epargne patrimoniale. Tandis que la part unités de compte (UC) a augmenté de 2 points en 2024 pour atteindre 11%.

Quant au chiffre d'affaires de l'activité Prévoyance & Santé, il atteint 363 MMAD, soit une hausse de 3% par rapport aux réalisations de 2023 (+7 MMAD sur l'ADE et +2 MMAD sur la prévoyance Groupe) et de -6% par rapport aux objectifs, principalement en raison de la baisse sur EQDOM (-10 MMAD) et sur l'Hospitalisation.

Le PNB est resté stable par rapport à 2023. L'amélioration du PNB Épargne, due à une meilleure performance financière, n'a pas compensé la baisse de la prévoyance, causée par une augmentation de la sinistralité.

Les frais généraux ont enregistré une hausse de 18% par rapport à 2023 en lien avec le plan de migration.

Le résultat net ressort à 48 MMAD en recul de 34% par rapport à 2023.

III.b.2. SAHAM LEASING

Créée en 1981, Saham Leasing, 3ème société de leasing créée au Maroc, s'adresse aux Professionnels, TPE, PME et Grandes Entreprises en leur permettant de financer leurs biens mobiliers et immobiliers.

Présente dans toutes les régions du Royaume, Saham Leasing se positionne, aux côtés de Société Générale Maroc, sa maison mère, en tant que spécialiste du leasing au Maroc, mais aussi et surtout en tant que partenaire de référence

proposant des solutions de financement qui répondent aux besoins de ses clients. L'entreprise profite ainsi du réseau et de l'expérience de Société Générale au Maroc.

Informations générales :

Dénomination sociale	Saham Leasing S.A
Activité	Financement en Leasing de biens mobiliers et immobiliers
Siège social	Immeuble Atrium, 374 Bd Abdelmoumen, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	07 juin 1979
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet le financement par voie de crédit-bail de tout bien mobilier ou immobilier. Elle peut effectuer, en particulier, l'achat, l'importation, la vente ou la location de tout matériel, atelier ou usine et, d'une manière générale, toute opération industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rapportant directement à cet objet.</p> <p>La société pourra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre toute participation directe ou indirecte dans toute opération quelconque pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, à cet effet créer tout syndicat de garantie, ou association en participation. ▪ Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations au moyen d'emprunts, tant au Maroc qu'à l'étranger par l'émission de billets à ordre ou de bons à court ou long terme et par le réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tout établissement public ou privé ; ▪ Accepter ou conférer à l'occasion de toute opération de crédit ou d'emprunt, toute affectation hypothécaire ou toute autre garantie, souscrire tout engagement de garantie caution ou aval, opérer toute acquisition, vente mobilière et immobilière et toute prise de bail ou location d'immeuble ; ▪ Traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toute opération sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et permettant d'en assurer le développement.
Capital social au 31/12/2024	Le capital social de Saham Leasing s'établit, au 31 décembre 2024, à 140 000 000 MAD (cent quarante millions de Dirhams), entièrement libéré et réparti en 1 400 000 actions de valeur nominale de 100 MAD, toutes de même catégorie.
Date d'acquisition par Saham Bank	2011 (100%)
Dividendes distribués à Saham Bank en 2024 au titre de l'exercice 2023	46 200 000 MAD

Source : Saham Leasing

Répartition du capital de SAHAM LEASING au 31/12/2024

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)	1 399 989	139 998 900	99,999%
Autres	11	1 100	0,001%
TOTAL	1 400 000	140 000 000	100%

Source : Saham Leasing

Chiffres clés

KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
PNB	161 656	197 066	21,9%	183 315	-7%
Résultat net	52 079	65 622	26%	26 407	-60%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	56 000	42 000	-25%	46 200	10%
Situation nette	590 678	614 300	4%	614 300	0%

Source : Saham Leasing

Analyse 2022-2023

A fin décembre 2023, l'activité leasing affiche une hausse de 2% par rapport à décembre 2022. Ainsi, la production s'élève à 2 166 MMAD contre une production de 2 114 MMAD en 2022.

Le PNB s'élève à 197 MMAD en 2023 contre 162 MMAD en 2022, soit une hausse de 22%. Cette évolution s'explique par l'amélioration de l'activité et la réalisation d'opérations importantes en fin d'année.

Le résultat net affiche une hausse de 26% s'établissant ainsi à 66 MMAD grâce à la hausse du PNB et à la maîtrise des frais généraux.

Analyse 2023-2024

Malgré un environnement fortement concurrentiel, Saham Leasing a su faire preuve de résilience en confortant son positionnement de référence sur le marché du leasing (4e place sur le marché) et en affichant des indicateurs commerciaux et financiers positifs.

Le PNB social s'élève à 183 MMAD en décembre 2024, en baisse de 7 % vs décembre 2023. Cette évolution s'explique par la baisse de 2% de la marge d'intérêts en lien avec un léger retrait des encours en 2024.

Le résultat net affiche une baisse de 60% s'établissant ainsi à 26 MMAD en 2024 contre 66 MMAD en 2023 du fait de la baisse du PNB et de la hausse des provisions pour créances en souffrance.

III.b.3. EQDOM

Crée en 1974, Eqdom est une société spécialisée dans le crédit à la consommation. Depuis 2002, l'entreprise compte Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) dans son tour de table avant d'en devenir filiale en 2018, profitant ainsi plus étroitement du réseau d'agences de Saham Bank ainsi que de son expertise. La société est cotée à la Bourse de Casablanca.

Informations générales :

Dénomination sociale	EQDOM
Activité	Crédit à la consommation
Siège social	127, Angle Bd Zerkouni et Rue Ibnou Bouraid, Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Date de création	2 septembre 1974
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens meubles, notamment tous biens électroménagers, cycles et cyclomoteurs, mobiliers et bureautique ; ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens ou services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être, ▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptibles de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toutes personnes physiques ou morales ; ▪ La Location avec Option d'Achat (LOA) ; ▪ Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets. ▪ Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire. ▪ Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.
Capital social au 31/12/2024	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 167 025 000.</p> <p>Il est divisé en 1.670.250 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, de même catégorie.</p>
Date d'acquisition par Saham Bank	2018
Dividendes distribués à Saham Bank en 2024 au titre de l'exercice 2023	49 349 KMAD

Source : EQDOM

Répartition du capital d'EQDOM au 31/12/2024

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)	897 241	89 724 100	53,72%
RCAR	169 962	16 996 200	10,18%
CIMR	100 605	10 060 500	6,02%
Atlantic Re (anciennement SCR)	86 518	8 651 800	5,18%
Investima	51 812	5 181 200	3,10%
Autres actionnaires	364 112	36 411 200	21,80%
Total	1 670 250	167 025 000	100,00%

Source : EQDOM

Chiffres clés sociaux

KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
PNB	581 559	545 273	-6,2%	539 602	-1,0%
Résultat net	91 326	89 894	-1,6%	-6 963	<-100%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	35 890	49 349	37,5%	49 349	0,0%
Situation nette	1 470 022	1 468 051	-0,1%	1 369 225	-6,7%

Source : EQDOM

Analyse 2022-2023

L'année 2023 a confirmé la reprise de la croissance de la production entamée depuis le premier semestre 2023, ressortant ainsi à +26 %.

Le produit net bancaire affiche une baisse de 6 % à 545 MMAD qui s'explique essentiellement par le renchérissement du coût de refinancement conjugué à un effet de base 2022.

En liaison avec le développement de l'activité, les charges générales d'exploitation marquent une variation de +3 %. Quant aux dotations aux provisions nettes de reprises des créances en souffrance, elles ont enregistré une baisse de 18 % par rapport à 2022, ressortant à 106 MMAD, attestant à la fois de la bonne gestion du risque et de l'efficacité du dispositif de recouvrement.

En définitive, le résultat net de l'exercice ressort à 90 MMAD, contre 91 MMAD en 2022.

Analyse 2023-2024

En 2024, la production nette d'EQDOM s'est élevée à 2 808 MMAD, en hausse de +17% par rapport à l'année 2023. Les encours brut client ont atteint 10.221 MMAD, enregistrant une progression de +3 %, portée principalement par le crédit automobile.

Le Produit Net Bancaire s'est établi à 540 MMAD, en quasi-stabilité par rapport à l'année précédente. La hausse des encours et la forte croissance des commissions ont été atténuées principalement par la hausse des coûts de refinancement.

Quant au Résultat Net, il s'établit à -7 MMAD, impacté par des éléments exceptionnels, dont un contrôle fiscal.

III.b.4. SAHAM CAPITAL BOURSE

SAHAM CAPITAL BOURSE est une société d'intermédiation en bourse créée en 1995. En plus de l'intermédiation boursière, elle offre aux investisseurs des conseils et des recherches en investissement financier. Elle a participé de manière significative à toutes les dernières introductions en bourse, notamment celles réalisées par les équipes de Saham Bank en tant qu'organismes de conseil et de placement.

Informations générales :

Dénomination sociale	SAHAM CAPITAL BOURSE
Activité	Intermédiation boursière
Siège social	55, Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1995
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, à titre principal, l'exécution des transactions sur les valeurs mobilières.</p> <p>Elle peut également effectuer les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le placement des titres émis par des personnes morales faisant appel public à l'épargne ; ▪ la garde des titres, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une banque ou de tout autre établissement agréé ; ▪ la gestion des portefeuilles de valeurs en vertu d'un mandat ; ▪ le conseil et le démarchage de la clientèle pour l'acquisition des valeurs mobilières ; ▪ aux effets ci-dessus, la création, l'acquisition, la location, l'installation, la gestion de tout établissement, la participation à toute opération ou entreprise se rattachant à l'exploitation de la société, sous réserve de respecter les obligations d'information mises à sa charge par la réglementation en vigueur. <p>Toute modification qui affecte la nature des activités ci-dessus est subordonnée à l'octroi d'un nouvel agrément dans les conditions de l'article 38 alinéa premier du Dahir N° 1-93-211 du 21 Septembre 1993.</p> <p>En raison de son objet propre, la société encourt les risques et responsabilités tels que prévus par la réglementation qui lui est spécialement applicable.</p>
Capital social au 31/12/2024	Le capital social est fixé à la somme de MAD 15.000.000, divisé en 150.000 actions de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 150.000 et entièrement souscrites en numéraire à la souscription.
Date d'acquisition par Saham Bank	1995
Dividendes distribués à Saham Bank en 2024 au titre de l'exercice 2023	Néant

Source : Saham Capital Bourse

Répartition du capital de SAHAM CAPITAL BOURSE au 31/12/2024

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)	149 994	14 999 400	99,996%
Autres	6	600	0,004%
TOTAL	150 000	15 000 000	100%

Source : Saham Capital Bourse

Chiffres clés

KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Chiffre d'affaires	10 993	10 329	-6%	14 585	41%
Résultat net	1 555	248	-84%	3 190	>100%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	22 973	23 067	0,4%	26 505	15%

Source : Saham Capital Bourse

Analyse 2022-2023

Le chiffre d'affaires a connu une légère baisse de 6% expliquée par la baisse de l'activité avec les investisseurs individuels

Le résultat net a fortement baissé en raison d'une hausse des charges externes et des charges non courantes non déductibles.

Analyse 2023-2024

Le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 41% grâce à la progression des commissions d'intermédiation expliquée par un volume de transactions plus important et à la hausse des produits sur les opérations publiques.

Le résultat net a fortement augmenté en raison de la hausse du chiffre d'affaires qui a été bien plus importante que celle des charges.

III.b.5. SAHAM CAPITAL GESTION

SAHAM CAPITAL GESTION, filiale de Saham Bank, est une société de gestion d'actifs créée en 1996. Elle est spécialisée dans la gestion de l'épargne collective, proposant une gamme diversifiée de fonds. L'entreprise gère 34 fonds dont 22 fonds grand public et 12 fonds dédiés, pour un encours moyen sous gestion de 33 Mrds MAD au 31/12/2024.

Informations générales :

Dénomination sociale	SAHAM CAPITAL GESTION
Activité	Gestion d'actifs
Siège social	55 Bd Abdelmoumen. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	21 Septembre 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La Société a pour objet exclusif, en conformité avec la loi n° 1-93-213 du 4 Rabia II 1414 (21 Septembre 1993) relatif aux OPCVM, la gestion d'Organismes de placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)
Capital social au 31/12/2024	Le capital social est fixé à la somme de MAD 1.000.000. Il est divisé en 10.000 actions, toutes souscrites en numéraire en totalité lors de la souscription, toutes de même catégorie
Date d'acquisition par Saham Bank	1996
Dividendes distribués à Saham Bank en 2024 au titre de l'exercice 2023	43 297 023 MAD

Source : Saham Capital Gestion

Répartition du capital de SAHAM CAPITAL GESTION au 31/12/2024

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)	9 994	999 400	99,94%
Autres	6	600	0,06%
TOTAL	10 000	1 000 000	100%

Source : Saham Capital Gestion

Chiffres clés

KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Chiffre d'affaires	63 560	83 160	31%	98 740	19%
Résultat net	28 013	43 302	55%	54 677	26%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	29 530	28 008	-5%	43 297	55%
Situation nette	29 114	44 407	53%	55 783	26%

Source : Saham Capital Gestion

Analyse 2022-2023 :

Le début de l'année 2023 a connu un contexte marché très difficile avec une hausse importante des taux obligataires et une baisse du marché actions. A partir de fin juin, et avec la pause observée par la Banque Centrale dans son cycle de resserrement monétaire, l'optimisme est revenu au niveau des marchés financiers permettant une reprise d'un trend positif en termes de collecte.

Malgré cette volatilité, Saham Capital Gestion a enregistré en 2023 une évolution très positive de son activité avec encours sous gestion moyen de 27.2 milliards MAD, en hausse de 19.5% par rapport à l'année précédente grâce aux bonnes performances relatives de ces fonds et de la diversité de sa base clientèle. Le chiffre d'affaires s'est ainsi établi à 83 MMAD, soit +31% par rapport à l'année précédente. Couplé au bon résultat financier de l'année, l'exercice 2023 a été clôturé avec un résultat net de 43 MMAD (+55%).

Enfin, Saham Capital Gestion a été confirmé en 2023 par Fitch Rating « Strong (Mar) », et reçu et pour la troisième année consécutive le prix de « Best Asset Manager » au Maroc par le magazine spécialisé EMEA Finance lors des « African Banking Awards ».

Analyse 2023-2024 :

L'année 2024 se caractérise par l'optimisme et le contexte favorable du marché à la suite de l'annonce de l'organisation de la coupe du monde 2030 par le trio Maroc-Espagne-Portugal.

Cet optimisme a été davantage stimulé par la détente sur les taux (deux baisses des Taux Directeur en 2024), et du regain d'attractivité sur le marché action.

Saham Capital Gestion a ainsi profité de ce contexte pour afficher de bonnes performances de ses fonds sous gestion, et en collectant ainsi de l'actif : en effet, l'année de 2024 a connu une évolution de l'encours sous gestion, avec une moyenne 33 milliards MAD, en hausse de 10% par rapport à l'année précédente.

Dans un autre registre, le chiffre d'affaires de Saham Capital Gestion s'établit à 98 740 KMAD en 2024, en hausse de 19% par rapport à 2023.

Cette hausse significative est due à (i) l'évolution importante des encours sous gestion, (ii) aux arbitrages vers des fonds à meilleure rémunération, mais également (iii) aux performance fees significatives en 2024, grâce à des surperformances des fonds comparativement à leurs indices de références.

Les charges d'exploitation progressent, quant à elles, à un rythme plus modéré de 12% atteignant 24 144 KMAD.

De ce fait le résultat d'exploitation a progressé de 21% s'établissant à 74 596 KMAD

Compte tenu d'un résultat financier positif (ayant doublé par rapport à 2023 pour s'établir à près de 3 MMAD), et d'un résultat non courant négatif de -3 646 KMAD du au règlement de la Contribution Sociale de Solidarité, le Résultat Net s'établit à 54 677 KMAD, soit une hausse de 26%.

Enfin, Saham Capital Gestion conserve le titre de « Best Asset Manager 2024 » au Maroc par le magazine spécialisé EMEA Finance lors des « African Banking Awards ».

III.b.6. Saham Bank OFFSHORE

Saham Bank OFFSHORE est une filiale du groupe Société Générale Maroc créée en 2001. Elle se spécialise dans :

- Le financement des opérations du commerce extérieur
- Le financement en devises des projets portés par des entreprises étrangères non-résidentes et des sociétés installées dans les zones d'accélération industrielle
- La gestion des flux à l'international à travers son Trade Center

Informations générales :

Dénomination sociale	Saham Bank OFFSHORE - SA
Activité	Banque Offshore
Siège social	58, Avenue Mohamed V Tanger
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2001
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet de recevoir des dépôts en monnaies étrangères convertibles et d'effectuer, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toute opération financière, de crédit, de bourse ou de change.</p> <p>La société peut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecter toute forme de ressources en monnaies étrangères convertibles appartenant à des non-résidents ; ▪ Effectuer, pour son propre compte ou pour le compte de sa clientèle non-résidente, toute opération de placement financier, d'arbitrage, de couverture et de transfert en devises ou en or ; ▪ Accorder tout concours financier aux non-résidents ; ▪ Participer au capital d'entreprises non-résidentes et souscrire aux emprunts émis par ces dernières ; ▪ Émettre des emprunts obligataires en monnaies étrangères convertibles ; ▪ Délivrer toute forme d'avals ou de cautions et notamment des cautions de soumission, de garantie et de bonne fin aux entreprises non-résidentes ; ▪ Accorder aux résidents des crédits de toute nature et effectuer toute autre opération entrant dans le cadre de son objet et conformément à la réglementation des changes ; ▪ Effectuer librement toute opération financière ou bancaire en monnaies pour des personnes physiques ou morales non-résidentes.
Capital social au 31/12/2024	Le capital social est fixé à la somme de 500 000 \$ (soit 5 055 700,00MAD) divisé en 10.000 actions de 50 \$ (soit 505,57 MAD) chacune, numérotées de 1 à 10.000
Date d'acquisition par SAHAM BANK	2001

Dividendes distribués à SAHAM BANK en 2024 au titre de l'exercice 2023	25 987 039,92 MAD
---	-------------------

Source : Saham Bank Offshore

Répartition du capital de Saham Bank OFFSHORE au 31/12/2024

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)	9 992	5 052 666,58	99,92%
Autres	8	3 033,42	0,08%
TOTAL	10 000	5 055 700,00	100%

Source : Saham Bank Offshore

Taux de change

	31-déc.22	31-déc.-23	31-déc.-24
USD/MAD	10,45	9,89	10,114

Source : Salle des Marchés de Saham Bank

Chiffres clés

KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
PNB	29 300,00	59 344,32	+103%	67 368,32	+14%
Résultat net	7 753,00	26 868,00	+247%	32 899,58	+22%
Dividendes versés à SAHAM BANK en n au titre de l'exercice n-1	6 566,63	7 528,93	+15%	25 987,03	+245%
Situation nette	89 760,00	102 443,35	+14%	110 143,76	+8%

Source : Saham Offshore

Analyse 2022-2023

L'année 2023 a été marquée par la réalisation de belles performances commerciales comme en témoigne le PNB au 31/12/2023 qui a atteint 59.344 KMAD en hausse de 103% par rapport à 2022 et en dépassement du budget annuel de +184%.

Cette hausse s'explique par :

- a) La nette amélioration de la marge d'intérêts (+173%) grâce aux performances réalisées dans l'activité d'escompte sans recours et dans les crédits à court terme concédés à la clientèle des Zones d'accélération Industrielle ;
- b) L'augmentation des flux à l'international générés pour le compte de la clientèle et par conséquent la rentabilité globale de cette activité (+20% en commissions sur ces opérations) ;

Par ailleurs, les frais généraux ont enregistré une baisse en 2023 de l'ordre de 12% confirmant ainsi la bonne maîtrise de ce volet au niveau de la filiale.

La combinaison des performances commerciales et de la maîtrise des charges a permis de dégager un Résultat Net en évolution de +247% par rapport à 2022 et en dépassement du budget annuel de +165%.

Analyse 2023-2024

L'exercice 2024 a été marqué par des réalisations commerciales exceptionnelles traduites par un PNB de l'ordre de 67 MMAD en progression de +14% par rapport à 2023. Cette évolution positive est le résultat direct de :

- La performance de l'activité crédits spécialement les financements à court terme et l'escompte sans recours
- La hausse des commissions de +12% par rapport à 2023 grâce à la performance réalisée au niveau de l'activité de l'international

Cette année a été caractérisée aussi par une bonne maîtrise des frais généraux matérialisée par une économie réalisée de 4,8 MMAD par rapport au budget.

La combinaison des performances commerciales et des charges maîtrisées a permis de dégager un Résultat Net de près de 33 MMAD en évolution de +22% par rapport à l'exercice écoulé et en dépassement du budget annuel.

III.b.7. INVESTIMA

INVESTIMA est une société d'investissement créée en 1974 qui vise à accompagner la PME marocaine affichant un potentiel de développement intéressant et une gestion saine dans ses différents cycles de vie en jouant un rôle de Capital Investisseur à travers des prises de participations financières minoritaires. L'entreprise profite du réseau de Saham Bank ainsi que de son expertise en conseil financier.

Informations générales :

Dénomination sociale	INVESTIMA
Activité	Capital Investissement
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1974
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ la prise de participation par toute voie de droit dans toute société, existante ou en formation, quel que soit leur objet ;▪ l'achat de toute valeur mobilière, la participation à tout syndicat financier ;▪ la gestion du portefeuille ainsi acquis ;▪ l'étude, la mise au point et la réalisation, directement ou indirectement, seule ou en association, de tout projet financier, touristique, immobilier ou autre ;▪ d'une manière générale, la société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toute opération financière, commerciale, industrielle ou agricole, mobilière ou immobilière pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptible d'en faciliter l'accomplissement.

Capital social au 31/12/2024	Le capital social est fixé à la somme de MAD 105.000.000. Il est divisé en 1.050.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 1.050.000.
Date d'acquisition par Saham Bank	1974
Dividendes distribués à Saham Bank en 2024	3 531 178 MAD

Source : Investima

Répartition du capital d'INVESTIMA au 31/12/2024

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)	614 016	61 410 600	58,48%
Mme Naima Cheddadi ép Mekouar	95 429	9 542 900	9,09%
Autres	340 555	34 055 800	32,43%
TOTAL	1 050 000	105 000 000	100,00%

Source : Investima

Chiffres clés

KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Produits de titres de participation	10 256	13 379	30,5%	14 745	+10,2%
Résultat net	6 442	8 045	24,9%	6 015	-25,2%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	2 018	3 027	+50%	3 531	+16,7%
Situation nette	194 534	196 279	+0,9%	196 944	+0,3%

Source : Investima

Analyse 2022-2023 :

En 2023, Investima a encaissé près de 13,4 MMAD au titre des dividendes, contre près de 10,3 MMAD en 2022, soit une variation de +29,9%.

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 8,0 MMAD contre 6,4 MMAD à fin 2022, soit une hausse de plus de +24,9% par rapport à l'exercice 2022. Cette performance s'explique principalement par les effets suivants :

- Hausse du résultat financier de 4,2 MMAD, essentiellement due à l'augmentation des produits de titres de participations à hauteur de 3,1 MMAD combiné à une baisse des dotations financières de 1,6 MMAD.

- La baisse du résultat non courant de -3,2 MMAD, passant de 0,6 MMAD en 2022 à -2,6 MMAD en 2022 (due à la hausse de la charge du poste de valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées).

Au 31/12/2023, les titres de participations nets d'Investima sont en très légère baisse (-0,6 %) et s'élèvent à 137,7 MMAD contre 138,6 MMAD à fin 2022.

Analyse 2023-2024 :

En 2024, Investima a encaissé près de 14,7 MMAD au titre des dividendes, contre près de 13,4 MMAD en 2023, soit une hausse de +10,2%.

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 6,02 MMAD contre 8,04 MMAD à fin 2023, soit un retrait de 25,2% par rapport à l'exercice 2023. Cette performance s'explique principalement par les effets suivants :

- Baisse du résultat financier de 7,2 MMAD, essentiellement due à l'augmentation des dotations financières de 6,8 MMAD face à des produits financiers en léger retrait -1,1%.
- La hausse du résultat non courant de 2,4 MMAD compense légèrement le retrait du résultat financier.

Au 31/12/2024, les titres de participations nets d'Investima sont en baisse (-4,9 %) et s'élèvent à 131,0 MMAD contre 137,7 MMAD à fin 2023.

III.b.8. SOGECAPITAL INVESTISSEMENT

Sogecapital Investissement est une société anonyme, agréée par Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1247-19, ayant pour objet principal et habituel la gestion des Organismes de Placement Collectif en Capital.

Informations générales :

Dénomination sociale	Sogecapital Investissement
Activité	Société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	25/09/2018
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une activité principale et habituelle de gestion d'un ou plusieurs Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ainsi que les opérations s'y rapportant ; ▪ Et/ou la gestion d'organismes de placement en capital de droit étranger, dont la liste est fixée par circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ; ▪ Des activités connexes en conformité avec la liste fixée par l'administration, après avis de l'AMMC.
Capital social au 31/12/2024	<p>Le capital social est fixé à la somme de 6.000.000 de dirhams.</p> <p>Il est divisé en 60.000 actions d'une valeur nominale de 100MAD chacune.</p>

Date d'acquisition par Saham Bank	2018
Dividendes distribués à Saham Bank en 2024 au titre de l'exercice 2023	-

Source : Sogecapital Investissement

Répartition du capital de SOGECAPITAL INVESTISSEMENT au 31/12/2024

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)	59 995	5 999 500	99,99%
Autres	5	500	0,01%
TOTAL	60 000	6 000 000	100%

Source : Sogecapital Investissement

Chiffres clés

KMAD	2022	2023	Var 2022/2023	2024	Var 2023/2024
Produits de titres de participation	-	-	-	-	-
Résultat net	-466	-1.524	<-100%	-3.049	-100%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	-	-		-	-
Situation nette	4.875	3.351	-31%	301	-91%

Source : Sogecapital Investissement

Analyse 2022 -2023 :

Au 31 décembre 2023, les produits d'exploitation s'élèvent à 1,64 MMAD reflétant la réduction de la prestation de services.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est traduit par une perte nette de 1,52 MMAD expliquée par :

- D'une part, la diminution du chiffre d'affaires, corollaire à la diminution de la prestation de services facturée par la société (-0,35 MMAD) ;
- D'autre part, l'augmentation des charges d'exploitation (+0,82 MMAD) liée à l'augmentation de la rémunération du personnel (+0,78 MMAD) qui est principalement due à l'intégration – en cours d'année - d'une personne supplémentaire à l'équipe de gestion.

Ainsi, le total des capitaux propres s'établit à 3,35 MMAD soit une baisse de 31% corollaire au résultat net de l'exercice déficitaire.

Analyse 2023-2024 :

Au 31 décembre 2024, les produits d'exploitation affichent -0,10 MMAD correspondant à une reprise de provision sur exercice 2023, dans le cadre d'un contrat de prestations de services, après constatation de la charge réelle.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est traduit par une perte nette de 3,05 MMAD expliquée par l'absence de chiffre d'affaires courant l'exercice.

Les charges d'exploitation ont connu une baisse de (0,32 MMAD) liée à la baisse de la rémunération du personnel à la suite du départ d'une personne de l'équipe de gestion.

Ainsi, le total des capitaux propres s'établit à 0,30 MMAD soit une baisse de 91% corollaire au résultat net de l'exercice déficitaire.

Le Conseil de Surveillance de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) du 25 mars 2025 a approuvé l'opération de dissolution de la filiale Sogecapital Investissement.

III.b.9. FONCIMMO

FONCIMMO est une société immobilière, créée en 1998 par Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques), l'entreprise opère dans le secteur de l'immobilier. Elle a pour principale mission d'optimiser l'activité de recouvrement commercial de Saham Bank.

FONCIMMO contribue à l'optimisation de l'activité de recouvrement commercial de Saham Bank par la récupération intégrale ou partielle de ses créances. En effet, la société achète des actifs immobiliers proposés par les débiteurs pour l'apurement de leurs dettes auprès de Saham Bank.

Informations générales :

Dénomination sociale	FONCIMMO
Activité	Immobiliers hors exploitation
Siège social	55 Boulevard Abdelemouen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1998
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Décembre au 30 Novembre
Objet social	<p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble ; ▪ L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce en général de tout produit, marchandise, matière première, matériel ; ▪ L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente et l'échange de tout bien immeuble ; ▪ Toute division, morcellement et appropriation desdits biens immeubles, ainsi que leur mise en valeur, leur lotissement, l'édification de toute construction ; ▪ La prise de participations ou d'intérêts sous une forme quelconque dans toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe ; ▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sur énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social au 31/12/2024	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 50.000.000.</p> <p>Il est divisé en 500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 500.000.</p>
Date d'acquisition par Saham Bank	1998
Dividendes distribués à Saham Bank en 2024 au titre de l'exercice 2023	Pas de dividendes distribués au titre de l'exercice 2024

Source : Foncimmo

Répartition du capital de FONCIMMO au 31/12/2024

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)	499 995	49 999 500	99,99999 %
Divers	5	500	0,00001%
TOTAL	500 000	50 000 000	100%

Source : Foncimmo

Chiffres clés

KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Chiffre d'affaires	73 636	10 127	-33%	2 104	-79.2%
Résultat net	-3 111	-805	73%	- 2 338	-187.5%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	22 768	18 989	-4.07%	16 192	-14.7%

Source : Foncimmo

Analyse 2022 -2023 :

En 2023, le chiffre d'affaires de FONCIMMO a connu une baisse de 33% en comparaison avec 2022, passant de 15 MMAD à 10 MMAD.

La baisse enregistrée est due à la baisse du montant des cessions réalisées par FONCIMMO courant 2022 par rapport à l'exercice 2023.

Le chiffre d'affaires est composé de :

- Cessions réalisées de 2 actifs immobiliers de FONCIMMO pour un montant total de 8.96 MMAD
- Commissions d'un total de 228 KMAD générées à la suite de la cession de trois (03) actifs Saham Bank hors exploitation.
- Location des 9 actifs balnéaires de Cudia Smir à Saham Bank pour un montant annuel de 400 KMAD avec la refacturation également de l'année antérieure 2022 pour 400 KMAD.
- Refacturation des frais de SYNDIC pour un total de 139 KMAD relatifs à 2022 et 2023.

L'année 2023 s'est soldée par une perte de 0.8 MMAD Vs une perte de 2.974 MMAD en 2022, en baisse de 2.169 MMAD (Soit 73%).

Cette perte s'explique essentiellement par le faible total des commissions, comparé aux charges d'exploitation.

Analyse 2023 -2024 :

En 2024, le chiffre d'affaires de FONCIMMO a connu une baisse de 79% en comparaison avec 2023, passant de 10.1 MMAD à 2.1 MMAD.

La baisse enregistrée est due à la baisse du montant des cessions réalisées par FONCIMMO courant 2024 par rapport à l'exercice 2023.

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de :

- Cession réalisée d'un actif immobilier de FONCIMMO pour un montant total de 1 210 KMAD

- Commissions d'un total de 425 KMAD générées à la suite de la cession de trois (03) actifs Saham Bank hors exploitation
 - Location des 9 actifs balnéaires de Cudia Smir à Saham Bank pour un montant annuel de 400 KMAD
- L'année 2024 s'est soldée par une perte de 2.3 MMAD Vs une perte de 0.8 MMAD en 2023, en baisse de 1.5 MMAD (Soit 187%).

Cette perte s'explique essentiellement par le faible total des commissions, comparé aux charges d'exploitation.

Le Conseil de Surveillance de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) du 25 mars 2025 a approuvé l'opération de fusion absorption de la filiale Foncimmo. Cette décision d'internalisation de la filiale Foncimmo fait suite aux constats relevés concernant la récurrence des pertes financières, les risques fiscaux liés aux transactions intra-groupes et les contraintes administratives induites par l'existence de structures distinctes.

Une étude a été mandatée auprès de la fiduciaire SFM et l'option de la fusion-absorption a été retenue, en raison de ses avantages en termes d'optimisation fiscale et de simplification opérationnelle.

La mise en œuvre du projet est envisagée au cours de l'exercice 2025, avec un effet fiscal rétroactif au 1er janvier 2025.

III.b.10. SAHAM CAPITAL PLACEMENT

SAHAM CAPITAL PLACEMENT est spécialisée dans la gestion exclusive des fonds communs de placement. Elle propose une gamme diversifiée d'OPCVM, qui enregistre régulièrement des performances financières parmi les plus remarquables de la place.

Informations générales :

Dénomination sociale	SAHAM CAPITAL PLACEMENT
Activité	Gestion des fonds communs de placement
Siège social	55 Bd Abdelmoumen. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1998
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet la gestion exclusive de fonds commun de placement. Pour les besoins de cette gestion elle pourra d'une manière générale effectuer toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utile à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
Capital social au 31/12/2024	MAD 1 000 000 divisé en 10 000 actions de 100 MAD
Date d'acquisition par Saham Bank	1998
Dividendes distribués à Saham Bank en 2024 au titre de l'exercice 2023	519 978 MAD

Source : Saham Capital Placement

Répartition du capital de SAHAM CAPITAL PLACEMENT au 31/12/2024

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)	9 995	999 500	99,95%
Divers	5	500	0,05%
TOTAL	10 000	1 000 000	100%

Source : Saham Capital Placement

Chiffres clés

<u>KMAD</u>	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Chiffre d'affaires	3 988	4 075,80	2,20%	3 839,68	-5,79%
Résultat net	500	522,96	4,59%	488,55	-6,58%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	492	499	1,42%	519,98	4,20%
Situation nette	1602	1 625,00	1,44%	1 593,55	-1,94%

Source : Saham Capital Placement

Analyse 2022-2023 :

SAHAM CAPITAL PLACEMENT a vu son résultat d'exploitation évoluer positivement de +6% grâce à une reprise du chiffre d'affaires réalisé.

Le bon comportement des marchés a quant à lui permis de booster le résultat financier de +50%.

SAHAM CAPITAL PLACEMENT a ainsi terminé l'année 2023 avec un résultat net de 523 KMAD, en amélioration de 4.5% par rapport à 2022.

Analyse 2023-2024 :

SAHAM CAPITAL PLACEMENT a vu son chiffre d'affaires baisser de -5,8% en raison d'une décollecte sur le fonds SG TRESOR PLUS au profit d'autres fonds plus rémunérateurs gérés par SAHAM CAPITAL GESTION. La collecte et l'effet marché positif sur le fonds AL BARAKA ACTIONS ont atténué partiellement ce recul.

SAHAM CAPITAL PLACEMENT a ainsi terminé l'année 2024 avec un résultat net de 489 KMAD, en baisse de -6,58% par rapport à 2023.

III.b.11. ATHENA COURTAGE

Créée en 2005, ATHENA COURTAGE est une société spécialisée dans le courtage et l'intermédiation en assurance toutes branches. Elle a développé pour Saham Bank les activités bancassurance et corporate et a accéléré la commercialisation d'autres produits dommage.

Informations générales :

Dénomination sociale	ATHENA COURTAGE
Activité	Courtage en assurances
Siège social	Angle rue Abdelkader El Mazini & Boulevard Moulay Youssef
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1er Janvier au 31 Décembre
Objet social	L'objet de la société se limite à l'exercice de la profession de courtier d'assurance dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'intermédiaire d'assurance, par la réglementation régissant cette profession.
Capital social au 31/12/2024	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de cent dirhams chacune, numérotées de 1 à 3.000.
Date d'acquisition par Saham Bank	2005
Dividendes distribués à Saham Bank en 2024 au titre de l'exercice 2023	61 104 220,50 MAD

Source : Athena Courtage

Répartition du capital d'ATHENA COURTAGE au 31/12/2024

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)	2 908	290 800	96,93%
Autres ³	92	9 200	3,07%
TOTAL	3 000	300 000	100,00%

Source : Athena Courtage

³ Autres : La Marocaine Vie détient 90 actions, le reste étant détenu par les administrateurs de la société

Chiffres clés

KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Chiffre d'affaires	98 744	96 723	-2%	103 743	7%
Résultat net	62 116	63 354	2%	60 567	-4%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	59 391	60 230	1%	61 104	1%
Situation nette	62 446	63 869	2%	61 436	-4%

Source : Athena Courtage

Analyse 2022-2023 :

En 2023, le chiffre d'affaires d'ATHÉNA COURTAGE a connu une régression de 2%. Ce recul s'explique principalement par le chevauchement des encassemements des commissions entre plusieurs exercices, ainsi que la timide évolution de l'activité.

Les affaires Bancassurance ont maintenu leur niveau de dominance avec 98% du chiffre d'affaires contre 2% pour les affaires corporate.

Les produits financiers ont connu une progression de 107% en raison de l'augmentation des opérations de rachat des SICAV durant l'exercice 2023, suite au besoin en trésorerie de l'entité.

Le résultat net a enregistré une augmentation de 2% sur la période 2022-2023, cette progression est générée par l'effet de la baisse de l'IS à 28,25% contre 31% en 2022.

La situation nette s'établit à 63,8 MMAD, en progression de 2% par rapport à 2022.

Analyse 2023-2024 :

En 2024, le chiffre d'affaires d'ATHÉNA COURTAGE a connu une progression de 7%. Cette performance est principalement attribuable à la dynamique favorable des produits d'assurance des emprunteurs.

Les affaires Bancassurance ont maintenu leur position de dominance, représentant 96% du chiffre d'affaires global, contre 4% pour les affaires corporate.

Les produits financiers ont connu une croissance de 3%, consécutive à une augmentation des opérations de rachat.

Le résultat net a affiché une croissance de 4% sur la période 2023-2024, cette amélioration est attribuable à la diminution du taux de l'IS, qui est passé de 28,25% en 2023 à 25,50% en 2024.

Par ailleurs, la situation nette s'élève à 66,75 MMAD, marquant une hausse de 5% en 2024 par rapport à l'exercice 2023.

III.b.12. SAHAM CONTACT

Crée en 2005, Sogécontact est une filiale spécialisée dans l'exploitation d'un centre d'appels en vue de renforcer le développement commercial du réseau de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques).

Informations générales :

Dénomination sociale	SAHAM CONTACT S.A
Activité	Centre d'appels dédié
Siège social	71, Immeuble Contempo, Angle Boulevard Mohamed V et Rue Azilal-Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, au Maroc et dans tout pays :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Exploitation d'un centre d'appels ;▪ Le développement des relations clientèles par l'exploitation des réseaux de télécommunication ;▪ Le traitement des appels sortants et entrants par un service d'information on-line donnant accès à des informations en ligne, en temps réel et sans intervalles d'attente ;▪ La réalisation des prestations de conseil en utilisant les capacités des réseaux publics de télécommunication ;▪ La réalisation des opérations dans le cadre des activités non liées à l'activité sus indiquée sous réserve du respect de la réglementation applicable en la matière ;▪ La prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce, se rapportant à l'activité sus indiquée ;▪ La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevet concernant ces activités ;▪ La participation directe ou indirecte de la société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social ;▪ Toute opération de quelque nature contribuant à la réalisation de cet objet ;▪ La participation de la société par tout moyen à toute entreprise ou société créée ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment par voie de création, d'apport de souscription ou achat d'actions, de parts sociales ou de parts d'intérêts, de fusion, d'association en participations de groupement d'intérêt économique d'alliance ou de commandite ;▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux

	activités sus énoncées ou susceptible de favoriser le développement de la société.
Capital social au 31/12/2024	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 3.000
Date de création par Saham Bank	2005
Dividendes distribués à Saham Bank en 2024 au titre de l'exercice 2023	Aucune distribution de dividende en 2024

Source : Saham Contact

Répartition du capital de SAHAM CONTACT au 31/12/2024

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)	2 995	299 500	99,83%
Divers	5	500	0,17%
TOTAL	3 000	300 000	100%

Source : Saham Contact

Chiffres clés

KMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Chiffre d'affaires	18 911	21 786	15,20%	25 952	19,12%
Résultat net	4 129	3 537	-14,34%	5 340	50,97%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	2 181	5 718	162,17%	11 058	93,39%

Source : Saham Contact

Analyse 2022-2023 :

L'exercice 2023 s'est caractérisé par la réalisation d'un Chiffre d'Affaires de 21,7 MMAD en évolution de 15% par rapport à 2022 et par un Résultat Net de 3,5 MMAD, généré par l'effet toujours positif des mesures de redressement de 2022 ainsi que du relèvement du nombre de positions de travail en faveur des clients de Société Générale Maroc.

Ce résultat bénéficiaire d'un bon niveau a contribué au renforcement substantiel de la Situation Nette de Saham contact qui se situe à 5,7 MMAD.

A noter également l'effort de remboursement significatif de 50% des dettes fournisseurs antérieures à 2023 avec maintien d'un niveau de trésorerie satisfaisant qui a permis de faire face aux divers besoins d'exploitation et

besoins d'investissement liés à des travaux d'aménagement de la plateforme et de renouvellement du mobilier de bureau, engagés courant 2023 à hauteur d'une enveloppe de plus de 1,7 MMAD.

En conclusion, la situation financière de 2023 confirme le renouement avec les bons résultats bénéficiaires, les équilibres fondamentaux et les soldes de gestion de niveau très satisfaisants.

Analyse 2023-2024 :

Sur le plan de l'activité et du résultat de Saham contact, l'exercice 2024 s'est soldé par la réalisation d'un Chiffre d'Affaires de 25,9 MMAD en évolution de plus de 19% par rapport à 2023 et d'un résultat net d'impôt en progression de 51%, passant ainsi de 3,5 à 5,3 MMAD.

Cette performance réalisée en 2024 est la résultante d'un renforcement significatif des positions de travail et d'une bonne maîtrise des charges principales d'exploitation.

Ce résultat bénéficiaire consistant a permis de renforcer davantage la Situation Nette comptable de Saham contact qui s'élève à plus de 11 MMAD.

L'année 2024 a été également marquée par la poursuite de l'effort de remboursement de l'arriéré de la dette fournisseurs antérieure à 2023, affichant ainsi le règlement total de cette dette et une gestion optimale de la trésorerie ayant permis le paiement régulier des charges d'exploitation en respect total des délais contractuels et réglementaires.

En conclusion, la situation financière de 2024 s'est inscrite dans une optique de renforcement significatif de la structure de Saham contact et de ses soldes intermédiaires de gestion de niveau très satisfaisants.

III.b.13. FONCIERE SAHAM

FONCIERE SAHAM est une Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L) à associé unique créée en 2021 par Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques). L'entreprise opère dans le secteur de l'immobilier. Elle a pour principale mission de développer le projet de construction du nouveau Bâtiment situé à CFC.

Informations générales :

Dénomination sociale	FONCIERE SAHAM
Activité	L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen
Forme juridique	SARL à associé unique
Date de création	2021
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre

Objet social	<p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La location d'immeubles professionnels ; ▪ La location d'établissements commerciaux ; ▪ L'acquisition de terrains, la construction, le développement de tous projets immobiliers et la commercialisation et ou, la mise en location de projets ; ▪ La construction, l'édification, l'entretien, la rénovation, l'extension, l'aménagement de tous immeubles ; ▪ La réalisation de tous travaux se rapportant au domaine de l'immobilier ; ▪ La prise à bail de tous baux ou immeubles ; ▪ La réalisation de toutes prestations de services ; ▪ La prise de participations, directe ou indirecte, dans toutes sociétés à créer par voie de souscription au capital ou déjà existantes par voie d'augmentation de capital ou par rachats de titres ou droits sociaux, et ce dans toutes sociétés civiles ou commerciales, en qualité d'associé, d'actionnaire, de commanditaire ou de commandité.
Capital social au 31/12/2024	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 355.000.000 Il est divisé en 3.550.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, souscrites en totalité et totalement libérées par l'associé unique.</p>
Date d'acquisition par Saham Bank	2021
Dividendes distribués à Saham Bank en 2024 au titre de l'exercice 2023	Néant

Source : Foncière Saham

Répartition du capital de FONCIERE SAHAM au 31/12/2024

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)	3 550 000	355 000 000	100%
TOTAL	3 550 000	355 000 000	100%

Source : Foncière Saham

Chiffres clés

<u>KMAD</u>	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-
Résultat net	-2 835	-2 498	12%	-2 442	2%
Dividendes versés à Saham Bank en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	195 203	347 668	78%	345 226	-0.7%

Source : Foncière Saham

En 2023, la société FONCIERE SAHAM a continué à engager diverses dépenses, comptabilisées dans le compte « immobilisation en cours » portant sur des honoraires d'architectes, des frais de gestion de projet, des frais de terrassement ainsi que des frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Au titre de l'exercice 2023, FONCIERE SAHAM a réalisé une perte de 2 498 KMAD expliquée principalement par la dotation aux amortissements sur les frais d'acquisition d'un montant de -1 958 KMAD, une dotation aux amortissements additionnelle relative aux charges à repartir portant principalement sur les autorisations de construction, pour un montant de -363 KMAD, une perte de change propre à l'exercice d'un montant de -546 KMAD, une perte de change latente sur les fournisseurs non encore payés, d'un montant de -2 KMAD, des honoraires comptables, fiscaux et juridiques d'un montant de -110 KMAD, des services bancaires pour un montant de -24 KMAD, des gains de change pour un montant de 187 KMAD et enfin, une reprise financière sur la provision constaté en 2022, sur les écarts de conversion, pour un montant de 318 KMAD.

En 2024, la société FONCIERE SAHAM continue à engager diverses dépenses, comptabilisées dans le compte « immobilisation en cours » portant sur des honoraires d'architectes, des frais de gestion de projet, des frais de terrassement ainsi que des frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Au titre de l'exercice 2024, FONCIERE SAHAM a réalisé une perte de 2 442 KMAD, expliquée principalement par la dotation aux amortissements sur les frais d'acquisition d'un montant de -1 958 KMAD, une dotation aux amortissements additionnelle relative aux charges à repartir portant principalement sur les autorisations de construction, pour un montant de -363 KMAD, une perte de change propre à l'exercice d'un montant de -20 KMAD, une perte de change latente sur les fournisseurs non encore payés, pour un montant de -7 KMAD, des honoraires comptables, fiscaux et juridiques d'un montant de -86 KMAD, des services bancaires pour un montant de -12 KMAD, des gains de change pour un montant de 7 KMAD et enfin, une cotisation minimale (Impôt sur les sociétés) d'un montant de -3 KMAD.

III.c. Rôle de chaque filiale dans la stratégie du groupe

Société Générale Maroc renforce ses relations commerciales auprès de sa clientèle en mettant à profit son expertise dans divers domaines financiers grâce à ses filiales spécialisées. Celles-ci consolident leur position sur le marché marocain en développant une offre de service sur mesure alliant qualité et excellence.

III.c.1.SAHAM CAPITAL GESTION

L'année 2024 s'inscrit dans un contexte de marché favorable, porté par l'optimisme généré par l'annonce officielle de l'organisation de la Coupe du Monde 2030 par le trio Maroc-Espagne-Portugal. Ce climat positif a été renforcé par la détente sur les taux d'intérêt, avec deux baisses du taux directeur en 2024, ainsi que par un regain d'attractivité du marché actions, qui a clôturé l'année précédente sur une performance remarquable de +22% pour son indice de référence, le MASI.

Dans ce cadre porteur, Saham Capital Gestion a poursuivi sa dynamique de croissance, affichant un encours sous gestion moyen de 33 milliards MAD en 2024, en progression de 10% par rapport à l'année précédente. Cette évolution reflète la solidité de son expertise, la pertinence de ses allocations d'actifs et la confiance renouvelée de ses investisseurs.

➤ Engagement ESG et innovation digitale

Pionnière dans l’investissement responsable, Saham Capital Gestion a été la première société de gestion marocaine à signer les Principes pour l’Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2021. En 2024, la société a finalisé son deuxième exercice de reporting aux PRI, consolidant ainsi son engagement en faveur d’une gestion durable et responsable.

Saham Capital Gestion a également procédé à la refonte de son site internet, offrant une plateforme modernisée et plus intuitive pour ses clients et partenaires. Désormais, les investisseurs peuvent consulter ses solutions d’épargne et d’investissement ainsi que les différentes notes de recherche publiées.

➤ **Un engagement social renforcé**

L’année 2024 a aussi marqué un tournant dans le domaine de l’investissement à impact, avec la publication du premier rapport bi-annuel du Social Impact Fund, un fonds innovant à vocation sociale. Après la première distribution de dividendes du fonds, un appel à projets a été lancé, et c’est l’association Al Amal pour l’Accompagnement et le Suivi des Détenus des Établissements d’Incarcération (AASDEI) qui a été retenue. Grâce à un financement de 600 KMAD, l’association a pu renforcer ses actions d’insertion socioprofessionnelle auprès des jeunes en situation de précarité.

➤ **Reconnaissance du marché**

Enfin, Saham Capital Gestion confirme son excellence en conservant son titre de "Best Asset Manager 2024" au Maroc, décerné par le magazine spécialisé EMEA Finance lors des African Banking Awards. Cette distinction vient récompenser la solidité de sa gestion, la performance de ses fonds et son engagement continu envers l’innovation et la responsabilité sociale.

Avec une année 2024 placée sous le signe de la croissance, de l’innovation et de l’engagement, Saham Capital Gestion réaffirme son rôle de leader sur le marché marocain et poursuit son ambition d’accompagner ses clients dans un environnement en constante évolution.

III.c.2.SAHAM CAPITAL BOURSE

La Bourse de Casablanca a clôturé l’année 2024 sur une performance positive, le Masi, gagnant +22,2%, franchissant la barre des 14 773 pts. Dans le même sillage, le MASI-20 s’est apprécié de +20,5% sur l’année, correspondant à 1 193 pts. Cette performance a été plus importante au S2-2024 qu’au S1-2024, tant pour le MASI (+11,1% au S2-2024 vs. +10,0% au S1-2024) que pour le MASI-20 (+11,0% au S2-2024 vs. +8,6% au S1-2024).

En termes de contributions à la performance, les secteurs ayant drivé le MASI en 2024 sont : Secteur bancaire (683 pts), immobilier (436 pts), transport (407 pts) et BTP (254 pts).

Les principales opérations qui se sont déroulées sur l’année sont : (1) S1-24 : les augmentations de capital de Managem (3 GMAD) et de Aradei (250 MMAD) ; (2) S2-24 : L’IPO de CMGP (1,1 GMAD), la fusion-absorption d’Industube par Aluminium du Maroc, la cession d’actions de CDM (1 GMAD), et les augmentations de capital de Akdital (1 GMAD), de Aradei (400 MMAD) et de CIH (350 MMAD).

Le volume des échanges en actions a globalement atteint 99.1 Mrds de DH, soit une hausse de +52.3% par rapport à l’année 2023. Dans le détail, le marché central a drainé un volume d’échange de 61 Mrds de DH +82%, le marché de bloc a augmenté de +42.5% à 28.8 Mrds de DH. En ce qui concerne les opérations sur titres (OST), elles ont totalisé 8.6 Mrds de DH.

Durant l’année 2024, SAHAM CAPITAL BOURSE a pu réaliser des niveaux de PNB record, dans un contexte de regain d’intérêt sur le marché Actions. Ceci a été rendu possible grâce à un suivi constant de la clientèle tant physique qu’institutionnelle, et à une qualité d’exécution aux standards internationaux.

III.c.3. SAHAM LEASING

Malgré un contexte économique et concurrentiel difficile, ayant entraîné un retard de production important courant le 1er semestre, SAHAM LEASING a su préserver la croissance de ses revenus et le maintien de ses encours financiers.

À fin décembre 2024, l’activité leasing affiche une hausse de la production de 1% vs décembre 2023, soit un niveau équivalent à celui du marché. La production s’élève à 2 180 MMAD en 2024 vs 2 166 MMAD en 2023.

L’encours financier est en quasi-stagnation passant de 6,86 milliards de dirhams en 2023 à 6,82 milliards de dirhams en 2024.

Le PNB affiche une hausse de 2 % en décembre 2024 vs décembre 2023.

Le Coût Net du Risque financier s'inscrit en revanche en forte hausse, passant de 50 MMAD en 2023 à 99 MMAD en 2024. Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs exogènes : Recalibrage du taux S1 qui a généré un impact de +17 MMAD, Impact méthodologique de l'apurement des anciens dossiers en défaut de +22 MMAD, ainsi que des impacts de la contagion avec Saham Bank et de NDOD (période probatoire sans impayés en cours) de 9 MMAD chacun. En neutralisant ses éléments externes, le CNR de SAHAM LEASING serait inférieur à 50 MMAD.

Ainsi, malgré l'amélioration continue de l'effort de recouvrement amiabla et contentieux et l'optimisation des frais de gestion, le résultat net recule de 53%.

La feuille de route de Saham Leasing repose sur une croissance rentable et durable, à travers :

- La satisfaction client et fournisseur par l'amélioration du “time to yes” et “time to cash” ;
- Le développement du marché Retail pour l'ériger en marché stratégique ;
- La diversification du portefeuille, en appréhendant de nouveaux secteurs porteurs ;
- Le repositionnement sur le marché du crédit-bail immobilier à travers une stratégie plus adaptée ;
- La maîtrise du CNR à travers la montée en compétence des équipes sur les règles et l'anticipation des impacts ainsi que l'amélioration du process recouvrement ;
- L'accentuation de la synergie avec Société Générale Maroc pour cibler un taux d'équipement plus important des clients de la banque en produit leasing ;
- La maîtrise des frais généraux ;
- L'accroissement progressif du PNB avec une moyenne de +5 % par an.

III.c.4. EQDOM

Filiale du groupe Société Générale et acteur de référence dans le domaine du crédit à la consommation depuis plus d'un demi-siècle, Eqdom poursuit son processus de transformation et ne cesse de se réinventer avec agilité dans un contexte mondial en profonde mutation.

Réalisations 2024

Eqdom a réalisé une production record qui atteint 2 808 MMAD à fin 2024, en hausse de +17%. Le mix produit a également évolué favorablement pour l'activité Auto : de 47% en 2023 à 49% en 2024.

Les encours sains ont évolué de +5,4% pour atteindre 8 328 MMAD.

Le PNB à fin 2024 s'élève à 543 MMAD.

Hors impact effet de base exceptionnel (Produits de 11,5 MMAD en 2023), il est en hausse de +1,4%, porté par une forte progression des commissions perçues de +33% en raison de la bonne performance de la production et impacté par la hausse des charges de refinancement de +17,1%.

Le CNR est en hausse de +17,7%, en raison essentiellement des grèves successives des greffiers, avocats et huissiers de justice intervenues sur la période de juillet à novembre 2024 ayant pénalisé les démarches de recouvrement.

Le résultat net à fin 2024 est fortement impacté par le coût du contrôle fiscal.

Partenariat

Le partenariat entre Saham Bank et EQDOM a été revu fin 2021 sous forme d'un contrat de Prestations de Services qui décline en trois phases articulées autour des 3 chaînes de valeur Octroi, Gestion, Recouvrement :

- **Phase 1 / Octroi et Scoring** : Eqdom met à la disposition de Saham Bank un outil de saisie et de scoring des dossiers de crédits à la consommation de la banque
- **Phase 2 / Gestion** : EQDOM met à la disposition de Saham Bank ses processus industriels de back office gestion et de recouvrement des crédits à la consommation (déblocages, modifications, remboursements anticipés ...).

En cas de création par Saham Bank d'une filiale chargée de l'octroi des crédits, EQDOM mettrait à la disposition de cette entité tous les processus industriels de gestion.

- **Phase 3 / Recouvrement :** EQDOM prend en charge le recouvrement d'un portefeuille des engagements de la clientèle retail Saham Bank (en champion challenger avec d'autres cabinets externes).

La phase 1 est en service depuis début 2022 (période de généralisation).

La phase 3 est également en service dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de créances à recouvrir sur le périmètre amiable seul. Cette phase fait l'objet d'un contrat de prestation de service dédié avec Saham Bank.

RSE

En 2023/24, EQDOM a élaboré une nouvelle feuille de route RSE inspirée des guidelines de la région Maroc, et articulée autour de 3 axes :

- **Axe 1 : Réduction de l'empreinte Carbone :**

Cette orientation consacre la volonté d'EQDOM à adopter les bonnes pratiques en matière de RSE. Engageantes pour l'entreprise, comme pour ses collaborateurs, des initiatives de réduction d'empreinte carbone ont été identifiées et mises en œuvre sur des aspects logistiques, immobiliers, consommation responsable, etc.

- **Axe 2 : Financements à impact positif :**

Cette orientation vise à positionner EQDOM en tant que leader des financements à impacts positifs. A cet effet, des partenariats spécifiques sont en cours d'élaboration pour construire une proposition de valeur pertinente, avec pour vocation d'avoir un effet de levier sur la consommation responsable.

- **Axe 3 : Employeur Responsable :**

La responsabilité d'EQDOM en tant qu'employeur repose sur son engagement historique en matière de diversité et l'équité genre.

III.c.5. Saham Bank OFFSHORE

Durant l'année 2024, Saham Bank OFFSHORE a confirmé son orientation stratégique axée principalement sur l'accompagnement des opérateurs économiques installés dans les différentes Zones d'Accélération Industrielle (ZAI) du Royaume.

En effet, à travers ses deux agences commerciales Tanger Free Zone et Atlantic Free Zone, les clients bénéficient d'une panoplie de produits et services notamment :

- La gestion des flux à l'international à travers le Trade Center dédié et moyennant des outils de cash management à la pointe de la technologie ;
- Le financement des investissements et des cycles d'exploitation.

L'exercice 2024 a été marqué par des réalisations commerciales et financières remarquables. Cette performance est le résultat combiné de plusieurs facteurs à savoir :

- Le développement du portefeuille clients et le renforcement des parts de marché dans les ZAI ;
- L'évolution positive des encours crédits avec un niveau de rentabilité très satisfaisant ;
- L'augmentation significative des flux de l'international générés pour le compte des clients ;
- La performance de l'activité Escompte Sans Recours (ESR) accompagnée d'une meilleure optimisation de la trésorerie devises de la banque

Sur le plan stratégique, Saham Bank OFFSHORE s'est fixée des orientations ambitieuses pour l'exercice 2025 en l'occurrence :

- Poursuivre sa stratégie de soutien et d'accompagnement des différents écosystèmes des ZAI tout en suivant l'évolution de ces périmètres d'activités économiques à fort potentiel ;
- Assurer une veille permanente par rapport au développement des ZAI et élargir le périmètre d'action commerciale en incluant toute nouvelle zone lancée dans le Royaume ;
- Revoir sa politique de distribution des crédits tenant compte de la qualité des contreparties et du potentiel commercial confirmé qu'offrent les ZAI ;

- Continuer d'accompagner les opérateurs économiques dans leur politique de développement à l'international notamment vers l'Afrique et ce en offrant des solutions de financement et des produits bancaires adaptés ;
- Proposer une offre commerciale compétitive à même de développer l'activité dépôts clientèle en devises ;
- Maintenir les synergies avec les différentes lignes métiers et entités du groupe Société Générale Maroc (Retail, Corporate, Filiales spécialisées...).

III.c.6. La Marocaine Vie

En 2024, La Marocaine Vie a réalisé un chiffre d'affaires de 2,165 milliards de dirhams, accusant une baisse de 6 % par rapport à l'exercice précédent, pénalisé par la sous-performance de son activité épargne (essentiellement patrimoniale).

L'activité prévoyance a quant à elle suivi une tendance positive, affichant une hausse de plus de 2,5 % sur la même période, avec notamment une offre de santé internationale distribuée à travers le réseau bancaire connaissant une belle dynamique de croissance, signant un nouveau record de contrats souscrits en 2024.

Plus généralement, la compagnie a affiché la même année des réalisations en progression en nombre de contrats de prévoyance (+ 43 %), de santé (+ 40 %) et d'épargne à versements programmés (+ 6 %).

Par ailleurs, dans une conjoncture favorable, avec une croissance économique qui s'accélère, une inflation maîtrisée, la poursuite d'une politique d'assouplissement monétaire, des investissements publics massifs, stimulant un marché boursier affichant une performance annuelle de + 22 % en 2024, le segment épargne en unités de compte a retrouvé une dynamique positive.

À La Marocaine Vie, les fonds diversifiés et les fonds actions ont notamment réalisé en 2024 une performance allant respectivement jusqu'à 17 % et 37 %, des taux supérieurs aux moyennes du marché des OPCVM.

La compagnie a également renforcé sa solidité financière. Les réserves financières ont progressé, traduisant une politique de gestion prudente et allocation optimisée des actifs sous gestion. Par ailleurs, la compagnie a pu bénéficier des synergies intra-groupes, notamment à travers l'optimisation des coûts et l'intégration, renforcée des outils et processus avec la maison mère, générant ainsi des gains d'efficacité opérationnelle.

Parallèlement, La Marocaine Vie annonçait en 2024 une hausse des taux de rendement servis à ses clients pour 2023 sur son support en dirhams de + 10 points de base par rapport à 2022, une augmentation témoignant de la qualité de la gestion financière du support sécurisé en dirhams de la compagnie, basée sur une diversification réussie des investissements.

Le taux servi a atteint 3,4 % pour les clients ayant fait le choix de la diversification, récompensant la prise de risque, incitant les épargnants à investir dans les unités de compte pour maximiser le potentiel de rendement en profitant des opportunités offertes par les marchés financiers.

En résulte une envolée du compartiment en unités de compte dans la collecte en épargne de la compagnie en 2024, de près de 22 % par rapport à l'année précédente, promettant de belles perspectives pour 2025.

Même constat pour la retraite complémentaire qui retrouve des couleurs, avec un volume d'activité qui augmente de plus de 6 %, principalement porté par une retraite collective enregistrant un taux de croissance de plus de 10 %, confirmant le regain d'intérêt pour les offres de retraite par capitalisation (palliant les insuffisances des régimes de base).

Parallèlement, l'encours global poursuit sa progression, enregistrant une hausse de 8 % par rapport à l'année précédente, approchant la barre des 15 milliards de dirhams, avec là encore une croissance de 20 % des encours en unités de compte en 2024.

Malgré une baisse de 10 %, l'activité bancassurance continue de représenter l'essentiel du chiffre d'affaires de la compagnie (plus de 68 %), atteignant à elle seule 1,482 milliards de dirhams en 2024, avec en parallèle des activités en direct et avec des partenaires externes qui gagnent du terrain (+ 5 % par rapport à 2023).

En 2024, La Marocaine Vie a également réaffirmé la place centrale de la transformation digitale et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans sa stratégie, remportant en février de la même année deux Trophées de l'Assurance dans les catégories Prix du Jury et Innovation RSE, récompensant sa dynamique de robotisation (accélérant et fiabilisant ses processus), et consacrant ses trois engagements d'Assureur, d'Investisseur et d'Employeur Responsables, la compagnie devenant RSE by Design.

L'année 2024 a surtout été marquée par l'ouverture d'un nouveau chapitre dans l'histoire de La Marocaine Vie qui, depuis 1978, accompagne jour après jour des clients désireux de protéger leur avenir et celui de leurs proches.

Le 12 avril 2024, l'accord conclu entre le groupe Société Générale et Saham était annoncé, portant sur la cession de l'intégralité des parts détenues par Sogecap dans La Marocaine Vie. Le 3 décembre de la même année, à l'issue d'un conseil d'administration concrétisant le changement d'actionnariat, La Marocaine Vie passait officiellement sous le giron de Saham, actionnaire de référence reconnu pour ses standards d'excellence, réussissant le défi de la transition.

Grâce à la mise en place d'une nouvelle gouvernance agile et efficace renforçant son autonomie et mettant en œuvre toutes les transformations nécessaires à ses modes de fonctionnement, l'ensemble des services de la compagnie a été maintenu pleinement opérationnel, préservant la confiance de ses clients.

III.d. Relations entre Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) et ses filiales

Les principales conventions régissant les relations entre Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) et ses filiales se présentent de la manière suivante :

Prestations entre Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) et ses filiales

III.d.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2024

N/A

III.d.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

III.d.2.1. Conventions réglementées entre SGMA & SAHAM LEASING

➤ Convention de garantie « PROLEASE »

- ✓ Date de la convention : 22/07/2005
- ✓ Entités et personnes concernées :

- Sogellease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogellease ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogellease ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogellease ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogellease

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE MAROC ont convenu de développer ensemble le produit « PROLEASE » destiné au financement en crédit-bail par le biais de SOGELEASE MAROC, de divers biens meubles à usage professionnel et dont le montant unitaire incluant l'encours éventuel ne dépassera pas 500 000 MAD (hors taxes).

PROLEASE est placé exclusivement par les agences de la Société Générale Marocaine de Banques auprès de sa clientèle commerciale et des professions libérales. La Société Générale Marocaine de

Banques couvrira à hauteur de 50% la perte définitive qu'elle pourrait être amenée à supporter à la suite de la défaillance éventuelle des locataires.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention de garantie « SOGEQUIP »**

✓ Date de la convention : Décembre 2020

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogelease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Une convention a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE MAROC S.A. Cette convention, modifiée en juin 2000, prévoit le développement du produit « SOGEQUIP » destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel et dont le prix ne dépasse pas 2.000.000 MAD HT.

Les contrats SOGEQUIP dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC S.A. sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle commerciale et professions libérales.

Les pertes définitives éventuelles enregistrées à la suite de la défaillance des locataires sont à la charge de la Société Générale Marocaine de Banques.

En contrepartie de cette garantie, SOGELEASE MAROC S.A. alloue une rémunération mensuelle sur la base de l'encours financier des contrats actifs de la période. Les conditions de cette rémunération sont déterminées d'un commun accord entre les deux parties en fonction de l'évolution des barèmes de location en crédit-bail.

Bien qu'arrêtée fin 2005, cette convention continue à produire ses effets au titre de la gestion des encours existants.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention d'apporteur « PMELEASE+ »**

✓ Date de la convention : 07/07/2005

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogelease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;

- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Une convention d'apporteur a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE MAROC S.A. Cette convention prévoit le développement du produit « PMELEASE+ » destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel.

Les contrats PMELEASE+ dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC S.A. sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle entreprise.

Les dossiers entrant dans le champ de PMELEASE+ concernent tout montant ne dépassant pas un plafond de 1.000 KMAD H.T.

En contrepartie, SOGELEASE MAROC S.A. alloue une rémunération d'apport flat à la Société Générale Marocaine de Banques de 1%.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

✓ Date de la convention : 01/01/2010

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogelease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à SOGELEASE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	64	111	114
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	77	133	162

Source : Saham Bank

➤ **Convention de prestation juridique conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE MAROC**

✓ Date de la Convention : 24/02/2016

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogelease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits HT	300	300	300
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	360	360	720

Source : Saham Bank

➤ **Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB) conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

✓ Date de la Convention : Le 08/05/2012

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogelease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;

- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles SGMA procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de la SGMA.
- des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SGMA.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ Prestations CN2

✓ Date de la convention : 28/04/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogelease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	72	86	81
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	215	87	200

Source : Saham Bank

➤ Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

✓ Date de la convention : 23/09/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogelease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	4 284	2 532	1 541
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	1 044	4 950	1 666

Source : Saham Bank

➤ **Convention de conseil fiscal**

✓ Date de la convention : 17/09/2021

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogelease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;

- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, la cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de missions ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...). La facturation se fera sur une base forfaitaire annuelle de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	54

Source : Saham Bank

➤ **Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 22/07/2020
 ✓ Entités et personnes concernées :

- Sogelease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	82	21	37
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	99	69

Source : Saham Bank

➤ **Convention d'accompagnement des filiales par SG Maroc sur le volet conformité entre SGMA et SOGELEASE**

✓ Date de la Convention : 21/10/2021

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogelease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	72

Source : Saham Bank

➤ **Convention de contrôle périodique entre Société Générale Marocaine de Banques et Saham Leasing**

✓ Date de la Convention : 13/03/2023

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogelease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention est mise en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit dans les filiales auditées. Les principales missions sont : (1) Mener une revue annuelle des risques (Risk Assessment) ; (2) Réaliser les missions prévues au plan d'audit annuel et évaluer l'éventuelle réalisation de toute mission ponctuelle (non inscrite au plan d'audit) demandée par la Direction Générale de l'Audité ; (3) Suivre la mise en œuvre des préconisations émises par les missions ; (4) Organiser des comités de coordination / rendre compte à la Direction Générale de l'Audité de tout évènement, dysfonctionnement ou fraude détectés lors des missions.

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audité fait l'objet d'une facturation annuelle.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

III.d.2.2. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine Vie

➤ **Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société La Marocaine-Vie**

✓ Date de la convention : 01/01/2004

✓ Entités et personnes concernées :

- La Marocaine vie est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 49% ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur Représentant la Société Générale Marocaine de Banques au conseil de La Marocaine-vie ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur de La Marocaine-vie

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La Marocaine-Vie et la banque ont convenu de mettre en place une convention de services bancaires, d'une part sur les comptes de La Marocaine-Vie et d'autre part sur les comptes bancaires domiciliés par les clients de La Marocaine-Vie auprès de la banque. L'article 9 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services à La Marocaine-Vie en fonction de la nature de la prestation.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

✓ Date de la convention : 01/01/2010

✓ Entités et personnes concernées :

- La Marocaine vie est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 49% ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur Représentant la Société Générale Marocaine de Banques au conseil de La Marocaine-vie ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur de La Marocaine-vie

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la MAROCAINE VIE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C. Ce service permet à LA MAROCAINE VIE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	141	202	235
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	169	-	712

Source : Saham Bank

➤ **Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

✓ Date de la convention : 01/07/2011

✓ Entités et personnes concernées :

- La Marocaine vie est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 49% ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur Représentant la Société Générale Marocaine de Banques au conseil de La Marocaine-vie ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur de La Marocaine-vie

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la Société Générale Marocaine de Banques procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de SGMA.
- des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SGMA.

L'article 7 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services au bénéficiaire en fonction de la nature de la prestation.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Contrat de prestation juridique conclu entre SGMA et la société LA MAROCAINE VIE**

✓ Date de la Convention : 07/04/2016

✓ Entités et personnes concernées :

- La Marocaine vie est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 49% ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur Représentant la Société Générale Marocaine de Banques au conseil de La Marocaine-vie ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur de La Marocaine-vie

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de

service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

Cette convention donnera lieu à une facturation forfaitaire annuelle augmentée des prestations ponctuelles le cas échéant.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits HT	70	70	70
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	84	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la Marocaine Vie sur LA PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

✓ Date de la convention : 01/01/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- La Marocaine vie est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 49% ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur Représentant la Société Générale Marocaine de Banques au conseil de La Marocaine-vie ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur de La Marocaine-vie

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	1 897	1 605	1 227
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	3 618

Source : Saham Bank

➤ **Convention d'audit conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

✓ Date de la convention : 01/02/2011

✓ Entités et personnes concernées :

- La Marocaine vie est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 49% ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur Représentant la Société Générale Marocaine de Banques au conseil de La Marocaine-vie ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur de La Marocaine-vie

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine

Vie moyennant une rémunération semestrielle. Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} février 2011.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	342	-	-

Source : Saham Bank

III.d.2.3. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECAPITAL GESTION

➤ **Contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION**

✓ Date de la convention : 21/04/2001

A compter du 1^{er} janvier 2008, les parties ont décidé de modifier article par article le contrat de bail initial et d'adopter un nouveau contrat le 28 juin 2011.

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Gestion est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,95% ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL GESTION d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	405	373	354
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	840	410

Source : Saham Bank

➤ **Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION / Prestations CN2**

✓ Date de la convention : 24/04/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Gestion est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,95% ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	72	34	34
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	112	87	82

Source : Saham Bank

➤ **Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION sur LA PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

✓ Date de la convention : 01/12/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Gestion est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,95% ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;

- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	291	169	470
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	587	508	633

Source : Saham Bank

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 22/12/2021
 ✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Gestion est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,95% ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de missions ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuelle de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à

degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	30	60	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	21	108	108

Source : Saham Bank

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

✓ Date de la convention : 22/02/2021

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Gestion est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,95% ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	41	16	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	49	20

Source : Saham Bank

➤ **Convention de prestations de conformité conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Gestion**

✓ Date de la Convention : 06/06/2023

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Gestion est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,95% ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;

- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu des termes de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer des prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT.

Cette convention signée en date du 6 juin 2023 - qui vient en remplacement de celle du 17 juin 2019 - a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2022.

Le montant comptabilisé s'élève à 60 KMAD.

Aucun montant encaissé.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	60	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	144

Source : Saham Bank

III.d.2.4. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECAPITAL BOURSE

➤ **Contrat de bail à usage commercial**

✓ Date de la convention : 21/04/2001

A compter du 1^{er} janvier 2008, les parties ont décidé de modifier article par article le contrat de bail initial et d'adopter un nouveau contrat le 28 Juin 2011.

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Bourse est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Bourse.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL BOURSE d'un local à usage de bureau y compris l'eau, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	410	378	361
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	596	851	419

Source : Saham Bank

➤ **Convention de rétrocession de commissions de courtage**

✓ Date de la convention : 31/12/1996

✓ Date de l'avenant de la convention : 01/01/2013

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Bourse est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Bourse.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit que SOGECAITAL BOURSE rétrocède à la Société Générale Marocaine de Banques 5 % des commissions de courtage perçues par elle.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	36	34	70
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	18	40	38

Source : Saham Bank

➤ **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 27/04/2020
- ✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Bourse est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Bourse.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	27	2	13
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	32	2

Source : Saham Bank

➤ **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 29/12/2020
- ✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Bourse est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Bourse.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l’organisation des entreprises et au traitement de l’information.
- L’assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l’exploitation et l’hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L’ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d’un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s’applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L’intervention d’une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d’engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	275	1 005	222
Sommes encaissées au cours de l’exercice (TTC)	611	-	547

Source : Saham Bank

➤ Convention fiscale

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Bourse est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Bourse.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s’inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l’efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de missions ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuelle de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d’un mark up de 10%.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	30	30	30
Sommes encaissées au cours de l’exercice (TTC)	11	54	54

Source : Saham Bank

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

✓ Date de la convention : 01/02/2021

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Bourse est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Bourse.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	16	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	20

Source : Saham Bank

➤ **Convention de prestations de conformité conclue avec Sogecapital Bourse**

✓ Date de la convention : 11/04/2023

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Bourse est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Bourse.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer les prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	126

Source : Saham Bank

III.d.2.5. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECONTACT

➤ **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

✓ Date de la convention : 02/10/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecontact est une filiale détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,87% ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Sogecontact.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	500	540	540
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	1 368	971

Source : Saham Bank

➤ **Traitements des EER à distance**

✓ Date de la convention : 07/07/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecontact est une filiale détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,87% ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Sogecontact.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans un contexte de pandémie mondiale, les régulateurs (BAM & CNDP) ont mis en place un ensemble d'assouplissements réglementaires permettant d'encourager l'ouverture de compte à distance. Dans ce cadre, Société Générale Maroc a initié la mise en place d'un nouveau modèle relationnel, dont la première brique est la mise en place d'une nouvelle offre d'Entrée En Relation 100% à distance, commercialisée mi-juillet sous une marque différenciée de l'offre classique Société Générale. A cet effet, SGMA et SOGECONTACT ont décidé de conclure un contrat de service, pour formalisation du cadre de collaboration et définition des conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en charges (HT)	2 510	5 350	6 567
Sommes décaissés au cours de l'exercice (TTC)	1 591	5 789	9 897

Source : Saham Bank

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2**

✓ Date de la convention : 15/03/2021

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecontact est une filiale détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,87% ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Sogecontact.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	14	22	13
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	142

Source : Saham Bank

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

✓ Date de la convention : 22/07/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecontact est une filiale détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,87% ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Sogecontact.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	41	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	49

Source : Saham Bank

➤ **Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité**

✓ Date de la convention : 01/03/2022

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecontact est une filiale détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,87% ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Sogecontact.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

III.d.2.6. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM

➤ **Convention de garantie conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM**

✓ Entités et personnes concernées :

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72 % ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom ;
- Mme Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention vise à couvrir EQDOM, à raison de 50%, contre la perte définitive à la suite de la défaillance des bénéficiaires du crédit « FLASH », clients apportés par la Société Générale Marocaine de Banques.

En rémunération de cet engagement, la Société Générale Marocaine de Banques reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et EQDOM**

✓ Date de la convention : 01/01/2010

✓ Entités et personnes concernées :

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72 % ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom ;
- Mme Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

- ✓ Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à EQDOM de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	321	313	362
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	376	357

Source : Saham Bank

➤ **Convention de gestion et de centralisation du service titres**

- ✓ Date de la convention : 15/12/2003, Avenant en date du 25 septembre 2018

✓ Entités et personnes concernées :

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72 % ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom ;
- Mme Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par la Société Générale Marocaine de Banques moyennant une rémunération annuelle forfaitaire. Un avenant a été conclu entre les parties en date du 25 septembre 2018 afin d'apporter un amendement à l'annexe 1.

En rémunération de l'ensemble des prestations définies, la SGMA prélevera sur présentation de facture une commission forfaitaire annuelle de 150 000 MAD HT.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	150	150	150
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	165	165	165

Source : Saham Bank

➤ **Convention de prestations juridiques conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM**

- ✓ Date de la Convention : 25/05/2017

✓ Entités et personnes concernées :

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72 % ;
 - M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom ;
 - Mme Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de services rendus par le Prestataire (Société Générale Marocaine de banques), en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client / Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique d'EQDOM conformément aux normes du Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits HT	250	250	250
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	300	-	600

Source : Saham Bank

➤ **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Entités et personnes concernées :
- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72 % ;
 - M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom ;
 - Mme Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.
- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de cette convention, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	557	987	1 203
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	937	-	668

Source : Saham Bank

➤ Convention fiscale

✓ Date de la convention : 17/09/2021

✓ Entités et personnes concernées :

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72 % ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom ;
- Mme Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de missions ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuelle de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	30	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

✓ Date de la convention : 03/09/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72 % ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom ;
- Mme Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	47	103
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité**

✓ Date de la convention : 02/02/2022, autorisé par le Conseil de Surveillance du 25/03/2022

✓ Entités et personnes concernées :

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72 % ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom ;
- Mme Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu des termes de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer des prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire ».

Cette convention conclue en date du 2 février 2022 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2022.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention Prestation de services SOGECONSO V1**

✓ Date de la convention : 15/03/2022

✓ Entités et personnes concernées :

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72 % ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom ;
- Mme Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La présente prestation de service a été conclue en vue de fixer les modalités de gestion, par Eqdom, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients de Société Générale Marocaine de Banques. En rémunération de cette prestation, les parties procèderont sur une base au moins annuelle au partage sur la base du Résultat Avant Impôts (RAI), à savoir : 70% du RAI retenu par Eqdom et 30% du RAI versé à Société Générale Marocaine de Banques.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en charges (HT)	-	846	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	77

Source : Saham Bank

➤ Convention Prestation de services SOGECONSO V2

- ✓ Date de la convention : 15/03/2022
- ✓ Entités et personnes concernées :

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72 % ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom ;
- Mme Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La présente prestation de service a été conclue en vue de fixer les modalités de gestion, par Eqdom, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients de Société Générale Marocaine de Banques.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	2 325
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	2 547

Source : Saham Bank

➤ Convention d'externalisation de recouvrement des créances conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Eqdom

- ✓ Date de la Convention : 08/05/2023

- ✓ Entités et personnes concernées :

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72 % ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom ;
- Mme Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Selon la convention, Eqdom s'engage à réaliser les prestations relatives au recouvrement amiable du portefeuille Retail de la Société Générale Marocaine de Banques moyennant une commission de 5% calculée sur le montant recouvré effectif encaissé et validé.

Cette convention signée le 8 mai 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 mars 2023.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en charges (HT)	-	-	256
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	308

Source : Saham Bank

III.d.2.7. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et ALD Automotive

- Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et ALD Automotive

✓ Date de la convention : 01/01/2010

✓ Entités et personnes concernées :

- ALD Automotive est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 15 % jusqu'au 25 novembre 2024 ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de ALD Automotive jusqu'au 26 novembre 2024 ;

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ALD AUTOMOTIVE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à ALD AUTOMOTIVE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels. La facturation de l'année N s'effectue sur la base du coût réel du Sourcing Shared Service Center S.S.S.C durant l'année N-1.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	39	49	51
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	131	106	-

Source : Saham Bank

- Convention de commissionnement sur opérations avec les clients

✓ Date de la convention : 10/12/2001

✓ Entités et personnes concernées :

- ALD Automotive est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 15 % jusqu'au 25 novembre 2024 ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de ALD Automotive jusqu'au 26 novembre 2024 ;

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de cette convention, ALD AUTOMOTIVE réalise une partie de ses opérations avec des entreprises, des professionnels et des particuliers conseillés par le réseau bancaire Société Générale Marocaine de Banques.

Le réseau intervient comme prescripteur pour ALD AUTOMOTIVE qui lui verse une rémunération calculée en fonction du chiffre d'affaires apporté.

Le montant HT de la commission est égal à 1,20% du prix d'achat HT des véhicules entrant dans le cadre des prestations définies, lorsque les financements portent sur de nouveaux véhicules et 0,60% sur des véhicules de renouvellement.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	508	292	258
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	87	781	620

Source : Saham Bank

➤ **Contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société ALD AUTOMOTIVE**

✓ Date de la Convention : 01/10/2015

✓ Entités et personnes concernées :

- ALD Automotive est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 15 % jusqu'au 25 novembre 2024 ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de ALD Automotive jusqu'au 26 novembre 2024 ;

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de ALD AUTOMOTIVE d'un local à l'appartement du 1^{er} étage de l'immeuble sis au 170, Boulevard Lalla Yacout, Casablanca, d'une superficie de 29 m² ainsi qu'une partie du local technique évalué à 5 m² pour héberger son « site de repli » dans le cadre de son dispositif de plan de continuité d'activité (PCA) moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits HT	-	30	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-	33	18

Source : Saham Bank

➤ **Contrat de prestation de conseil juridique conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société ALD AUTOMOTIVE**

✓ Date de la Convention : 16/03/2016

✓ Entités et personnes concernées :

- ALD Automotive est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 15 % jusqu'au 25 novembre 2024 ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de ALD Automotive jusqu'au 26 novembre 2024 ;

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits HT	50	50	50
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	180	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention d'Audit**

✓ Date de la Convention : le 10/12/2011

✓ Entités et personnes concernées :

- ALD Automotive est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 15 % jusqu'au 25 novembre 2024 ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de ALD Automotive jusqu'au 26 novembre 2024 ;

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par SGMA au profit d'ALD Automotive moyennant une rémunération semestrielle.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

III.d.2.8. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société FONCIMMO

➤ **Contrat de bail**

✓ Date de la convention : 01/01/2002

✓ Entités et personnes concernées :

- Foncimmo est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mme. Asmae Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Présidente du Conseil d'Administration de Foncimmo ;
- M. Jérôme Brun est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur au Conseil de Foncimmo.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de FONCIMMO d'un local à usage de bureau moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	10	10	10
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	12	12	12

Source : Saham Bank

➤ **Convention de recouvrement commercial conclue entre SGMA et FONCIMMO**

✓ Date de la Convention : 11/10/2019

✓ Entités et personnes concernées :

- Foncimmo est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mme. Asmae Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Présidente du Conseil d'Administration de Foncimmo ;
- M. Jérôme Brun est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur au Conseil de Foncimmo.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon cette convention qui annule celle signée entre les deux parties en date du 14 Février 2017, FONCIMMO a pour mission d'optimiser l'activité recouvrement commercial de la Banque, son intervention vise au premier lieu, la récupération intégrale ou partielle de la créance de la SGMA.

FONCIMMO a pour mission :

- D'optimiser l'activité commerciale de la Banque, son intervention vise la récupération totale ou partielle de la créance de la SGMA. Elle n'a donc pas vocation à dégager des marges élevées au détriment de la récupération des engagements contentieux. Les biens récupérés sont achetés par FONCIMMO dans le cadre d'opérations commerciales pures pour les céder après. Cette structure analyse tous les dossiers présentés par la DREC mais se réserve le droit de rejeter un dossier si les conditions de revente jugées difficiles.
- D'apporter à la banque son expertise en matière de conseil immobilier.
- D'optimiser la cession d'actifs immobiliers hors exploitation de la Banque. Elle intervient à la demande et pour le compte de Direction des Moyens Généraux.

En rémunération de cette prestation, FONCIMMO est rémunéré à hauteur de 5% du montant d'acquisition du bien dans le cadre de :

- Sa participation aux ventes aux enchères organisées par le tribunal.
- Ou à la suite d'un arrangement à l'amiable entre le Client et le Débiteur.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en charges HT	-	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice TTC *	-	-	-

Source : Saham Bank

*Ces montants correspondent à des commissions versées à Foncimmo

➤ **Convention d'intermédiation dans la cession d'actifs immobiliers SGMA assistance conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et FONCIMMO**

✓ Date de la convention : 11/10/2019

✓ Entités et personnes concernées :

- Foncimmo est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mme. Asmae Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Présidente du Conseil d'Administration de Foncimmo ;
- M. Jérôme Brun est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur au Conseil de Foncimmo.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention qui annule et remplace celle signée entre les deux parties en date du 1er avril 2014, et portant sur le même objet, a pour objet d'optimiser l'activité de cession des actifs hors exploitation de SG Maroc.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en charges (HT)	170	236	425

Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	204	274	510
--	-----	-----	-----

Source : Saham Bank

➤ **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 20/04/2020

- ✓ Entités et personnes concernées :

- Foncimmo est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mme. Asmae Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Présidente du Conseil d'Administration de Foncimmo ;
- M. Jérôme Brun est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur au Conseil de Foncimmo.

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2023
Montant constaté en produits (HT)	12	2	13
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	15	2

Source : Saham Bank

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021

- ✓ Entités et personnes concernées :

- Foncimmo est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mme. Asmae Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Présidente du Conseil d'Administration de Foncimmo ;
- M. Jérôme Brun est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur au Conseil de Foncimmo

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de missions ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuelle de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2022	2023	2024
------	------	------	------

Montant constaté en produits (HT)	30	30	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	18	54	36

Source : Saham Bank

➤ Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

- ✓ Date de la convention : 31/12/2021
- ✓ Entités et personnes concernées :

- Foncimmo est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mme. Asmae Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Présidente du Conseil d'Administration de Foncimmo ;
- M. Jérôme Brun est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur au Conseil de Foncimmo

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	16	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	20

Source : Saham Bank

➤ Convention d'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité.

- ✓ Date de la convention : 11/03/2022, autorisée par le Conseil de Surveillance du 25/03/2022
- ✓ Entités et personnes concernées :

- Foncimmo est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mme. Asmae Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Présidente du Conseil d'Administration de Foncimmo ;
- M. Jérôme Brun est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur au Conseil de Foncimmo

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-

Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-
--	---	---	---

Source : Saham Bank

III.d.2.9. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société INVESTIMA

➤ Convention de fourniture de services et d'assistance conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société INVESTIMA

- ✓ Date de la Convention : 23/12/2016
- ✓ Date Effet : le 1^{er} Janvier 2017
- ✓ Et avenant du 02 décembre 2019
- ✓ Entités et personnes concernées :
 - Investima est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 58,48% ;
 - M. François Marchal est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration d'Investima ;
 - M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration d'Investima jusqu'au 3 décembre 2024.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de ce contrat, INVESTIMA confie à SGMA les missions ci-après citées :

- **Mission 1** : fourniture de matériels et moyens généraux. Dans le cadre de la convention, SGMB fournira au bénéficiaire tous les moyens matériels dont il lui sera fait la demande, nécessaires à la bonne marche de son activité. En rémunération de la fourniture de matériels et moyens généraux par la Banque, cette dernière percevra une rémunération forfaitaire annuelle de 250 KMAD HT.
- **Mission 2** : fourniture de personnel détaché. La banque fournira au bénéficiaire tout le personnel détaché dont il sera fait la demande pour l'exécution des prestations nécessaires à la bonne marche de son activité.
- **Mission 3** : Assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule Gestion des Filiales et Fiscalité.
- **Mission 4** : Assistance Juridique par la Direction des Affaires Juridiques.

La DAJ s'engage, pendant toute la durée du contrat, à :

1. Consacrer au bénéficiaire des ressources en nombre suffisant pour couvrir les prestations, d'une compétence et d'une expérience adaptée ;
 2. Mettre à la disposition du Bénéficiaire, dans un délai acceptable, variable en fonction de la complexité de la demande à traiter, les ressources nécessaires à la réalisation de missions ou de travaux ponctuels dans le périmètre d'intervention de la DAJ.
 3. Rendre compte au bénéficiaire, de tout dysfonctionnement ou anomalie constatés lors de l'exécution des prestations, de nature à engendrer un quelconque risque juridique ou opérationnel potentiel pour le bénéficiaire.
- **Mission 5** : Assistance et conseil financier par la Direction du Conseil. Le bénéficiaire confie à la Direction du Conseil la mission d'être son conseiller financier étant entendu que le bénéficiaire décide en dernière analyse de ses choix d'investissement et ce indépendamment des conseils qui pourraient être formulés par la Direction du Conseil.

Avenant 1 au Contrat de Fourniture de Services et d'Assistance en date du 31/12/2018 :

En date du 31/08/2018, SKI et la SGMA ont conclu un contrat de fourniture de services et d'assistance par lequel la banque s'engage à fournir toute l'assistance nécessaire à la bonne marche de son activité, et

notamment celle relative à la gestion d'INVESTIMA en tant que OPCC. Or, à ce jour, INVESTIMA ne dispose pas du contrat d'OPCC. Le dossier de demande d'agrément, notamment le règlement de gestion liant les deux entités (SKI et INVESTIMA) est en effet en cours de préparation. Aussi SKI n'est pas encore en mesure d'exercer son activité de gestion.

Par ailleurs, la société INVESTIMA ayant ultérieurement conclu un contrat de fourniture de services et d'assistance avec SGMA résilié de manière prématuré le 31/12/2018 en prévision de l'obtention de l'agrément OPCC, est la seule à être en mesure de bénéficier des prestations objet du contrat et à se décharger des obligations qui en résultent.

En conséquence, les parties sont convenues de modifier SKI par INVESTIMA.

L'avenant a pour objet de modifier les Parties au contrat en subrogeant SKI dans la totalité de ses droits et ses obligations par INVESTIMA. Il est conclu pour une durée qui démarre à compter de la date de prise d'effet jusqu'à la date d'obtention par INVESTIMA de l'agrément OPCC.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits HT	1 147	947	188
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	228	3 451	-

Source : Saham Bank

➤ Convention Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

✓ Date de la convention : 07 mai 2021

✓ Entités et personnes concernées :

- Investima est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 58,48% ;
- M. François Marchal est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration d'Investima ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration d'Investima jusqu'au 3 décembre 2024

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SGMB avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie Contrôle Niveau 2 (CN2) Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	16	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	32

Source : Saham Bank

➤ **Convention conclue avec la Société Investima / Prestations CN2 Hors Finance**

✓ Date de la Convention : 26/10/2023

✓ Entités et personnes concernées :

- Investima est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 58,48%
- M. François Marchal est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration d'Investima ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration d'Investima jusqu'au 3 décembre 2024

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) de Société Générale Marocaine de Banques procède à la réalisation de missions de contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes des conventions signées par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales.

Cette convention signée en date du 26 octobre 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2020.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	2	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

III.d.2.10. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale OffShore

➤ **Convention de mise à disposition de moyens humains et techniques**

✓ Date de la convention : 01/01/2011

✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques, au profit de Société Générale OffShore, des moyens humains et techniques dans le cadre de ses activités professionnelles (en termes de gestion administrative, financière et commerciale) moyennant une rémunération mensuelle pour la mise à disposition des moyens humains et trimestrielle pour la mise à disposition des moyens techniques.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	6 717	6 586	428

Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	8 095	8 892	526
--	-------	-------	-----

Source : Saham Bank

➤ **Convention de prestations de services pour la collaboration dans le domaine juridique**

- ✓ Date de la convention : 11/12/2017
- ✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire (Société Générale Marocaine de banques) en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/ Fournisseur Classique tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes du Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	60	60	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de Gestion des ressources humaines :**

- ✓ Date de la convention : 11/12/2018
- ✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La Direction des ressources humaines SGMA s'engage à prendre en charge, pour le compte SG OFFSHORE, la gestion administrative et sociale, ainsi que le recrutement et la gestion de carrière.

KMAD	2022	2023	2024
------	------	------	------

Montant constaté en produits (HT)	25	25	25
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	30	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de l'activité de recouvrement**

✓ Date de la convention : 11/12/2018

✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mis en place par Société Générale Maroc auprès de SG Offshore dans l'objectif de l'assister dans l'exécution de ses obligations en application des dispositions réglementaires et des normes du groupe SG en matière de recouvrement des créances.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	38	38	38
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	46	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion comptable et financière**

✓ Date de la convention : 11/12/2018

✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Par ce contrat, la direction financière SGMA s'engage à accompagner SG Offshore pour tout besoin de gestion comptable, couvrant notamment la fiscalité et le reporting réglementaire, ainsi elle intervient pour assurer la cotation et le financement de prêts court et moyen terme en faveur du client, et produire le calcul du RBO par dossier, à la demande du client.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	69	69	69
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	83	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des moyens généraux**

✓ Date de la convention : 12/10/2018

✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Par ce contrat, la direction de gestion des moyens généraux SGMA s'engage à gérer pour le compte de SG Offshore les moyens généraux dont elle a la responsabilité et l'assister dans la gestion au quotidien des moyens généraux nécessaire pour le fonctionnement normal de ses activités.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	540	540	540
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	648	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des projets**

✓ Date de la convention : 15/11/2018

✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet de définir les services et les procédures mis en place par la SGMA auprès de SG Offshore dans l'objectif de l'assister dans le pilotage et l'encadrement de ses projets bancaires.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de supervision managériale, de maîtrise des risques opérationnels et de PCA**

✓ Date de la convention : 12/10/2018

✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA s'engage à accompagner le client pour le déploiement des dispositifs de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels conformément aux obligations réglementaires et aux normes Groupe ; ainsi d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des dispositifs de continuité d'activité et gestion de crise du client.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	54	54	54
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	97	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Risques structurels pour Société Générale Offshore**

✓ Date de la convention : 16/12/2019

✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mises en place par la SGMA dans l'objectif d'une assistance des processus de reportings, métiers et réglementaires.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Conventions de sous-location conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SG OFFSHORE**

✓ Date de la Convention : 12/11/2019

✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat de sous location stipule la mise à disposition par la Société SG OFFSHORE au profit de la SGMA d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 242m² et sise à la zone franche Kenitra moyennant un loyer mensuel de 20.873,00 Dhs hors taxes.

En KMAD HT	2022	2023	2024
Montant constaté en charges HT	277	277	277
Sommes décaissement au cours de l'exercice TTC	277	277	138

Source : Saham Bank

➤ **Prestations CN2**

✓ Date de la convention : 16/04/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	117	104
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	97	47	140

Source : Saham Bank

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de support informatique**

✓ Date de la convention : 01/01/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.
- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	2 317	1 737	1 608
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	2 418	1 195	2 185

Source : Saham Bank

➤ **Convention fiscale**

✓ Date de la convention : 17/09/2021

✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%

- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de missions ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuelle de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	30	30	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	11	54	36

Source : Saham Bank

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 30/09/2020
 ✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes des conventions qui seront signées par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	59	-	-

Source : Saham Bank

➤ **Convention d'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité.**

✓ Date de la convention : 24/08/2022, autorisée par le Conseil de Surveillance du 25/03/2023

✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

La facturation est calculée sur une base annuelle forfaitaire de 60.000 dhs hors taxe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	60	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	72

Source : Saham Bank

➤ **Convention de contrôle périodique entre SG MAROC & SG Offshore.**

✓ Date de la convention : 14/12/2022, autorisée par le Conseil de Surveillance du 23/12/2023.

✓ Entités et personnes concernées :

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD/SGMA (le Prestataire) dans les filiales auditées. Les principales missions sont : (1) Mener une revue annuelle des risques (Risk Assessment) ; (2) Réaliser les missions prévues au plan d'audit annuel et évaluer l'éventuelle réalisation de toute mission ponctuelle (non inscrite au plan d'audit) demandée par la Direction Générale de l'Audité ; (3) Suivre la mise en œuvre des préconisations émises par les missions ; (4) Organiser des comités de coordination / rendre compte à la Direction Générale de l'Audité de tout évènement, dysfonctionnement ou fraude détectés lors des missions.

Facturation : L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audité fait l'objet d'une facturation annuelle par le Prestataire à Société Générale SA selon la méthode coût complet plus marge nette selon le principe de pleine concurrence. Sauf accord contraire entre le Prestataire et l'Audité, l'ensemble des frais de séjour et de déplacement engagés par le Prestataire au titre des prestations susvisées sont refacturés par le Prestataire à Société Générale SA annuellement.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : Saham Bank

III.d.2.11. Conventions conclues entre Société Générale Marocaine de Banques et ATHENA Courtage

➤ Prestations CN2

✓ Date de la convention : 20/04/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- Athena Courtage est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 96,93% ;
- Mr. Mehdi BENBACHIR est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration d'Athena Courtage.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	54	13	23
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	106	67	43

Source : Saham Bank

➤ Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

✓ Date de la convention : 16/07/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- Athena Courtage est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 96,93% ;
- Mr. Mehdi BENBACHIR est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration d'Athena Courtage.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par

SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	16	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	20

Source : Saham Bank

➤ Convention fiscale

- ✓ Date de la convention : 19/09/2021

- ✓ Entités et personnes concernées :

- Athena Courtage est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 96,93% ;
- Mr. Mehdi BENBACHIR est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration d'Athena Courtage.

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de missions ponctuelles (contrôle fiscal, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuelle de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	30	30	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	11	54	36

Source : Saham Bank

➤ Convention de prestations de conformité conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Athena Courtage

- ✓ Date de la Convention : 07/09/2023

- ✓ Entités et personnes concernées :

- Athena Courtage est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 96,93% ;
- Mr. Mehdi BENBACHIR est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration d'Athena Courtage.

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu des termes de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer des prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	-	20	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	24	72

Source : Saham Bank

III.d.2.12. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECA CAPITAL PLACEMENT

- **Convention de contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECA CAPITAL PLACEMENT**

✓ Date de la convention : 03/06/2014

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Placement est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,97 % ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur au Conseil de Sogecapital Placement ;
- M. François Marchal est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogecapital Placement

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECA CAPITAL PLACEMENT d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone, la maintenance informatique et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	70	64	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	103	145	69

Source : Saham Bank

III.d.2.13. Convention de Bail conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SKI

- **Contrat de bail à usage commercial**

✓ Date de la Convention : 20/12/2018

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Investissement est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,97 % ;
- M. François Marchal est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Sogecapital Investissement.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SKI d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 35 m² et sises à Casablanca, 55 Boulevard Abdelmoumen moyennant un loyer mensuel de 5 760,00 toutes taxes et charges comprises.

En KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits HT	58	58	58
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	69	121	-

Source : Saham Bank

III.d.2.14. Convention conclue entre la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et la société NEMA CAPITAL sur la prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

✓ Date de la convention : 01/01/2020

✓ Entités et personnes concernées :

- Nema Capital est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 49,99% ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur au Conseil de Nema Capital ;
- M. François Marchal est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Nema Capital.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatique.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.
- En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet. Le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2022	2023	2024
Montant constaté en produits (HT)	183	1 581	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	297	-

Source : Saham Bank

Flux entre Saham Bank et Saham Finances

Les flux entre Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) et Saham Finances sur l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

Relation	Nature de la convention	2024		
		Sociétés Concernées	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs
Saham Bank et Saham Finances	N/A	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A	N/A

Source : Saham Bank

En 2024, aucun flux n'est réalisé entre Saham Bank (anciennement Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)) et Saham Finances.

Flux entre Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) et ses filiales

Les flux entre Saham Bank (ex-Société Générale Marocaine de Banques) et ses filiales sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

KMAD		Société concernée	2022		2023		2024	
Nature de la conv.	Type de la conv.		Encaiss/ Décaiss TTC	Prdts/ Chrgs HT	Encaiss/ Décaiss TTC	Prdts/ Chrgs HT	Encaiss/ Décaiss TTC	Prdts/ Chrgs HT
Conventions réglementées	Convention de mise à disposition de moyens humains et techniques	Saham Bank OFFSHORE	8 095	6 717	8 892	6 586	526	428
	Convention de prestations de services pour la collaboration dans le domaine juridique	Saham Bank OFFSHORE	-	60	-	60	0	60
	Mise en place d'un dispositif de gestion des ressources humaines	Saham Bank OFFSHORE	30	25	-	25	-	25
	Mise en place d'un dispositif de l'activité de recouvrement	Saham Bank OFFSHORE	46	38	-	38	-	38
	Mise en place d'un dispositif de gestion comptable et financière	Saham Bank OFFSHORE	83	69	-	69	-	69
	Mise en place d'un dispositif de gestion des moyens généraux	Saham Bank OFFSHORE	648	540	-	540	-	540
	Mise en place d'un dispositif de gestion des projets	Saham Bank OFFSHORE	-	-	-	0	0	0
	Mise en place d'un dispositif de support informatique	Saham Bank OFFSHORE	2 418	2 317	1 195	1 737	2 185	1 608
	Mise en place d'un dispositif de supervision managériale, de maîtrise de risques opérationnels et de PCA	Saham Bank OFFSHORE	97	54	-	54	-	54
	Conventions de sous location	Saham Bank OFFSHORE	-277	-277	-277	-277	-138	-277
	Risque structurels, convention d'assistance des processus de reportings, métiers et réglementaires	Saham Bank OFFSHORE	-	-	-	-	-	0
	Convention de mise à disposition du personnel par SGMB au profit de SOGELEASE	SAHAM LEASING	3 121	3 887	-	-	-	-
	Convention de contrôle périodique avec la Société Générale Offshore	Saham Bank OFFSHORE	-	-	-	-	-	-
	Convention fiscale	Saham Bank OFFSHORE	11	30	54	30	36	30
	Prestations CN2	Saham Bank OFFSHORE	-	-	-	-	140	104
	Convention d'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité	Saham Bank OFFSHORE	-	-	-	60	72	60
	Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	Saham Bank OFFSHORE	59	-	-	-	0	0

Convention de garantie «PROLEASE»	SAHAM LEASING	-	-	-	-	0	0
Convention de garantie «SOGEQUIP»	SAHAM LEASING	-	-	-	-	0	0
Convention d'apporteur «PMELEASE»	SAHAM LEASING	-	-	-	-	0	0
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	SAHAM LEASING	77	64	133	111	162	114
Convention d'accès CLUB DAR BOUAZZA	SAHAM LEASING	64	53	64	28	-	-
Convention de mise à disposition du personnel par SOGELEASE au profit de SGMB	SAHAM LEASING	-1 258	-1 077	9 312	5 921	-	-
Convention de contrôle périodique avec Sogellease	SAHAM LEASING	-	-	-	-	0	0
Convention de prestation juridique	SAHAM LEASING	360	300	360	300	720	300
Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB)	SAHAM LEASING	-	-	-	-	0	0
Convention de mise en place de support informatique	SAHAM LEASING	1 044	4 284	4 950	2 532	1 666	1 541
Convention fiscale	SAHAM LEASING	11	30	54	30	54	30
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	SAHAM LEASING	-	82	99	21	69	37
Prestations de contrôle niveau 2	SAHAM LEASING					200	81
Convention d'accompagnement des filiales	SAHAM LEASING	-	-	-	-	72	60
Convention de prestations de services	La Marocaine Vie	-	-	-	-	0	0
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	La Marocaine Vie	169	141	-	202	712	235
Convention d'audit	La Marocaine Vie	342	-	-	-	0	0
Convention de Lutte Anti-Blanchiment	La Marocaine Vie	-	-	-	-	0	0
Convention d'accès CLUB DAR BOUAZZA	La Marocaine Vie	2 757	137	165	62	-	-
Convention de prestation juridique	La Marocaine Vie	84	70	-	70	0	70
Convention de mise en place de support informatique	La Marocaine Vie	-	1 897	-	1 605	3 618	1 227
Contrat de bail à usage commercial	Saham Capital Gestion	-	405	840	373	410	354
Convention de prestation de conformité	Saham Capital Gestion	-	-	-	-	144	60
Convention de mise à disposition du personnel	Saham Capital Gestion	584	11 257	14 910	12 879	-	-
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	Saham Capital Gestion	112	72	87	34	82	34
Convention de mise en place de support informatique	Saham Capital Gestion	587	291	508	169	633	470
Convention fiscale	Saham Capital Gestion	21	30	108	60	108	60

Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	Saham Capital Gestion	-	41	49	16	20	0
Contrat de bail à usage commercial	Saham Capital Bourse	596	410	851	378	419	361
Convention de mise à disposition du personnel	Saham Capital Bourse	5 701	5 423	9 324	6 483	-	-
Convention de rétrocession de commissions de courtage	Saham Capital Bourse	18	36	40	34	38	70
Convention de prestations de conformité conclue avec Sogecapital Bourse	Saham Capital Bourse	-	27	32	18	126	60
Prestations Contrôle Permanent Niveau 2	Saham Capital Bourse	-	-	-	-	2	13
Convention de mise en place de support informatique	Saham Capital Bourse	611	275	45	1 005	547	222
Convention fiscale	Saham Capital Bourse	11	30	54	30	54	30
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	Saham Capital Bourse	-	-	-	0	20	0
Convention de prestation de service	SAHAM CONTACT	-11 194	-10 130	-14 364	-11 158	-	-
Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité	SAHAM CONTACT	-	-	-	-	0	0
Convention de mise en place de support informatique	SAHAM CONTACT	-	500	1 368	540	971	540
Traitemet des EER à distance	SAHAM CONTACT	-1 591	-2 510	-5 789	-6 503	-9 897	-6 567
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	SAHAM CONTACT	-	14	-	-	142	13
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	SAHAM CONTACT	-	41	-	22	49	0
Convention de garantie	EQDOM	-	-	-	-	0	0
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	EQDOM	-	321	376	313	357	362
Convention de détachement du personnel	EQDOM	12 819	14 784	15 997	14 336	-	-
Convention Prestation de service SOGECONSO V2	EQDOM	-	-	-	-	2 547	2 325
Convention d'audit	EQDOM	-	-	-	-	308	256
Convention de gestion et de centralisation du service titres	EQDOM	165	150	165	150	165	150
Contrat de bail à usage commercial	EQDOM	-	-	-	-	0	0
Convention de prestations juridiques	EQDOM	300	250	-	250	600	250
Convention de mise en place de support informatique	EQDOM	937	557	-	987	668	1 203
Convention fiscale	EQDOM	-	30	-	-	0	0

Convention d'accompagnement des filiales sur le volet conformité	EQDOM	-	-	-	-	0	0
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	EQDOM	-	-	-	47	0	103
Convention Prestation de service SOGECONSO VI	EQDOM			-	846	-77	0
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	ALD AUTOMOTIVE	131	39	106	49	0	51
Convention de commissionnement sur opérations avec les clients	ALD AUTOMOTIVE	87	508	781	292	620	258
Convention d'Audit	ALD AUTOMOTIVE	-	-	-	-	0	0
Contrat de bail à usage commercial	ALD AUTOMOTIVE	-	-	33	94	18	0
Contrat de prestation de conseil juridique	ALD AUTOMOTIVE	180	50	-	50	0	50
Contrat de bail	FONCIMMO	12	10	12	10	12	10
Convention d'accompagnement des filiales par sur le volet conformité	FONCIMMO	-	-	-	-	0	0
Convention de recouvrement commercial	FONCIMMO	-	-	-	-	0	0
Convention d'intermédiation dans la cession d'actifs immobiliers SGMB Assistance	FONCIMMO	-204	-170	-274	-267	-510	-425
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	FONCIMMO	-	12	15	18	2	13
Convention fiscale	FONCIMMO	18	30	54	30	36	30
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	FONCIMMO	-	-	-		20	0
Convention conclue avec la Société Investima / Prestations CN2 Hors Finance	INVESTIMA	-	-	-	-	0	0
Convention de fourniture de services et d'assistance	INVESTIMA	228	1 147	3 451	947	0	188
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	INVESTIMA	-	-	-	18	32	0
Convention de prestation de conformité	ATHENA Courtage	-	-	-	-	72	60
Convention fiscale	ATHENA Courtage	11	30	54	30	36	30
Prestations contrôle niveau 2	ATHENA Courtage	-	-	-	-	43	23
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	ATHENA Courtage	-	-	-	-	20	0
Contrat de bail à usage commercial	Saham capital placement	103	70	145	64	69	60
Convention de bail	SKI	69	58	121	58	0	58
Convention de mise en place de support informatique	Nema Capital	-	183	297	1 581	0	0
Total		28 293	43 712	54 397	44 087	9 000	7 209

Bilan :

Actif (en KMAD)	2022	2023	2024
Créances sur INVESTIMA	20 815	20 815	20 815
Créances sur SAHAM LEASING	3 135 390	2 876 256	2 071 017
Créances sur FONCIMMO	35 944	27 894	34 094
Créances sur SG TOS	329 332	339 395	609 141
Créances sur SOGEFINANCEMENT	-	-	
Créances sur EQDOM	358 616	1 454 651	602 063
Créances sur ALD AUTOMOTIVE	-	-	
Créances sur FONCIERE SAHAM	60 000	60 000	60 000
Créances sur SAHAM CAPITAL GESTION	-	-	
Créances sur SAHAM CAPITAL PLACEMENT	-	-	
Créances sur SAHAM CAPITAL BOURSE	-	-	
Passif (en KMAD)	2022	2023	2024
Dettes SOGEBOURSE	-	-	-
Dettes GESTAR	-	-	-
Dettes INVESTIMA	44 570	44 633	47 800
Dettes SOGEPLACEMENT	-	-	-
Dettes FONCIMMO	1 456	1 064	2 969
Dettes Tanger Off-Shore	-	-	-
Dettes La Marocaine Vie	-	-	-
Dettes SOGEFINANCEMENT	44 386	45 072	45 529
Dettes ATHENA COURTAGE	3 753	12 071	3 321
Dettes EQDOM	103 303	243 707	46 754
Dettes SAHAM CONTACT	4 063	2 484	2 694
Dettes ALD AUTOMOTIVE	-	-	-
Dettes SAHAM CAPITAL GESTION	89	213	71
Dettes SAHAM CAPITAL PLACEMENT	9	21	30
Dettes SAHAM CAPITAL BOURSE	1 121	789	199
Dettes SOGEPAIEMENT	29 847	-	-

Dettes NEMA	2 338	1 146	-
Dettes SOGECA CAPITAL INVESTISSEMENT	2 076	4 887	3 139
Dettes FONCIERE SAHAM	200 000	183 340	67

Source : Saham Bank

Les créances et dettes de Saham Bank vis-à-vis de ses filiales du type prêts-emprunts ou autres crédits de trésorerie sont rémunérées aux conditions tarifaires négociées avec la contrepartie. Il s'agit pour la plupart des cas d'une autorisation de découvert ou de CMT en faveur des filiales.

L'année 2023 a été marquée par une tendance haussière des taux d'intérêt sur le marché due à la révision à la hausse du taux directeur de BAM. Face à ce contexte tendu, le marché des titres (BSF/Emprunt obligataire) a été caractérisé par un attentisme de la part de l'entité Eqdom et par conséquent un manque de liquidité. D'où le remplacement des tombées des BSF et de l'emprunt obligataire par des dettes bancaires. Ceci explique l'augmentation des créances sur Eqdom qui sont passées de 358 MMAD en 2022 à 1 451 MMAD en 2023.

L'année 2024, a été marquée principalement par la baisse des prêts financiers sur les filiales Eqdom & Saham Leasing pour respectivement 853 MMAD et 805 MMAD. Les filiales ont privilégié sur 2024 des financements sur le marché.

➤ Récapitulatif des flux intragroupes

Produits en provenance des filiales (en KMAD) ^(*)	2022	2023	2024
Produits INVESTIMA	3 902	3 636	651
Produits SAHAM CAPITAL BOURSE	5 735	6 286	7 891
Produits SAHAM LEASING	5 671	9 955	92 920
Produits FONCIMMO	1 772	1 799	2 045
Produits FONCIERE SAHAM	-	-	12
Produits LMV	3 442	-	-
Produits SOGEFINANCEMENT	-	49 743	-
Produits EQDOM	23 836	21	37 431
Produits SAHAM CONTACT	635	105	23
Produits ATHENA COURTAGE	202	12 810	121
Produits SAHAM CAPITAL GESTION	11 523	40 321	17 307
Produits ALD	8 002	67	-
Produits SAHAM CAPITAL PLACEMENT	73	15	3 093
Produits SG ABS	23 786	27 186	-
Produits Saham Bank OFFSHORE	15 324	-	17 846
Produits SG ATS	170	632	-

Produits SKI	133	24	148
Produits NEMA	-	2	-
Charges à destination des filiales (en KMAD)^(*)	2022	2023	2024
Charges INVESTIMA	-	-	-
Charges SAHAM CAPITAL BOURSE	-	-	-
Charges SAHAM LEASING	1441	1 129	1 163
Charges FONCIMMO	-		854
Charges SG TOS	-	-	-
Charges LMV	-	-	-
Charges SOGEFINANCEMENT	-	-	-
Charges EQDOM	-	-	-
Charges SAHAM CONTACT	13 080	15 121	19 927
Charges ATHENA COURTAGE	-	-	-
Charges SAHAM CAPITAL GESTION	-	-	-
Produits ALD	-	-	-
Charges SAHAM CAPITAL PLACEMENT	-	-	-
Charges SG ABS	-	95 709	-
Charges Saham Bank OFFSHORE	-	109	278
Charges SG ATS	-	-	-
Charges SKI	-	-	-
Charges NEMA	-	-	-
Charges à destination de la maison mère^{(**) (en KMAD)^(*)}			
Montant des charges	37 625	31 011	28 722
Dividendes versés par les filiales	2022	2023	2024
LA MAROCAINE VIE	23 166	16 012	15 901
SAHAM CAPITAL BOURSE	301	-	165
SAHAM CAPITAL GESTION	29 527	27 993	43 297
INVESTIMA	2 018	3 027	3 531
SOGECAPITAL PLACEMENT	492	500	520
SAHAM LEASING	56 000	42 000	46 200

SG TOS	6 567	7332	25 985
SOGEFINANCEMENT	-	-	-
EQDOM	35 890	49 349	49 348
ALD AUTOMOTIVE	-	2 294	1 334
FONCIMMO	-	-	-
SAHAM CONTACT	-	-	-
ATHENA COURTAGE	57 612	60 194	61 104

(*) Flux issus des conventions réglementées

(**) SG France

Source : Saham Bank

Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre Saham Bank et ses filiales

Les transactions opérées entre Saham Bank et les parties qui lui sont liées réalisées aux conditions de marché prévalent au moment de la réalisation de transactions :

➤ Relations entre les sociétés consolidées du Groupe :

En KMAD	2022		2023		2024	
	MEQ	IG	MEQ	IG	MEQ	IG
<u>Actifs</u>						
Prêts, avances et titres	-	4 263 688	1 178 277	5 511 251	-	3 496 084
Comptes ordinaires	-	1 263 091	1 012 977	1 394 548	-	1 066 218
Prêts	-	2 964 653	-	4 028 809	-	2 335 722
Titres	-	35 944	165 300	87 894	165 300	94 094
Actifs divers	-	53 928	-	55 086	867	53 615
Total	--	4 317 616	1 178 277	5 566 337	166 167	3 549 699
<u>Passif</u>						
Dépôts	-	4 377 366	83 043	5 423 361	15 898	3 712 674
Comptes ordinaires	-	1 036 425	81 060	1 394 527	15 898	1 071 923
Autres emprunts	-	3 340 941	1 983	4 028 834	-	2 640 751
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Passifs divers	-	89 872	-	142 976	-	147 708
Total		4 467 238	83 043	5 566 337	15 898	3 860 382
Engagements de financement et de garantie	-	-	-	-	-	-

Source : Saham Bank – Comptes consolidés

(1) Mise en équivalence

(2) Intégration Globale

➤ Eléments de résultats relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En KMAD	2022		2023		2024	
	MEQ	IG	MEQ	IG	MEQ	IG
Intérêts et produits assimilés	-	110 183	40 321	180 862	5 855	117 788
Intérêts et charges assimilés	-	110 005	-	180 577	-	117 566
Commissions (produits)	-	1 800	-	1 956	-	25 781
Commissions (charges)	-	485	-	1 726	3 435	2 598
Prestations de services données	-	34 098	-	48	-	-
Prestations de services reçues	-	-	-	-	-	-
Loyers reçus	-	415	-	-	-	-
Autres	-	36 006	-	563	1 050	90 008

Source : Saham Bank – Comptes consolidés

IV. Activité

IV.a. Le secteur bancaire au Maroc

IV.a.1. Cadre légal et réglementaire

Une nouvelle loi bancaire (loi n°103-12) a été adoptée par le parlement le 24 novembre 2014 et a été publiée au bulletin officiel au le 22 janvier 2015. Les principaux apports de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés portent notamment sur :

- ✓ L’élargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- ✓ L’introduction de dispositions régissant l’activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- ✓ Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d’audit et institution d’un comité risque émanant de l’organe d’administration ;
- ✓ La mise en place d’un nouveau dispositif de surveillance macroprudentielle couvrant l’ensemble du secteur financier : Institution d’un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l’évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- ✓ Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l’élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d’établissements de crédit et l’introduction d’une procédure d’urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- ✓ Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l’élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts ;
- ✓ Le renforcement des règles relative à la prise en compte de l’aspect genre dans les établissements de crédit ;

- ✓ Le renforcement des règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- ✓ Le renforcement des règles relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption ;
- ✓ La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs.

Le tableau suivant présente plusieurs indicateurs pris en compte pour évaluer la stabilité financière des institutions financières, leurs définitions, ainsi que les seuils fixés par BAM :

Critères	Définitions	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres et assimilés d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature. Ce ratio a été relevé à 12% à partir de fin avril 2012.	≥12%
Ratio Tier I	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et le total des risques de marché et de crédit pondérés.	≥9%
Ratio de liquidité des banques (LCR)	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaire.	≥100% à partir du 01/07/2019
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≤20%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés selon les niveaux suivants.	Pré-douteuses ≥20% Douteuses ≥50% Contentieuses ≥100%
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Rapport entre le montant de financement stable disponible et le montant de financement stable exigé (circulaire BAM n°4/W/2024 dont les dispositions sont entrées en application à partir du 20 décembre 2024)	≤100%
Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP)	Processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité permettant de s'assurer que la banque dispose de ressources suffisantes et durables en liquidité pour faire face à ses obligations, y compris en situation de stress (Directive n°1/W/2024 entrée en vigueur à partir du 20 décembre 2024)	-

Source : Bank Al-Maghrib

IV.a.2. Principales autorités de réglementations

Il va sans dire que les établissements bancaires au Maroc sont :

- ✓ Soumis à une réglementation comptable spécifique. Les règles et normes comptables qui leurs sont appliquées sont arrêtées par Bank Al Maghrib (BAM) après avis du comité des établissements de crédit et du Conseil National de la Comptabilité ;
- ✓ Contrôlés et supervisés par BAM et le Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

IV.a.3. Principales évolutions réglementaires

Année	Evolutions réglementaires
2017	<p>En Juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs. Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances.</p> <p>Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance. Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque.</p> <p>Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.</p>
2018	<p>L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/-2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.</p> <p>Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.</p>
2019	<p>Adoption de la norme comptable internationale IFRS 16 « locations » venant remplacer l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement. Ainsi, la comptabilisation d'un actif loué impliquera la constatation d'un « droit d'utilisation » à l'actif et d'une « dette locative » au passif.</p> <p>L'application de l'IFRIC 23 à partir du 1^{er} Janvier 2019 clarifiant l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.</p> <p>La finalisation de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur de la part de Bank Al Maghrib qui concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement du développement de l'industrie de la finance participative et la poursuite du parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans ce cadre, BAM a délivré à la Caisse Centrale de Garantie (CCG) un agrément à l'effet d'exercer, à travers une fenêtre dédiée, les activités de la garantie participative et a œuvré à faciliter l'élaboration des contrats produits de financement et d'épargne et leur labellisation par le Conseil Supérieur des Ouléma. Le dispositif réglementaire de cette activité a été également complété par l'élaboration de la circulaire sur le fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives. - Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4ème trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a engagé une réforme, entrée en vigueur début de 2020, visant à amender la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement des TPE. - Bank Al-Maghrib a modifié et complété en 2019 la circulaire relative au devoir de vigilance incomtant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle a également publié deux

	<p>directives portant respectivement sur l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires, des effectifs et des clients occasionnels. Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de LBC/FT⁴, afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet.</p> <p>- Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, elle a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents. Dans le prolongement de ses actions visant à renforcer la concurrence bancaire, elle a édicté une nouvelle directive portant sur la mobilité bancaire. Elle a, par ailleurs, établi une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, conclue début 2020, à l'effet de renforcer l'action conjointe des deux autorités.</p>
2020	<p>Au lundi 9 mars 2020, la bande de fluctuation du dirham marocain passe de plus ou moins 2,5% à plus ou moins 5% par rapport à un cours central fixé par la banque centrale du pays Bank Al-Maghrib. Cet élargissement s'inscrit dans le cadre de la poursuite du processus de réforme du régime de change, qui a été initié en janvier 2018, et intervient après l'atteinte des objectifs assignés à la première phase.</p>
2021	<p>Bank Al-Maghrib a introduit courant 2021 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ; ▪ La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ; ▪ La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ; ▪ La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ; ▪ La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ; ▪ La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ; ▪ La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ; ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.

⁴ Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

	<p>2021 a connu la promulgation des lois modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ loi n°50-20 relative à la microfinance comprenant des dispositions modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ▪ loi n°51-20 modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. <p>Les amendements de la loi bancaire adoptés par le parlement en juillet 2021 concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ajout, au niveau de l'article 21, de la possibilité d'homologation de la circulaire conjointe des autorités de supervision du secteur financier concernant les conglomérats financiers. La publication de ladite circulaire lui donnerait la force réglementaire en termes d'opposabilité aux tiers ; ▪ L'introduction, au niveau de l'article 51, de la possibilité d'application d'un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) différencié pour chaque type d'instrument de financement (crédit à l'équipement ou d'investissement, crédit consommation ou crédit immobilier) et pour chaque type d'établissement ; ▪ L'ajout, au niveau de l'article 112, d'une disposition prévoyant que les informations qui proviennent des autorités étrangères ne peuvent être divulguées par Bank Al-Maghrib sans l'accord exprès de ces autorités ou, le cas échéant, exclusivement aux fins pour lesquelles ces autorités ont marqué leur accord. Cet amendement a pour objectif d'assurer l'équivalence du régime de la confidentialité bancaire aux standards internationaux.
2022	<p>En 2022, Bank Al-Maghrib a mis en place de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°4/w/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°7/W/2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank AI-Maghrib ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°8/W/2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°9/W/2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie "prêt" ou de catégorie "don" ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°10/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes ▪ La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°11/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption ▪ La directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ▪ La directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ▪ La directive n°4/W/2022 fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit
	<p>En 2023, Bank Al -Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ; ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ; ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ; ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions.
2023	<p>Lors de la deuxième réunion trimestrielle de l'année 2023, soit le 20 juin 2023, le conseil de Bank-Al-Maghrib a approuvé le rapport annuel sur la situation économique, monétaire et financière ainsi que sur les activités de la Banque au titre de l'exercice 2022. Au regard des évolutions macro-économiques et en prenant en compte les délais de transmission de ses décisions à l'économie réelle, le Conseil a décidé, après trois hausses successives du taux directeur d'un total de 150 points de base, de marquer une pause dans le cycle de resserrement de la politique monétaire, maintenant ainsi le taux directeur inchangé à 3%.</p> <p>De plus et à compter du 1er janvier 2023, une nouvelle circulaire a été adoptée à l'effet de définir la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire auquel les marges et les fonds propres des banques sont exposés. En vertu de cette nouvelle circulaire, les banques doivent veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt n'excèdent pas un seuil maximum de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1.</p> <p>Enfin et courant 2023, le texte portant sur le projet de directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit est entré en vigueur. Initialement lancé en 2021, Bank Al Maghrib a préparé une directive qui impose aux établissements de crédit de fournir des informations aux demandeurs de crédit. Cette directive couvre les aspects tels que les types de crédit adaptés, les mécanismes d'éligibilité, la communication des projets de contrat en cas d'approbation et les raisons de refus. De plus, les établissements doivent tenir un registre des demandes de crédit refusées et mettre en place des procédures pour suivre les délais d'évaluation adaptés à chaque type de financement</p>
2024	<p>En 2024, Bank Al -Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La circulaire 4W2024 du 20 décembre 2024 relative au ratio structurel de liquidité à long terme à circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ; ▪ La circulaire 3W2024 du 20 décembre 2024 - modifiant et complétant C5W2017du 24 juillet 2017relative à l'obligation de vigilance incomptant aux ECOA ▪ La circulaire 4W2024 du 20 décembre 2024 relative au ratio structurel de liquidité à long terme <p>Au 19 mars 2024, le conseil de Bank-Al-Maghrib a jugé que le niveau du taux directeur reste approprié pour renforcer l'ancrage des anticipations d'inflation et soutenir son retour à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix. En conséquence, il a décidé de maintenir inchangé le niveau de 3% tout en continuant de suivre de près l'évolution de la conjoncture économique et de l'inflation.</p>

Le 5 avril 2024, la banque centrale a publié la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. La lettre circulaire fixe les modalités relatives au refinancement des crédits accordés par les banques dans le programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n'ayant pas bénéficié d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. Les banques participant à ce programme peuvent bénéficier trimestriellement d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant maximum égal à leur production éligible de crédits de fonctionnement et d'investissement

Lors de la deuxième réunion trimestrielle, soit le 25 juin 2024, sur la base de l'ensemble des considérations macro-économiques, et après avoir maintenu le taux directeur inchangé pendant quatre réunions consécutives, le conseil de Bank-Al-Maghrib a décidé de **réduire le taux directeur de 25 points de base à 2,75%**

Lors de sa troisième réunion trimestrielle, le 26 septembre 2024, Bank Al-Maghrib a maintenu le taux directeur à 2,75 %. Quant à de la quatrième réunion trimestrielle, le 17 décembre 2024, le Conseil a décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base, le ramenant à 2,50 %, en réponse à l'évolution favorable de l'inflation et pour soutenir l'activité économique.

Dispositif régissant le NSFR et l'ILAAP :

La circulaire 4/W/2024 de Bank Al-Maghrib, en date du 20 décembre 2024, fixe le cadre réglementaire du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) applicable aux établissements de crédit. Elle impose un seuil minimum de 100 %, avec des modalités de calcul précises fondées sur la stabilité des ressources et la liquidité des actifs, et encadre également les obligations de reporting auprès de la banque centrale.

La directive 1/W/2024 du 20 décembre 2024 émise par Bank Al-Maghrib établit le cadre réglementaire relatif à la gestion du risque de liquidité et au processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP) au sein des établissements de crédit. Elle impose à ces derniers la mise en place d'un dispositif de gestion du risque de liquidité structuré, couvrant l'identification, la mesure, le suivi et le contrôle de ce risque. La directive précise également que les établissements doivent élaborer un dispositif ILAAP documenté et validé par l'organe de direction, incluant notamment des scénarios de stress, des indicateurs de suivi internes, des seuils d'alerte et un plan de financement en situation de tension. Ce dispositif doit faire l'objet d'un examen régulier et être intégré dans le cadre de la surveillance prudentielle exercée par Bank Al-Maghrib.

Lors de sa première réunion trimestrielle, le 18 mars 2025, Bank Al-Maghrib a abaissé le taux directeur de 25 points de base à 2,25 %, pour soutenir l'économie dans un contexte de faible inflation. Un nouveau programme de soutien au financement des TPE a également été lancé.

En 2025, Bank-Al-Maghrib a mis en place des programmes de soutien au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des très petites entreprises (TPE). Ces initiatives visaient à améliorer l'accès au crédit pour ces entreprises, en offrant aux banques participantes un refinancement à un taux préférentiel.

2025

IV.a.4. Aperçu du secteur bancaire marocain⁵

Le secteur bancaire joue un rôle important dans l'économie marocaine. À travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est la locomotive du développement de l'économie nationale.

IV.a.4.1. Faits marquants

Les principaux faits marquants relatifs au secteur bancaire et survenus entre 2022 et 2024 sont les suivants :

Année	Faits marquants
2022	<ul style="list-style-type: none">▪ En avril 2022, le besoin en liquidité des banques s'est accentué à 74,8 milliards de dirhams en moyenne hebdomadaire.▪ Les injections de liquidité de Bank Al-Maghrib ont porté sur un montant total de 85 milliards.▪ Sur le marché interbancaire, le taux moyen pondéré s'est maintenu à 1,50% sur le premier trimestre de 2022.▪ Le 26 avril 2022, Crédit Agricole, Holmarcom et Atlanta-Sanad ont conclu un contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition – par Holmarcom et Atlanta Sanad – de l'intégralité des actions détenues par Crédit Agricole dans Crédit du Maroc, soit 78,7% du capital social et des droites de vote de Crédit du Maroc.▪ En septembre 2022, le Conseil de Bank Al Maghrib a décidé de relever le taux directeur de 1,5% à 2% (soit 50 points de base) pour prévenir tout désencrage des anticipations d'inflation et assurer les conditions d'un retour rapide à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix.▪ Le 20 décembre 2022, le Conseil de Bank Al Maghrib a relevé le taux directeur de 50 points de base. Le taux est passé ainsi de 2% à 2,5%.
2023	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en place, par le GPBM et sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, d'un comparateur permettant aux usagers des services bancaires de disposer d'information sur les tarifs bancaires appliqués par les établissements bancaires ainsi que les dates de valeur relatives à une sélection d'opérations et de services destinés à la clientèle personne physique. Le communiqué relatif à ce lancement a été publié le 1er mars 2023.▪ Haussse du taux directeur de 2,5% à 3% (+50 points de base) à la suite de la décision du Conseil de Bank Al-Maghrib tenu le 21 mars 2023.▪ Lancement du virement interbancaire instantané à partir du 1^{er} Juin 2023 par Bank Al-Maghrib et GSIMT (« Groupement pour un Système Interbancaire Marocain et Télécompensation »).
2024	<ul style="list-style-type: none">▪ Le 11 avril 2024, le Conseil d'administration de Société Générale, réuni sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi, a approuvé la signature de deux contrats qui prévoient la cession des parts du groupe Société Générale (57,67%) dans Société Générale Marocaine de Banques incluant ses filiales et la cession de l'intégralité des parts détenues par Sogécap dans la compagnie d'assurance La Marocaine Vie. Saham reprend ainsi la totalité des activités opérées par ces filiales et de leurs portefeuilles clients, ainsi que l'ensemble des collaborateurs de ces entités.▪ En 2024, Crédit Agricole S.A. annonce avoir cédé sa participation résiduelle de 15% dans Crédit du Maroc au groupe marocain Holmarcom. Cette opération intervient dans le cadre du contrat de cession annoncé en avril 2022 de la participation totale de Crédit Agricole S.A. dans Crédit du Maroc au groupe Holmarcom après avoir cédé une première tranche de 63,7% en décembre 2022.▪ Au 25 juin 2024, le conseil de Bank-Al-Maghrib a décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base à 2,75%

⁵Sources : Rapports annuels de la supervision bancaire de Bank Al Maghrib / statistiques GPBM

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au 17 décembre 2024, Bank Al-Maghrib a réduit le taux directeur de 25 points de base, le ramenant à 2,50 %
2025	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au 18 mars 2025, Bank Al-Maghrib a réduit son taux directeur à 2,25%. Cette décision visait à soutenir l'activité économique et à maintenir l'inflation à des niveaux compatibles avec l'objectif de stabilité des prix. ▪ Au 24 juin 2025, le Conseil de Bank Al-Maghrib a maintenu ce taux inchangé à 2,25%.

IV.a.4.1.1. Paysage bancaire marocain

Les établissements bancaires sont placés sous la tutelle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Epargne.

En 2022, l'infrastructure bancaire a été marquée par un développement accru des canaux digitaux via le web et les applications mobiles ainsi que par la poursuite de la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. Le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement a, pour sa part, continué de progresser.

A fin 2022, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques s'est établi à 33,9 millions de comptes, enregistrant ainsi une hausse de +8,4% par rapport à 2021 (soit 2,6 millions de comptes additionnels).

Par ailleurs, le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 89 établissements en 2021 à 90 en 2022, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.⁶

En 2023, l'infrastructure bancaire continue d'être marquée par la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. En effet, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 103 unités pour ressortir à 5.802 à fin 2023. Cette évolution reflète une baisse de 109 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 6 agences pour les banques participatives.

Parallèlement à cela, le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement, a pour sa part, poursuivi sa progression (+1% en 2023, soit +79 unités).

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al- Maghrib est passé de 88 établissements en 2023 à 93 établissements en 2024, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 institutions de microfinance, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.⁷

En 2024, le réseau bancaire poursuit sa tendance baissière sous l'effet de la digitalisation croissante des services bancaires et de la mise en œuvre par les banques de stratégies visant à réorganiser et optimiser leurs réseaux de distribution sur le plan géographique et des services offerts à la clientèle.

A fin 2024, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 113 unités pour ressortir à 5.692. Cette évolution reflète une baisse de 120 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 7 agences pour les banques participatives

Le réseau des établissements de paiement a poursuivi sa croissance pour s'établir à 32.221 points physiques à fin 2024, hors agences bancaires, soit un additionnel de 6.328 points physiques, dont 6.240 points physiques de mandataires. La part des points de cash en zone rurale est stable à 9%.

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al- Maghrib est passé de 88 établissements en 2023 à 93 en 2024, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29

⁶ Source : Rapport de supervision bancaire en 2022

⁷ Source : Rapport de supervision bancaire pour l'exercice 2023.

sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de microfinance, 18 établissements de paiement, 3 sociétés de financement collaboratif, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.⁸

Le secteur bancaire marocain se décline en quatre catégories d'établissements :

Les banques de dépôts classiques :

Les principales banques de dépôts classiques sont au nombre de sept. Attijariwafa Bank, Bank Of Africa, Banque Centrale Populaire, BMCI, CFG Bank, Crédit du Maroc, CIH, et Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) constituent ce groupement.

Les ex-organismes financiers spécialisés :

Ces établissements sont spécialisés dans le financement de secteurs d'activités particuliers. Il s'agit de CIH Bank et du CAM.

Diverses autres banques :

La création de ce type d'établissement répond à des besoins spécifiques. Il s'agit d'Al Barid Bank, de Bank Al Amal, Citibank, MediaFinance, et le Fonds d'Équipement Communal.

Par ailleurs, des banques étrangères détiennent des participations dans les banques locales :

- La BMCI est détenue à hauteur de 66,7% par BNP Paribas ;
- Le capital de Bank Of Africa est détenu à 24,56% par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- Santusa Holding (Groupe Santander) détient 5,10% d'Attijariwafa Bank ;
- BPCE détient 4,05% du capital de BCP.

IV.a.5. Evolution du secteur bancaire marocain

Sont comprises dans le secteur bancaire : Al Barid Bank, Arab Bank, Attijariwafa Bank (AWB), Bank Al Amal, Bank Of Africa (BOA), BMCI, BCP, CAM, CDG Capital, CDM, CFG Bank, CIH Bank, Citibank, FEC, La Caixa, BCP2S, Sabadell, Saham Bank et UMB.

Répartition du marché bancaire au 31 décembre 2024

En MMAD	BCP	AWB	Bank Of Africa	CAM	SAHAM BANK	CIH	Autres	Total secteur bancaire
Dépôts	313 813	334 209	160 533	106 412	77 657	73 465	210 494	1 276 584
Crédits	238 663	309 202	162 106	108 488	84 883	82 821	184 276	1 170 439
Engagements hors bilan donnés	95 369	217 439	31 160	20 960	21 948	18 717	56 225	461 818
Engagements hors bilan reçus	42 980	39 910	17 072	7 795	16 029	14 719	37 235	175 740

Source : GPBM

Au titre de l'exercice 2024, les encours des six premières banques du Royaume, représentent 83,5% des dépôts, 84,3% des crédits et 87,8% des engagements hors bilan donnés.

⁸ Source : Rapport de supervision bancaire pour l'exercice 2024.

IV.a.5.1. Ressources bancaires

Au cours de ces dernières années, les ressources du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24	Part 2022	Part 2023	Part 2024
Dettes envers les Sociétés de Financement	3 346	3 329	-0,51%	2 473	-25,70%	0,28%	0,27%	0,18%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	1 899	1 930	2%	1 627	-16%	0,16%	0,16%	0,12%
Valeurs données en pension au jour le jour et à terme aux Sociétés de Financement	0	150	>100%	182	21%	0,00%	0,01%	0,01%
Emprunts de trésorerie SF (J/J et à terme)	60	60	0%	10	-83%	0,00%	0,00%	0,00%
Emprunt Financier SF	1 216	865	-29%	515	-40%	0,10%	0,07%	0,04%
Autres Comptes Créditeurs et Dettes Diverses en Instance	103	159	54%	2	-99%	0,01%	0,01%	0,00%
Dépôts de la clientèle	1 126 346	1 164 773	3%	1 276 584	10%	94%	94%	94%
Comptes chèques	545 415	574 550	5%	630 687	10%	45%	46%	46%
Comptes courants	218 681	234 524	7%	270 179	15%	18%	19%	20%
Comptes d'épargne	178 679	181 914	2%	186 762	3%	15%	15%	14%
Dépôts à terme	133 600	123 507	-8%	130 917	6%	11%	10%	10%
Autres dépôts et comptes créditeurs	49 970	50 278	1%	58 038	15%	4%	4%	4%
Emprunts Financiers Extérieurs	12 618	12 802	1%	12 433	-3%	1%	1%	1%
Titres de créances émis	61 506	63 896	4%	66 582	4%	5%	5%	5%
Certificats de Dépôts	52 631	55 804	6%	59 385	6%	4%	4%	4%
Emprunts obligataires émis	8 835	8 092	-8%	7 198	-11%	1%	1%	1%
Autres titres émis	41	0	-100%	0	0%	0%	0%	0%
Total Ressources secteur bancaire	1 203 816	1 244 799	3%	1 358 072	9%	100%	100%	100%

Source : GPBM

Evolution entre 2023 et 2024 :

Au 31 décembre 2024, le secteur bancaire a récolté 1 358 Mds MAD de ressources, en augmentation de 9% par rapport à 2023, les ressources sont constituées majoritairement de dépôts de clientèle qui représentent 94% du total ressources et des titres de créances émis représentant 5% du total ressources. Les dettes envers les sociétés de financement et les emprunts financiers extérieurs représentent 1% du total des ressources du secteur bancaire.

La hausse des ressources au 31 décembre 2024 est expliquée principalement par l'augmentation des dépôts de la clientèle de 10% pour s'établir à 1 277 Mds MAD.

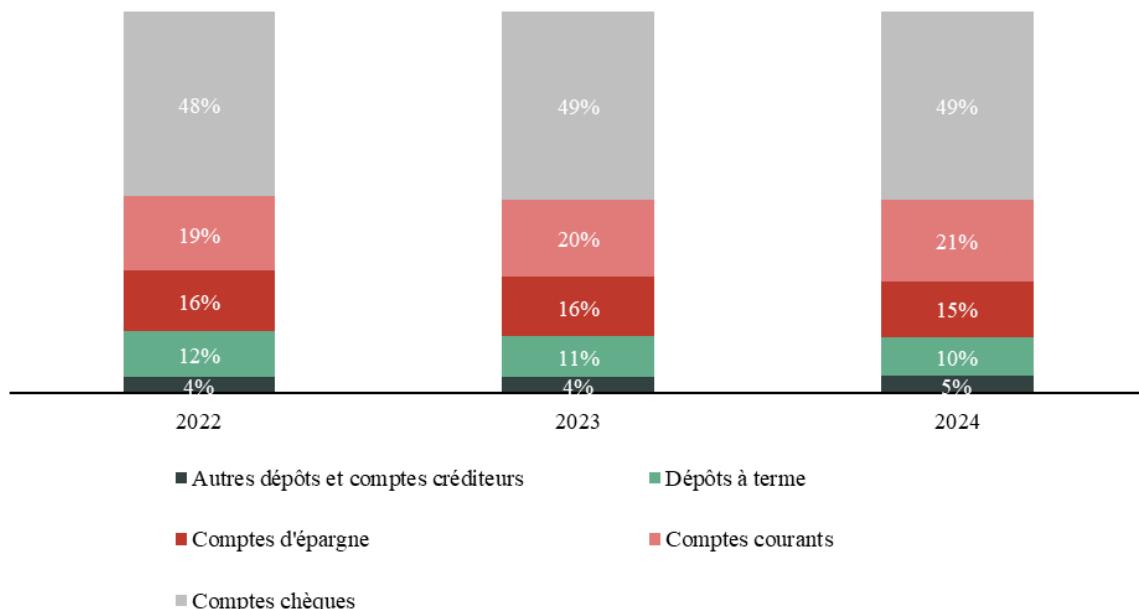
Evolution entre 2022 et 2023 :

Au 31 décembre 2023, le secteur bancaire a récolté 1 245 Mds MAD de ressources, en augmentation de 3% par rapport à 2022, les ressources sont constituées majoritairement de dépôts de clientèle qui représentent 94% du total ressources et des titres de créances émis représentant 5% du total ressources. Les dettes envers les sociétés de financement et les emprunts financiers extérieurs représentent 1% du total des ressources du secteur bancaire.

La hausse des ressources au 31 décembre 2023 est expliquée principalement par l'augmentation des dépôts de la clientèle de 3% pour s'établir à 1 165 Mds MAD.

Répartition des dépôts :

Répartition des dépôts à fin 2024



Source : GPBM

Evolution entre 2023 et 2024 :

Au 31 décembre 2024, les dépôts de la clientèle dans le secteur bancaire se sont établis à 1 277 Mds MAD contre 1 165 Mds MAD en 2023, en augmentation de +10% par rapport à 2023. Les dépôts de la clientèle sont constitués majoritairement des comptes chèques (avec une part de 46%), des comptes courants (avec une part de 20%) et des comptes d'épargne pour 14%.

L'augmentation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2023 est principalement expliquée par :

- La hausse des comptes courants de +35,7 Mds MAD au 31/12/2024, soit une évolution de 15% ;
- La hausse des comptes chèques qui sont passés de 574,5 Mds MAD au 31/12/2023 à 630,7 Mds MAD au 31/12/2024 (+10%) ;

L'augmentation des comptes d'épargne qui sont passés de 181,9 Mds MAD au 31/12/2023 à 186,8 Mds MAD au 31/12/2024 (+3%).

Evolution entre 2022 et 2023 :

Au 31 décembre 2023, les dépôts de la clientèle dans le secteur bancaire se sont établis à 1 165 Mds MAD contre 1 126 Mds MAD en 2022, en augmentation de +3% par rapport à 2022. Les dépôts de la clientèle sont constitués majoritairement des comptes chèques (avec une part de 49%), des comptes courants (avec une part de 20%) et des comptes d'épargne pour 16%.

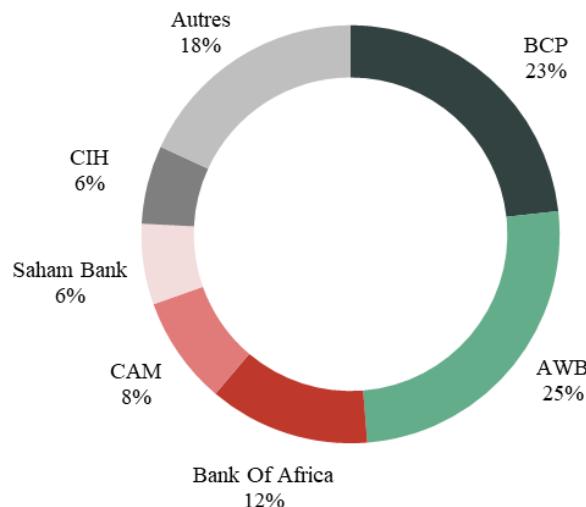
L'augmentation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2023 est principalement expliquée par :

- La hausse des comptes courants de +15,9 Mds MAD au 31/12/2023, soit une évolution de 7% ;
- La hausse des comptes chèques qui sont passés de 545,4 Mds MAD au 31/12/2022 à 574,5 Mds MAD au 31/12/2023 (+5%) ;
- L'augmentation des comptes d'épargne qui se sont établis à 181,9 Mds MAD au 31/12/2023 contre 178,7 Mds MAD au 31/12/2022 (+2%).

Répartition des ressources

Au 31 décembre 2024, BCP et AWB, se partagent presque la moitié des ressources du marché bancaire marocain. Bank Of Africa arrive en troisième place avec 12% des dépôts, suivie par Crédit Agricole du Maroc avec 8% des dépôts, Saham Bank avec 6,2% des dépôts et enfin CIH qui en détient 6,1%.

Répartition des ressources à fin 2024



Source : GPBM

Les parts de marché des six premières banques marocaines au cours des trois dernières années évoluent comme suit :

Évolution des parts de marché des ressources (en MMAD) :

En MMAD	2022		2023		2024	
	BCP	21%	289 460	24%	296 711	23%
AWB	21%	286 336	24%	302 801	25%	346 120
Bank Of Africa	12%	161 329	13%	158 004	12%	169 199
CAM	8%	104 572	8%	103 484	8%	113 790
Saham Bank	6%	80 005	6%	80 538	6%	84 792
CIH	5%	72 805	6%	78 703	6%	82 363
Autres	15%	209 309	18%	224 556	18%	246 236
Total	100%	1 203 816	100%	1 244 799	100%	1 358 072

Source : GPBM

IV.a.5.2. Emplois bancaires

Au cours de ces dernières années, les emplois du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24	Part 2022	Part 2023	Part 2024
Créances sur les Sociétés de Financement	63 745	68 651	8%	70 463	3%	6%	6%	6%
Comptes ordinaires des SF	3 172	2 826	-11%	4 999	77%	0%	0%	0%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des SF	0	500	100%	530	6%	0%	0%	0%
Comptes et prêts de trésorerie aux SF	8 866	8 107	-9%	8 549	5%	1%	1%	1%
Prêts financiers aux SF	51 707	57 218	11%	56 385	-1%	5%	5%	5%
Créances en souffrance sur SF nettes de provisions et d'agios réservés	0	0	0%	0	5%	0%	0%	0%
Créances sur la clientèle	1 005 058	1 131 648	13%	1 099 977	-3%	94%	94%	94%
Comptes Chèques débiteurs	7 770	8 438	9%	8 608	2%	1%	1%	1%
Comptes Courants débiteurs	74 050	82 496	11%	80 684	-2%	7%	7%	7%
Crédits de trésorerie	180 844	172 230	-5%	179 965	4%	17%	14%	15%
Crédits à l'équipement	210 053	308 862	47%	272 058	-12%	20%	26%	23%
Crédits à la consommation	55 689	55 660	0%	56 142	1%	5%	5%	5%
Crédits immobiliers	280 707	280 936	0%	282 390	1%	26%	23%	24%
Autres crédits	106 486	129 566	22%	122 812	-5%	10%	11%	10%
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	89 459	93 460	4%	97 318	4%	8%	8%	8%
Total Emplois Secteur Bancaire	1 068 803	1 200 299	12%	1 170 439	-2%	100%	100%	100%

Source : GPBM

Evolution entre 2023 et 2024 :

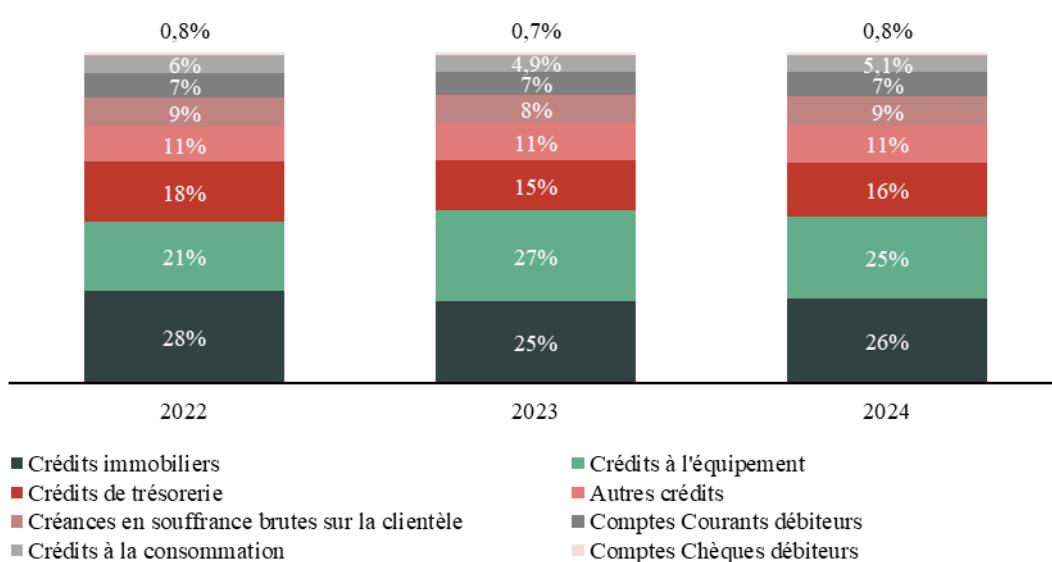
Au 31 décembre 2024, le secteur affiche un total d'emplois de 1 170 Mds MAD en baisse de 2% par rapport 2023. Cette baisse est expliquée principalement par la baisse des crédits d'équipements de 36,8 Mds de dirhams (soit 12%) passant de 309 Mds de dirhams en 2023 à 272 Mds de dirhams en 2024.

Evolution entre 2022 et 2023 :

Au 31 décembre 2023, le secteur affiche un total d'emplois de 1 200 Mds MAD en hausse de 12% par rapport 2022. Cette hausse est expliquée principalement par la hausse des comptes courants débiteurs de 11% ainsi qu'à l'augmentation des crédits à l'équipement de 47% passant de 210 Mds de dirhams en 2022 à 308,9 Mds de dirhams en 2023.

Répartition des créances sur la clientèle :

Répartition des créances sur la clientèle (en MMAD)

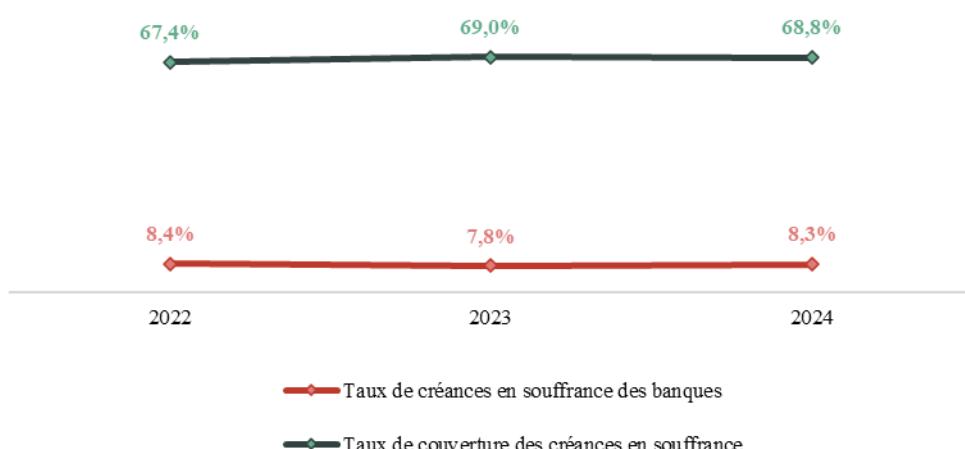


Source : GPBM

En 2024, les crédits immobiliers représentent 26% de la part des crédits octroyés à la clientèle. Les crédits à l'équipement affichent une dépréciation de 2% par rapport à 2023 et représentent 25% de la part des crédits octroyés à la clientèle, suivis des crédits de trésorerie avec 16%. Les créances en souffrances ont enregistré une hausse de 1% passant de 8% en 2023 à 9% en 2024.

En 2023, les crédits à l'équipement représentent 27% de la part des crédits octroyés à la clientèle. Les crédits à l'immobilier affichent une dégradation de 3% par rapport à 2022 et représentent 25% de la part des crédits octroyés à la clientèle, suivis des crédits de trésorerie avec 15%. Les créances en souffrances ont enregistré une baisse de 1% passant de 9% en 2022 à 8% en 2023.

Le taux de créances en souffrance⁹ et le taux de couverture des créances en souffrance¹⁰ sur la période 2022 – 2024 se présentent comme suit :



Source : GPBM

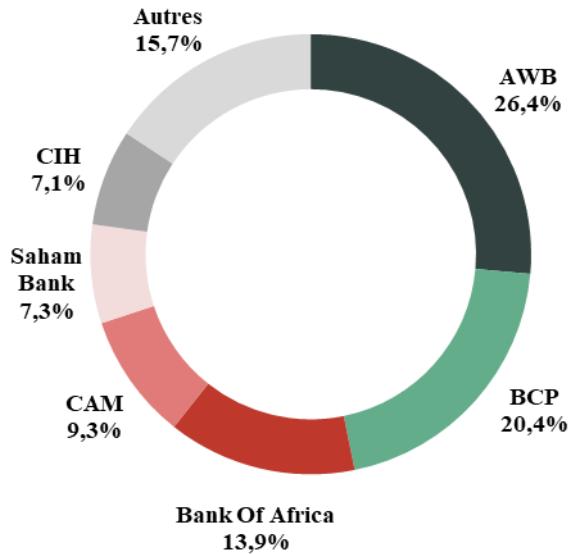
Répartition des crédits :

⁹Taux de créances en souffrance = Créesances en souffrance brutes / Crédits à l'économie

¹⁰Taux de couverture créances en souffrance = Total des provisions et agios réserves / Créesances en souffrance brutes sur la clientèle

En ce qui concerne les encours de crédit, les parts de marché de chacune des six banques précédemment citées se rapprochent des parts observées sur les ressources du marché. En effet, au 31 décembre 2024, AWB détient 26,4% du total des encours crédits, suivie par la BCP qui en détient 20,4%. Saham Bank arrive en 5^{ème} position avec 7,3% de parts des encours de crédit du secteur.

Répartition des crédits à fin 2024



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des crédits (en MMAD) :

Les parts de marché détenues par les établissements du secteur bancaire relatif au crédit s'établissent comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
AWB	25,5%	272 248	24,1%
BCP	21,8%	233 522	20,1%
Bank Of Africa	13,2%	140 740	12,1%
CAM	9,4%	100 652	8,7%
Saham Bank	8,3%	88 742	7,2%
CIH	6,6%	71 008	6,4%
Autres	15,1%	161 892	21,3%
Total	100%	1 068 803	100%
			1 200 299
			1 170 439

Source : GPBM

IV.a.5.3. Engagements hors bilan

Les engagements par signature concernent les engagements de financement ou de garanties données ou reçus par les banques en faveur de leur clientèle ou d'autres intermédiaires financiers. Il s'agit notamment de crédits documentaires à l'import ou à l'export, des accréditifs, avals, cautions de marchés, cautions de douanes, et autres obligations cautionnées.

L'évolution des engagements hors bilan du secteur bancaire entre 2022 et 2024 se détaillent comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Engagements de financement donnés	203 764	198 760	-2%	258 353	30%
Dont engagements de financement en faveur des EC	3 479	5 374	54%	14 182	>100%
Dont engagements de financement en faveur de la clientèle	200 284	193 387	-3%	244 171	26%
Engagements de garantie donnés	181 847	184 300	1%	203 465	10%
Dont engagements de garantie d'ordre des EC	61 371	56 589	-8%	58 479	3%
Dont engagements de garantie d'ordre de la clientèle	120 476	127 711	6%	144 986	14%
Total Engagements hors bilan donnés	385 611	383 060	-1%	461 818	21%
Engagements de financement reçus	4 297	5 711	0	13 169	>100%
Dont engagements de financement reçus des EC	1 515	3 578	>100%	4 849	35%
Engagements de garantie reçus	158 295	160 113	1%	162 571	2%
Dont engagements de garantie reçus des EC	109 919	104 534	-5%	103 430	-1%
Dont engagements de garantie reçus de la clientèle	48 376	55 579	15%	59 141	6%
Engagements hors bilan reçus	162 592	165 824	2%	175 740	6%
Engagements hors bilan en souffrance	4 723	4 401	-7%	5 169	17%
Dont provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	3 175	3 252	2%	3 900	20%

Source : GPBM

Evolution entre 2023 et 2024 :

Le volume global des engagements donnés par les banques s'est établi à 461,8 Mds MAD en 2024 contre 383,0 Mds MAD en 2023. Une baisse qui s'explique essentiellement par la hausse de 30% des engagements de financement donnés.

A fin 2024, les engagements hors bilan reçus par les banques se sont établis à 175,7 Mds MAD contre 165,8 Mds MAD en 2023. Cette hausse de +6% s'explique principalement par la hausse des engagements de financement reçus de 7,5 Mds MAD qui passent de 5,7 Mds MAD en 2023 à 13,2 Mds MAD à fin 2024.

Les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une hausse de 20% en passant de 4,4 Mds MAD en 2023 à 5,2 Mds MAD en 2024.

Evolution entre 2022 et 2023 :

Le volume global des engagements donnés par les banques s'est établi à 383,1 Mds MAD en 2023 contre 385,6 Mds MAD en 2022. Une baisse qui s'explique essentiellement par la baisse de 2% des engagements de financement donnés.

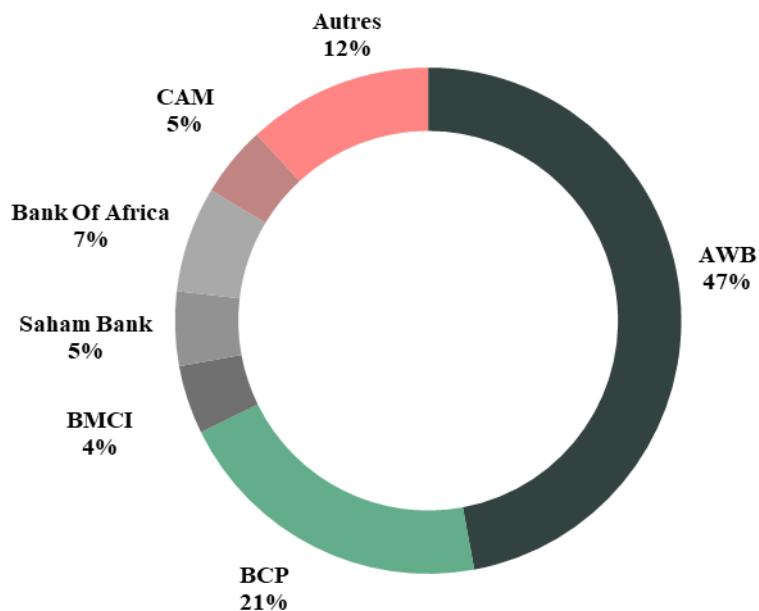
A fin 2023, les engagements hors bilan reçus par les banques se sont établis à 165,8 Mds MAD contre 162,6 Mds MAD en 2022. Cette hausse de +2% s'explique principalement par la hausse des engagements de garantie reçus qui passent de 158,3 Mds MAD en 2022 à 160,1 Mds MAD à fin 2023.

Les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une baisse de 7% en passant de 4,7 Mds MAD en 2022 à 4,4 Mds MAD en 2023.

Engagements hors bilan donnés

AWB et BCP concentrent 68% des engagements hors bilan donnés. BMCI, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques), et Bank Of Africa et CAM disposent respectivement de 4%, 5%, 7% et 5% des parts de marché des engagements hors bilan donnés en 2024.

Répartition des engagements hors bilan donnés à fin 2024



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des engagements hors bilan donnés (en MMAD) :

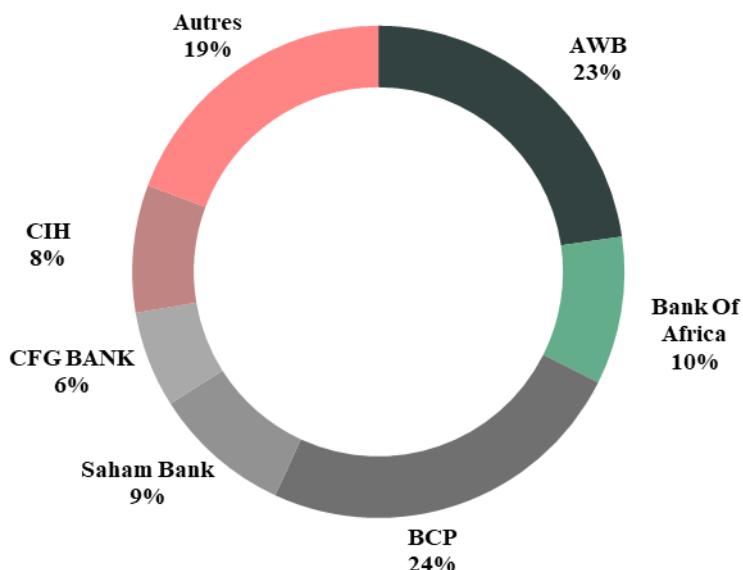
En MMAD	2022	2023	2024
AWB	47%	48%	47%
BCP	20%	19%	21%
Bank Of Africa	5%	5%	4%
Saham Bank	5%	6%	5%
BMCI	8%	7%	7%
CAM	4%	4%	5%
Autres	11%	11%	12%
Total	100%	385 611	461 818

Source : GPBM

Engagements hors bilan reçus

AWB, BCP et Bank Of Africa concentrent 57% des engagements hors bilan reçus. Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques), et CFG BANK et CIH disposent respectivement de 9%, 6%, et 8% des parts de marché des engagements hors bilan reçus en 2024.

Répartition des engagements hors bilan reçus à fin 2024



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des engagements hors bilan reçus (en MMAD) :

Les parts de marché des engagements hors bilan reçus par les établissements du secteur bancaire s'établissent comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
AWB	28%	44 730	25%
Bank Of Africa	11%	18 143	11%
BCP	23%	38 168	26%
Saham Bank	9%	14 143	10%
CFG BANK	6%	9 229	6%
CIH	9%	14 424	9%
Autres	15%	23 754	14%
Total	100%	162 592	100%
			165 824
			100%
			175 740

Source : GPBM

IV.b. Positionnement de la banque

Au 31/12/2024, Saham Bank occupe le 5ème rang des banques marocaines en termes de positionnement par la taille de ses crédits et également par celle de ses ressources.

Au niveau des encours de crédits et de dépôts, Saham Bank occupe une part de marché respectivement de 7,2% et de 6,2% grâce à sa présence sur l'ensemble des marchés de clientèle : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises et institutionnels. Son développement sur les dernières années lui a permis de conforter ses parts de marché, dans un contexte très concurrentiel.

IV.c. Activité de Saham Bank

IV.c.1. Principales activités commerciales

L'année 2024 a été marquée par un engagement fort de la banque dans la transformation digitale afin d'améliorer l'expérience client au niveau de tous ses canaux d'accès, que ce soit en agence, via l'application mobile et les cartes bancaires, au niveau des Guichets Automatiques ou encore du Centre de Relation Clients... .

Cette dynamique est appuyée par une nouvelle entité en charge de l'Expérience Client, dont la mission principale est d'incarner le client et porter sa voix à tous les niveaux de la Banque, permettant ainsi d'accompagner la transformation et de mettre en place des mesures proactives pour l'amélioration de l'expérience client.

À travers cette démarche résolument orientée client, Société Générale Maroc vise à renforcer l'accessibilité, la mobilité et l'autonomie des clients tout en favorisant l'adoption des paiements électroniques. La stratégie déployée a permis d'améliorer les principaux indicateurs de performance, notamment :

- Des taux d'équipement en cartes bancaires et application mobile en progression, désormais proches de 100%.,
- Des taux d'usage de l'application mobile en forte augmentation, démontrant la forte adhésion et appropriation des parcours mobile pour les transactions de banque au quotidien (paiement de factures, virements simples ou instantanés, téléchargement de relevés bancaires ou de RIB...),
- Des taux d'activation aux paiements par carte bancaire également en développement, avec une progression des parts de marché de la banque plus rapide que la place en matière de transactions e-commerce

Ces concrétisations s'appuient sur des actions commerciales axées autour des différents leviers, à savoir l'enrichissement de la proposition de valeur en termes de produits, services et fonctionnalités, l'amélioration des parcours clients et des actions marketing ciblées, adaptées aux différents profils clients

IV.c.1.1. Marché des Particuliers

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de Société Générale Maroc de sa dynamique commerciale et de sa transformation, offrant un modèle relationnel différenciant fondé sur le conseil et l'efficacité, visant à renforcer la proximité relationnelle et à délivrer une qualité de service conforme aux attentes de ses clients.

Celle-ci, qui met le banquier au centre de la relation client, a permis à la banque d'afficher des résultats qui la confortent quant à la poursuite de cette stratégie. En dépit d'un contexte macro-économique difficile, l'investissement des équipes, les diverses actions et campagnes lancées au cours de l'année, mais également une démarche de prospection ciblée pour concrétiser les opportunités identifiées, ont permis à Société Générale Maroc de maintenir ses marges et de réaliser des résultats en hausse par rapport à l'année précédente.

L'acquisition de nouveaux clients, essentielle dans son environnement, a été conforme à ses ambitions en s'appuyant sur plusieurs leviers, notamment le parrainage et la valorisation des partenariats à forts potentiels.

Les encours de crédits ont enregistré une forte croissance grâce à une production soutenue, à une baisse des remboursements enregistrés et grâce à un suivi rigoureux de l'activité de recouvrement, aussi bien commerciale, amiable que contentieux.

Les encours de dépôts ont également enregistré une hausse soutenue grâce aux efforts de collecte et à un pilotage quotidien des variations, gage de réactivité de la force de vente. En termes d'équipement, Société Générale a poursuivi ses actions d'adaptation des produits proposés au profil client en s'appuyant sur une offre rationalisée pour une meilleure compréhension par ce dernier.

Enfin, l'activité de bancassurance a enregistré de bonnes performances, traduisant la volonté de la banque d'accompagner ses clients en matière de conseil et de diversification de placements.

Sur le marché des Marocains Du Monde, Société Générale Maroc a poursuivi sa trajectoire arrêtée dans le cadre de la revue stratégique actant la mise en place d'un modèle relationnel à distance. C'est ainsi que de nouveaux processus full distants ont été déployés pour répondre à l'ensemble des besoins des clients MDM depuis leur pays de résidence et ce via le centre relation client « MDM DIRECT ».

Dans la même volonté de proximité, l'année 2024 a été marquée par la participation avec succès de Société Générale Maroc dans plusieurs salons de l'immobilier à l'étranger organisés par des promoteurs partenaires. Ces participations ont permis à la banque de recruter de nouveaux clients, distribuer de nouveaux crédits immobiliers et améliorer son image de marque auprès des Marocains Du Monde.

IV.c.1.2. Marché des Patrimoniaux

En 2024, la Banque Patrimoniale a consolidé son programme de transformation, axé sur l'opérationnalisation de la feuille de route définie en 2023 et sur le renforcement de son ancrage régional.

Grâce à une approche centrée sur l'excellence relationnelle, la Banque a poursuivi sa mission d'accompagner ses clients patrimoniaux dans la préservation, le développement et la transmission de leur patrimoine.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs réalisations majeures :

- **Accompagnement et formation des équipes** : Un ambitieux programme de formation, mené avec des experts externes et internes, a permis de certifier l'ensemble des collaborateurs de la Banque Patrimoniale. Cet effort a renforcé les compétences des équipes pour répondre aux attentes élevées des clients
- **Qualité de service** : La centricité client et l'amélioration continue de la qualité de service ont été au cœur de nos actions, renforçant ainsi la satisfaction et la fidélité de nos clients patrimoniaux.
- **ORS 2024** : Un dispositif spécial a été déployé pour accompagner efficacement l'opération de régularisation spontanée de la situation fiscale des contribuables et la déclaration des avoirs et liquidités détenus à l'étranger. Cette opération, menée avec succès, a consolidé le rôle de la banque comme acteur de confiance auprès de ses clients.

Au terme de l'année 2024, la Banque Patrimoniale affiche une belle progression de ses indicateurs d'activité avec notamment :

- Une progression de 14,1 % de l'encours moyen des OPCVM.
- Une croissance de 8,5 % des encours de l'épargne en assurance-vie.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la feuille de route de transformation dans l'objectif de consolider notre modèle centré sur l'expertise et la proximité client.

IV.c.1.3. Marché des Professionnels et des TPE

L'année 2024 a été marquée par une bonne évolution des indicateurs stratégiques aussi bien en ressources qu'en crédits.

Ainsi, concernant les dépôts, ces derniers ont enregistré une bonne progression à fin novembre avec une accélération en décembre grâce à l'engouement qu'a connu l'opération de régularisation spontanée (ORS). Quant aux crédits, les performances ont été très positives tant sur le plan des besoins de la vie personnelle (crédits immobiliers et à la consommation) que celui des besoins professionnels (crédits d'investissement et leasing).

Par ailleurs, la banque a maintenu son engagement dans le financement des porteurs de projets grâce à sa contribution au programme Intelaka. Cette progression encourageante en crédits a été accompagnée par une bonne maîtrise des risques de contrepartie.

La qualité du Fonds de commerce s'est améliorée davantage du fait du positionnement du réseau sur des segments à forte valeur tels que la Profession Libérale et les toutes petites entreprises (TPE). L'ensemble de ces performances confirment la feuille de route de transformation et de développement du Marché et les orientations en termes de modèle relationnel.

2024 a connu, en effet, une accélération du déploiement de la transformation du marché à travers la concentration des clients à valeur dans des dispositifs Premium (Corners TPE, Agences PRO & TPE, Agences Premium...) et un renforcement des expertises offertes à travers des gestionnaires spécialisés, une offre enrichie et des animations dédiées (journées rencontres clients).

Etant alignée avec la stratégie nationale d'inclusion financière, Société Générale maintient également son engagement d'accompagner les porteurs de projets en apportant conseil et financement à cette frange de professionnels. Ainsi, la banque continue à promouvoir l'entrepreneuriat en soutenant l'initiative étatique via le programme intégré d'appui et de financement de l'entrepreneuriat (PIAFE) mais aussi à sponsoriser des programmes d'accompagnement et de mentorat via son partenariat avec le Réseau Entreprendre Maroc.

Sur le plan de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la banque s'est fixée comme ambition de pérenniser son engagement sociétal à travers la promotion d'offres extra-bancaires mettant en avant des entrepreneurs, fintech et startup offrant diverses solutions innovantes et digitales au service de sa clientèle PRO & TPE.

IV.c.1.4. Marché des Entreprises

Financements immobiliers

En 2024, Société Générale Maroc a maintenu son engagement envers le secteur de la promotion immobilière. La banque a soutenu divers projets résidentiels dans des zones dynamiques et à potentiel.

A travers les financements accordés en 2024, la banque a également activement participé au programme de recasement des bidonvilles du Grand Casablanca ainsi qu'au nouveau programme d'aide au logement lancé en début d'année. Tout en maintenant une approche prudente et rationnelle, Société Générale Maroc continue à ajuster sa stratégie sur ce segment pour s'adapter aux nouvelles réalités économiques, diversifiant ainsi son portefeuille et établissant de nouvelles collaborations avec les opérateurs du secteur affichant les meilleurs standards.

Financements touristiques

Société Générale Maroc a maintenu son engagement et son soutien des opérateurs du secteur du tourisme visant à contribuer à la réussite des événements internationaux majeurs que le Royaume s'apprête à accueillir (CAN 2025 et Coupe du Monde 2030).

Financements Corporate et structurés

Acteur financier majeur dans le soutien de l'économie nationale et partenaire stratégique de premier plan, Société Générale Maroc à accompagner sa clientèle Corporate dans le financement de leurs projets d'investissement et de croissance.

L'année 2024 a été marquée par (i) une diversification accrue des financements avec un positionnement sur divers secteurs d'activité, (iii) un accompagnement sur mesure de certaines entreprises dans leurs opérations d'acquisition à travers des structurations adaptées ainsi (ii) que le renforcement de la présence de la Banque auprès des larges Corporate et dans le financement d'infrastructures. Société Générale Maroc poursuit son soutien aux PMEs permettant de renforcer sa position de partenaire. Ceci s'est traduit par la mobilisation de ressources et de l'expertise nécessaires à l'accompagnement de la clientèle PME. Ainsi, Société Générale Maroc s'est focalisée sur le conseil et le suivi de ces PMEs dans leurs projets d'investissements et ce, dans différents secteurs porteurs.

Conseil en opérations haut de bilan

En 2024, Société Générale Maroc a accompagné la filiale dédiée aux énergies renouvelables d'un groupe international coté en bourse comme conseiller financier dans le cadre de la valorisation d'un projet éolien onshore d'une capacité de près de 100 MW. Société Générale Maroc a également accompagné le Groupe OCP, comme conseiller financier, dans le cadre d'une mission de conseil en structuration financière portant sur l'élaboration d'un Business Plan détaillé sur une durée de plus de 30 ans de la société OCP GREEN WATER, filiale du Groupe spécialisée dans la production et la commercialisation d'eau non conventionnelle ou alimentée par de l'électricité verte (dessalement, STEPs, etc.), pour des besoins à la fois industriels, urbains et agricoles. Société Générale Maroc a en outre accompagné au cours de l'année, comme conseiller financier, un groupe international à capitaux privés dans le cadre de ses projets de développement par croissance externe au Maroc.

Par ailleurs, dans le contexte de l'acquisition par Saham de l'intégralité des actions de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) détenues par le groupe Société Générale, représentant 57,67 % du capital social de la Banque (l'**« Acquisition »**), suite (i) à la signature d'un contrat de cession et d'acquisition d'actions le 11 avril 2024, (ii) à l'obtention par Saham de l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires (Conseil de la Concurrence, AMMC, Bank Al-Maghrib, etc.) et (iii) à la réalisation effective de l'Acquisition le 3 décembre 2024, Saham s'est trouvé en situation de contrôle conjoint – à travers Société Générale Maroc et Investima – de 56,82 % du capital social d'EQDOM, société cotée à la Bourse de Casablanca, franchissant ainsi à la hausse le seuil de détention de 40 % du capital et des droits de vote.

Dans ce cadre,

Direction du Conseil a accompagné Saham Finances, Société Générale Maroc et Investima, agissant de concert, dans le dépôt auprès de l'AMMC, le 6 décembre 2024, d'une Offre Publique d'Achat (OPA) obligatoire sur les actions Eqdom, conformément à l'article 18 de la loi 26-03.

La dynamique commerciale mise en œuvre par la Direction du Conseil en 2024 a également permis à Société Générale Maroc d'accompagner plusieurs grands groupes internationaux et filiales de multinationales dans le cadre de la mise en œuvre au Maroc de leurs plans mondiaux d'actionnariat salariés, à l'instar des missions réalisées avec succès et des visas de l'AMMC obtenus pour le compte des groupes Airbus, Decathlon et TotalEnergies.

Par ailleurs, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) est intervenue en tant que conseiller financier de RCI Finance Maroc – opérant sous la marque Mobilize Financial Services – dans le cadre

de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement (BSF) à travers la mise à jour annuelle de son Document de Référence et la réalisation de 2 émissions de BSF pour un montant de 700 millions MAD en 2024.

Société Générale Maroc a également accompagné EQDOM dans le cadre de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement (BSF), à travers la mise à jour annuelle de son Document de Référence et la réalisation de 10 émissions en 2024 pour un montant total de plus de 2 430 millions MAD.

De même, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) a accompagné SAHAM LEASING dans le cadre du même type de programme, à travers la mise à jour annuelle de son Document de Référence et la réalisation de 4 émissions de BSF en 2024 pour un montant total de 1 110 millions MAD.

Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) a en outre poursuivi au cours de l'année 2024, de façon ciblée, sa stratégie de prospection visant à se positionner en amont sur des opérations de haut de bilan potentielles.

Enfin, l'activité Conseil de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) a été déclarée par l'AMMC, début 2024, en tant que Conseiller en Investissement Financier (CIF) – dans la catégorie n°2 (Conseil aux émetteurs) prévue à l'article 2 de la circulaire de l'AMMC n° 01/20 relative aux conseillers en investissement financier publiée au bulletin officiel n° 7168 – et ce, dans le cadre du dispositif réglementaire mis en place par l'AMMC, destiné aux Banques d'Affaires de la place.

IV.c.1.5. Activité Global Transaction & Payment Services (GTPS)

Trade finance

En 2024, l'activité Trade Finance a poursuivi ses chantiers d'amélioration continue à travers une optimisation de ses processus de traitement et le renforcement des expertises. 2024 a été également l'année de déploiement d'un nouveau dispositif de pilotage sur toute la chaîne de valeur permettant ainsi d'assurer un meilleur suivi de la production et des délais de traitement. Le PNB de l'activité commerce international a connu une progression de 1,7 % par rapport à 2023 grâce à une évolution positive des flux.

Cash management & paiement domestiques

Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) continue d'affirmer son positionnement de banque de référence dans le domaine du cash management, grâce à une offre adaptée aux besoins des entreprises et à un accompagnement de qualité. Elle renforce son engagement de fournir des solutions performantes et innovantes en gestion de trésorerie. Tout au long de l'année 2024, Saham Bank a poursuivi sa dynamique de croissance, marquée par une progression du PNB liée aux flux domestiques, portée notamment par le succès des virements instantanés. Par ailleurs, l'année a été marquée par une accélération de la digitalisation des opérations de paiements, permettant aux entreprises de gérer leurs transactions de manière plus fluide, sécurisée et efficace.

Affacturage

Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) met à la disposition de sa clientèle une gamme complète de produits d'affacturage qui combine différents services de factoring, à la fois pour le financement des besoins d'exploitation pour le marché domestique ainsi que pour le marché international. Aussi, des performances très positives ont été enregistrées sur l'activité Affacturage en 2024 avec un chiffre d'affaires en progression de 30% par rapport à 2023 grâce à cette diversification et à sa volonté d'accompagner la clientèle de la banque dans le financement de leur besoin de trésorerie.

IV.d. Evolution des indicateurs de Saham Bank

IV.d.1. Evolution des crédits

Analyse de la production crédits

En MMAD	2022	2023	Var 2022/2023	2024	Var 2023/ 2024	Part 2022	Part 2023	Part 2024
Clientèle commerciale	6 144	6 629	8%	3 961	-40%	54%	58%	42%
▪ Crédit moyen terme	6 144	6 629	8%	3 961	-40%	54%	58%	42%
Clientèle privée	5 251	4 869	-7%	5 545	14%	46%	42%	58%

▪ Prêt personnel ordinaire	2 325	2 127	-9%	2428	14%	20%	18%	26%
▪ Prêt personnel immobilier	2 927	2 742	-6%	3117	14%	26%	24%	33%
TOTAL crédits	11 395	11 498	1%	9 506	-17%	100%	100%	100%

Source : Saham Bank – activité sociale

A fin 2023, le total de la production de crédit a augmenté de 1% (+103 MMAD) par rapport à 2022 pour s'établir à 11 498 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- ✓ La hausse de 8% (+485 MMAD) de la production de crédit à moyen terme à destination de la clientèle commerciale qui passe de 6 144 MMAD en 2022 à 6 629 MMAD en 2023.

A fin 2024, le total de la production de crédit a baissé de 17% (- 1 992 MMAD) par rapport à 2023 pour s'établir à 9506 MMAD. Cette baisse s'explique principalement par les éléments suivants :

- ✓ La baisse de 40% (- 2 668 MMAD) de la production de crédit à moyen terme à destination de la clientèle commerciale qui passe de 6 629 MMAD en 2023 à 3 961 MMAD en 2024.

Analyse de l'encours des crédits

Au cours des trois dernières années, l'encours total des crédits y compris les créances sur les établissements de crédit et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2022	2023	Var 2022/2023	2024	Var 2023/ 2024	Part 2022	Part 2023	Part 2024
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 097	11 759	93%	9 199	-22%	7%	14%	11%
Créances sur la clientèle	78 826	78 195	-1%	77 569	-1%	93%	93%	89%
▪ Crédits de trésorerie et à la consommation	32 653	28 451	-13%	27 253	-4%	38%	32%	31%
▪ Crédits à l'équipement	16 358	20 611	26%	20 216	-2%	19%	23%	23%
▪ Crédits immobiliers	24 147	24 708	2%	26 162	6%	28%	27%	30%
▪ Autres crédits	5 668	4 425	-22%	3 937	-11%	7%	5%	5%
<i>Dont Créances en souffrance</i>	4 726	4 084	-14%	3 639	-11%	6%	5%	4%
<i>Dont Intérêts courus à recevoir</i>	304	365	20%	286	-22%	0%	0%	0%
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	8 092	7 779	-4%	7 617	-2%	9%	9%	9%
Total crédits y compris les créances sur EC et assimilés	84 923	89 954	6%	86 769	-4%	100%	100%	100%

En 2023, l'encours de crédit s'établit à 89 954 MMAD, en hausse de 6% par rapport à 2022 en raison principalement des placements interbancaires. La variation des composants de ce poste s'explique comme suit :

- ✓ La hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés de 93% qui passent de 6 097 MMAD en 2022 à 11 759 MMAD en 2023 notamment une hausse sur les placements interbancaires en devise locale pour 4,2 GMAD accompagnée d'une hausse de 0,8 GMAD sur les prêts financiers auprès des sociétés de financement.
- ✓ La légère baisse des créances sur la clientèle de -1% qui passent de 78 826 MMAD en 2022 à 78 195 MMAD en 2023 principalement en raison de :
 - La baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de -13% passant de 32 653 MMAD à 28 451 MMAD.
 - L'augmentation des crédits immobiliers pour +2% passant de 24 147 MMAD en 2022 à 24 708 MMAD à 2023.
 - La hausse des crédits à l'équipement de 26% qui sont passés de 16 358 MMAD en 2022 à 20 611 MMAD en 2023 en raison des décaissements importants effectués sur la période pour répondre au besoin de financement des gros clients Corporate exerçant dans le domaine des hydrocarbures et de l'énergie.

En 2024, l'encours de crédit s'établit à 86 769 MMAD, en diminution de 4% par rapport à 2023 en raison principalement des placements interbancaires. La variation des composants de ce poste s'explique comme suit :

- ✓ La baisse des créances sur les établissements de crédit et assimilés de 22% qui passent de 11 759 MMAD en 2023 à 9 199 MMAD en 2024 notamment une baisse des prêts de trésorerie aux établissements de crédit et assimilés de **-4,1 GMAD** pour les prêts JJ et à terme. Cette baisse est compensée par une augmentation des valeurs reçues en pension à terme des établissements de crédit et assimilés de **+1,9 GMAD**.
- ✓ La légère baisse des créances sur la clientèle de -1% qui passent de **78 195 MMAD** en 2023 à **77 569 MMAD** en 2024 principalement en raison de :
 - La baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de -4% passant de 28 451 MMAD à 27 253 MMAD.
 - L'augmentation des crédits immobiliers pour +6% passant de 24 708 MMAD en 2023 à 26 162 MMAD à 2024.
 - La baisse des crédits à l'équipement de 2% qui sont passés de 20 611 MMAD en 2023 à 20 216 MMAD en 2024.

Les créances en souffrances sont en baisse de 11% passant de 4 084 MMAD en 2023 à 3 639 MMAD.

IV.d.2. Évolution des dépôts de la clientèle

Au cours des trois dernières années, l'encours total des dépôts hors dettes sur les établissements de crédits et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2022	2023	Var 2022/2023	2024	Var 2023/ 2024	Part 2022	Part 2023	Part 2024
Comptes à vue créateurs	53 691	54 371	1%	60 630	12%	75%	75%	77%
Comptes d'épargne	10 212	10 196	-1%	10 058	-1%	14%	14%	13%
Dépôts à terme	4 217	3 801	-9%	3 645	-4%	6%	5%	5%
Autres comptes créateurs (y.c Hamish Al Jiddiya)	3 566	4 168	17%	4 157	0%	5%	6%	5%
Intérêts courus à payer	23	36	54%	32	-10%	0%	0%	0%
Total dépôts hors dettes sur EC et assimilés	71 709	72 572	1%	78 522	8%	100%	100%	100%

Source : Saham Bank – activité sociale

A fin 2023, l'encours total des dépôts enregistre une hausse de 1% pour s'établir à 72 572 MMAD contre 71 709 MMAD en 2022. Cette variation correspond à la hausse des dépôts non rémunérés pour +1,4 GMAD par rapport à l'année dernière (dont +0,8 GMAD sur les particuliers et + 0,6 GMAD sur les entreprises) atténué par une baisse de -0,4 GMAD sur les dépôts rémunérés.

A fin 2024, l'encours total des dépôts enregistre une hausse de 8% pour s'établir à 78 522 MMAD contre 72 572 MMAD en 2023. Cette variation correspond à la hausse des dépôts Corporate de +4 GMAD et une évolution de +2 GMAD sur les dépôts Retail.

IV.d.3. Évolution des dettes envers les établissements de crédits

Au cours des trois dernières années, le total des dettes envers les établissements de crédits et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2022	2023	Var 2022/2023	2024	Var 2023/ 2024	Part 2022	Part 2023	Part 2024
Comptes à vue	836	736	-12%	488	-34%	9%	9%	8%
Emprunts	8 285	6 787	-18%	4 503	-34%	88%	85%	74%
Autres dettes	273	383	40%	1 068	179%	3%	5%	18%
Intérêts courus à payer	34	39	14%	9	-78%	0%	0%	0%
Total des dettes envers les établissements de crédits	9 428	7 945	-16%	6 068	-24%	100%	100%	100%

Source : Saham Bank – activité sociale

A fin 2023, le total des dettes envers les établissements de crédit enregistre une baisse de -16% expliquée principalement par :

- ✓ La baisse des comptes à vue de 12% en raison de l'activité de l'activité ;
- ✓ La baisse des emprunts de -18% relative aux opérations d'emprunts j/j ou à termes avec la banque centrale et les correspondants bancaires (y compris SG paris). A noter que les opérations à terme avec la banque centrale contribuent au refinancement des besoins de liquidité (au taux Directeur) et permettent d'optimiser le cout de refinancement.

A fin 2024, le total des dettes envers les établissements de crédit enregistre une baisse de -24% expliquée principalement par :

- ✓ La baisse des Emprunts de 34% relative aux opérations d'emprunts j/j ou à termes avec la banque centrale et les correspondants bancaires. A noter que les opérations à terme avec la banque centrale contribuent au refinancement des besoins de liquidité et permettent d'optimiser le cout de refinancement.
- ✓ La baisse des emprunts interbancaires de 34% : la baisse des emprunts en dirhams -3 GMAD est compensée par une hausse des refinancements en devise +1 GMAD.

IV.d.4. Évolution des ressources de financement

Au cours des trois dernières années, le total des ressources de financement enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2022	2023	Var 2022/2023	2024	Var 2023/2024	Part 2022	Part 2023	Part 2024
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	9 428	7 945	-16%	6 068	-24%	10%	9%	7%
Dépôts de la clientèle	71 710	72 572	1%	78 522	8%	79%	80%	85%
Dettes subordonnées	1 631	1 635	0%	1 634	0%	2%	2%	2%
Titres de créances émis	8 342	8 076	-3%	6 648	-18%	9%	9%	7%
Total Ressources	91 111	90 228	-1%	92 872	3%	100%	100%	100%

Source : Saham Bank – activité sociale

En 2023, le total des ressources est en baisse de -1% qui s'explique par :

- ✓ La hausse des dépôts de la clientèle de 862 MMAD est liée principalement à la hausse des dépôts non rémunérés notamment les comptes à vue des clients ;
- ✓ La baisse des dettes envers les établissements de crédits et assimilés de -16% pour s'établir à 7 945 MMAD contre 9 428 MMAD en 2022 correspond à des emprunts au jour le jour ou à terme avec la Banque Centrale et les correspondants bancaires (y compris SG paris) qui n'ont pas été renouvelés.
- ✓ La légère baisse des titres de créances négociables de -3% passant de 8 342 MMAD en 2022 à 8 076 MMAD en 2023 avec des émissions des certificats de dépôts pour 6 000 MMAD et des tombées sur la période pour 6 255 MMAD ;

L'évolution du stock des certificats de dépôts dépend des besoins en liquidité en fonction de l'évolution de l'activité et le recours aux autres types de refinancement.

En 2024, le total des ressources est en hausse de 3% qui s'explique par :

- ✓ La hausse des dépôts de la clientèle pour +6 GMAD s'explique par la hausse des dépôts Corporate de +4 GMAD et une évolution de +2 GMAD sur les dépôts Retail ;

- ✓ La baisse des dettes envers les établissements de crédits et assimilés de -24% pour s'établir à 6 068 MMAD contre 7 945 MMAD en 2023 correspond à une baisse des opérations d'emprunts j/j ou à termes avec la banque centrale et les correspondants bancaires et une baisse des emprunts interbancaires.
- ✓ La baisse des titres de créances négociables de -17.69% passant de 8 076 MMAD en 2023 à 6 648 MMAD en 2024 à la suite des tombées intervenues à hauteur de -5,9 GMAD et de nouvelles émissions de +4,5 GMAD, en lien avec la hausse des ressources clientèles et la baisse des besoins de refinancements.

IV.d.5. Taux de Transformation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du taux de transformation sur la période 2022 - 2024 :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Créances sur la clientèle (1)	78 826	78 195	-1%	77 569	-1%
Dépôts de la clientèle (2)	71 710	72 572	1%	78 522	8%
Taux de transformation (1)/(2)	109,92%	108%	-192 pbs	99%	-896 pbs

A fin 2023, le taux de transformation s'est situé à 108%, tiré par une hausse des dépôts de la clientèle.

A fin 2024, le taux de transformation s'est situé à 99%, tiré par une hausse des dépôts de la clientèle.

V. Informations environnementales et sociales

V.a. Employeur responsable

En tant qu'employeur responsable, Saham Bank veille à recruter, développer et accompagner les talents, à travers des politiques et pratiques équitables et justes. Pour ce faire, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) assure une gestion adéquate des carrières et des compétences futures, et s'appuie sur une offre de formation variée, en lien avec les enjeux de la banque et les métiers de demain.

À travers le programme de pilotage de compétences Moustakbali lancé en juin 2021, Saham Bank déploie une démarche robuste d'anticipation de l'évolution des métiers et des compétences, permettant d'accompagner efficacement les hommes et les femmes dans leur développement et parcours de carrière.

Cette démarche est adossée à une politique de rémunération attractive et équitable, favorisant l'engagement et la fidélisation sur le long terme. Par ailleurs, Saham Bank œuvre à entretenir un dialogue social de qualité pour conduire de manière transparente et concertée, les transformations structurantes liées à la gestion de carrière.

Saham Bank s'appuie sur une politique de santé et sécurité commune à l'ensemble du Groupe et en alignement avec les exigences locales, qui vise à offrir les meilleures conditions de santé et de sécurité au travail. Elle soutient la qualité de vie et conditions de travail aux meilleurs standards pour ses collaborateurs en signant des engagements pour l'équilibre des temps de vie.

Enfin, Saham Bank soutient des pratiques de traitement équitables et inclusives, levier essentiel de performance et d'innovation. Dans cet objectif, la banque s'est engagée à mettre en place une politique Diversité et Inclusion forte en s'appuyant sur une gouvernance dédiée avec des ambitions élevées inscrites dans la durabilité

V.b. Environnement

En 2021, le Groupe a défini une trajectoire de réduction des émissions CO2 pour compte propre à hauteur de 50 % sur la période 2019-2030. Société Générale agit sur les émissions liées à l'utilisation de ses locaux, de l'informatique, des déplacements aériens et de son parc automobile. En 2022, Saham Bank a intégré cette ambition en définissant sa propre trajectoire 2019 – 2030 et en mettant en place les mesures opérationnelles nécessaires pour atteindre l'objectif fixé.

À fin 2024 et grâce aux initiatives mises en place depuis 2019, la banque a réduit son empreinte Carbone de -42 %, s'inscrivant ainsi dans sa dynamique visant l'atteinte de l'objectif de -50 % d'ici 2030

V.b.1. Gestion de l'impact direct de l'activité sur l'environnement

Les principaux leviers identifiés et progressivement mis en œuvre concernent :

- **Papier** : Le plan d'action papier implique la généralisation de l'impression recto verso par défaut, la réduction et la rationalisation du parc des imprimantes, la continuité de la digitalisation des processus, le déploiement d'actions Quick Win par les métiers afin d'optimiser et gérer leur consommation de papier de manière efficace. Les actions entreprises jusqu'à présent ont d'ores et déjà donné des résultats concrets et mesurables : entre 2019 et 2024, l'émission carbone induite par la consommation du papier a baissé de 50 %
- **Transport** : Saham Bank continue à accorder une attention particulière au volet transport. En plus du maintien de la réduction de la fréquence d'envoi du courrier de cinq fois par semaine à trois fois par semaine, la banque privilégie les envois du mobilier ou matériel par les moyens de transport en commun à la place d'usage du transport dédié.
Dans une continuité de l'utilisation de cyclomoteurs électriques au lieu de vélosmoteurs thermiques pour les courses de la banque, il a été procédé en 2024 au renouvellement du parc de cyclomoteurs électriques par une nouvelle génération plus efficace avec des batteries plus performantes permettant une meilleure autonomie tout en réduisant le temps de recharge.
- **Déchets** : Saham Bank a continué son programme de collecte et de récupération des déchets en adoptant le mécanisme de regroupement et de tri du papier, du plastique et des déchets ménagers. Cette démarche prend en charge le conditionnement et l'expédition vers des filières de recyclage ou d'élimination des déchets.
- **Mise en rebut** : L'année 2024 a été marquée par une nouvelle action RSE qui a consisté en la cession du mobilier et matériel à travers la consultation de prestataires professionnels spécialisés dans le domaine de gestion écologique des rebuts. Ces derniers disposent des agréments de l'État marocain, les autorisant à opérer dans ce domaine et sont habilités à fournir les certificats et attestations nécessaires.

Les objectifs de cette initiative sont les suivants :

- ✓ La prévention de la nocivité des déchets et la réduction de leur production ;
 - ✓ L'organisation de la collecte, du transport, du stockage, du traitement des déchets et de leur élimination de façon écologiquement rationnelle ;
 - ✓ La valorisation des déchets par le réemploi, le recyclage ou toute autre opération visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie.
- **Eclairage et électricité:** Saham Bank poursuit son engagement pour diminuer son empreinte carbone lié à ses besoins en électricité ou à l'éclairage en capitalisant sur ses efforts notamment d'utilisation d'énergie solaire : agence Ouarzazate, piscine d'un chalet d'estivage alimenté par un parking solaire, Club Dar Bouazza et les agences Fès Ville Nouvelle et Marrakech Principale. La banque a engagé en 2023 un audit énergétique au niveau du Siège et de 4 agences pilotes. Les recommandations permettront une économie de 5 % aux agences et 10 % au siège.
 - **Efficacité énergétique :** Saham Bank poursuit son engagement pour diminuer son empreinte carbone liée à ses besoins en électricité et à l'éclairage en capitalisant notamment sur ses efforts d'utilisation de l'énergie solaire. Plusieurs sites sont concernés : agence Ouarzazate, piscine d'un chalet d'estivage alimenté par un parking solaire, Club Dar Bouazza, agences Fès Ville Nouvelle et Marrakech Principale. La banque a engagé en 2024 les études de l'alimentation en solaire de 5 agences permettant une économie prévisionnelle de 47 % et 64 T de CO2 évité. En parallèle un projet de pilotage de la consommation d'énergie des agences a été lancé afin de permettre un bon monitoring de l'énergie et de rationaliser son utilisation. Des actions d'efficacité énergétique ont été déployées dans 5 agences « énergivores », permettant de réaliser une économie moyenne de 5 à 10 % avec l'ensemble des actions menées sur ces agences.
 - **Système d'information et infrastructures informatiques :** La Direction des Systèmes d'Information a poursuivi sa stratégie visant à intégrer davantage les considérations environnementales, à travers l'amélioration du pilotage des données de consommation d'énergie : optimisation des Data Center, client léger, veille technologique et analyse annuelle des équipements. Saham Bank est engagée dans une transformation digitale, guidée par des technologies de dématérialisation et robotisations des processus sophistiquées. Cette transition représente une avancée majeure dans sa quête de réduction d'empreinte carbone et de numérique responsable, avec moins de mails, moins d'impressions et une gestion électronique sécurisée des informations, contribuant significativement à la réduction de la consommation de papier. En éliminant les processus manuels complexes, cette transformation confère à l'entreprise une agilité accrue dans la gestion des données. Elle propulse l'efficacité opérationnelle à de nouveaux sommets tout en réduisant les risques opérationnels. Dans le cadre du Green Coding, notre engagement envers la durabilité et l'éthique a été au cœur de nos actions, conduisant à des progrès tangibles dans divers domaines. Saham Bank a franchi, en 2023, une étape cruciale en généralisant l'utilisation d'un questionnaire évaluant l'impact RSE de nos projets. Cette approche novatrice permet d'intégrer pleinement les dimensions sociales, environnementales et économiques dans nos analyses RSE, renforçant ainsi notre capacité à prendre des décisions éclairées et responsables. Dans le cadre de notre engagement envers l'excellence opérationnelle et la transparence, Saham Bank a également intensifié nos efforts pour mettre en œuvre des seuils et des règles de contrôle inspirés des meilleures pratiques du groupe Société Générale dans nos processus de validation. Cette démarche vise à garantir la conformité, la sécurité et la fiabilité de nos opérations, tout en minimisant notre impact environnemental. La banque procède également à des dons informatiques en faveur de ses associations partenaires, cela permet de donner une seconde vie aux équipements informatiques décommissionnés et contribuant à la durabilité environnementale.
 - **Eco-conception avec l'outil SO SMART :** Le SO SMART est un questionnaire d'évaluation d'architecture IT qui mesure la durabilité, l'ouverture, la sécurité, la modularité, l'agilité et le temps réel d'une solution. Chaque section regroupe des questions spécifiques, et la note finale permet de comparer et d'évaluer différents scénarios architecturaux liés aux aspects RSE. Grâce à cet enrichissement, l'outil offre une vision globale structurée des projets, permettant de prioriser ceux alignés avec nos objectifs de durabilité. L'évaluation finale des projets IT génère, après complétude du questionnaire, un indicateur architectural global. Cet indicateur évalue :
 - S = Sustainable/Durabilité : prise en compte des impacts environnementaux à long terme.
 - O = Ouvert/Open : focus sur l'interopérabilité, la portabilité, la standardisation et l'accessibilité.
 - S = Sécurité et efficacité : intégration de critères garantissant robustesse et optimisation énergétique.
 - M = Modular/Modulaire ; A = Agile : capacité des solutions à évoluer et à s'adapter.
 - RT : Real time/Temps réel : Au bon moment, en ligne.

- **Immobilier :** Au-delà de l'approvisionnement énergétique, Saham Bank poursuit sa stratégie d'amélioration de la performance énergétique de ses immeubles. Dans le cadre de son projet de Campus CFC (Casablanca Finance City), Saham Bank engage une démarche complète de Développement Durable permettant de maîtriser la qualité environnementale et de réduire les besoins énergétiques. Le campus CFC a été certifié en 2023 HQE de niveau Exceptionnel pour la phase conception.

V.b.2. Contribution à la diffusion des initiatives éco-responsables

Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) s'investit également pour sensibiliser, associer voire inciter les parties prenantes à prendre part aux actions en faveur de la protection de l'environnement.

➤ Sensibilisation à l'empreinte carbone

Saham Bank poursuit son engagement en sensibilisant et en mobilisant ses collaborateurs ainsi que ses parties prenantes autour des enjeux environnementaux. L'objectif est d'encourager chacun à adopter des gestes écoresponsables et à contribuer activement à la transition écologique. En 2024, plusieurs campagnes de communication interne ont été menées pour renforcer la prise de conscience collective.

➤ Fresque du climat

En parallèle, le déploiement de la Fresque du Climat s'est accéléré. Aujourd'hui, 70% des membres du Senior Management sont sensibilisés et 10% des collaborateurs ont également suivi ces ateliers.

Grâce à cette initiative, la banque favorise l'intelligence collective et permet à ses équipes de mieux comprendre les enjeux environnementaux afin d'être des acteurs clés de la transformation ESG. L'objectif est de faire participer le plus grand nombre de collaborateurs à cet atelier ludique et collaboratif sur les défis climatiques d'ici fin 2025.

En sensibilisant et en impliquant ses collaborateurs dans des actions concrètes, Saham Bank affirme son leadership en matière de responsabilité sociétale et renforce son engagement pour un avenir plus durable, au service de ses clients et de la société.

➤ Soutien de la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement

La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, cible principalement les générations d'avenir, qu'elle travaille à sensibiliser et à éduquer aux valeurs et aux comportements du développement durable.

L'objectif est de former des générations écoresponsables en éveillant la curiosité des jeunes et en les amenant à prendre conscience de leurs responsabilités individuelle et collective vis-à-vis de l'environnement.

Saham Bank apporte son soutien financier à ces initiatives

V.c. Social

Au sein de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques), la diversité et l'inclusion constituent un axe stratégique majeur, au-delà des exigences réglementaires. Elles sont au cœur de la dynamique de transformation de la banque, en favorisant un environnement de travail où les collaborateurs peuvent s'épanouir pleinement. Reflétant la diversité de notre clientèle et de la société marocaine, cette approche renforce la performance collective et représente un véritable levier de compétitivité. Société Général Maroc s'engage à offrir à l'ensemble de ses collaborateurs un cadre propice à l'expression de leur potentiel, fondé sur la reconnaissance des compétences de chacun.

Saham Bank a considéré depuis plusieurs années la diversité comme un enjeu stratégique et de premier ordre. Une diversité qui est abordée dans sa définition plurielle : genre (égalité femmes-hommes), âge (équilibre entre les générations), handicap (intégration des personnes en situation de handicap) ...

Et c'est dans ce contexte que s'inscrit la démarche continue de la banque en faveur des valeurs de diversité et d'inclusion. Citons à titre d'exemple :

- L'obtention en 2023 de la certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality) directement au deuxième niveau Move. EDGE étant le leader mondial de l'évaluation et de la certification des entreprises en matière d'égalité professionnelle et de diversité des genres. Cette certification récompense les organisations qui respectent des normes mondiales de haut niveau en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est aussi la consécration d'un travail dynamique en profondeur, d'un modèle concret de l'inclusion dans la gestion des ressources humaines, qui s'inscrit dans la durabilité et qui confirme la Diversité en tant que vecteur de croissance pour notre ambition stratégique.

- Le lancement de deux éditions du programme Mentor4All dont la première édition s'est inscrite dans une finalité de promotion du Mentorat au féminin, tandis que la seconde édition s'est assignée pour objectif de renforcer l'inclusion des plus jeunes collaborateurs.
- L'organisation à cadence régulière d'un séminaire d'intégration pour les nouvelles recrues de la banque, œuvrant pour une inclusion complétant le dispositif d'accueil des nouveaux collaborateurs.
- Le lancement d'un projet en 2024 de création d'une communauté de tuteurs, en charge de faciliter l'intégration et la formation des nouveaux arrivants dans les différentes entités de la banque (nouvelles recrues et collaborateurs en mobilité)
- Le programme Work & Life balance créé autour des thématiques de l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle ainsi que du bien-être des collaborateurs, avec l'organisation régulière d'événements ou d'actions de sensibilisation, incluant notamment des ateliers de coaching, la diffusion de capsules vidéo et radio consacrées à la santé physique et mentale, ainsi que diverses initiatives visant à encourager une culture d'entreprise bienveillante et inclusive.

➤ **Une politique de recrutement dynamique et inclusive**

Dans le cadre de notre engagement à favoriser un environnement de travail inclusif, notre approche en matière de recrutement et de mobilité interne s'appuie sur des principes d'équité et de transparence. Ainsi, en vue de renforcer la cohérence de nos pratiques, la politique de recrutement a été élaborée afin de clarifier les mécanismes mis en place pour les recrutements aussi bien internes qu'externes.

A travers cette politique, notre banque traduit sa volonté de reconnaître et de promouvoir tous les talents, quels que soient leurs croyances, âge, handicap, parentalité, origine ethnique, nationalité, genre, appartenance à une organisation politique, religieuse, syndicale ou à une minorité, ou toute autre caractéristique qui pourrait faire l'objet d'une discrimination.

Afin d'assurer la relève de ses collaborateurs, outre la politique de recrutement, la banque réalise un exercice d'identification des talents sur les différents postes clés, cet exercice permet également d'offrir des opportunités et des évolutions de carrière à tous les niveaux de l'organisation.

La politique de recrutement porte une attention spécifique au recrutement de jeunes talents, à travers notamment le nombre de stages de fin d'études proposés chaque année, les événements de recrutements auxquels elle participe, permettant à Saham Bank d'aller à la rencontre des talents pour élargir son vivier et faire connaître ses métiers.

Dans le cadre la gestion de leur carrière, la situation des collaborateurs est suivie en fonction de l'évolution de leur parcours, à l'occasion d'une mobilité ou lors de l'exercice annuel d'examen de situation, cet exercice s'appuie sur des benchmarks du secteur, ainsi que sur la classification et pesée de postes, tous étant des moyens clairement présentés permettant d'être un employeur responsable.

➤ **Fidélisation et valorisation du capital humain**

Saham Bank place la valorisation et la fidélisation de son capital humain au cœur de sa stratégie RH. Consciente que la performance durable repose sur l'engagement de ses collaborateurs, la banque déploie une politique active de développement des compétences, structurée autour de la GPEC, à travers le programme « Moustakbal ».

Cette démarche permet d'anticiper les évolutions des métiers, d'identifier les besoins futurs en compétence et d'accompagner les collaborateurs dans leur montée en expertise, et ce, à travers des parcours de formation ciblés et personnalisés où chaque collaborateur est encouragé à construire son évolution professionnelle en cohérence avec les enjeux stratégiques de la banque.

La gestion des talents constitue également un levier central, avec des dispositifs dédiés à l'identification, au suivi et à la promotion des hauts potentiels. L'ensemble de ces actions vise à renforcer le sentiment d'appartenance, à favoriser la mobilité interne et à fidéliser durablement les compétences clés.

➤ **Maintien d'un dialogue social équilibré et constructif et veille à la sécurité des collaborateurs**

Dans le cadre de la réglementation encadrant la gestion des ressources humaines, les règles sociales et les conditions de travail, la banque s'engage à mettre en œuvre une politique RH conforme aux exigences légales, tout en promouvant des pratiques favorables au bien-être social. A ce titre, ses engagements se déclinent autour de plusieurs axes majeurs :

- Garantir la conformité des processus RH avec l'ensemble des dispositions réglementaires applicables

- Maintenir un climat social serein, propice au dialogue avec les parties prenantes internes, notamment les représentants du personnel et les collaborateurs, dans le respect des libertés syndicales et des droits fondamentaux.
- Prévenir toute forme de discrimination au travail et promouvoir activement l'égalité professionnelle ainsi que la diversité au sein de l'organisation.
- Veiller à la santé, à la sécurité et à l'hygiène sur le lieu de travail, dans une logique de prévention continue.

Les indicateurs RH traduisent un climat social équilibré et témoignent d'une gestion responsable et vigilante, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.

Ces indicateurs se présentent comme suit :

Nombre de représentants du personnel	105
Nombre de réunions effectuées par les représentants du personnel	En termes de réunions légales, 2 Comités d'Entreprise et 4 Comités Hygiène et Sécurité
Nombre de jours de grève	0
Nombre de licenciements	10
Nombre de litiges sociaux	10
Nombre de démissions	177
Nombre d'accidents du travail	22

Source : Saham Bank

➤ **Faire des collaborateurs les acteurs de leur réussite**

L'année 2024 a été marquée par l'accélération et la consolidation des projets de transformation initiés en 2023, dans le but de structurer et d'améliorer notre dispositif de développement des compétences de nos collaborateurs. Ce sujet revêt une importance cruciale et constitue un levier essentiel pour développer notre capital humain.

En effet, le lancement des bilans de compétences a permis d'identifier les compétences lacunaires, puis de concevoir et déployer des parcours d'upskilling personnalisés pour combler les écarts détectés. Ils ont également accompagné le staffing de certaines filières avec le lancement de quelques initiatives de reskilling.

Cette approche concrétise notre vision de créer un écosystème d'accompagnement basé sur l'approche « Compétence », centré sur le « Collaborateur » et impliquant divers acteurs (managers, HRBP, formateurs, tuteurs...).

Ce dispositif d'accompagnement a également été renforcé par l'agilisation de notre organisation, avec le déploiement de la Tribe « Développement RH » et l'adoption du « Visual Management » comme outil de pilotage et de suivi de nos actions d'accompagnement. Cela nous a permis de réduire considérablement nos cycles de livraison et de garantir une expérience d'apprentissage plus impactante et enrichissante pour nos collaborateurs dans leur montée en compétences. Une montée en compétences qui s'inscrit dans les orientations stratégiques de la banque et constitue un levier important pour accompagner les programmes de transformation de nos lignes métier.

Ainsi, l'effort de formation a été poursuivi pour accompagner nos collaborateurs dans leur montée en compétences et dans la maîtrise des risques inhérents à leurs activités :

- 28 504 heures de formation ont été dispensés en 2024 (hors formation réglementaires) réparties comme suit :
 - 24 352 heures formation en mode « présentiel »
 - 4 152 heures de formation en mode « à distance »
- 804 collaborateurs ont au moins suivi une formation non réglementaire en 2024

Pour les e-learning réglementaires :

- 18 155 heures de formation ayant un caractère de culture risque, conformité, juridique et contrôle ont été dispensées en 2024 ;
- 3 198 collaborateurs ayant au moins suivi une formation réglementaire

Ces réalisations résultent de plusieurs projets structurants initiés depuis 2023. Ces projets visent à transformer le Département Formation en une Tribe, adoptant une organisation agile pour fluidifier nos processus, accélérer le déploiement des actions d'accompagnement et garantir une qualité de prestation irréprochable. De plus, plusieurs initiatives ont été lancées ou consolidées en 2024 pour soutenir cette restructuration et accompagner la nouvelle vision RH en matière de développement des compétences.

Parmi les initiatives clés, on note :

- La poursuite des travaux de construction de l'écosystème de développement des compétences, centré sur le « Collaborateur », en faisant intervenir plusieurs acteurs (managers, HRBP, formateurs, tuteurs, mentors...). Cet écosystème est principalement porté par le HRBP, désigné comme le principal point d'entrée pour la prise en charge des besoins RH des lignes métier, incluant la formation, afin d'améliorer la capacité de la SU RH à servir efficacement toutes les parties prenantes.
- Adoption de la méthode agile pour le déploiement des projets d'accompagnement et utilisation de l'outil « Visual Management » pour piloter et suivre l'avancement de ces projets.
- Finalisation de la 3e et promotion du parcours de formation axé sur l'excellence relationnelle et managériale. Ce parcours conçu et déployé pour accompagner l'évolution de notre modèle relationnel « Premium » offrant la nouvelle valeur « Conseil / Expertise ».
- Le déploiement du parcours d'accompagnement dédié à la banque patrimoniale, en pleine transformation pour mieux servir et accompagner ses clients. Ce parcours, désigné à la suite des bilans de compétences, a été largement plébiscité par l'ensemble des parties prenantes (métier, apprenants...). Il a permis à nos 25 banquiers patrimoniaux de développer leurs compétences (hard et soft skills) pour soutenir et concrétiser les ambitions assignées à ce marché.
- Lancement des parcours d'upskilling de la force de vente Retail à la suite de leur refonte en 2023. Ce lancement a été réalisé à la suite des bilans de compétences, permettant d'identifier les « Skill Gaps ». Ainsi, ces parcours personnalisés et adaptés aux écarts identifiés ont permis à 318 collaborateurs de développer les compétences où des lacunes avaient été détectées. Cette approche disruptive a été fortement appréciée par les apprenants, leur offrant une expérience d'apprentissage enrichissante et impactante à travers des formations pratiques, dans des conditions favorisant l'apprentissage et la rétention des connaissances.
- Lancement de l'initiative « Reskilling CCE » afin d'accompagner la filière commerciale PME dans leur développement commercial et leur stratégie d'internalisation de l'effectif, ainsi que les collaborateurs dans leur nouvelle trajectoire d'évolution, tout en restant fidèle à la démarche « GPEC ».
- Poursuite du déploiement des ateliers « Fresque du Climat » pour sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux RSE et climatiques. Dans le cadre du programme RSE de la banque, 229 collaborateurs et collaboratrices ont suivi cet atelier en 2024, animé en interne par des collaborateurs formés en tant que néo-animateurs RSE.
- La poursuite de déploiement des programmes de formation diplômantes se sont poursuivis tout au long de l'année 2024 ; à savoir :
 - L'offre interbancaire EMMB (Exécutive Master Management Bancaire) dispensée par l'UIR (Université Internationale de Rabat), en présentiel et en distanciel sur une durée de 2 ans avec la formation de 44 collaborateurs (24 en 2^e année et 20 en 1^{ère} année) ;
 - Inscription de 4 collaborateurs à la nouvelle formation « Licence professionnelle Bancaire » qui s'étalera sur 12 mois avec un parcours en mode « Blended Learning »
 - Inscription de 2 collaborateurs dans le programme de formation AMMC proposé par l'UIR de Rabat afin d'obtenir la certification AMMC nécessaire pour continuer à exercer leurs missions.
 - Inscription de 5 collaborateurs au programme de renouvellement de l'habilitation AMMC par formation continue (50 heures de formation).

Tableau récapitulatif des formations

	2022	2023	2024
Nombre de formations (participants avec doublons)	26 460	33 355*	35 655*
Durée des formations en heures	62 306	49 971	55 897
Nombre de participants (sans doublons)	3 076	3 451*	3 256

Source : Saham Bank

(*) Collaborateurs internes et externes (prestataires et intérimaires).

NB : Les chiffres communiqués (même ceux relatifs aux années précédentes) intègrent les formations REG

Une politique de formation axée sur la fidélisation et le développement des talents

Saham Bank place la rétention et le renforcement de la fidélité de ses collaborateurs au cœur de sa stratégie RH. Pour ce faire, elle s'engage activement dans le développement professionnel de ses collaborateurs. Cette approche se traduit par plusieurs actions clés :

1. Faciliter l'acquisition de nouvelles compétences
2. Améliorer les compétences déjà acquises
3. Cultiver les talents individuels
4. Stimuler un fort sentiment d'appartenance et d'engagement

En plaçant la valorisation et la préservation de son capital humain au cœur de ses priorités, la banque affirme sa conviction que ses collaborateurs constituent un levier essentiel de sa performance et de sa croissance durable. Cette politique d'investissement dans le capital humain vise à créer un environnement propice à l'épanouissement professionnel, renforçant ainsi la position de la banque sur le long terme.

Dans cette dynamique, la banque a mis en place le programme "Moustakbali" visant à associer des compétences spécifiques à chaque emploi et fonction. En s'appuyant sur ce programme, la RH a déployé le dispositif d'évaluation "Assessment Center" conçu pour évaluer le niveau de maîtrise des compétences clés requises par poste au sein de l'organisation.

Des bilans de compétences ont été menés en interne afin d'identifier les éventuels écarts entre les compétences requises et celles détenues par les collaborateurs. Sur la base de ces résultats, des parcours de développement personnalisés ont été proposés aux collaborateurs, en parfaite adéquation avec leurs besoins spécifiques. Cette approche ciblée permet ainsi d'optimiser l'adéquation poste-compétence, tout en offrant des perspectives d'évolution alignées avec les orientations stratégiques de la banque.

Parallèlement, la banque a poursuivi sa stratégie de digitalisation de la formation en distribuant des modules digitaux à l'ensemble des collaborateurs, couvrant des sujets tels que le code de conduite, la conformité, les risques et les contrôles. Au total, 48 modules ont été distribués, avec un taux de compléTION de 97% pour toutes les formations confondues.

Concernant la formation, 55 897 heures de formations dispensées dont 3 256 collaborateurs formés en présentiel et en distanciel :

- Formation Diplômante :
 - 48 collaborateurs inscrits à « l'Exécutive Master Management Bancaire » dispensé par le partenaire UIR
 - 11 collaborateurs ont bénéficié d'un programme d'accompagnement en mode « Re-Skilling »
 - 4 collaborateurs Inscrits dans la nouvelle formation « Licence professionnelle Bancaire »
 - 9 Collaborateurs ont été accompagnés pour obtenir leur certification AMMC
- Parcours de posture :
 - 248 collaborateurs participant au parcours innovant « Premium » avec la formation sur l'excellence relationnelle
- Parcours d'upskilling :
 - 17 collaborateurs ont bénéficié d'un programme d'accompagnement en mode « Re-Skilling »

- Parcours Upskilling :
 - 25 Banquiers patrimoniaux ont bénéficié d'un parcours d'accompagnement dédié à la banque patrimoniale. Ce parcours a été conçu et déployé en capitalisant sur leurs résultats d'assessment.
 - 114 chargés d'accueil ont été accompagnés lors de leur prise de poste
 - 14 participants à la formation CORPORATE « CAP Afrique »
 - 221 Conseillers de clientèle CCP ont participé à un parcours d'upskilling post bilan des compétences
 - 96 Conseillers de clientèle CCPRO\CCTPE sont inscrits et accompagnés dans un programme d'upskilling à la suite du bilan de compétences
 - 229 collaborateurs ont suivi l'atelier « Fresque Du Climat » pour les sensibiliser aux enjeux climatiques dans le cadre du programme RSE
- Coaching & « Soft Skills »
 - 122 collaborateurs ont participé au séminaire d'intégration dédié aux nouvelles recrues
 - 60 collaborateurs ont participé aux sessions de formation sur l'« Excellence managériale »
 - 330 collaborateurs ont participé aux sessions de formation sur les SoftSkills (Communication, gestion de stress, capacité d'analyse...)

➤ **Le recrutement**

La politique de recrutement de Saham Bank repose sur les principes d'équité, de transparence et de respect de la diversité. Chaque étape du processus de recrutement est structurée afin de garantir une évaluation objective des candidatures, fondé exclusivement sur les compétences, les aptitudes et le potentiel des candidats.

Saham Bank veille à assurer l'égalité des chances pour tous, indépendamment du genre, de l'origine, du handicap ou des convictions personnelles. La banque accorde une attention particulière à l'inclusion, à travers des outils de sélection des candidatures et une équipe RH sensibilisée aux biais cognitifs.

Par ailleurs, Saham Bank développe activement des partenariats durables avec les établissements d'enseignement supérieur (écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, universités...), notamment à travers l'accueil de stagiaires de fin d'études, qui constituent un vivier privilégié de talents. Cette stratégie s'inscrit dans une démarche globale de valorisation de la marque employeur visant à renforcer l'attractivité de l'entreprise auprès de jeunes diplômés comme des profils expérimentés.

Dans l'objectif d'accompagner la mobilité interne de ses collaborateurs, la SU Ressources Humaines continue de mettre à la disposition des collaborateurs une bourse de l'emploi leur permettant de rechercher, postuler et suivre les candidatures pour les postes ouverts avec davantage de visibilité et de transparence.

En 2024, Saham Bank compte 2 800 collaborateurs, dont 42,2% de femmes. Ce qui témoigne d'une tendance à un meilleur équilibre homme-femme.

V.c.1. Effectif de Saham Bank

Le personnel de la Banque se présente comme suit sur les trois dernières années :

	2022	2023	Var 22/23	2024 ^(*)	Var 23/24
Effectif total	3 077	2 911	-5,39%	2 797	-3,92%
Direction et Cadres	2 008	1 899	-5,43%	1 883	-0,84%
Gradés	1 057	1 008	-4,64%	914	-9,33%
Employés	12	4	-66,67%	0	-100,00%
Nombre de départs	249	300	+20,48%	269	-10,33%
Turnovers ^(**)	7,77%	9,75%	+198 pbs	9,24%	-51 pbs
Taux d'encadrement	65%	65%	-	67%	-

Source : Saham Bank

(*) L'effectif du tableau ne représente pas les détachés chez les filiales, l'effectif avec détachés en 2024 s'élève à 2 882 dont (i) 1 962 d'effectif de la direction et cadres, (ii) 920 de gradés, (iii) et 263 de nombre de départs

(**) Turnover = total départs N / effectif fin d'année N-1

Au cours de l'année 2024, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) a enregistré une baisse de l'effectif total de 3,9% confirmant la tendance déjà observée en 2023 (-5,39%). Cette diminution concerne principalement la catégorie des « gradés » qui enregistre une baisse de 9,33% tandis que la catégorie « Direction et cadres » reste relativement stable.

En parallèle, le nombre de départs est en repli en 2024 (-10,33%) après une forte hausse en 2023 (+20,48%) ce qui contribue à la stabilisation du taux de turnover qui passe de 9,75% en 2023 à 9,24% en 2024.

Enfin, le taux d'encadrement progresse légèrement, passant de 65% à 67%, ce qui témoigne d'un recentrage des effectifs sur les fonctions d'expertise et de management.

La répartition des effectifs par ancienneté sur la période 2022-2024 :

La répartition des effectifs par ancienneté	2022	2023	2024
Part des employés avec une ancienneté inférieure à 10 ans	36%	33%	29%
Part des employés avec une ancienneté comprise entre 10 et 20 ans	40%	43%	45%
Part des employés avec une ancienneté comprise entre 20 et 30 ans	17%	18%	18%
Part des employés avec une ancienneté supérieure à 30 ans	7%	6%	8%

Source : Saham Bank

Le personnel de la Banque est réparti selon les contrats suivants :

Répartition par nature de contrats	Effectif 2022	Effectif 2023	Effectif 2024 (**)
CDI	3 054	2 895	2 783
<i>Part CDI</i>	99,1%	99,45%	99,50%
ANAPEC	0	0	0
<i>Part ANAPEC</i>	0,0%	0,0%	0,00%
CDD	23	16	14
<i>Part CDD (*)</i>	0,7%	0,55%	0,50%
TOTAL	3 077	2 911	2 797

Source : Saham Bank

(*) Contrat à durée déterminée

(**) La répartition de l'effectif par nature de contrats du tableau ci-dessus ne représente pas les détachés chez les filiales, l'effectif avec détachés en 2024 s'élève à 2 882 dont (i) 2 868 d'effectif en CDI, (ii) et 14 en contrat CDD.

La répartition du personnel par genre se présente comme suit :

Répartition par genre	Effectif 2022	Effectif 2023	Var 22/23	Effectif 2024 ^(*)	Var 23/24
Femmes	1 257	1 203	-4,30%	1 182	-1,75%
<i>en %</i>	41%	41%	-	42%	-
Hommes	1 820	1 708	-6,15%	1 615	-5,44%
<i>en %</i>	59%	59%	-	58%	-
TOTAL	3 077	2 911	-5,39%	2 797	-3,92%

Source : Saham Bank

(*) La répartition de l'effectif par genre du tableau ci-dessus ne représente pas les détachés chez les filiales, l'effectif avec détachés en 2024 s'élève à 2 882 dont (i) 1 210 de femmes, (ii) et 1 672 d'hommes.

La répartition du personnel (hors filiales) par catégorie et par genre sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Répartition par catégorie par genre	Effectif 2022	Effectif 2023	Var 22/23	Effectif 2024 ^(*)	Var 23/24
Direction	115	106	-7,83%	96	-9,43%
<i>Dont Femmes</i>	44	40	-9,09%	34	-15,00%
<i>Dont Hommes</i>	71	66	-7,04%	62	-6,06%
Cadres	1 893	1 793	-5,28%	1 787	-0,33%
<i>Dont Femmes</i>	815	786	-3,56%	804	2,29%
<i>Dont Hommes</i>	1 078	1 007	-6,59%	983	-2,38%
Gradés	1 057	1 008	-4,64%	914	-9,33%

<i>Dont Femmes</i>	395	376	-4,81%	344	-8,51%
<i>Dont Hommes</i>	662	632	-4,53%	570	-9,81%
Employés	12	4	-66,67%	0	-100,00%
<i>Dont Femmes</i>	3	1	-66,67%	0	-100,00%
<i>Dont Hommes</i>	9	3	-66,67%	0	-100,00%
ANAPEC	0	0	0,00%	0	0,00%
<i>Dont Femmes</i>	0	0	0,00%	0	0,00%
<i>Dont Hommes</i>	0	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	3 077	2 911	-5,39%	2 797	-3,92%

Source : Saham Bank

(*) La répartition de l'effectif par catégorie du tableau ci-dessus ne représente pas les détachés chez les filiales, l'effectif avec détachés en 2024 s'élève à 2 882 dont (i) 119 de la direction, (ii) et 1 843 de cadres, (iii) et 920 de gradés.

En 2024, l'effectif féminin connaît une légère baisse représentant 42,26% de l'effectif total en 2024 contre 41,33% en 2023.

Malgré une baisse continue dans les effectifs globaux (-9,1% sur 2 ans), la proportion des femmes dans l'effectif global progresse légèrement (+1,4 pt).

La répartition du personnel par branche d'activité se présente comme suit :

Répartition Siège/Réseau/Filiales	Effectif 2022	Effectif 2023	Effectif 2024
Effectif - Siège	1 158	1 261	1 258
Effectif - Réseau	1 919	1 650	1 539
Effectif - Filiales	89	88	85
TOTAL Effectif	3 166	2 999	2 882

Source : Saham Bank

Etat des mouvements de la banque	2022	2023	2024
Recrutements	132	141	155
Démissions	162	222	177
Sorties en retraite	47	50	35
Licenciements	13	3	10
Maladie longue durée	1	3	5
Décès	1	1	4
Fin CDD	20	14	11
Abandons de poste	4	4	4

Autres (**)	1	1	11
Départ à l'amiable	0	2	2
Anapec	0	0	0
Détachements filiales	11	7	6
Départs	260	307	269
Révocations	-	-	-
Détachements (***)	1	1	4

Source : Saham Bank

(**) Autres concerne les départs anticipés

(***) Détachements : fin de contrat de détachement des impatriés (effectif du Groupe SG)

La structure des recrutements par catégorie se présente comme suit :

Recrutements par catégories	2022	2023	2024
Direction et Cadres	132	139	132
Gradés	0	2	23
Employés	0	0	0
TOTAL recrutements	132	141	155

Source : Saham Bank

En 2024, les recrutements restent majoritairement concentrés sur la direction et cadres qui représentent 85,2% des embauches, malgré une légère baisse par rapport à l'année précédente.

On note également une légère ouverture du recrutement des gradés avec 23 recrutements en 2024 soit presque 15% du total.

A fin 2023, les cadres représentent près de 98,6 % contre 1,4% de gradés.

La structure des démissions par catégorie se présente comme suit :

Structure des démissions par catégories	2022	2023	2024
Direction et Cadres	143	197	145
Gradés	19	25	32
Employés	0	0	0
TOTAL Démissions	162	222	177

Source : Saham Bank

La structure des licenciements par catégorie se présente comme suit :

Structure des licenciements par catégories	2022	2023	2024
Direction et Cadres	5	2	3
Gradés	8	1	7
Employés	-	-	-
TOTAL licenciements	13	3	10

Source : Saham Bank

Indicateurs divers :

Indicateurs divers	2022	2023	2024
Nombre de représentant personnel	123	114	105
Nombre jours de grève	-	0	0
Nombre d'accidents de travail	26	25	22
Licenciements	13	3	10
Révocations	-	-	-
Détachements filiales	11	7	4

Source : Saham Bank

À la date d'établissement du présent document de référence, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) ne fait l'objet d'aucun litige social collectif vis-à-vis des partenaires sociaux et des représentants syndicaux.

V.c.2. Politique de rémunération

La politique globale de rémunération s'inscrit dans un processus large de gestion des ressources humaines au service des différentes BU/SU de la banque.

Le principal objectif d'une politique de rémunération est de motiver et fidéliser les collaborateurs. La politique de rémunération s'appuie sur la transparence et l'équité. Elle s'effectue dans le respect des législations sociales, juridiques et fiscales locales, et conformément aux dispositifs de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) en particulier les exigences réglementaires et les accords relatifs au secteur bancaire.

La politique de rémunération de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) est constituée d'une partie fixe et d'une part variable qui rémunère les performances individuelles de chacun dans le cadre d'une approche collégiale et dans le respect des principes d'équité et de l'objectivité.

Au-delà de la rémunération contractuelle, la banque adopte une politique sociale de proximité et propose à ses collaborateurs un dispositif d'avantages sociaux, en l'occurrence une protection sociale de qualité, une assistance médicale, des centres de vacances, un club de loisirs, un restaurant d'entreprise, des offres de crédits à taux avantageux...

V.c.3. Mesures prises pour l'égalité Hommes/Femmes

Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) place l'égalité professionnelle au cœur de sa stratégie RH et de ses engagements en tant qu'employeur responsable. Consciente des enjeux d'inclusion et de représentativité, la banque a mis en œuvre, depuis 2019, un programme structurant autour de la Diversité et de l'Inclusion.

Ce programme soutenu plus haut niveau de notre organisation, a permis de déployer plusieurs initiatives concrètes visant à accompagner le développement des carrières des femmes, à promouvoir la mixité dans l'ensemble des fonctions et à favoriser un environnement de travail inclusif.

Plusieurs ateliers ont été menés dans le cadre de ce chantier à travers des Stream engagés (État des Lieux, Quick Win, Rôle modèle, et Work Life Balance) ou avec de nouveaux Stream émergeants. Chez Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques), des progrès notables ont été observés, forts des réformes RH et des changements des modèles organisationnels.

Ces progrès ont été constatés notamment dans le cadre du comité « Diversité et inclusion » à travers la pluralité de ses ateliers. Sa politique en matière de diversité et inclusion est une dimension clé au cœur de notre ambition RSE et de notre développement. L'ambition élevée d'inscrire cet enjeu dans la durabilité et de défendre ces acquis, a motivé l'orientation de la Banque vers une démarche structurée et exigeante qui s'appuie notamment sur le diagnostic de l'existant, la mesure de notre état d'avancement en la matière et l'établissement d'un plan d'action de renforcement de cet enjeu.

➤ Diversité et inclusion



Source : Saham Bank

V.c.4. Intéressement et participation du personnel

A la veille de l'enregistrement du présent document, il n'existe pas de schéma d'intéressement et de participation du personnel au capital de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques).

Néanmoins, une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe, visée par l'AMMC en date du 05/06/2024 sous la référence VI/EM/014/2024, avait pour but de faire participer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à un projet collectif. Lequel projet a ciblé les salariés du Groupe Société Générale au Maroc adhérant au plan Mondial d'Actionnariat Salarié, à savoir Athéna Courtage, EQDOM, La Marocaine Vie, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques), Saham Leasing, SG ATS et SG ABS.

V.d. Autres aspects de la démarche RSE

V.d.1. Finance Responsable

En tant qu'acteur financier, Saham Bank joue un rôle central pour un développement profitable et durable et pour une économie plus inclusive, en préservant les ressources et en ayant un impact positif sur l'environnement. En effet, le Groupe a intégré pleinement les enjeux environnementaux et sociaux dans sa stratégie de croissance et dans la manière de faire son métier, comme prévu d'ailleurs par ses parties prenantes. Pour Société Générale, la

démarche RSE doit être intégrée aux stratégies des différents métiers pour contribuer à la création de valeur. La banque s'inscrit notamment dans une conduite responsable de ses activités à travers une volonté claire de réduction de son empreinte carbone et une sensibilisation de ses parties prenantes à cet égard.

V.d.1.1 Mettre la gestion des risques E&S au service d'une croissance juste et durable

Saham Bank veille à une augmentation continue des impacts positifs résultant de ses activités, produits et services sur les populations et l'environnement, et à une réduction des impacts négatifs associés, qui intègrent la gestion des risques d'impacts. La prise en compte de l'impact économique, social, environnemental et éthique de ses activités opérationnelles (directes et indirectes) et commerciales est un axe prioritaire de l'ambition RSE.

Les facteurs de risques d'origine environnementale, sociale ou de gouvernance sont susceptibles de déclencher ou d'aggraver, entre autres, les risques de crédit, de non-conformité et de réputation. Les enjeux E&S peuvent impacter le risque de crédit. En particulier, le changement climatique peut affecter la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements de crédit. Les enjeux climatiques peuvent engendrer des risques de transition ou des risques physiques. Le risque de non-conformité aux lois portant sur les enjeux E&S ou de non-respect des engagements E&S de Saham Bank peut induire, en outre, un risque de réputation.

Le risque de réputation peut également découler d'une perception négative des parties prenantes, notamment externes, sur la prise en compte des problématiques E&S.

La gestion des risques d'origine E&S fait partie intégrante des processus régissant la conduite des activités de la banque. Saham Bank identifie et évalue les impacts E&S et les risques associés, en coordination avec ses partenaires, afin d'empêcher leur réalisation ou de les atténuer.

Dans cette optique, la banque a adopté une approche fondée sur les risques qui se décompose en plusieurs étapes : identification, quantification, définition de l'appétit pour le risque, contrôle et atténuation. La gestion des risques E&S, liés aux clients Entreprises ou aux sous-jacents des transactions et services dédiés, se décline en deux processus suivant deux approches non exclusives :

- Un processus de gestion des risques E&S sur les Clients, synchronisé avec le processus KYC (Know Your Customer)
- Un processus de gestion des risques E&S sur les Transactions / Services dédiés aux sous-jacents connus, aligné avec le processus d'octroi de crédits.

Saham Bank dispose d'une équipe E&S qui a pour principale mission d'analyser et évaluer les risques environnementaux et sociaux liés aux clients Entreprises, ainsi qu'aux transactions dédiées lorsqu'un risque E&S est identifié par les équipes commerciales.

Par ailleurs, Saham Bank veille au respect des aspects E&S dans tous ses nouveaux produits et services bancaires. En effet, le Responsable RSE de la banque est un membre permanent des Comités Nouveaux Produits, son analyse des risques E&S avec leur atténuation est obligatoire pour le lancement de tout nouveau produit

V.d.1.2 Financement de la transition énergétique et accompagnement des clients dans les transformations positives

Société Générale s'engage à construire un avenir meilleur et durable est une valeur fondamentale pour Saham Bank. Cet engagement est incarné notamment par un pilotage des activités de manière à favoriser une transition environnementale socialement équitable et par un soutien des activités à impact local positif.

Finance durable à impact positif

Saham Bank encourage la finance durable. La banque a finalisé le déploiement de la totalité de la ligne de financement vert GEFF II signée dans le cadre du partenariat avec la BERD. Elle va continuer à développer son offre de produits innovants à fort impact positif notamment à travers des partenariats avec les banques de développement

Engagements en termes de politiques sectorielles

Des politiques sont adoptées dans les secteurs les plus sensibles et couvrant les aspects liés au climat, à la biodiversité et aux droits humains. Ces engagements ont pour objectif de limiter à la fois les potentiels impacts environnementaux et sociaux négatifs directs et également de privilégier les transactions et les clients à impact positif en termes de développement durable.

Risques de crédit liés au climat

Saham Bank prend en compte les critères environnementaux et sociaux à chaque entrée en relation avec de nouveaux clients entreprises et procède à l'identification et la notation des contreparties les plus vulnérables aux risques climatiques de transition.

V.d.1.3 Adhésion aux principes pour l'investissement responsable par sa filiale Sogé Capital Gestion

En tant que précurseur de l'investissement responsable, Saham Capital Gestion s'est distinguée en devenant, en mai 2021, la première société de gestion marocaine à adhérer aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies. Cette initiative mondiale vise à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et d'actionnariat.

En tant que signataire, Saham Capital Gestion s'engage à respecter les six principes fondamentaux des PRI

1. **Intégration ESG** : Intégrer les critères ESG dans les analyses et processus décisionnels en matière d'investissement.
2. **Engagement actionnarial** : Intégrer les critères ESG dans les pratiques et politiques d'actionnariat.
3. **Transparence** : Demander aux entités dans lesquelles des investissements sont réalisés de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. **Promotion des PRI** : Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des PRI dans le secteur de l'investissement.
5. **Collaboration** : Travailleur ensemble pour améliorer l'efficacité dans la mise en œuvre des PRI.
6. **Reporting ESG** : Rendre compte individuellement des activités et des progrès accomplis dans l'application des PRI.

Poursuivant son engagement, Saham Capital Gestion a réalisé en 2024 son second rapport aux PRI, appuyé par une certification externe, gage de rigueur et de transparence. Les résultats de ce rapport sont accessibles sur le site unpri.org.

Par ailleurs, Saham Capital Gestion intègre des pratiques écoresponsables dans son fonctionnement quotidien, notamment en installant des fontaines à eau, en fournissant des gourdes réutilisables et en éliminant l'utilisation de capsules de café non rechargeables.

Ces initiatives reflètent l'engagement de Saham Capital Gestion à promouvoir une finance durable, alignant les objectifs de ses clients aux enjeux sociaux et environnementaux contemporains.

V.d.1.4 Crédit d'un fonds commun de placement " SG SOCIAL IMPACT FUND" pour soutenir des projets solidaires portés par des associations

Premier Fonds Commun de Placement ouvert (OPCVM) à vocation sociale et solidaire au Maroc, SG Social Impact Fund est un fonds commun de placement de catégorie monétaire qui distribue son résultat en partie ou en totalité sous forme de dividendes, intégralement reversés à des structures associatives œuvrant au profit de populations défavorisées ou en situation précaire. C'est l'une des particularités majeures de ce fonds : les investisseurs, aussi bien acteurs institutionnels qu'entreprises, ou personnes physiques, renoncent délibérément à la plus-value de leur placement.

Les bénéficiaires ciblés par SG Social Impact Fund sont les associations de droit marocain, agissant au profit de populations vulnérables, dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- L'insertion professionnelle (notamment aide à l'entrée des jeunes ou des femmes dans la vie active, ou aide au lancement d'activités génératrices de revenus)
- L'insertion sociale n L'insertion par l'éducation, la culture ou le sport
- La lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme
- La santé

La sélection des projets est assurée par un comité indépendant, le Social Impact Board, qui s'appuie sur l'expertise de Saham Bank dans l'évaluation des candidatures, la présélection des dossiers, ainsi que dans la gestion des relations avec les associations.

V.d.1.5 Favoriser l'inclusion par la solidarité, l'éducation et la culture

La Fondation Saham Bank participe très activement aux efforts nationaux déployés pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Elle développe des partenariats avec les acteurs de la société civile, agissant au profit des

populations défavorisées, en particulier les femmes en situation de détresse et les jeunes en besoin d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle.

➤ **L'insertion professionnelle : un des axes majeurs de la politique de mécénat de société générale**

○ **Soutien à la fondation Mohammed V pour la solidarité**

La Fondation Saham Bank a réaffirmé son soutien à la Fondation Mohammed V pour la solidarité, qui œuvre notamment, depuis sa création, à développer des programmes intégrés, axés sur le renforcement des capacités propres des jeunes à entreprendre, afin de faciliter leur insertion socioprofessionnelle. Vu le rôle déterminant de la formation qualifiante dans l'atteinte des objectifs de l'insertion des jeunes et en appui aux actions de soutien à la scolarisation et au renforcement de leurs acquis, la Fondation Mohammed V a déployé plusieurs centres de formation professionnelle et d'insertion des jeunes afin de favoriser leur accès à différents mécanismes et moyens d'intégration sociale et d'insertion professionnelle.

○ **Soutien à la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus**

La Fondation Saham Bank contribue au financement des projets de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus qui œuvre sans relâche pour la consécration de la culture d'assistance post carcérale en vue de permettre aux détenus, essentiellement les mineurs et les jeunes, de corriger leur comportement, d'acquérir des compétences, de poursuivre leurs études ou d'apprendre un métier à même de leur ouvrir des perspectives sur le marché de l'emploi. L'objectif est de faire de l'espace carcéral une école pour la correction du Soutien à la fondation Mohammed V pour la réinsertion des détenus comportement et une véritable pépinière pour faire éclore les compétences et les talents dans des conditions humaines faisant du respect de la dignité du détenu le souci principal.

○ **Partenariat avec SOS Villages d'Enfants Maroc**

La Fondation Saham Bank a renouvelé son soutien au « Programme de renforcement de la famille Province de Tit Mellil – Médiouna », auprès de familles monoparentales, dirigées par des femmes seules, en situation précaire, afin de prévenir l'abandon d'enfants. Les services proposés aux bénéficiaires du programme sont articulés autour de trois axes :

- Répondre aux besoins fondamentaux des familles, en matière de nutrition, d'hygiène et de soins médicaux
- Soutenir les enfants et les jeunes, à travers la remédiation scolaire et numérique, l'orientation professionnelle, la formation à l'auto-entrepreneuriat,
- Accompagner les mères de famille, à travers un soutien psychologique et juridique, et la participation à des ateliers de sensibilisation à l'éducation parentale et à l'éducation financière.

○ **Partenariat avec l'association Tibu Maroc**

La Fondation Saham Bank soutient le programme Alafia, conçu par l'association Terres en Mêlées, et déployé au Maroc, en partenariat avec l'association Tibu Maroc. Ce programme vise à promouvoir la pratique du rugby auprès de 2.500 enfants afin de leur transmettre les valeurs nobles de cette discipline, la culture de la paix et du vivre-ensemble. L'objectif est également de contribuer à l'émergence d'une génération d'éducateurs et de jeunes leaders ouverts sur le monde, capables d'utiliser le sport pour s'engager sur les terrains de la solidarité internationale et du développement durable en Afrique. Les actions du programme Alafia se composent principalement de séances hebdomadaires de rugby éducatif, de séances régulières de sensibilisation aux valeurs de la citoyenneté mondiale et à une culture d'écocitoyenneté, d'événements socio-sportifs et d'ateliers de formations à destination des éducateurs et enseignants. En 2022, le trophée de la meilleure initiative Sport & Education a été décerné à TIBU et Terres en Mêlées à Dakar, pour le programme Alafia qui utilise le rugby comme un puissant levier d'éducation et de mobilisation des jeunes.

○ **Partenariat avec la Fondation Ténor pour la Culture (Programme Mazaya)**

Mazaya est un programme socioéducatif, combinant éducation scolaire et cursus musical professionnel, destiné aux enfants issus de milieux défavorisés et déscolarisés. L'ambition de ce programme est de faire de la musique un outil de développement personnel et social, tout en offrant de réels débouchés professionnels. La Fondation Saham Bank parraine une jeune fille dont l'instrument de prédilection est l'alto.

○ **Partenariat avec l'association INSAF**

L'association INSAF a pour mission de prévenir l'abandon des enfants nés hors mariage en assurant un soutien matériel, juridique, médical et psychologique aux mères célibataires, tout en œuvrant à leur autonomisation financière par la qualification et l'insertion professionnelle. INSAF mobilise ses ressources et ses savoir-faire afin de briser l'isolement des

mamans célibataires et de leurs enfants, en leur offrant un lieu de transit et d'appartenance, ainsi qu'un lieu d'éducation. Le partenariat avec INSAF concerne le financement d'un atelier de formation aux techniques de la coiffure, permettant aux bénéficiaires d'accéder à un métier à même de leur assurer l'autonomie financière, afin qu'elles puissent s'occuper convenablement de l'éducation de leur enfant.

➤ **L'insertion par l'éducation, la pratique culturelle et sportive**

○ **Lancement du premier collège numérique rural de proximité, au Maroc**

Après avoir subventionné le premier Collège Rural numérique de Proximité (CORP) au Maroc, dont a bénéficié le douar Khallad, situé dans la province d'Azilal, la fondation Saham Bank a renouvelé son partenariat avec la fondation Zakoura Éducation pour l'extension de ce collège à deux nouvelles classes situées dans deux autres douars reculés, de la région de Béni Mellal – Khénifra. Né d'un partenariat entre le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, la Fondation Saham Bank, l'Initiative Nationale de Développement Humain de Azilal, l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Béni Mellal - Khénifra et la Fondation Zakoura, le CORP s'inscrit dans la volonté commune de ses parties prenantes de :

- Réduire la fracture éducative ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Assurer une inclusion numérique des bénéficiaires en zones rurales.

Ce projet apporte une solution innovante et s'articule ainsi en trois axes majeurs :

- Promouvoir l'égalité des chances pour l'accès à une scolarisation collégiale ;
- Améliorer la performance du système éducatif et le suivi scolaire afin de prévenir l'abandon scolaire ;
- Offrir un dispositif pédagogique innovant à travers l'usage du numérique.

Le modus operandi de ce projet repose sur un collège dématérialisé avec un corps professoral à distance et un CORP implanté dans un douar jusqu'alors dépourvu de collège. Un dispositif qui permet ainsi de mobiliser les meilleurs enseignants à distance. Pour ce projet pilote, la cellule d'enseignants est basée à Béni Mellal alors que le CORP est implanté au douar Khallad, dans la province d'Azilal. Équipée des dernières technologies, la salle dédiée à ce projet pilote accueille une moyenne de 15-20 élèves de 12 à 16 ans par classe pendant 3 ans, accompagnés d'un facilitateur. Les élèves auront accès aux cours interactifs en ligne, à une plateforme numérique, aux capsules enregistrées pour visionnage ultérieur ou pour remédiation scolaire, ainsi qu'à un accompagnement personnalisé. Outre le cycle de base fondé sur le programme formel (9 enseignants/matières) les pôles d'apprentissage sont définis en collaboration avec la direction des curricula et l'AREF et selon le cursus du collège déjà existant. D'autres activités sont également prévues, comme des formations en soft skills et life skills notamment et les enfants auront accès à une bibliothèque numérique en collaboration avec la direction Génie.

Les bénéficiaires du CORP, à savoir les enfants ayant abandonné l'école en âge d'être réintégrés et ceux qui se retrouvent hors système pour indisponibilité d'un collège à proximité, pourront donc poursuivre leur scolarité dans leur douar, dans un environnement respectant les standards d'une éducation de qualité.

○ **Soutien de la Fondation Ali Zaoua**

La Fondation Saham Bank soutient le 5ème centre culturel Les Étoiles, situé à Marrakech, qui offre à la jeunesse de la médina, un espace d'expression, d'apprentissage et de découverte. À quelques pas de l'incontournable place Jamaâ El Fna, se trouve le bâtiment « Riad El Kébir », mis à disposition par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui abrite désormais le Centre « Les Etoiles de Jamaâ El Fna ». Un monument de plus de 1 000 m² entièrement restauré, qui pourra accueillir 600 jeunes bénéficiaires permanents dès la première année, pour les initier aux différentes formes d'expression artistique (musique, danse, théâtre, arts visuels et plastiques...), et aux langues étrangères (français, anglais, espagnol, mandarin, coréen...).

○ **Soutien de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière**

L'action de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière vise notamment l'inclusion financière par l'information, la formation et l'éducation des publics non introduits dans le système financier. En 2021, la Fondation Société Générale a de nouveau apporté son soutien financier à la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière et a contribué activement à la réussite de la Global Money Week.

○ **Soutien de l'association Kane Ya Makane**

Partenaire de l'association Kane Ya Makane depuis sa création il y a plus de 10 ans, la Fondation Saham Bank a renouvelé son soutien au programme Tanouir, qui est un projet éducatif et culturel ambitieux, à fort impact social sur les enfants et les enseignants vivant dans des territoires reculés, en zone rurale.

Tout au long de l'année scolaire, ce programme déroule des ateliers d'arts plastiques, d'expression corporelle, de théâtre, de musique et de chant... pour renforcer les capacités des enfants en matière d'expression, d'ouverture sur le monde, de créativité, d'épanouissement et de faculté de projection dans l'avenir.

- **Partenariat avec les associations Tibu Maroc et Terres en mélées**

La Fondation Saham Bank soutient le programme El Afia, conçu par l'association Terres en mélées, et déployé au Maroc, en partenariat avec l'association Tibu Maroc.

Ce programme vise à promouvoir la pratique du rugby auprès de 2.500 enfants pour la saison 2021/ 2022, afin de leur transmettre les valeurs nobles de cette discipline, la culture de la paix, du vivre-ensemble et à transmettre des compétences de vie par le biais du rugby.

L'objectif est également de contribuer à l'émergence d'une génération d'éducateurs et de jeunes leaders ouverts sur le monde, capables d'utiliser le sport pour s'engager sur les terrains de la solidarité internationale et du développement durable en Afrique. Les actions du programme Alafia se composent principalement de séances hebdomadaires de rugby éducatif, de séances régulières de sensibilisation aux valeurs de la citoyenneté mondiale et à une culture d'écocitoyenneté, d'événements socio-sportifs et d'ateliers de formations à destination des éducateurs et enseignants.

Le projet se déploie dans les lieux suivants :

- L'école de la 2ème chance gérée par Tibu Maroc, située dans l'ancienne médina de Casablanca (40 jeunes bénéficiaires en difficulté) ;
- Partenariat avec 4 établissements scolaires publics de Casablanca

V.d.2.Ethique et déontologie, Facteurs de confiance

Saham Bank s'appuie sur une gouvernance solide, à l'écoute de son environnement et respectueuse des plus hauts standards d'éthique. Une gestion rigoureuse et maîtrisée des risques constitue le socle sur lequel sont prises l'ensemble des décisions.

V.d.2.1 Être un acheteur responsable

Le groupe Société Générale est soumis à un certain nombre de réglementations en matière de responsabilités sociale et environnementale, incluant la loi française sur le « Devoir de Vigilance ». Cette loi oblige les entreprises à « établir et mettre en œuvre un plan de vigilance comportant les mesures propres à identifier et prévenir la réalisation de risques d'atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, de dommages corporels ou environnementaux graves ou de risques sanitaires résultant de leurs activités et de celles des sociétés qu'elles contrôlent, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs sur lesquels elles exercent une influence déterminante ». Elle repose sur les exigences et standards énoncés dans les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme. L'ensemble du Groupe est donc concerné par ces dispositions, y compris les filiales. La politique Achats du groupe Société Générale garantit :

- La neutralité dans la sélection des fournisseurs ;
- L'équité dans l'accès aux marchés du Groupe ;
- L'efficacité, dans la recherche des solutions ;
- La sécurité opérationnelle, juridique et contractuelle ;
- La responsabilité, avec l'intégration des engagements sociaux et environnementaux du Groupe dans la conduite de ses achats.

Ainsi, en plus du critère rapport qualité/ prix, Société Générale veille à prendre en considération l'ensemble des coûts et impacts engendrés par l'acquisition, l'utilisation d'un produit ou d'un service ainsi que ses impacts en fin de vie en s'inscrivant dans une démarche d'achats responsables. Dans ce contexte, Société Générale Maroc intègre ces critères dans les processus d'achats.

Ainsi, tout acte d'achat doit respecter les principes et engagements pris par le groupe Société Générale en matière d'achats responsables et repris dans la Charte Achats Responsables Société Générale. Tout achat doit respecter les principes applicables à un achat responsable : mise en concurrence, équité et transparence, équilibre dans les relations, sélection du mieux disant, traçabilité et auditabilité.

Un certain nombre d'actions sont adoptées tout au long du processus Achat en application de la démarche RSE :

Vérification de la qualification RSE de la prestation ;

Vérification que le prestataire n'est ni sur la liste d'exclusion, ni sur la liste d'indentification du groupe Société Générale entrant dans le cadre de son dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux ;

- Intégration d'exigences RSE dans le cahier des charges ;
- Introduction de critères RSE dans la grille de notation multicritère pour l'analyse des offres des soumissionnaires ;
- Insertion, dans l'ensemble des contrats de la Direction des Achats, de la clause RSE rappelant les réglementations RSE auxquelles Société Générale est soumise ;
- Intégration dans les Contrats d'Achats de la Charte des Achats Responsables et du lien vers le Code de Conduite Société Générale.

➤ **CLAUSE RSE**

La Clause RSE rappelle que le groupe Société Générale a mis en place des mesures destinées à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant de son activité et de celles de ses prestataires. Dans ce cadre, Société Générale Maroc a intégré cette clause dans ses contrats d'achats en précisant que le prestataire s'engage à respecter les obligations prévues à cet effet.

➤ **CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES**

Pour répondre à ses obligations légales et réglementaires et dans la lignée du Code de Conduite, le groupe Société Générale vise à associer ses fournisseurs dans la mise en place de mesures de vigilance. La Charte des Achats Responsables a pour objectif d'informer les fournisseurs :

- D'une part, des engagements pris par Société Générale en matière d'achats responsables notamment les principes des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ;
- Et d'autre part, des attentes vis-à-vis des fournisseurs sur le respect de ces principes.

La Charte couvre les engagements de la banque vis-à-vis de ses fournisseurs tels que l'équité, l'éthique, la transparence, la vigilance vis-à-vis du risque de dépendance réciproque, le respect de délai de paiement, la confidentialité et le droit de propriété intellectuelle, l'intégration des fournisseurs de petites et moyennes tailles et le recours à la médiation. La Charte couvre également les engagements des fournisseurs sur les sujets de l'environnement, des droits de l'Homme, du droit du travail, de l'éthique des affaires, de la sous-traitance, de la démarche de progrès et du suivi de l'application de la Chart

VI. Organisation commerciale

Pour continuer à conseiller ses clients de manière optimale Saham Bank s'appuie sur un dispositif de réseau en dur qu'elle continue de développer de manière optimisée à travers un maillage complet sur l'ensemble du royaume, surtout dans les grandes villes où la part de marché théorique (au 31.12.2024) atteint 7,7% à Casablanca, 8,1% à Agadir, 7,6% à Tanger, Rabat à 5,8% et 5,4% à Marrakech. A fin 2024, le dispositif d'exploitation comptait 263 agences (contre 305 en 2023), 18 agences Dar Al Amane, 16 smart store dont 11 agences propres Saham Bank et 5 kiosques (Gares ONCF) et 438 guichets automatiques et automates de change (contre 474 en 2023). L'évolution du nombre d'agences s'explique par la fermeture de 42 agences Saham Bank et la création de 2 agences Dar Al Amane.

Ce dispositif de réseau en dur est renforcé par une stratégie « omnicanale », offrant aux clients davantage d'autonomie et de possibilités d'interactions avec la banque à travers l'application mobile et les Espaces Libre-Service (58 ELS au 31/12/2024 dont 22 nouveaux)

SOGETEL : Un centre de relations clients à l'écoute de la clientèle

Sogetel, le Centre de Relations Clients Multimédia (CRCM) de Saham Bank, assure un service de proximité tous canaux confondus et pour tous besoins d'information, de conseil ou d'assistance, et ce sur de larges plages horaires (de 8h30 à 20h du lundi au vendredi et de 09h à 18h le samedi).

En 2024, Sogetel a ainsi pris en charge et géré plus de 262 000 interactions clients dont 80% via des appels téléphoniques. Les autres interactions se sont faites depuis l'application mobile, le site institutionnel ou via messagerie électronique.

Le projet « joignabilité agences » visant à améliorer l'Expérience Client a également été déployé dans sa globalité (à l'exception d'un lot d'une vingtaine d'agence rencontrant un problème technique). Ainsi, tous les appels des clients Retail sont dorénavant traités par le CRCM qui assure un dénouement de plus de 80% des appels sans remonter vers l'agence.

Sogetel a également fait évoluer son modèle relationnel pour mieux répondre aux besoins d'une clientèle Premium en se positionnant sur les activités à forte valeur ajoutée. Plusieurs actions ont ainsi été menées :

- Une réorganisation des équipes internes par niveau de compétence
- Un élargissement du périmètre d'intervention afin d'assurer une meilleure prise en charge et un dénouement plus rapide des demandes clients (création d'une hotline monétique/ mobile de niveau 2).
- Une plage horaire étendue et aux standards des banques de la Place pour l'ensemble des points de contact du CRCM
- Une intervention plus importante du CRCM dans l'activité commerciale (leads digitaux et rôle dans le digital marketing)
- Un élargissement au support Entreprises (en cours de mise en place)

Enfin, Sogetel aspire à assurer de nouveaux usages et expériences aux clients de la Banque en phase avec les nouveaux besoins en innovation en intégrant des outils tels que le Chatbot, la visio ou le WhatsApp. L'enjeu majeur est également de booster la qualité et la productivité des agents grâce à l'IA (connaissance client, produits, scripts, proactivité commerciale).

SoGé, la banque en ligne de Société Générale Maroc, poursuit sa trajectoire de développement

Dans un contexte d'accélération digitale accrue, SoGé, la banque en ligne de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) s'engage à simplifier la vie de ses clients en offrant une relation bancaire entièrement dématérialisée, leur permettant ainsi de bénéficier d'une autonomie dans la gestion de leurs finances.

Elle se distingue dans le secteur bancaire marocain en tant que seule banque 100% en ligne, couvrant l'ensemble du parcours client, de l'ouverture du compte à la livraison de la carte, ainsi que toutes les interactions bancaires.

SoGé réinvente ainsi la relation client, en veillant à offrir des parcours simples, pratiques et fluides, avec à l'appui un service client de qualité, joignable et réactif via de nombreux canaux distants.

SoGé continue de gagner en maturité, confirmant son positionnement et s'affirmant comme la Néobanque marocaine de référence pour une clientèle principalement composée de jeunes et de jeunes actifs, dont le mode de vie est marqué par la recherche de simplicité aussi bien dans les parcours que dans les offres de produits et services. Ainsi et sans avoir à se déplacer en agence, tout client peut ouvrir un compte à distance, gérer ses finances en temps réel et accéder à une large gamme de services bancaires digitalisés et sécurisés, tout en bénéficiant de l'assistance de télébanquiers sur des horaires élargis.

Avec le lancement de la cagnotte, première solution digitale de gestion de budget dans une application bancaire lancée en novembre 2024, SoGé agit en faveur de l'inclusion financière en proposant des services innovants et accessibles au plus grand nombre.

Précursor de la Banque des ados, SoGé continue le développement de son offre gratuite dédiée aux jeunes âgés entre 12 et 17 ans, leur permettant d'accéder à un compte bancaire, une carte et une appli pour le suivi de leurs dépenses et la réception de leur argent de poche avec un contrôle parental renforcé.

SoGé confirme ainsi sa volonté d'accompagner le secteur bancaire en matière d'inclusion financière, d'autonomisation, de proximité relationnelle et de qualité de service à distance.

Réseau	2022	2023	2024
Guichets permanents (Agences) ¹¹	364	318	281
<i>Dont agences Conventionnelles</i>	350	302	263

¹¹ Hors agences banque privée

Dont agences Dar Al Amane	14	16	18
Fermeture d'agence	21	48	42
DAB et GAB	492	474	438

Source : Saham Bank

Guichet permanent : guichet bancaire classique

DAB : Distributeur automatique de billets / GAB : Guichet automatique bancaire

VII. Moyens informatiques

Au sein de sa Filière Centrale COO, Saham Bank compte plusieurs entités qui veillent à satisfaire les besoins informatiques de l'ensemble des métiers et structures de la banque dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles.

Missions des entités technologiques de la CIO TECH

➤ Principales missions de l'entité Business Delivery

La direction Business Delivery au sein de la CIO TECH joue un rôle moteur dans la transformation du SI. Elle se positionne comme un partenaire stratégique privilégié qui permet à la banque de réaliser ses ambitions et de solidifier sa position de leader dans l'industrie bancaire.

L'entité Business Delivery est le moteur essentiel qui assure l'exécution de bout en bout des programmes bancaires avec un support fonctionnel de premier ordre.

Au-delà de ce rôle fondamental, elle joue un rôle structurant dans la gestion des sujets d'urbanisation et de modernisation du SI pour maintenir la banque à la pointe de l'innovation technologique.

L'entité Business Delivery est garante de :

- L'exécution de bout en bout build to run des programmes bancaires dans le plan de transformation de la banque. Ce rôle principal se fait à travers 8 Delivery Units (DU) qui gèrent à la fois le build et le run : Retail, Corporate, (GTPS/Banque d'investissements & Corporate), RFC (Risques/Finance/Compliance), MMA (Monétique et Modèles Alternatifs), Synergie (Filiales/RH), Business Intelligence, Urbanisation et Orga & processus.

Les delivery units (DU) assurent elles-mêmes le rôle de support « Run » fonctionnel des applications, de leur stabilité et de leur évolution (Releases et correctifs).

- Pilotage des réingénieries et des optimisations des processus, de la sécurisation des revues organisationnelles, de la coordination des lancements de nouveaux produits, de la conduite de changement et de l'opérationnalisation du Lean Management.

La DU organisation et processus est au cœur de son action. Elle permet une optimisation des processus de la banque et favorise une culture d'amélioration continue.

Ses principales missions sont :

- **Missions « build » des Delivery Units (DU)** : dans le cadre de l'exécution des projets des différents programmes du plan de transformation et qui se traduit comme suit :
 - ✓ Gestion de la demande : Assurer l'évolution du plan de transformation en étant un acteur clé du processus de gestion de la demande ;
 - ✓ Exécution des projets : Exécuter efficacement les projets des différents programmes du plan de transformation et apporter le conseil et l'expertise nécessaire aux métiers ;
 - ✓ Définir, mettre en œuvre et diriger la trajectoire d'urbanisation définie dans le SDI ;
 - ✓ Mettre en place en dispositif de veille et d'innovation sur le périmètre des Delivery Units ;
 - ✓ Gouvernance de la transformation : Animer et assurer la bonne gouvernance du plan de transformation ;

- ✓ Gestion budgétaire, planning et qualité : Assurer la bonne maîtrise des budgets, du planning et de la qualité des projets ;
 - ✓ Staffing des équipes projet : Mobiliser les ressources nécessaires à la bonne exécution des projets ;
 - ✓ Assurer un reporting régulier quant à l'exécution des projets ;
 - ✓ Garantir l'alignement stratégique tout au long de l'avancement des programmes de transformation ;
 - ✓ Favoriser les synergies entre la banque et ses filiales ;
 - ✓ Assurer la mise à jour des outils de gestion de projets, des outils de suivi budgétaire, ainsi que des outils de collaboration interne et de la base documentaire.
- **Missions « Run » des Delivery Units (DU), se déclinant en**
- ✓ La gestion de la relation avec les éditeurs du CBS et du patrimoine applicatif tel que (i) le pilotage de centres de services autour du CBS, (ii) le pilotage rapproché des éditeurs stratégiques, (iii) la gestion et le suivi opérationnel, (iv) le « Release Management », (v) le suivi PSEE ;
 - ✓ La gestion du Run des applications bancaires, en assurant, d'une part, leur stabilité et l'atteinte des niveaux de service et de disponibilité en vigueur ainsi que le suivi contractuel et les relations avec le fournisseur et en gérant, d'autre part, les incidents et les demandes d'évolutions dans les délais et la qualité impartis.
- Les DU se chargent des activités de support fonctionnel en œuvrant à la stabilité du parc applicatif et à l'atteinte des niveaux de service en vigueur. Le support applicatif et infrastructure étant à la charge de la direction Infrastructure et Production.
- **Missions « Organisation & Processus » des Delivery Units (DU), à travers :**
- ✓ L'opérationnalisation de la stratégie via la prise en charge et le déploiement de projets organisationnels ;
 - ✓ La revue et l'optimisation des processus de la Banque pour une amélioration de la satisfaction et du parcours client, ainsi que de l'expérience de nos collaborateurs ;
 - ✓ L'animation des comités nouveaux produits CNP précédant le lancement de tout nouveau produit conformément à la Directive BAM relative au contrôle interne des établissements de crédit, et aux normes édictées par la Banque Normative Groupe ;
 - ✓ La définition et la diffusion de nouvelles méthodes et outils permettant une meilleure efficacité des organisations (exemple Lean Management) et de change Management ;
 - ✓ Le pilotage, avec support des COO métiers, du référentiel normatif de la banque ;
 - ✓ La coordination du lancement de Nouveaux Produits et le pilotage des éventuelles réserves tout en assurant le rôle de correspondant du groupe sur le sujet conformément aux normes édictées par la Banque Normative Groupe.
- **Missions « Programme d'autonomisation », à travers :**
- ✓ Gestion de la phase de transition et la continuité des services IT pendant la phase TSA.
 - ✓ Pilotage du programme d'autonomisation et suivi des réalisations, avancement et consommation budgétaire.
 - ✓ Animation des instances de pilotage du Programme (COPIL Interne, SG France ...)
 - ✓ Alignement stratégique en termes d'Architecture, d'aspect Réglementaire des projets tout au long de l'avancement du Programme
 - ✓ Accélération de la transformation IT dans le cadre des nouveaux projets / Solutions.
 - ✓ Coordination avec l'ensemble des parties prenantes pour assurer la cohérence globale et gérer les interdépendances projets (Projets stratégiques en cours, ...)
 - ✓ Reporting régulier via un pilotage par indicateur stratégique
 - ✓ Conduite du changement et sensibilisation sur les changements clés de la transition

➤ Principales missions de l'entité Gouvernance IT

L'entité « Gouvernance IT » a pour principale mission de définir les cadres de référence à partir des bonnes pratiques, des normes groupe et des réglementations locales et de s'assurer de la bonne application de ces cadres, tout en mesurant les risques liés à tout éventuel écart.

- **Stratégie IT & Architecture d'Entreprise :** a pour missions (i) la coordination et le pilotage des exercices SDI région Maroc et le suivi de leur exécution, (ii) la construction, l'évolution, l'application et l'audit cadre de l'architecture normatif ainsi que (iii) l'accompagnement des projets sur le volet architecture.
- (Pour les filiales intégrées à l'organisation Saham Bank (ex-SG Maroc) comme Saham Capital gestion, Saham Capital Bourse, DAA,..., Gov-IT joue le même rôle de comme pour le cas du reste des BU métier).
- **Qualité IT :** assure le pilotage qualité, la certification SMQ ainsi que le renforcement et le contrôle qualité des différents processus IT, permettant ainsi une amélioration continue et un niveau de maturité IT satisfaisant.
- **Méthodes :** est en charge du maintien, diffusion et application de la méthodologie de projets, à travers une revue régulière de la méthodologie et des templates ainsi qu'une organisation de formations pour tous les nouveaux arrivants. Gouvernance IT s'appuie sur un collège d'experts issu de l'ensemble des entités concernées par le volet méthodologique.
- **Transverse :** Gov IT pilote aussi le programme d'obsolescence dans sa globalité. Le programme de gestion de l'obsolescence IT vise à identifier, suivre et traiter les composants technologiques (matériel, logiciels, infrastructures) devenus obsolètes ou en fin de support. Son objectif est d'assurer la continuité des services, de réduire les risques de sécurité et de maîtriser les coûts liés aux mises à jour ou aux remplacements

➤ Principales missions de l'entité Data & BI

Les données étant reconnues comme un actif stratégique de la banque, elles constituent aujourd'hui un enjeu majeur pour la banque et ses filiales. A cet effet, la direction de la Data et de la Business Intelligence (encore appelée direction Data & BI) a été mise en place pour développer l'usage de la data, créer des opportunités et générer de la valeur autour de cet actif sur quatre volets distincts :

- Sa qualité ;
- Sa protection ;
- Son utilisation et le développement des usages ;
- Sa gouvernance.

Elle ambitionne de couvrir à la fois les enjeux business (Commercial & Marketing, Risques, Finance, Opérations, Conformité et Juridique) et technologiques liés à la donnée sur le périmètre de la banque.

Ainsi, la direction Data & BI vise à instaurer un pilotage et une gestion efficients de la donnée et de sa valorisation en mettant en œuvre des principes de gouvernance, de contrôle, de qualité des données, de science de la donnée (data science – IA/IA Gen), pour satisfaire les ambitions réglementaires (BAM, CNDP, etc.) et commerciales.

La direction de la Data & BI opère dans :

- **L'Animation de la gouvernance des données** afin de promouvoir la culture « Data » au sein de la banque ;
- **La Gestion du dictionnaire de « Données »** de la banque qui vise à instaurer et assurer le bon fonctionnement des principes permettant de garantir la qualité et l'exploitabilité des données de manière sûre et efficiente ;
- **Le monitoring de la Qualité de la donnée** au sein de la banque, l'analyse des principales causes d'anomalies menée conjointement avec les métiers et le pilotage des plans de résorption de la non-qualité de la donnée ;
- **La Science de la donnée ou Data science (IA et IA Gen)** en développant et mettant en place des modèles prédictifs permettant aux métiers d'être proactifs dans leur pilotage et la création de valeur pour la banque ;
- **La Business Intelligence** ou informatique décisionnelle en assurant aux métiers une accessibilité et une exploitation de la donnée pour leurs besoins de pilotage ;
- L'exploration des **nouvelles technologies d'intelligence artificielle** à l'image de l'IA générative.

Missions de l'entité Data & BI :

Placée sous la tutelle de la CIO TECH, la direction Data & BI a pour principales missions :

- L'intégration de la Data dans l'élaboration de la vision stratégique CIO et son pilotage ;
- La vérification de la bonne déclinaison des principes de gouvernance, des méthodologies et outils « Données » définis ;
- La gestion du dictionnaire de données : propriété de la donnée précisant l'entité propriétaire au sein de la banque, ses règles de gestion, ses criticité et sécurité, ses usages métier, son archivage ;
- Le pilotage des actions de prévention, de correction et de maintien de la qualité des données ;
- L'analyse prospective et la veille technologique quant à l'acquisition de données externes, l'exploitation et la valorisation de la donnée ;
- L'identification des thématiques réglementaires, bancaires et non bancaires, ayant des impacts forts sur les sujets « Données » avec proposition de plans d'actions en conséquence si le contexte l'exige ;
- L'interlocuteur Data dans le cadre de nouvelles initiatives de la banque tels que nouveaux produits, nouvelles activités, acquisitions d'entités ;
- La mise en place et l'animation de la communauté « Data » au sein de la banque et la promotion de la culture « Data » en participant aux instances de gouvernance internes et instances de place sur les données ;
- La Science de la donnée ou Data science en développant et industrialisant des modèles prédictifs permettant aux métiers d'être proactifs dans leur pilotage et la création de valeur pour la banque ;
- Le sponsoring de la BI Factory, en charge du run et du build autour des entrepôts de données en veillant à fournir une autonomie aux métiers dans l'accès et l'exploitation de la donnée.

➤ **Principales missions de l'entité Digital & IT Factory**

La direction Digital & IT Factory est chargée de :

- Opérer et conduire la transformation digitale au sein de Saham Bank tout en adoptant un pilotage par la valeur et une approche centrée client en concevant et adoptant des parcours utilisateurs ayant le plus grand impact sur la satisfaction client.
- Développer et maintenir les assets digitaux à l'état de l'art, basés sur les meilleurs standards en matière de développement logiciel (Software Craftsmanship, clean architecture, Security by design, testing automatisé, containerisation...).
- Renforcer son système de veille technologique sur les use cases disruptifs applicables à la conjoncture bancaire et au contexte Saham Bank.
- Ouvrir la banque vers l'extérieur sur un modèle Open Banking.
- Développer les composantes clefs du SI et **enablers** technologiques (ESB, BPM, RPA, GED, API management, signature électronique...) à travers la mise en place et l'animation de centres d'expertises (COEs) au service de la transformation de la banque.
- Opérer la conduite du changement et le déploiement des projets livrés par l'entité.
- Piloter le portefeuille de projets sous la responsabilité de l'entité.

Le modèle opérationnel de la Digital & IT Factory est un modèle disruptif qui vient développer l'approche organisationnelle classique en promouvant la culture de la collaboration, de l'expérimentation, de l'innovation dans une optique de pérennisation de l'amélioration continue.

Elle s'appuie sur des standards internationaux à succès définis dans le Target Operating Model coconstruit avec le COE Agile. Ce modèle se diffuse progressivement sur la Direction Business Delivery.

La Digital & IT Factory est composée de :

- **Tribes** : Une **tribe** est un regroupement de **Squads** qui travaillent dans une même chaîne de valeur et partagent les mêmes objectifs. Elle s'assure de la cohérence de la vision et de l'expérience end to end d'un domaine ou d'un groupe de produits. Une **squad**, quant à elle, est responsable d'un seul produit (de la conception, au déploiement, à la maintenance, et l'évolution). Ce regroupement de squads facilite la coordination, donne de la visibilité et accélère le processus de décision.

Il est à noter que les **Tribe Leads (TL)** et **Product Owners (PO)** sont des ressources métier, tandis que

ses autres ressources (**Tribe Agile Leads, Agile Masters (AM)**, Développeurs (DEV), Business Analysts (BA), etc.) sont issus de la DS1.

- **Centres d'expertise** : pouvant être organisés en tribe, ou chapter. Ils sont structurés autour d'enabler / assets ou expertises communes (DEV, DEVOPS, testing, Scrum master...) mis à disposition des équipes de **delivery** les plus à même à répondre aux besoins métier en veillant à la réduction du **Time-to-Market** et du **Cost-to-Serve**.
- **Studio Digital** : de l'idéation à la conception fonctionnelle, le Studio Digital accompagne dans la génération d'une expérience client/utilisateur positive, le tout dans une démarche de **Design Thinking** pour trouver la conception la plus adaptée et la plus efficace pour l'entreprise. Le Studio Digital aura en son sein deux principaux profils, **UX et UI Designers**, chargés de déterminer quelle est l'expérience la plus innovante génératrice d'engagement et de fidélisation à travers analyse et design.
Il aura pour mission d'être le relais entre « vision centrée utilisateur », « vision métier » et les équipes de développement.

OKRs de la Digital & IT Factory

Les OKRs structurants de la Factory sont :

- **Expérience client** : Offrir une expérience intuitive, fluide et accessible pour améliorer la satisfaction et la rétention client.
- **Digital Engagement** : Renforcer l'interaction et la fidélisation en offrant des expériences riches et personnalisées.
- **Digital Acquisition** : Attirer et convertir efficacement de nouveaux clients grâce à des parcours fluides et optimisés.
- **Digital Sales** : Maximiser la performance commerciale en capitalisant sur les canaux digitaux pour commercialiser nos produits et services.

Missions de la Digital & IT Factory

Les principales missions de la direction Digital & IT Factory sont :

- **Conduite de la transformation digitale** : La Digital & IT Factory intervient dans la conception et le déploiement des parcours utilisateurs ayant le plus grand impact sur la satisfaction client et l'efficacité de la banque. Sa mission se décline comme suit :
 - ✓ Affiner et maintenir la feuille de route des projets digitaux
 - ✓ Créer des services digitaux en adoptant une approche centrée client et parcours utilisateurs
 - ✓ Réduire le Time-To-Market à travers la mise en place de la méthodologie agile
 - ✓ Effectuer des livraisons à cycles courts et fréquemment des projets digitaux
 - ✓ Favoriser la culture de l'expérimentation et de l'amélioration continue
 - ✓ Communiquer autour de la transformation digitale et des réalisations
- **Mise en œuvre et maintenance d'enablers et expertises technologiques** :
 - ✓ Adresser les besoins des clients internes en mode agile, à travers le développement et l'intégration de nouveaux enablers
 - ✓ Porter et garantir la normalisation des règles de développement, de mise en production et de monitoring
 - ✓ Développer l'expertise technique nécessaire à la bonne évolution de la transformation technologique bancaire
 - ✓ Disposer d'une usine de développement permettant d'industrialiser le build, de garantir des cycles de développements courts et de qualité technique élevée, tout en soutenant celle-ci par l'utilisation de plateformes techniques hautement disponibles, scalables et résilientes

➤ Principales missions de la direction Infrastructure et Production

La Direction de l'Infrastructure et de la Production assure l'ensemble des services liés à l'infrastructure pour la Banque et les filiales ; et à la production informatique incluant l'exploitation pour la Banque.

Son rôle est de garantir la disponibilité, la performance et la sécurité des systèmes informatiques tout en accompagnant les évolutions technologiques et les besoins métiers pour la banque et les filiales.

L'ensemble des prestations repose sur un catalogue de services structuré selon les standards du marché, notamment ceux définis par le CIGREF et les bonnes pratiques ITIL et ITSM appliquées au secteur bancaire.

Ce catalogue est organisé en plusieurs domaines sous deux directions :

▪ Infrastructure :

- ✓ **IAS – Infra As a Service** : Mise à disposition et gestion des infrastructures physiques et virtuelles, incluant les serveurs, le stockage et les bases de données.
- ✓ **PAS – Platform As a Service** : Hébergement et gestion des plateformes applicatives, intégrant les middlewares, les bases de données managées et les services d'intégration.
- ✓ **HCS – Hosting, Connectivity & Security** : Hébergement sécurisé des systèmes, gestion des réseaux et des interconnexions, mise en œuvre des dispositifs de cybersécurité et supervision des accès.
- ✓ Mise à disposition et administration des environnements de test, de préproduction et de développement pour les projets applicatifs.
- ✓ **Architecture Technique** : Définition et évolution de l'architecture technique, veille technologique.

▪ Qualité et Production :

- ✓ **Digital Workplace Services, nommé Support Banque** : Gestion des postes de travail, des outils collaboratifs, des environnements de travail distants et du support utilisateur.
- ✓ **Exploitation & ITOPS Delivery** : Supervision, monitoring et exploitation des systèmes en production, gestion des incidents et des changements, mise en œuvre des déploiements applicatifs et supervision des SLA.
- ✓ **Operation Management incluant la TDC et la supervision** : Pilotage des opérations IT, optimisation des performances, monitoring des applications, gestion des incidents critiques et coordination entre les équipes techniques et les métiers.
- ✓ **SWIFT et Flux** : la gestion de nos échanges avec les partenaires (AXWAY et SWIFT)

La Direction de l'Infrastructure et de la Production s'engage à assurer une gestion optimale des ressources et des actifs, à jouer un rôle de conseil stratégique auprès des métiers de la banque et les filiales, et à garantir un processus d'amélioration continue, en alignement avec les meilleures pratiques du marché.

VIII. Stratégie et politique d'investissement

Tout au long de l'exécution du programme stratégique JOSSOUR 2021-2025, la banque a su mettre en œuvre un nouveau modèle relationnel, permettant une consolidation de son réseau, tout en garantissant une expérience client améliorée et en renforçant son excellence opérationnelle. Cette transformation a posé les bases d'une évolution majeure visant à optimiser les interactions avec les clients et à renforcer l'efficience globale des opérations.

Dans cette continuité, le programme de transformation actuel s'inscrit pleinement dans les tendances structurelles du marché et poursuit un double objectif : optimiser le modèle relationnel permettant de financer les programmes d'efficacité SI et d'amélioration de l'expérience client. Son ambition est d'évoluer vers un modèle relationnel et opérationnel encore plus agile et performant à l'horizon 2025, en s'appuyant sur une proposition de valeur différenciante, l'exploitation optimisée du digital et de la data, ainsi qu'un modèle opérationnel industriel efficace et résilient.

Ce programme constitue l'axe central de la stratégie JOSSOUR 2021-2025, qui engage plusieurs transformations profondes pour répondre aux nouveaux usages des clients et renforcer la compétitivité de la banque. Cependant, au-delà de cette dynamique, la banque poursuit un triple objectif : réussir des évolutions majeures de son système d'information (SI) en déployant des programmes structurants permettant de rationaliser certaines couches du Core Banking System, améliorer de manière significative l'expérience client sur l'ensemble des canaux et assurer une transformation durable en s'appuyant sur une refonte du modèle relationnel, pierre angulaire de cette mutation stratégique.

La stratégie de développement poursuivie par Saham Bank sur la période 2022-2024 s'est matérialisée par les investissements suivants :

en MMAD	2022	2023	2024
Total Investissements dont :	434	-447	1 515
Investissements Immobiliers	17	-7	16
Investissements IT	411	418	398
Investissements financiers	-62	-961	1 048
Autres Investissements	68	103	53

Source : Saham Bank

A fin 2023, le montant net des investissements de la banque s'élève à -447 MMAD (correspondant à un investissement net avec plus de cessions / tombées que d'acquisition) et intègre des investissements IT à hauteur de 418 MMAD (concentrés sur les investissements en immobilisations incorporelles) en lien avec la poursuite du programme d'investissement et de transformation de la banque. Les investissements financiers nets s'élèvent à -961 MMAD en lien avec la baisse du stock des titres d'investissement (bons de trésor).

A fin 2024, le montant net des investissements de la banque s'élève à 1 515 MMAD (correspondant à un investissement net avec plus d'acquisition / tombées que d'acquisition de cessions) et intègre des investissements IT à hauteur de 398 MMAD (concentrés sur les investissements en immobilisations corporelles) en lien avec la poursuite du programme d'investissement et de transformation de la banque. Les investissements financiers nets s'élèvent à 1048 en lien avec la hausse du stock des titres d'investissement (bons de trésor). Cette hausse s'explique par la gestion du bilan en raison du placement des dépôts de la clientèle.

IX. Partenariats Stratégiques

Jusqu'au closing de l'opération de cession, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) bénéficie d'un partenariat privilégié avec différentes entités de Saham Bank.

Ce partenariat porte sur l'assistance technique et le partage d'expertise dans les différentes lignes métiers de la banque, ainsi que dans les domaines de l'organisation et de la stratégie commerciale.

Saham Bank tirait profit du savoir-faire d'un réseau mondial et de l'expertise développée par les lignes métiers du Groupe à l'international. Plusieurs synergies étaient mises en œuvre avec la maison mère, permettant à Saham Bank de bénéficier d'un appui dans divers services centraux (Secrétariat Général, DRH, Direction Financière, Direction des Risques, Direction Juridique, services informatiques, etc.).

En outre, Saham Bank bénéficiait d'un contrat de garantie en vertu duquel Société Générale France se portait inconditionnellement garante de la bonne exécution des engagements de certaines contreparties envers Saham Bank, ainsi que des engagements que cette dernière pouvait être amenée à leur accorder, dans la limite d'un montant prédéfini.

La Finance responsable étant un axe d'intervention majeur chez Saham Bank, la banque a développé un partenariat avec la BERD (Banque Européenne de Reconstruction et de Développement) pour commercialiser des produits de financements dédiés à la transition énergétique du secteur privé avec le soutien de l'Union Européenne et du Green Climate Fund.

En dépit du contexte marqué par le ralentissement des investissements en 2020 et 2021 en raison de l'impact de la crise sanitaire, Saham Bank, à travers ce programme, a apporté un appui financier à plusieurs de ses clients, leur permettant de concrétiser des projets d'envergures. Les financements octroyés ont favorisé la mise en œuvre de solutions permettant des économies d'énergie significatives et de réduction notable des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces initiatives ont principalement concerné des entreprises actives dans les filières amont et aval de l'agroalimentaire, ainsi que dans le secteur de l'industrie pharmaceutique. Conscient des enjeux climatiques pour les clients de la banque et souhaitant renforcer ses outils d'accompagnement, Saham Bank a signé en février 2022 un deuxième emprunt avec la BERD pour un montant de 25 millions d'Euro sous forme de crédits à des entreprises privées pour financer des investissements dans l'économie verte, notamment dans des initiatives favorisant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la résilience climatique. Le programme « Green Economy Financing Facility » (GEFF) soutient également les activités liées au genre, afin d'améliorer l'égalité des chances entre femmes et hommes pour l'accès au financement climatique destiné à promouvoir les technologies vertes.

Grâce à ce partenariat Saham Bank a financé, en 2024, de nouveaux projets qui s'inscrivent dans la durabilité environnementale et l'efficacité énergétique. Des financements qui permettront ainsi de réaliser des économies en matière de :

D'utilisation d'énergie et d'émission de GES, tels que :

- Le projet d'installation d'une chaudière avec utilisation de biomasse ou de produits organiques dans une grande unité industrielle qui intervient dans la transformation de produits laitiers et qui a décidé d'investir dans un chauffage durable et éco-responsable, qui donnera la possibilité de réduire les émissions des GES par rapport à l'utilisation de combustibles fossiles. Ce projet permettra de réduire considérablement la consommation d'énergie de 15.427 Mwh/an et de réduire les émissions de GES de 4.304 t/an.
- Le financement d'un Fonds d'investissement dédié aux projets d'efficacité énergétique et qui intervient en tant que « Tier-investisseur » dans l'autoproduction d'électricité à base d'énergie solaire photovoltaïque pour le compte d'utilisateurs finaux issus principalement du secteur industriel. Le fonds cible des utilisateurs ayant une consommation électrique annuelle supérieur à 1,5 M Kwh en moyenne tension.
- Tout comme, les financements d'installations pour des entreprises qui agissent dans l'industriel ou le BTP et qui ont opté pour produire de l'électricité ou de la chaleur (photovoltaïque ou thermique) à partir de l'énergie solaire. Ces financements permettront de réaliser des économies en énergie primaire de plus 4.679 Mwh/an et 1.247 t/an d'émission de GES.
- Des projets qui visent à améliorer les infrastructures énergétiques existantes et l'intégration de technologies plus efficaces. Comme le financement pour l'automatisation de lignes de production de carton ondulé, permettant ainsi d'économiser 2.105 Mwh/an d'énergie et d'éviter l'émission de 564 tonnes GES, ou encore le financement pour l'équipement et la modernisation du processus de production

d'une minoterie permettant d'économiser 1.690 Mwh/an d'énergie et d'éviter l'émission de 352 tonnes de GES.

- Des projets qui promeuvent le développement des activités de santé humaine et de travail social, à travers l'acquisition de nouveau système IRM, d'imagerie et d'équipement médical et qui permettront de réaliser au total 481 Mwh/an d'économie en énergie et d'éviter 121 t/an d'émission de GES.

D'utilisation de matériaux, via des projets de recyclage et de gestion des déchets (système d'optimisation de réutilisation des matériaux, système de recyclage des déchets en plastiques et de transformation), comme :

- Les financements pour l'équipement d'une entreprise qui intervient dans la fabrication de fibres à base de plastique et de produits agricoles et qui s'est dotée de nouvelles machines de rembobinage de fil et de machine à torsader ainsi qu'une machine qui permet de recycler le plastique. Cette entreprise pourra réaliser un gain de 1.919 t/an de matériaux et de réduire ses émissions de GES à hauteur de 4.187 t/an.

D'utilisation d'eau, à travers des technologies de récupération et d'optimisation des ressources dans les processus de production, tel que :

- Le financement octroyé à une entreprise qui intervient dans la fabrication de levures et dont l'objet du financement est de s'équiper d'un système de capture et de valorisation du carbone (CCU) pour produire des matières premières de fermentation ou des produits alimentaires. Grâce à ce système innovant, l'économie estimée en utilisation d'eau est de 78.000 m³/an ainsi qu'une économie en énergie de 2.333 Mwh/an et 625 tonnes d'émission de GES évitée.

A travers les financements octroyés dans le cadre du programme GEFF, Saham Bank a participé activement dans la dynamisation et l'encouragement des financements responsables et de solutions durables pour des projets ayant un impact positif sur l'environnement tout en bénéficiant de l'expertise et des garanties offertes dans le cadre de ce partenariat.

Durant le premier semestre 2025, Saham Bank a contribué à la réalisation de plusieurs projets d'efficacité énergétique.

A travers le financement d'une société d'investissement spécialisée dans la transition énergétique - affiliée à une banque d'investissement et agissant en tant que tier-investisseur, la banque a participé aux financements de projets d'installation de système de production d'électricité solaire. Ces projets visent l'autoproduction d'électricité à partir d'énergie solaire pour le compte de clients finaux issus principalement du secteur industriel et de la grande distribution. Les projets financés, en 2025, disposent d'une capacité installée qui varie entre 0,48 MW et 1,93 MW permettant de générer une production annuelle qui peut atteindre 1.6 kWh/ an. Ces initiatives concernent des acteurs majeurs, dans la grande distribution – hypermarchés et la fabrication de produits de literie.

D'autres financements sont actuellement à l'étude. La banque entend poursuivre son accompagnement auprès des clients partageant cette vision commune de résilience climatique et d'impact environnemental positif et responsable.

PARTIE IV. Situation financière : Comptes de Saham Bank

Les comptes annuels des exercices 2022, 2023 et 2024 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2022 et 2024

Les principaux indicateurs d'exploitation de Saham Bank se présentent comme suit :

→ Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés

En MMAD	2022	2023	2024	TCAM 22-24
PNB	5 197	5 574	5 807	5,70%
Résultat d'exploitation	1 903	2 239	2 058	3,98%
Coût du risque	-729	-663	-911	11,84%
RNPG	1 206	1 317	783	-19,40%

Source : Saham Bank

Entre 2022 et 2024, le Résultat net part groupe affiche un TCAM de -19,40%, passant de 1 206 MMAD en 2022 à 783 MMAD en 2024, découlant principalement de :

- La hausse du PNB, affichant un TCAM de +5,70% sur la période, passant de 5 197 MMAD en 2022 à 5 807 MMAD en 2024, portée par une hausse liée à la progression favorable de +6,08% de la marge sur commissions ;
- La hausse du résultat d'exploitation, passant de 1 903 MMAD en 2022 à 2 058 MMAD en 2024, soit un TCAM de 3,98% ;
- La hausse du coût du risque qui passe de -729 MMAD en 2022 à -911 MMAD en 2024. Cette hausse s'explique par le renforcement du provisionnement sur plusieurs dossiers importants notamment les encours douteux et une provision risques généraux.

→ Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés

En MMAD	2022	2023	2024	TCAM 22-24
Prêts et créances sur la clientèle	95 481	94 308	93 973	-0,8%
Dettes envers la clientèle	72 729	73 554	80 133	5,0%
Total Bilan	121 319	120 195	127 512	2,5%

Source : Saham Bank

Les principaux indicateurs bilanciels évoluent, sur la période 2022-2024, comme suit :

- Les prêts et créances sur la clientèle passent de 95 481 MMAD en 2022 à 93 973 MMAD en 2024, soit un TCAM de -0,8% sur la période observée ;
- Les dettes envers la clientèle ont augmenté passant de 72 729 MMAD à 80 133 MMAD entre 2022 et 2024 (soit un TCAM de +5,0%). Cette hausse porte essentiellement sur les dépôts de la clientèle chez Saham Bank pour +5 956 MMAD
- Le total bilan affiche un TCAM de 2,5% entre 2022 et 2024, passant de 121 319 MMAD à 127 512 MMAD en 2024.

II. Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés des exercices 2022, 2023 et 2024

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 14 766 353 KMAD dont un bénéfice net de 389 286 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées» de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).

L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :

- L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;
- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 7 617 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 79 287 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :

- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;
- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;
- Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;
- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque

Casablanca, le 29 avril 2025

FIDAROC GRANT THORNTON
Ghali GUESSOUS
Associé

PwC au Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 14 787 266 KMAD dont un bénéfice net de 1 091 858 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées» de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <p>l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;</p> <p>l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 7 779 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 80 100 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <p>étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;</p> <p>examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;</p> <p>tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;</p> <p>tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 22 avril 2024

FIDAROC GRANT THORNTON
Ghali GUESSOUS
Associé

PwC au Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 14.102.108 KMAD dont un bénéfice net de 1.028.091 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées» de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 8 091 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 78 826 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; • examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; • tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; • tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 26 avril 2023

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïcal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 15 541 387 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 795 082 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Risque identifié

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banques à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :

- Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ;
- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ;
- Établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 105 955 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 11 982 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;
- Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2024 ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;

Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Ghali GUESSOUS
Associé

PwC au Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 15 220 644 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 1 361 559 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banques à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3); estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 106 317 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 12 009 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2023 ; tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables

de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 22 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Ghali GUESSOUS
Associé

PwC au Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 14.472.351 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 1.257.531 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 107 587 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 12 106.</p> <p>Nous avons considéré que l'appreciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appreciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; • Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2022 ; • tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; • tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie

significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 avril 2023

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associé

III. Périmètre de consolidation des exercices 2022, 2023, et 2024

Le périmètre de consolidation au 31/12/2024 se présente comme suit :

Périmètre de consolidation 2024

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SAHAM BANK (anciennement SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES)	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	58,48%	58,48%	Intégration globale
SAHAM CAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration globale
SAHAM CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SAHAM CAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
Saham Leasing	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration globale
Saham Bank OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SAHAM CONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
CREDIT EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,53%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	49,01%	49,01%	Mise en équivalence
NEMA CAPITAL	Gestion d'actifs	50,00%	50,00%	Intégration globale
FONCIERE SAHAM	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale

Périmètre de consolidation 2023

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration globale
SAHAM CAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration globale
SAHAM CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SAHAM CAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SAHAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration globale

Saham Bank OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SAHAM CONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	49,01%	49,01%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence
FONCIERE SAHAM	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale
NEMA CAPITAL	Gestion d'actifs	50,00%	50,00%	Intégration globale

Périmètre de consolidation 2022

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration globale
SAHAM CAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration globale
SAHAM CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SAHAM CAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SAHAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration globale
Saham Bank OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SAHAM CONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	49,01%	49,01%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

FONCIERE SAHAM	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGEPAIEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
NEMA CAPITAL	Gestion d'actifs	50,00%	50,00%	Intégration globale

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

En 2022, Le périmètre de consolidation a évolué avec l'intégration de NEMA CAPITAL, SOGEPAIEMENT et SOGECAPITAL INVESTISSEMENT.

En 2023, le périmètre de consolidation a été ajusté à la suite de la sortie de la filiale SOGEPAIEMENT.

En 2024, le périmètre de consolidation a évolué avec la sortie de la filiale ALD AUTOMOTIVE ainsi que l'acquisition des parts de Investima qui étaient détenues par SG France.

IV. Compte de résultat consolidé aux normes IFRS

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
+ Intérêt et produits assimilés	4 576	5 084	11%	5 340	5%
- Intérêts et charges assimilées	1 016	1 283	26%	1 413	10%
MARGE D'INTERET	3 560	3 801	7%	3 927	3%
+ Commissions (Produits)	1 730	1 926	11%	1 996	4%
- Commissions (Charges)	323	388	20%	364	-6%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 407	1 538	9%	1 632	6%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	91	111	22%	176	58%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	0	n.s
+/- Gains ou pertes nets résultant de la comptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	2	4	100%	5	26%
+ Produits des autres activités	206	192	-7%	142	-26%
- Charges des autres activités	69	72	4%	76	6%
PRODUIT NET BANCAIRE	5 197	5 574	7%	5 807	4%
<i>Dont PNB SAHAM BANK</i>	4 109	4 396	7%	4 660	6%
PNB SAHAM BANK en % du PNB consolidé	79,06%	78,87%	-19 pbs	80%	174 pbs
- Charges générales d'exploitation	2 218	2 258	2%	2 372	5%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	346	414	20%	466	12%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 632	2 902	10%	2 969	2%
- Coût du risque	729	663	-9%	911	38%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 903	2 239	18%	2 058	-8%
+/- Quotte part du résultat net des entreprises mises en équivalence	53	56	6%	33	-41%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,45	-36	<-100%	-18	50%
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-119	<-100%
RESULTAT AVANT IMPOT	1 957	2 258	15%	1 953	-14%
- Impôt sur les résultats	700	897	28%	1 158	29%
RESULTAT NET	1 258	1 362	8%	795	-42%
- Intérêts minoritaires	52	44	-15%	12	-74%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	1 206	1 317	9%	783	-41%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

➤ Évolution du PNB

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
+ Intérêt et produits assimilés	4 576	5 084	11%	5 340	5%
- Intérêts et charges assimilées	1 016	1 283	26%	1 413	10%
MARGE D'INTERET	3 560	3 801	7%	3 927	3%
+ Commissions (Produits)	1 730	1 926	11%	1 996	4%
- Commissions (Charges)	323	388	20%	364	-6%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 407	1 538	9%	1 632	6%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	91	111	23%	176	59%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	0	n.s
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	2	4	>100%	5	25%
+ Produits des autres activités	206	192	-7%	142	-26%
- Charges des autres activités	69	72	5%	76	6%
PRODUIT NET BANCAIRE	5 197	5 574	7%	5 807	4%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Evolution des composantes du PNB entre 2022 et 2024

➤ Marge d'intérêt

En MMAD	2022			2023			2024		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Opérations avec la clientèle	4 336	365	3 970	4 729	491	4 238	4 831	564	4 266
Comptes et prêts / emprunts	3 836	350	3 487	4 189	479	3 709	4 264	555	3 708
Opérations de pensions	-	1	-1	-	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement	499	15	484	540	12	529	567	9	558
Opérations interbancaires	241	651	-410	355	792	-437	510	849	-339
Comptes et prêts / emprunts	50	634	-584	196	750	-554	323	804	-481
Opérations de pensions	191	17	174	158	42	117	187	45	141
Emprunts émis par le groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge d'intérêt	4 576	1 016	3 560	5 084	1 283	3 801	5 340	1 413	3 927

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel à la marge d'intérêts entre 2022 et 2024

La contribution par activité à la marge d'intérêt du Groupe Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) de 2022 à 2024 se détaille comme suit :

En MMAD	Marge d'intérêts par entité		
	2022	2023	2024
Banque de détail	2 756	2 931	3 103
Sociétés de financement spécialisées	787	811	766
Banque offshore	17	59	58
Sociétés de gestion d'actifs	-	-	-
Autres	-	-	-
Total marge d'intérêts	3 560	3 801	3 927

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Entre 2022 et 2024, la marge d'intérêt émane principalement de la Banque de détail, qui représente, 77% en 2022, 77% en 2023 et 79% en 2024 de la marge d'intérêts du Groupe.

Entre 2023 et 2024 la hausse de la MNI est due à la hausse de la marge d'intérêt chez Saham Bank de 6% atténuée par une diminution sur les sociétés de financement spécialisés et la banque offshore respectivement de -6% et -2%.

La hausse progressive de la marge sur intérêts de la banque offshore depuis 2022 est due à la combinaison des facteurs suivants :

- La performance de l'activité ESR en utilisant des ressources internes Société générale Offshore
- La hausse des intérêts sur les comptes courants débiteurs à la suite de l'extension des lignes de découverts pour les principaux clients.
- La hausse des intérêts sur comptes créditeurs payés sur les dépôts de SGOS auprès de SG PARIS et SG NY

Sur la période étudiée, la marge d'intérêt de la banque de détail représente en moyenne 77,9% du total de la marge d'intérêt consolidée de Saham Bank en passant de 77,1% en 2023 à 77,9% en 2024.

➤ Marge sur commissions

En MMAD	2022			2023			2024		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Commissions nettes sur opérations	1 451	-323	1 128	1 627	-388	1 239	1 699	-364	1 335
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	657	-79	578	646	-88	558	697	-93	604
sur titres	29	-5	24	28	-7	21	32	-9	24
de change	766	-239	527	953	-293	660	969	-263	707
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	279	-	279	299	-	299	298	-	298
produits nets de gestion d'OPCVM	14	-	14	16	-	16	15	-	15

produits nets sur moyen de paiement	210	-	210	235	-	235	235	-	235
Assurance	3	-	3	3	-	3	3	-	3
Autres	52	-	52	46	-	46	44	-	44
Produits nets de commissions	1 730	-323	1 407	1 926	-388	1 538	1 996	-364	1 632

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel à la marge sur commissions entre 2022 et 2024

La contribution par activité à la marge sur commissions du Groupe Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) se détaille comme suit :

En MMAD	Marge sur commissions par entité			% Contribution par entité		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Banque de détail	1 287	1474	1 569	91%	96%	96%
Sociétés de financement spécialisées	42	47	46	3%	3%	3%
Banque offshore	11	13	12	1%	1%	1%
Sociétés de gestion d'actifs	67	4	4	5%	0%	0,3%
Autres	0	0	0	0	0%	0%
Total marge sur commissions	1 407	1 538	1 632	100%	100%	100%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

En 2024, la marge sur commissions provient principalement de la banque de détail qui s'élève à 1569 MMAD (96% du total marge sur commissions). Sur la période 2022-2024, la banque de détail représente en moyenne 94,6% du total marge sur commissions consolidée de Saham Bank.

➤ Résultat des opérations de marché

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
G/P nets sur instruments financiers à la JV par résultat	91	111	23%	176	58%
<i>Titres à revenus fixes</i>	-	-	<-100%	-	<-100%
<i>Réévaluation des positions de change manuel</i>	-	-	<-100%	-	<-100%
<i>Titres de transaction</i>	31	77	>100%	113	47%
<i>Réévaluation des positions de change manuel</i>	-	-	<-100%	-	<-100%
Autres	60	35	-42%	64	82%
Gains/Pertes nets des instruments financiers à la J.V par Capitaux Propres	-	-	<-100%	-	<-100%
G/P nets sur instruments financiers dispo. à la vente	-	-	<-100%	-	<-100%
Résultat des opérations de marché	91	111	23%	176	58%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Entre 2022 et 2024, le résultat des opérations de marché de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) est passé de 91 MMAD à 176 MMAD. Cette hausse est portée principalement par la JV par résultat des titres de transaction du portefeuille.

Analyse 2022-2023

En 2023, le PNB enregistre une hausse de 7% et s'élève à 5 574 MMAD contre 5 197 MMAD en 2022.

➤ Marge d'intérêt :

La marge d'intérêt constatée en 2023 a enregistré une légère hausse de +7% (+241 MMAD) par rapport à celle de 2022 en raison essentiellement de l'augmentation des produits d'intérêts liée à une hausse de l'activité commerciale tout au long de l'année conjuguée à une hausse des taux de sortie consécutive à la hausse du taux directeur.

La marge d'intérêt est également impactée par hausse du coût de refinancement à la suite de l'augmentation du taux Directeur et les besoins de l'activité.

Les produits d'intérêts (hors placement de trésorerie) sont en hausse de +380 MMAD, soit +11% s'expliquant principalement par :

- ✓ Une hausse des intérêts des crédits à moyen et long terme pour +124 MMAD conjuguée à la hausse des intérêts sur crédits à court terme pour +116 MMAD du fait principalement d'un effet taux. On note une hausse des découverts des comptes courants débiteurs de +49 MMAD du fait d'un effet volume et de progression des intérêts sur crédits à l'habitat de +13 MMAD ;
- ✓ Une hausse des intérêts sur les Sociétés de Financement (Sogefinancement et EQDOM) pour +57 MMAD ;

Les charges d'intérêts sont en hausse de +26% (+267 MMAD), en lien avec la hausse du coût de refinancement à la suite de l'augmentation du taux Directeur et les besoins de l'activité.

Une contribution positive des filiales pour +66 MMAD et un impact négatif des retraitements IAS pour -35 MMAD.

➤ Marge sur commissions :

La marge sur commissions augmente de 131 MMAD (soit +9,30%) passant de 1 407 MMAD en 2022 à 1 538 en 2023 en raison de l'augmentation des commissions sur opérations de change de la salle des marchés pour +96 MMAD, ainsi que les commissions de tenue compte +8 MMAD, les commissions sur flux monétique et moyens de paiement +10 MMAD et les commissions sur flux en devise + 12 MMAD.

➤ Gains/pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Sur la période 2022-2023, le poste gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistre une hausse passant de 91 MMAD en 2022 à 111 MMAD en 2023, soit +22%. Cette augmentation est liée principalement à la hausse des gains sur bons du Trésor de +53 MMAD, atténué par la baisse des gains de change de -15 MMAD et la baisse des gains de réévaluation JVR de -16 MMAD.

Analyse 2023-2024

En 2024, le PNB enregistre une hausse de 4,2% et s'élève à 5 807 MMAD contre 5 574 MMAD en 2023.

➤ Marge d'intérêt :

La marge d'intérêt constatée en 2024 a enregistré une hausse de +3,3% (+126 MMAD) par rapport à celle de 2023 en raison essentiellement :

Les **produits d'intérêts** (hors placements de trésorerie) enregistrent une augmentation de +18 MMAD (+0,5%), portée par deux éléments clés :

Croissance des produits d'intérêts clientèle : +77 MMAD (+2,1%)

- ✓ Crédits d'équipement : +78 MMAD, principalement grâce à une forte dynamique des volumes (+87 MMAD), bien que partiellement atténuée par un effet taux négatif de -9 MMAD.
- ✓ Crédits à l'habitat : +29 MMAD, avec une hausse des encours (+38 MMAD) contrebalancée par un impact taux de -10 MMAD.
- ✓ Crédits à la consommation : +23 MMAD, tirés majoritairement par l'effet volume.
- ✓ Crédits de trésorerie : -40 MMAD, tirés majoritairement par l'effet volume.

- ✓ Crédits d'affacturage : -20 MMAD (principalement remboursement crédit TVA).

Baisse des revenus des sociétés de financement de -58 MMAD.

Une gestion rigoureuse des **charges d'intérêts**, nos efforts d'optimisation du refinancement se traduisent par une économie de -87 MMAD (-17%) sur les charges d'intérêts, avec deux dynamiques distinctes : ne hausse des charges d'intérêts clientèle compensée par une optimisation des coûts nets liés à la trésorerie.

➤ Marge sur commissions :

La marge sur commissions augmente de 94 MMAD (soit +6,10%) passant de 1 538 MMAD en 2023 à 1 632 en 2024 en raison de l'augmentation des commissions sur opérations de change de la salle des marchés pour +47 MMAD, ainsi que les commissions avec les clients +46 MMAD, et les commissions sur titres de + 3 MMAD.

➤ Gains/pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Sur la période 2023-2024, le poste gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistre une hausse passant de 111 MMAD en 2023 à 176 MMAD en 2024, soit +58%. Cette augmentation est liée principalement à la hausse des gains de réévaluation des titres à la juste valeur par résultat pour 65 MMAD.

En MMAD	PNB par entité			% Contribution par entité		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Banque de détail	4 261	4 616	4 917	82%	83%	85%
Sociétés de financement spécialisées	841	880	814	16%	16%	14%
Banque offshore	28	72	70	1%	1%	1%
Sociétés de gestion d'actifs	68	6	6	1%	0%	0%
Autres	0	0	-	0%	0%	0%
Total PNB	5 198	5 574	5 807	100%	100%	100%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Entre 2022 et 2024, le PNB émane principalement de la Banque de détail, qui représente 82% en 2022, 83% en 2023 et 85% en 2024 du PNB total du Groupe.

En 2022, le PNB a connu une hausse de 1,70%, principalement sous l'effet de l'augmentation du PNB de la Banque de détail qui passe de 4 140 MMAD à 4 261 MMAD soit une augmentation de +121 MMAD.

En 2023, le PNB a connu une hausse de 7%, essentiellement expliquée par la bonne performance de la marge nette d'intérêt pour +241 MMAD conjuguée à la forte progression des commissions et des revenus sur activité de trading pour +175 MMAD. Sur la période étudiée, le produit net bancaire de la banque de détail représente en moyenne 82% du total PNB consolidé de Saham Bank.

En 2024, le PNB a connu une hausse de 4,17%, essentiellement expliquée par la bonne performance de la MNI pour +3,33% (+126 MMAD) et des commissions pour +6,10% (94 MMAD).

➤ Coefficient d'exploitation bancaire

Le coefficient d'exploitation bancaire de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) évolue comme suit, sur les dernières années :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Encours brut de crédit (1)	107 587	106 317	-1,18%	105 955	-0,34%
Produit net bancaire (2)	5 197	5 574	7,26%	5 807	4,17%
<i>Charges générales d'exploitation</i>	2 218	2 258	1,80%	2 372	5,05%
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	346	414	19,46%	466	12,56%
Frais généraux (3)	2 565	2 672	4,18%	2 837	6,18%

Coefficient d'exploitation (3) / (2)	49,35%	47,94%	-142 pbs	48,86%	+92 pbs
Coût d'exploitation (3)/(1)	2,38%	2,51%	+13 pbs	2,68%	+16 pbs

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2023-2022

En 2023, le coefficient d'exploitation s'établit à 47,94% en 2023 contre 49,35% en 2022, en baisse ainsi de 142 pbs. Cette baisse est une indication positive de l'efficacité opérationnelle vu qu'elle reflète une augmentation du PNB de 7,26%, et une gestion prudente des frais généraux (+4,18% entre 2022 et 2023).

Le coût d'exploitation ressort à 2,51% en 2023 contre 2,38% en 2022.

Analyse 2024-2023

En 2024, le coefficient d'exploitation s'établit à 48,86% en 2024 contre 47,94% en 2023, en hausse de 92 pbs. Cette hausse s'explique par une hausse plus proportionnelle des frais généraux (+6,18%) par rapport à la hausse du produit net bancaire (4,17%).

Le coût d'exploitation ressort à 2,68% en 2024 contre 2,51% en 2023.

➤ Frais de gestion

Les frais de gestion de Saham Bank s'élèvent à 2 837 MMAD en 2024 contre 2 672 MMAD en 2023, soit une hausse de 165 MMAD. L'évolution de ces frais de gestion entre 2022 et 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Charges générales d'exploitation	2 218	2 258	1,80%	2 372	5,02%
<i>dont charges de personnel</i>	1 258	1 236	-1,71%	1 481	19,80%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	346	414	19,46%	466	12,49%
Frais de gestion	2 565	2 672	4,18%	2 837	6,18%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2022-2023 :

En 2023, les dotations aux amortissements s'élèvent à 414 MMAD, en évolution de +19,46% par rapport à 2022 et résulte de la stratégie d'investissements de la banque, notamment, le développement du digital avec la montée en charge de la digital factory, le développement de nouveaux parcours facilitant les usages de banque à distance.

Analyse 2023-2024 :

En 2024, les dotations aux amortissements s'élèvent à 466 MMAD, en évolution de 12,49% par rapport à 2023 et résulte d'une hausse des dotations aux amortissements sur les matériels informatiques. La hausse de 19,8% des charges de personnel s'explique principalement par (i) la revalorisation salariale, (ii) la hausse des primes et gratifications et les charges de recrutements.

Les principaux postes du compte « Charges générales d'exploitation » se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Salaires, primes et gratifications	990	975	-1,52%	1 137	17%
Dons et cotisations	25	15	-40,00%	10	-31%

Autres charges générales d'exploitation	1 203	1 268	5,40%	1 224	-3%
Total	2 218	2 258	1,80%	2 372	5,05%

En 2022, les charges d'exploitation s'élèvent à 2 218 MMAD en 2022, en baisse par rapport à 2021, soit -0,54%. Cette baisse est tirée principalement par la baisse des frais d'entretien sur l'année 2022 en lien avec les mesures sanitaires déployées sur l'année 2021 associées à la crise sanitaire COVID.

En 2023, les charges d'exploitation s'élèvent à 2 258 MMAD, en hausse par rapport à 2022, soit +1,80%. Cette augmentation est tirée principalement par la hausse des dotations aux amortissements pour +13,7% (+40 MMAD) et résulte de la stratégie d'investissements de la banque, notamment, le développement du digital avec la montée en charge de la digital factory, le développement de nouveaux parcours facilitant les usages de banque à distances. À noter également les investissements dans les domaines régaliens comme la conformité et les exigences réglementaire.

En 2024, les charges d'exploitation s'élèvent à 2 372 MMAD, en hausse par rapport à 2023 de +113 MMAD, soit +5,05%. Cette augmentation est liée à l'effet compensé de la hausse des charges du personnel et des impôts et taxes pour respectivement +245 MMAD et +80 MMAD et de la baisse des charges externes pour -237 MMAD.

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel aux Frais de gestion entre 2022 et 2024

La contribution par activité aux frais de gestion du Groupe Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) se détaille comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Banque de détail	2 269	2 395	2 505	88%	90%	88%
Sociétés de financement spécialisées	277	264	319	11%	10%	11%
Banque offshore	4	3	3	0%	0%	0%
Sociétés de gestion d'actifs	14	10	9	1%	0%	0%
Autres	-	-	-	0%	0%	0%
Total Frais de gestion	2 565	2 672	2 837	100%	100%	100%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Entre 2022 et 2024, les frais de gestion émanent principalement de Saham Bank, 88% en 2022, 90% en 2023 et 88% en 2024 des frais de gestion du Groupe, soit une moyenne de 89% sur la période étudiée.

➤ Résultat Brut d'Exploitation

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
PRODUIT NET BANCAIRE	5 197	5 574	7%	5 807	4,17%
Charges générales d'exploitation	2 218	2 258	2%	2 372	5,02%
<i>dont charges de personnel</i>	<i>1 258</i>	<i>1 236</i>	<i>-1,71%</i>	<i>1 481</i>	<i>19,80%</i>
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	346	414	19%	466	12,49%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 632	2 902	10%	2 969	2,32%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2022-2023 :

Sur la période 2022-2023, le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de +10% (soit +269 MMAD). Cette hausse résulte essentiellement des effets combinés suivants :

- La hausse du PNB de +377 MMAD (soit +7%) comparé à 2022,
- La hausse des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles de + 67 MMAD (soit +19%) ;
- La hausse des charges générales d'exploitation de +40 MMAD (soit +2%).

Analyse 2023-2024 :

Sur la période 2023-2024, le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de +2,32% (soit +67 MMAD). Cette hausse résulte essentiellement des effets combinés suivants :

- La hausse du PNB de 233 MMAD (Soit 4,17%) comparé à 2023,
- La hausse des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles de +52 MMAD (soit +12,49%) ;
- La hausse des charges générales d'exploitation de +113 MMAD (soit +5,02%).

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation entre 2022 et 2024

La contribution par activité au résultat brut d'exploitation du Groupe Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) se détaille comme suit :

En MMAD	RBE par entité			% Contribution par entité		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Banque de détail	1876	2 040	2 195	71%	70%	74%
Sociétés de financement spécialisée	563	616	494	21%	21%	17%
Banque offshore	24	69	67	1%	2%	2%
Sociétés de gestion d'actifs	54	3	-4	2%	0%	0%
Autres ¹²	116	180	218	5%	6%	7%
Total RBE	2 632	2 902	2 969	100%	100%	100%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Entre 2022 et 2024, le RBE émane principalement de Saham Bank, qui représente 71% en 2022, 70% en 2023 et 74% en 2024 du résultat brut d'exploitation du Groupe, soit une moyenne de 72% sur la période étudiée.

Le RBE est en hausse de +2,32% en 2024 sous l'effet positif conjugué de l'augmentation du PNB, compensé par la hausse des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

¹² Foncimmo, La Marocaine Vie, Sogecapital Bourse, Investima, ALD, etc.

➤ Coût du risque

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Dotations aux provisions	-1 609	-2 676	-66%	-2 828	-6%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 525	-2 532	-66%	-2 612	-3%
Bucket 1	-64	-46	29%	-26	44%
Bucket 2	-209	-193	8%	-9	95%
Bucket 3	-1 251	-2 293	-83%	-2 577	-12%
Provisions engagements par signature	-62	-93	-50%	-148	-60%
Bucket 1	-0,03	0	100%	0	<-100%
Bucket 2	0	0	0%	-15	<-100%
Bucket 3	-62	-93	-50%	-133	-44%
Autres provisions pour risques et charges	-22	-51	-134%	-68	-33%
Reprises de provisions	1 180	2 739	132%	2 854	4%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 098	2 630	140%	2 641	0%
Bucket 1	189	23	-88%	2	-93%
Bucket 2	0	16	>100%	24	48%
Bucket 3	909	2 591	185%	2 615	1%
Reprises de provisions engagements par signature	58	82	41%	196	>100%
Bucket 1	18	0	-100%	4	>100%
Bucket 2	5	0	-100%	0	<-100%
Bucket 3	35	82	135%	191	>100%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	24	27	12%	17	-38%
Variation des provisions	-300	-726	-142%	-937	-29%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-30	-40	-31%	-69	-72%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-287	-713	-148%	-896	-26%
Récupérations sur prêts et créances amorties	24	38	58%	13	-66%
Autres pertes	-6	-11	-75%	15	>100%
Coût du risque	-729	-663	9%	-911	-38%
<i>dont coût de risque contrepartie</i>	-596	-617	-4%	-859	39%
<i>dont coût de risque de crédit</i>	-133	-46	65%	-52	13%
Encours en souffrance brut	17 452	16 151	-7%	15 525	-4%
Coût du risque / Encours en souffrance brut	4%	4,11%	+7 pbs	5,87%	176 pbs

Encours net	95 481	94 308	-1%	93 973	-0,36 %
Coût du risque / Encours net	0,76%	0,70%	-6 pbs	0,97%	167 pbs

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2022-2023 :

Le coût du risque enregistre une baisse de -9% en 2023 par rapport à 2022 pour s'établir à 663 MMAD.

Cette baisse s'explique principalement par la hausse des reprises aux provisions sur la même période de 132% en passant de 1 180 MMAD en 2022 à 2 739 MMAD en 2023 et il s'agit essentiellement des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances qui passent de 1 241 MMAD à 2 630 MMAD entre 2022 et 2023. Ces provisions sont classées principalement en créances en souffrance (Bucket 3).

Les autres provisions pour risques et charges passent de 22 MMAD à 51 MMAD ; soit une hausse de 134% entre 2022 et 2023. Cette évolution est liée à un provisionnement en risque opérationnel.

Suivant la même tendance, les dotations de provisions pour dépréciation des prêts et créances augmentent et passent de 1 525 MMAD à 2 532 MMAD sur la même période expliquée principalement par la hausse de 83% des provisions pour dépréciation des prêts et créances (Bucket 3) pour s'installer à 2 293 en 2023, à la suite du passage en défaut de gros dossiers Corporate ainsi que le renforcement de vieux dossiers en défaut.

Cette baisse du CNR en consolidé s'explique principalement par :

- Les bonnes performances d'actions de recouvrement et suivi de portefeuilles en 2023 ;
- La sortie du défaut des dossiers d'hôtellerie fin 2023 ;
- La cession, à un cabinet de recouvrement, des créances en souffrance « ATLAS » fin 2023 ;
- Le renforcement du niveau de provisionnement sur les anciens dossiers en défaut.

Le montant des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées augmente de +10 MMAD passant de 30 MMAD à 40 MMAD. Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées ont connu une hausse de +426 MMAD passant de 287 MMAD en 2022 à 713 MMAD en 2023 y compris la cession des créances en souffrance « ATLAS ».

La norme NDOD consiste à :

- Mettre automatiquement en défaut en cas d'arriérés de paiement > 90 jours avec possibilité d'application d'un seuil de matérialité.
- Mettre en défaut d'un débiteur lorsqu'il existe une situation d'absence probable de paiement, c'est-à-dire que l'on estime que le débiteur ne sera pas en mesure d'honorer pleinement son obligation. Des critères de mise en défaut peuvent s'appliquer, qu'il y ait ou non des arriérés de paiement par ailleurs.
- Instaurer une période de probation (franchise) de 90 jours. Les conditions de mise en Défaut ne sont plus remplies, l'ensemble des impayés du débiteur a été apuré, le client a repris ses paiements réguliers et il n'y a pas eu d'incident depuis au moins 90 jours.

Le ratio coût du risque sur les encours en souffrance baisse de 7 pbs et s'explique par la baisse du CNR accompagnée d'une baisse des encours en souffrance.

Par ailleurs, le ratio coût du risque sur les encours nets enregistre une baisse de 6 points de base sur la période 2022-2023, passant de 0,76% en 2022 à 0,70% en 2023 expliquée par une maîtrise du coût du risque.

Analyse 2023-2024 :

Le coût du risque enregistre une hausse de 38% en 2024 par rapport à 2023 pour s'établir à 911 MMAD.

Cette hausse s'explique principalement par la hausse des dotations aux provisions sur la même période de 6% en passant de 2 676 MMAD en 2023 à 2 828 MMAD en 2024 et il s'agit essentiellement des dotations de provisions pour dépréciation des prêts et créances qui passent de 2 532 MMAD à 2 612 MMAD entre 2023 et 2024. Ces provisions sont classées principalement en créances en souffrance (Bucket 3), et cela à la suite du passage en défaut de gros dossiers Corporate ainsi que le renforcement du niveau de provisionnement sur les dossiers ;

Les autres provisions pour risques et charges passent de 51 MMAD à 68 MMAD ; soit une hausse de 33% entre 2023 et 2024.

Suivant la même tendance, les reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances passent de 2 630 MMAD à 2 641 MMAD sur la même période. Ces provisions sont classées principalement en créances en sensible (Bucket 2) avec une variation de +48% par rapport à 2023, expliquée principalement par la sortie du S2 des affaires d'hôtellerie à fin 2024.

Cette hausse du CNR en consolidé s'explique principalement par :

- Le passage en défaut de gros dossiers Corporate ;
- Le renforcement du niveau de provisionnement sur les dossiers ;
- La constitution d'une provision en lien avec le contrôle fiscal pour Saham Bank et Eqdom
- La constitution d'une réserve de CNR à hauteur de 22 MMAD sur le portefeuille Retail en sensible afin d'anticiper l'impact du gonflement de l'assiette S2-Retail à la suite de la récupération des encours NDOD après son décommissionnement au T1-25.
- La cession de la créance d'un ancien contentieux à fin 2024 ;
- La sortie du sensible vers le sain des dossiers d'hôtellerie fin 2024.

Le ratio coût du risque sur les encours en souffrance baisse de **176 pbs** et s'explique par une bonne performance du CNR sur l'année 2024 accompagnée d'une baisse des encours en souffrance.

Dans la même optique, le ratio coût du risque sur les encours nets enregistre une baisse de 167 points de base sur la période 2023-2024, passant de 0,70% en 2023 à -0,97% en 2024 expliquée par une maîtrise du coût du risque.

En MMAD	Coût du risque par entité		
	2022	2023	2024
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES	533	497	660
SAHAM LEASING	62	52	101
EQDOM	127	112	150
SOGEFINANCEMENT	-	-	-
SG TANGER BANQUE OFFSHORE Locale (USD)	-1	1	-
SAHAM CAPITAL BOURSE	-	1	-
ATHENA COURTAGE	-	-	-
INVESTIMA	2	-	-
FONCIMMO	6	-	-
Total coût du risque	729	663	911

Contribution au coût du risque par activité opérationnelle :

La contribution par secteur opérationnel au coût du risque de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) entre 2022 et 2024 se présente comme suit

En MMAD	Coût du risque par entité		
	2022	2023	2024
Banque de détail	541	498	660
Sociétés de financement spécialisées	189	164	251
Banque offshore	-1	1	0

Sociétés de gestion d'actifs	-	-	-
Autres	-	-	-
Total coût du risque	729	663	911

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Entre 2022 et 2024, le coût du risque émane principalement de la banque de détail, qui représente 74% en 2022, 75% en 2023 et 72% en 2024 du total CNR du Groupe.

Sur la période étudiée, le coût du risque de la banque de détail représente en moyenne 74% du total CNR consolidé de Saham Bank.

Evolution des créances en souffrance brutes/créances sur la clientèle et répartition par pôle d'activité:

L'évolution des créances en souffrance brutes/créances sur la clientèle entre 2022 et 2024 se présente comme suit:

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Créances en souffrances brutes	17 452	16 151	-7,45%	15 525	-4%
Créances sur la clientèle brutes	107 587	106 317	-1,2%	105 955	-0,34%
Provision sur les créances en souffrance	11 109	10 811	-2,7%	10 774	-0,34%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Entre 2023 et 2024, les créances en souffrance brutes sont passées de 16,2 Mds MAD à 15,5 Mds MAD. Les créances sur la clientèle quant à elles se sont établies à 106,0 Mds MAD en 2024 contre 106,3 Md MAD en 2023.

Sur la même période, les provisions sur les créances en souffrance sont restées stables autour de 10,8 Mds MAD.

La baisse des provisions sur les créances en souffrance s'explique principalement par la cession de la créance de « HGM » et aussi par les bonnes performances d'actions de recouvrement en 2024.

La répartition des créances en souffrance brutes/créances sur la clientèle entre 2022 et 2024 se présente comme suit :

En MMAD	Banque de détail	Société de financement spécialisées	Banque offshore	Sociétés de gestion d'actifs	Autres
31/12/2022					
Créances en souffrances brutes	13 529	3 912	11	-	-
Créances sur la clientèle brutes	89 176	17 555	857	-	-
Provision sur les créances en souffrance	-9 019	-2 079	-11	-	-
31/12/2023					
Créances en souffrances brutes	12 545	3 595	11	-	-
Créances sur la clientèle brutes	87 889	17 527	901	-	-
Provision sur les créances en souffrance	-8 696	-2 104	-11	-	-
31/12/2024					
Créances en souffrances brutes	11 955	3 559	11	-	-
Créances sur la clientèle brutes	86 905	17 915	1 135	-	-
Provision sur les créances en souffrance	-8 617	-2 147	-11	-	-

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

En 2022, la Banque de détail accapare 78% des créances en souffrance brutes, suivie par les sociétés de financement spécialisées (22% des créances en souffrance brutes), puis de la banque offshore pour le reliquat.

Le niveau des créances en souffrance d'Eqdom est resté stable comparé à 2021 autour de 1 990 MMAD qui s'explique essentiellement par la radiation de 110 MMAD d'encours en souffrance.

En 2023, Banque de détail accapare 77,7% des créances en souffrance brutes, suivie par les sociétés de financement spécialisées (22,3% des créances en souffrance brutes), puis de la banque offshore pour le reliquat.

En 2024, Banque de détail couvre 77% des créances en souffrance brutes, suivie par les sociétés de financement spécialisées (22,9% des créances en souffrance brutes), puis de la banque offshore pour le reliquat restant.

Principaux indicateurs de risque :

- **Taux de couverture¹³**

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Créances brutes en souffrances (1)	17 452	16 151	-7,45%	15 525	-4%
Provisions (2)	11 109	10 811	-2,7%	10 774	-0,34%
Taux de couverture (2) / (1)	63,65%	66,94%	+329 pbs	69,40 %	+246 pbs

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2023, le taux de couverture s'établit à 66,94% et s'inscrit à la hausse de +329 pbs par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par le renforcement du taux de couverture sur les anciens défauts ainsi que par la variation des encours à la suite des actions de recouvrement.

Au 31/12/2024, le taux de couverture s'établit à 69,40% et s'inscrit à la hausse de 246 pbs par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par le renforcement du taux de couverture sur les dossiers dégradés ainsi que par la variation à la baisse des encours à la suite des actions de recouvrement.

- **Taux de contentieux¹⁴**

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Créances brutes en souffrance (1)	17 452	16 151	-7,45%	15 525	-4%
Encours brut de crédits (2)	107 587	106 317	-1,20%	105 955	-0,34%
Taux de contentieux (1) / (2)	16,22%	15,19%	-103 pbs	14,65%	-54 Pbs

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2022 – 2023 :

Le taux de contentieux est en amélioration, il est de 15,2% au 31/12/2023 et s'inscrit à la baisse de 103 pbs par rapport à l'exercice précédent grâce à la bonne performance en termes de recouvrement et la cession des créances compromises.

Analyse 2023 – 2024 :

Le taux de contentieux est en amélioration, il est de 14,65% au 31/12/2024 et s'inscrit à la baisse de 54 pbs par rapport à l'exercice précédent grâce à la bonne performance en termes de recouvrement et la cession de la créance de l'ancien contentieux « HGM ».

- **Résultat d'exploitation**

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 633	2 902	10%	2 969	2%

¹³ Provisions sur créances en souffrance / créances en souffrance

¹⁴ Créesances en souffrances / Encours brut de crédits

Coût du risque	729	663	-9%	911	38%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 903	2 239	18%	2 058	-8,10%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2022-2023

Sur la période 2022-2023, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 18% passant de 1 903 MMAD en 2022 à 2 239 MMAD en 2023, principalement liée à la baisse importante du coût du risque de -9%

Le coût du risque est constitué du risque de contrepartie qui s'établit à 617 MMAD en 2023 contre 596 MMAD en 2022 et du risque opérationnel qui atteint 46 MMAD en 2023 contre 133 MMAD en 2022.

Analyse 2023-2024

Sur la période 2023-2024, le résultat d'exploitation a enregistré une baisse de -8% passant de 2 239 MMAD en 2023 à 2 058 MMAD en 2024, principalement liée à la hausse importante du coût du risque de +38%

Le coût du risque est constitué du risque de contrepartie qui s'établit à 859 MMAD en 2024 contre 617 MMAD en 2023 et du risque opérationnel qui atteint 52 MMAD en 2024 contre 46 MMAD en 2023.

Contribution des différentes filiales consolidées au résultat d'exploitation retraité des flux intragroupe

Entité Consolidée En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24	Part 2022	Part 2023	Part 2024
SAHAM BANK	1342	1543	15%	1 535	-1%	70%	69%	75%
SAHAM LEASING	178	232	30%	143	-38%	9%	10%	7%
EQDOM	194	219	13%	100	-55%	10%	10%	5%
ATHENA courtage	96	92	-4%	94	3%	5%	4%	5%
SAHAM CAPITAL GESTION	50	71	42%	103	45%	3%	3%	5%
Saham Bank OFFSHORE	24	67	179%	67	-1%	1%	3%	3%
INVESTIMA	22	23	5%	33	43%	1%	1%	2%
SAHAM CAPITAL BOURSE	9	8	-11%	12	48%	0%	0%	1%
SOGEPLACEMENT	4	4	0%	-3	-181%	0%	0%	0%
FONCIMMO	-1	-	-100%	-1	-	0%	0%	0%
SOGEFINANCEMENT	0	-	-	-	-	0%	0%	0%
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	-	-1	100%	-3	186%	-	0%	0%
NEMA	-	-1	100%	-1	0%	-	0%	0%
FONCIERE SAHAM	-	-2	100%	-2	20%	-	0%	0%
SAHAM CONTACT	-14	-16	-14%	-18	13%	-1%	-1%	-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 904	2 239	18%	2 058	-8%	100%	100%	100%

Source : Saham Bank

A fin 2022, le résultat d'exploitation s'est établi à 1 904 MMAD, en hausse de 43% par rapport à 2021. Par filiale, Saham Bank a contribué à la formation de ce résultat à hauteur de 70%, suivie d'EQDOM avec 10%, ensuite Saham Leasing et Athena avec respectivement 9% et 5%

A fin 2023, le résultat d'exploitation s'est établi à 2 239 MMAD, en hausse de 18% par rapport à 2022. Par filiale, Saham Bank a contribué à la formation de ce résultat à hauteur de 69%, suivie d'EQDOM et SAHAM LEASING avec 10%, ensuite Athena avec 4%

A fin 2024, le résultat d'exploitation s'est établi à 2 058 MMAD, en baisse de 8% par rapport à 2023. Par filiale, Saham Bank a contribué à la formation de ce résultat à hauteur de 75%, suivie de SAHAM LEASING avec 7%.

Résultat net part du groupe

En MMAD	2022	2023	Var22/23	2024	Var23/24
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 633	2 902	10%	2 969	2%
Coût du risque	729	663	-9%	911	38%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1904	2 239	18%	2 058	-8%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	53	56	6%	33	-41%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,45	-36	<-100%	-18	50%
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-119	<-100%
RESULTAT AVANT IMPOT	1 958	2 258	15%	1 953	-8%
- Impôt sur les résultats	700	897	28%	1 158	29%
RESULTAT NET	1 258	1 362	8%	795	-42%
Intérêts minoritaires	52	44	-15%	12	-74%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	1 206	1 317	9%	783	-41%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2022-2023

En 2023, le RNPG s'élève à 1 317 MMAD, enregistrant ainsi une hausse de +9% (soit +110 MMAD) comparé à 2022. Cette hausse importante résulte des effets suivants :

- La hausse du résultat d'exploitation de +18% comparé à 2022, principalement liée à la baisse du coût du risque de -9% sur la période 2022-2023 ;
- L'augmentation de l'IS de +28% pour s'établir à 897 MMAD en 2023 contre 700 MMAD en 2022 en raison de la constatation d'une dotation aux provisions pour risques généraux de 115 MMAD non déductible fiscalement, de la hausse du taux nominal de 0,75% et de la hausse de la contribution à la cohésion sociale ;
- La baisse des intérêts minoritaires de -8 MMAD pour atteindre 44 MMAD en 2023 contre 52 MMAD en 2022 ;
- L'enregistrement d'une perte nette sur autres actifs de -36 MMAD en 2023 contre un gain net de 0,5 MMAD en 2022.

Analyse 2023-2024

En 2024, le RNPG s'élève à 783 MMAD, enregistrant ainsi une baisse de -40,5% (soit -534 MMAD) comparé à 2023.

Cette baisse du RNPG provient essentiellement :

- D'une bonne performance de la MNI +3,33% ;
- De la hausse des commissions (+6,10%) ; atténuees par
- Une hausse des frais généraux (+6,18%) ;
- Une hausse du coût de risque de +38% (soit +249 MMAD) expliquée par un renforcement du provisionnement et d'une provision pour frais généraux.
- Une hausse de l'impôt sur les bénéfices résultant de la constitution d'une provision pour risque fiscal. En effet, en 2024, Saham Bank a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a donné lieu au règlement d'un montant global de 330 MMAD, au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôts sur les revenus (IR), la taxe sur

valeur ajoutée (TVA) et la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices concernant les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

➤ Contribution des filiales à la formation du RNPG

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque filiale à la formation du RNPG au titre des exercices 2022, 2023 et 2024 :

Entité Consolidée (En MMAD)	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24	Part 2022	Part 2023	Part 2024
SAHAM BANK	966	809	-16%	400	-51%	80%	61%	51%
EQDOM	55	98	+78%	45	-54%	5%	7%	6%
SAHAM LEASING	32	193	>100%	124	-36%	3%	14%	16%
ATHENA courtage	60	59	-2%	63	+7%	5%	4%	8%
SAHAM CAPITAL GESTION	25	53	>100%	81	+54%	2%	4%	10%
Saham Bank OFFSHORE	10	49	>100%	45	-9%	1%	4%	6%
LMV	46	49	+7%	33	-33%	4%	4%	4%
INVESTIMA	6	11	+83%	11	0%	0%	1%	1%
ALD AUTOMOTIVE	7	7	0%	-	-100%	0%	1%	0%
SOGEBOURSE	1	7	>100%	11	+57%	0%	1%	1%
SOGEPLACEMENT	0	4	>100%	-3	<-100%	0%	0%	0%
SOGEFINANCEMENT	-2	0	-100%	-	0%	0%	0%	0%
FONCIMMO	-3	0	>100%	-1	-100%	0%	0%	0%
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	-	-1	>-100%	-3	<-100%	-	-	0%
NEMA CAPITAL	-	-1	>-100%	-1	0%	-	0%	0%
FONCIERE SAHAM	-	-2	>-100%	-2	0%	-	0%	0%
SAHAM CONTACT	4	-18	>-100%	-20	-11%	-	-1%	-3%
RNPG Global	1 207	1 317	+9,11%	783	-40,5%	100%	100%	100%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

En 2022, le RNPG enregistre une hausse de +48% passant de 815 MMAD en 2021 à 1 207 MMAD en 2022, porté par le bon résultat de Saham Bank qui augmente de 60% tirant ainsi que RNPG consolidé.

En 2023, le RNPG enregistre une hausse de 9% passant de 1 207 MMAD en 2022 à 1 317 MMAD en 2023, porté par le bon résultat de Saham Leasing qui augmente de 32 MMAD en 2022 à 193 MMAD en tirant ainsi le RNPG consolidé.

En 2024, le RNPG enregistre une baisse de -40,5% passant de 1 317 en 2023 à 783 MMAD en 2024. Saham Bank contribue à hauteur de 51% au RNPG global de 2024 contre 61% en 2023, suivie par SAHAM LEASING avec une contribution de 16%.

Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Résultat net consolidé (1)	1 258	1 362	8%	795	-42%
Fonds propres (hors résultat net) (2)	13 215	13 859	5%	14 746	6%
Actifs (3)	121 319	120 195	-1%	127 512	6%
Return On Equity (ROE) (1)/(2)	9,52%	9,82%	+31 pbs	5,39%	-443 pbs
Return On Assets (ROA) (1)/(3)	1,04%	1,13%	+10 pbs	0,62%	-51 pbs

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

L’année 2023 a été marquée par une forte hausse des fonds propres de 5% par rapport à fin décembre 2022 pour atteindre 13 859 MMAD et par une hausse du résultat net consolidé de +8% pour atteindre 1 362 MMAD.

De ce fait, le ROE enregistre une hausse de +31 pbs pour s’établir à 9,82% en 2023 et le ROA s’établit à 1,13%, en hausse de 10 pbs par rapport à 2022.

L’année 2024 a été marquée par une forte hausse des fonds propres de 6% par rapport à fin décembre 2023 pour atteindre 14 746 MMAD et par une baisse du résultat net consolidé de -42% pour atteindre 795 MMAD en raison des éléments exceptionnels survenus en 2024.

De ce fait, le ROE enregistre une baisse de -443 pbs pour s’établir à 5,39% en 2023 et le ROA s’établit à 0,62%, en baisse de -51 pbs par rapport à 2023.

V. Bilan consolidé IFRS

Analyse du bilan consolidé IFRS

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Actif	121 319	120 195	-1%	127 512	6%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 629	1 389	-75%	7 298	>100%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 557	2 736	7%	3 295	20%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	2 458	7 270	>100%	6 510	-10%
Prêts et créances sur la clientèle	95 481	94 308	-1%	93 973	0%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti	7 895	6 945	-12%	7 993	15%
Actifs d'impôt courants	844	1 014	20%	1 236	22%
Actifs d'impôt différé	1 839	1 800	-2%	1 784	-1%
Comptes de régularisation et autres actifs	690	469	-32%	1 098	>100%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	476	431	-9,45%	460	6,80%
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 105	2 261	7%	2 557	13%
Immobilisations incorporelles	1 054	1 280	21%	1 135	-11%
Écarts d'acquisition	292	292	0%	172	-41%
Passif	121 319	120 195	-1%	127 512	6%
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	34	31	-9%	28	-9%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 111	8 656	-14%	6 749	-22%
Dettes envers la clientèle	72 729	73 554	1%	80 133	9%
Titres de créance émis	14 370	13 729	-4%	14 352	5%
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couvert en taux	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	1 280	1 744	36%	2 122	22%
Passifs d'impôt différé	776	774	0%	765	-1%
Comptes de régularisation et autres passifs	4 328	3 689	-15%	4 951	34%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-

Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Provisions	1 213	1 163	-4%	1 236	6%
Subventions et fonds assimilés	-	-	n.a.	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 006	1 635	-19%	1 634	0%
Capitaux propres	14 472	15 221	5%	15 541	2%
Capitaux propres part du groupe	13 757	14 506	5%	14 884	3%
<i>Capital et réserves liées</i>	11 443	12 061	5%	12 743	6%
<i>Réserves consolidées – part du groupe</i>	1 108	1 088	-2%	1 267	16%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	0	41	>100%	91	>100%
<i>Résultat de l'exercice – part du groupe</i>	1 206	1 317	9%	783	-41%
Intérêts minoritaires	716	714	-0,3%	657	-8%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2022-2023 :

A fin décembre 2023, le total actif consolidé s'est élevé à 120 195 MMAD contre 121 319 MMAD à fin décembre 2022, soit une baisse de -1 125 MMAD. Cette baisse s'explique essentiellement par :

- La baisse de -4 241 MMAD (soit -75%) des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, services des chèques postaux ; liée aux placements des excédents de cash effectués auprès des établissements de crédits en fin d'année, sous forme d'opérations de valeurs reçus en pension et de prêts interbancaires ;
- La baisse de -1 173 MMAD (soit -1%) des prêts et créances sur la clientèle et assimilés
- La baisse des titres au coût amorti de -950 MMAD liée à une diminution des bons du trésor d'investissement en raison de l'activité ;
- La hausse de +4 812 MMAD des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ;

Le total passif consolidé s'est élevé à 120 195 MMAD en baisse de -1 125 MMAD par rapport à 2021. Cette baisse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La baisse de -1 455 MMAD (-14%) des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;
- La baisse de -641 MMAD (-4%) des titres de créances émis.
- La hausse de + 825 MMAD (+1%) des dettes envers la clientèle ;

Analyse 2023-2024 :

A fin décembre 2024, le total actif consolidé s'est élevé à 127 512 MMAD contre 120 195 MMAD à fin décembre 2023, soit une hausse de +6%. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- La hausse de +5 909 MMAD ; soit une hausse de plus de 100% des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, services des chèques postaux ; liée aux placements des excédents de cash effectués auprès des établissements de crédits en fin d'année, sous forme d'opérations de valeurs reçus en pension et de prêts interbancaires ;
- La baisse de -335 MMAD (soit -0,4%) des prêts et créances sur la clientèle et assimilés
- La hausse des titres au coût amorti de +1 048 MMAD (soit +15%) portée exclusivement par Saham Bank et concerne les titres des bons de trésor.
- La baisse de -760 MMAD (soit -10%) des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ;

Le total passif consolidé s'est élevé à 127 512 MMAD en hausse de +7 317 MMAD par rapport à 2023. Cette hausse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La baisse de -1 907 MMAD (-22%) des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;

- La hausse de +623 MMAD (+5%) des titres de créances émis.
- La hausse de +6 579 MMAD (+9%) des dettes envers la clientèle ;

Analyse des actifs financiers à la juste valeur par résultat

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 067	2 216	7%	2 827	28%
Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat	490	520	6%	468	-10%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 557	2 736	7%	3 295	20%

Source : Saham Bank

Analyse 2022 – 2023 :

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 2 736 MMAD à fin 2023 en hausse de +179 MMAD par rapport à 2022. Cette variation porte essentiellement sur l'évolution pour +202 MMAD des bons de Trésor.

Analyse 2023 – 2024 :

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 3 295 MMAD à fin 2024 en hausse de +559 MMAD par rapport à 2023. Cette variation porte essentiellement sur la hausse des BDT Trading pour +0,5 GMAD.

➤ Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) s'établissent à 6 510 MMAD à fin 2024.

L'évolution des prêts et créances du Groupe entre 2022 et 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Comptes à vue	325	392	20%	1 935	>100%
Prêts	2 136	4 653	>100%	448	-90%
Opérations de pension	-	2 228	>100%	4 129	85%
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits avant dépréciation	2 461	7 272	>100%	6 511	-10%
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-4	-3	29%	-2	39%
<i>Bucket 1</i>	<i>-4</i>	<i>-3</i>	<i>29%</i>	<i>-2</i>	<i>39%</i>
<i>Bucket 2</i>	-	-	-	0	<-100%
<i>Bucket 3</i>	-	-	-	0	<-100%
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation	2 458	7 270	>100%	6 510	-10%
Total actif	121 319	120 195	-1%	127 512	6%
Total des prêts et créances sur les EC en % du total actif	2,0%	6,0%	400 pbs	5,1%	-94 pbs

Analyse 2022-2023 :

A fin 2023, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont augmenté de plus de 100% comparé à fin 2022, passant de 2 458 MMAD à fin 2022 à 7 270 MMAD à fin 2023. Cette hausse résulte principalement de l'activité de placement des excédents de trésorerie sous forme de valeurs reçues en pension et de prêts interbancaires se traduisant par :

- Hausse des valeurs reçues en pension à terme des établissements de crédit pour +2 Mds MAD en 2023 ;
- Hausse des prêts de trésorerie de +1 Md MAD ;
- Hausse des comptes et prêts de trésorerie à terme de +1 Md MAD.

Analyse 2023-2024 :

A fin 2024, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont baissé de 10% comparé à fin 2023, passant de 7 270 MMAD à fin 2023 à 6 510 MMAD à fin 2024. Cette baisse résulte principalement de la baisse des prêts de 90% en passant de 4 653 MMAD en 2023 à 448 MMAD en 2024.

Contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre 2022-2024

La contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre 2022 et 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Banque de détail	2269	7 187	5 915
Société de financement spécialisées	3	2	0
Banque offshore	185	81	594
Sociétés de gestion d'actifs	-	-	
Autres	-	-	
Total prêts et créances sur les EC	2 458	7 270	6 510

Entre 2022 et 2024, les prêts et créances sur les établissements de crédit émanent principalement de la banque de détail, qui représente 92% en 2022, 99% en 2023 et 91% en 2024 des prêts et créances envers les établissements de crédit.

Sur la période étudiée, la banque de détail contribue en moyenne à 95% du total des prêts et créances envers les établissements de crédit consolidé de Saham Bank.

➤ Prêts et créances sur la clientèle

Les prêts et créances sur la clientèle de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) nets de dépréciation s'établissent à 93 973 MMAD à fin 2024.

L'évolution des prêts et créances du Groupe entre 2022 et 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Comptes ordinaires	7 985	7 877	-1%	7 345	-7%
Prêts consentis à la clientèle	88 857	87 555	-1%	87 342	-0,2%
Opérations de pension	-	-	-	0	<-100%
Opérations de location-financement	10 745	10 885	1%	11 267	4%
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	107 587	106 317	-1%	105 955	-0,3%
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	12 106	12 009	-1%	11 982	0,2%

<i>Bucket 1</i>	466	490	5%	515	5%
<i>Bucket 2</i>	532	709	33%	693	-2%
<i>Bucket 3</i>	11 109	10 811	-3%	10 774	-0,3%
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	95 481	94 308	-1%	93 973	-0,4%
Total actif	121 319	120 195	-1%	127 512	6%
Total des prêts et créances sur la clientèle en % du total actif	78,7%	78,5%	-24 pbs	73,7%	-477 pbs

Source : Saham Bank

Analyse 2022-2023

A fin 2023, les prêts et créances sur la clientèle (nets de dépréciation) a enregistré une baisse de -1% passant de 95 481 MMAD à fin 2022 à 94 308 MMAD à fin 2023, porté principalement par la diminution des Bucket 3 (-298 MMAD) atténuée par l'augmentation de +177 MMAD des Bucket 2.

Hors provisions, les encours sont en légère baisse de -1 270 MMAD passant de 107 587 MMAD à 106 317 MMAD. Cette évolution globale s'explique principalement par :

- La baisse des crédits de trésorerie de 3,3 Mrds MAD consécutif à un effet de base à décembre 2022, qui avait enregistré des décaissements importants des crédits de trésorerie en raison des besoins de refinancement des grands clients importateurs (hydrocarbures) ;
- La baisse des créances en souffrance de 1,3 Mrds MAD lié notamment au projet de cession des créances en souffrance (ATLAS à fin 2023) ;
- La hausse des crédits à l'équipement de 2,6 Mrds MAD lié au financement des gros clients Corporate dans le cadre de leurs activités (hydrocarbures et énergie) ;
- La hausse des crédits immobiliers de 669 MMAD portée à la fois par la hausse des crédits immobiliers au profit des clients « Retail » et des clients « Corporate » ;

La part des prêts et créances sur la clientèle dans le total actif est passée de 78,7% en 2022 à 78,5% à fin 2023.

Analyse 2023-2024

A fin 2024, les prêts et créances sur la clientèle (nets de dépréciation) a enregistré une baisse de -0,4% passant de 94 308 MMAD à fin 2023 à 93 973 MMAD à fin 2024, porté principalement par la diminution des Bucket 2 (-15 MMAD) accompagnée par la diminution de 37 MMAD des Bucket 3.

Hors provisions, les encours sont en légère baisse de -362 MMAD passant de 106 317 MMAD à 105 955 MMAD. Cette évolution globale s'explique principalement par :

- Une baisse des crédits de trésorerie et consommation pour -1,2 GMAD qui provient principalement des crédits de trésorerie pour -1,5 GMAD et +0,4 GMAD sur les crédits consommations. Avec un impact sectoriel de -1 GMAD sur la production et distribution d'électricité, gaz et eau, de -0,8 GMAD sur les industries alimentaires et tabacs, de -1,5 GMAD sur le Commerce, réparations automobiles. Ces baisses sont compensées par un déblocage spot de +1,6 GMAD de l'OCP.
- Une baisse de -0,4 GMAD sur les crédits d'équipement
- Une hausse de +1,4 GMAD sur les crédits immobiliers dont +0,3 GMAD relative à la banque participative.
- Une baisse des créances en souffrances nettes de -0,5 GMAD (brut – provisions)

La part des prêts et créances sur la clientèle dans le total actif est passée de 78,5% en 2023 à 73,7% à fin 2024.

Répartition de l'encours global des créances par bucket entre 2022-2024 :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Prêts et créances sur la clientèle	107 587	106 317	-1,2%	105 955	-0,3%
<i>Bucket 1</i>	87 504	85 915	-1,8%	86 556	0,7%
<i>Bucket 2</i>	2 631	4 251	61,6%	3 874	-8,9%
<i>Bucket 3</i>	17 452	16 151	-7,5%	15 525	-3,9%

Analyse 2022 – 2023 :

La baisse des encours sur les prêts et créances sur la clientèle de -1,2% correspond principalement à un effet de base des crédits de trésorerie en fin d'année 2022 sur les encours sains en bucket 1. La baisse des encours en Bucket 3 s'explique principalement par la cession des créances en souffrance et la sortie des hôtels.

Analyse 2023 – 2024 :

La baisse des encours sur les prêts et créances sur la clientèle de -0,3% s'explique principalement par :

- La baisse des encours en Bucket 2 de -8,9% due à la sortie du sensible vers le sain des affaires d'hôtellerie fin 2024 ;
- La baisse des créances en souffrance Bucket 3 de -3,9% entre 2023 et 2024 résulte de la cession de la créance d'un ancien contentieux et les radiations à fin 2024.

Contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre 2022-2024

La contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre 2022 et 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Banque de détail	79 324	78 183	77 289
Société de financement spécialisées	15 321	15 245	15 570
Banque offshore	834	880	1 114
Sociétés de gestion d'actifs	0	0	0
Autres	0	0	0
Total prêts et créances sur la clientèle	95 481	94 308	93 973

Source : Saham Bank

Entre 2022 et 2024, les prêts et créances sur la clientèle émanent principalement de la banque de détail, qui représente 83% en 2022, 83% en 2023 et 83% en 2024 des prêts et créances envers la clientèle du groupe.

Sur la période étudiée, la banque de détail contribue en moyenne à 83% du total des prêts et créances envers la clientèle consolidée de Saham Bank.

➤ Titres au coût amorti

L'évolution des titres au coût amorti se détaille comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Titres au coût amorti	7 895	6 945	-12,0%	7 993	15,09%

Source : Saham Bank

Entre 2022 et 2024, les titres au coût amorti passent de 7 895 MMAD à fin décembre 2022 à 7 993 MMAD en 2024, soit une hausse de 98 MMAD.

Entre 2022 et 2023, les titres au coût amorti ont enregistré une baisse de -12 % (soit -950 MMAD), ce poste porte sur le stock de bon de trésorerie. La variation est portée en totalité par Saham Bank.

Entre 2023 et 2024, les titres au coût amorti ont enregistré une hausse de +15 % (soit + 1048 MMAD), ce poste porte sur le stock de bon de trésorerie. La variation est portée en totalité par Saham Bank.

➤ Immobilisations corporelles et incorporelles

L'évolution des immobilisations se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Immobilisations corporelles	2 105	2 261	7,4%	2 557	13,1%

Terrains et constructions	1 273	1 198	-5,9%	1 148	-4,1%
Equip. mobilier, installation	706	910	28,8%	1 260	38,5%
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	0	<-100%
Autres immobilisations	126	154	22,1%	150	-3,0%
Immobilisations incorporelles	1 054	1 280	21,4%	1 135	-11,3%
Logiciels informatiques acquis	570	766	34,3%	799	4,4%
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	0	<-100%
Autres immobilisation incorporelles	484	514	6,2%	336	-34,6%
Total immobilisations	3 159	3 541	12,1%	3 693	4,3%

Source : Saham Bank

Analyse 2022 – 2023

A fin 2023, les immobilisations corporelles s'élèvent à 2 261 MMAD contre 2 105 MMAD, en hausse de +156 MMAD sur la période 2022-2023. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des équipements, mobiliers et installation pour +203 MMAD malgré la diminution des terrains et constructions pour -75 MMAD ;

Concernant les immobilisations incorporelles, elles s'élèvent à 1 280 MMAD à fin 2023 contre 1 054 MMAD à fin 2022, soit une hausse de +226 MMAD (+21,4%). Cette hausse correspond à une hausse des immobilisations brutes de +532 MMAD dont investissement IT pour +391 MMAD et une hausse des amortissements de +378 MMAD.

Analyse 2023 – 2024

A fin 2024, les immobilisations corporelles s'élèvent à 2 557 MMAD contre 2 261 MMAD, en hausse de +296 MMAD sur la période 2023-2024. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des équipements, mobiliers et installation pour +350 MMAD (+431 MMAD d'acquisitions et -81 MMAD d'amortissements) et par la diminution des terrains et constructions pour -49 MMAD (dont -56 MMAD d'amortissements de l'exercice avec un CAPEX de 6 MMAD) ;

Concernant les immobilisations incorporelles, elles s'élèvent à 1 135 MMAD à fin 2024 contre 1 280 MMAD à fin 2023, soit une baisse de -144 MMAD (-11,26%). Cette baisse est liée à la diminution du montant global des projets encourus IT de -178 MMAD sur 2024, et une variation à la hausse nette des logiciels de +34 MMAD (acquisitions en 2024 des logiciels de +321 MMAD et une constatation des amortissements de la période sur les logiciels de -288 MMAD).

➤ Comptes de régularisation et autres actifs

L'évolution des comptes de régularisation et autres actifs se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Débiteurs divers	137	165	20%	231	40%
Valeurs et emplois divers	73	46	-37%	40	-12%
<i>Dont immobilisations par adjudication / dation</i>	73	46	-37%	40	-12%
Autres actifs d'assurance	0	-	Ns	-	-
Autres	0	-	>100%	-	0%
Autres actifs	210	211	0%	271	28%

Produits à recevoir	133	190	43%	478	>100%
Charges constatées d'avance	11	18	64%	26	44%
Autres comptes de régularisation	336	50	-85%	322	>100%
Compte de régul. Actif	480	258	-46%	827	>100%
Comptes de régularisation et autres actifs	690	469	-32%	1 098	>100%

Source : Saham Bank

Analyse 2022 – 2023 :

Les comptes de régularisation et autres actifs s'élèvent à 469 MMAD à fin 2023, en baisse de -221 MMAD comparé à fin 2022 (-32%).

La baisse des autres comptes de régularisation s'explique principalement par la baisse du solde des comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc pour -265 MMAD en raison des flux de régularisation passés sur l'exercice 2023.

La baisse des valeurs et emplois divers est liée en lien avec les actifs acquis par adjudication.

Analyse 2023 – 2024 :

Les comptes de régularisation et autres actifs s'élèvent à 1 098 MMAD à fin 2024, en hausse de +629 MMAD comparé à fin 2023 (+134%).

La hausse des autres comptes de régularisation s'explique principalement par les acomptes d'impôts sur sociétés qui augmentent de +242 MMAD ainsi que la hausse des comptes de liaisons qui affichent une hausse de +387 MMAD qui correspondent aux différents flux opérationnels inter-départements et agences non encore dénoués.

➤ Participations dans des entreprises mises en équivalence

L'évolution des participations dans des entreprises mises en équivalence se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Participations dans des entreprises mises en équivalence	476	431	-9,5%	460	6,8%

Source : Saham Bank

Analyse 2022 – 2023 :

Les participations dans les entreprises mises en équivalence s'élèvent à 431 MMAD à fin 2023, en baisse de -9,45% (soit -45 MMAD) comparé à fin 2022. Cette diminution s'explique principalement par la baisse de la situation nette de La marocaine vie.

Analyse 2023 – 2024 :

Les participations dans les entreprises mises en équivalence s'élèvent à 460 MMAD à fin 2024, en hausse de 6,8% (soit +29 MMAD) comparé à fin 2023. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des résultats de LMV pour +71 MMAD et à la baisse des titres d'ALD de -42 MMAD à la suite de la cession de l'entité au groupe SG France.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	33,6	30,7	-8,7%	27,8	-9,3%

Source : Saham Bank

Analyse 2022 – 2023 :

A fin 2023, les passifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 30,7 MMAD, en baisse de -8,6% (soit -2,9 MMAD) par rapport à fin 2022. Cette diminution est essentiellement expliquée par la variation du Mark to Market des contrats de change à terme en retrait de - 3 MMAD sur le périmètre de Saham Bank.

Analyse 2023 – 2024 :

A fin 2024, les passifs financiers à la juste valeur par résultat s’élèvent à 27,8 MMAD, en baisse de -9,3% (soit -2,8 MMAD) par rapport à fin 2023. Cette diminution est essentiellement expliquée par la variation du Mark-to-Market des contrats de change à terme en retrait de - 3 MMAD sur le périmètre de Saham Bank.

➤ Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

Les dettes envers les établissements de crédit représentent en moyenne 4,6% du total bilan sur les trois dernières années. Le détail des dettes envers les établissements de crédit se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Comptes à vue	158	582	>100%	1 028	76,7%
Emprunts	7 577	6 988	-7,8%	4 158	-40,5%
Opérations de pension	2 375	1 087	-54,3%	1 563	43,8%
Total dettes envers les EC	10 111	8 656	-14,4%	6 749	-22,0%
Total Passif	121 319	120 195	-0,9%	127 512	6,1%
Total dettes envers les EC en % du total passif	8,33%	7,20%	-113 pbs	5,29%	-191 pbs

Source : Saham Bank

Analyse 2022 – 2023 :

Les dettes envers les établissements de crédit ont diminué de -1 455 MMAD entre fin 2022 et fin 2023, passant de 10 111 MMAD à 8 656 MMAD, expliquée principalement par les effets suivants :

- La baisse des emprunts passant de 7 577 MMAD en 2022 à 6 988 MMAD en 2023 liée aux remboursements effectués dans le cadre des besoins de refinancements en vue d’optimiser les coûts ;
- La baisse de -1 288 MMAD des opérations de pensions livrées auprès de Bank Al Maghrib sur la période 2022-2023 ;
- La hausse de +423 MMAD des comptes à vue des établissements des crédits, passant de 158 MMAD à 581 MMAD entre 2022 et 2023.

Analyse 2023 – 2024 :

Les dettes envers les établissements de crédit ont diminué de -1 907 MMAD entre fin 2023 et fin 2024, passant de 8 656 MMAD à 6 749 MMAD, expliquée principalement par les effets suivants :

- La baisse de -2 830 MMAD des emprunts passant de 6 988 MMAD en 2023 à 4 158 MMAD en 2024 liée aux remboursements effectués dans le cadre des besoins de refinancements en vue d’optimiser les coûts ;
- La hausse des +951 MMAD des opérations de pension due à l’augmentation des opérations de pensions livrées auprès de Bank Al Maghrib.

➤ Dettes envers la clientèle

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Comptes ordinaires créateurs	56 287	57 012	1,3%	64 228	12,7%
Comptes à terme	5 571	5 761	3,4%	5 333	-7,4%
Comptes d’épargne à taux administré	10 211	10 196	-0,1%	10 058	-1,4%
Bons de caisse	660	585	-11,3%	515	-12,1%
Opérations de pension	0	0	0%	0	0%

Total des dettes envers la clientèle	72 729	73 554	1,1%	80 133	8,9%
Total Passif	121 319	120 195	-0,9%	127 512	6,1%
Total dettes envers la clientèle en % du total passif	59,9%	61,2%	+125 pbs	62,8%	+165 pbs

Source : Saham Bank

Analyse 2022 – 2023 :

Les dettes envers la clientèle ont augmenté de 1,1% entre 2022 et 2023, passant de 72 729 MMAD à 73 554 MMAD, sous l'effet de :

- La hausse des comptes courants de la clientèle de 725 MMAD en passant de 56 287 MMAD à 57 012 MMAD soit +1,3% ;
- La hausse des dépôts à termes de la clientèle de 190 MMAD, passant de 5 571 MMAD à 5 761 MMAD soit +3,4% ;
- La baisse des bons de caisses de 75 MMAD, passant de 660 MMAD à 585 MMAD soit -11,3%.

Analyse 2023 – 2024 :

Les dettes envers la clientèle ont augmenté de 8,9% entre 2023 et 2024, passant de 73 554 MMAD à 80 133 MMAD, sous l'effet de :

- La hausse des comptes courants de la clientèle de 7 216 MMAD en passant de 57 012 MMAD à 64 228 MMAD soit +12,7% ;
- La baisse des dépôts à termes de la clientèle de 428 MMAD, passant de 5 761 MMAD à 5 333 MMAD soit -7,4% ;
- La baisse des comptes d'épargne à taux administré de 138 MMAD, passant de 10 196 MMAD à 10 058 MMAD soit -1,4%.

La hausse des dépôts de la clientèle s'explique par l'augmentation des dépôts entreprises, ainsi que par une hausse des dépôts des particuliers, principalement liée à l'amnistie fiscale.

➤ Titres de créance émis

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Titres de créances émis	14 370	13 729	-4,46%	14 352	4,5%

Source : Saham Bank

Analyse 2022 – 2023 :

Les titres de créances émis s'élèvent à 13 729 MMAD à fin 2023, en baisse de -4,5% (soit -641 MMAD) comparé à fin 2022. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des émissions de certificats de dépôts pour -277 MMAD et la baisse des bons de sociétés de financement émis pour -317 MMAD.

Analyse 2023 – 2024 :

Les titres de créances émis s'élèvent à 14 352 MMAD à fin 2024, en hausse de +4,5% (soit +623 MMAD) comparé à fin 2023. Cette hausse s'explique principalement par les augmentations observées chez EQDOM et SAHAM LEASING pour respectivement +1,3 GMAD et +0,8 GMAD compensé par la réduction nette au niveau de Saham Bank (-1,4 GMAD) observée en social.

▪ Impôts courants et différés

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Actifs d'impôt exigibles	844	1 014	20,2%	1 236	21,9%
Actifs d'impôt différés	1 839	1 800	-2,1%	1 784	-0,9%
Actifs d'impôt courants et différés	2 683	2 814	4,9%	3 020	7,3%
Passifs d'impôt exigibles	1 280	1 744	36,3%	2 122	21,7%

Passifs d'impôt différés	776	774	-0,3%	765	-1,1%
Passifs d'impôt courants et différés	2 056	2 518	22,5%	2 888	14,7%

Source : Saham Bank

L'impôt exigible (Actif) augmente de 21,9%, passant de 1 014 MMAD en 2023 à 1 236 MMAD en 2024.

➤ Comptes de régularisation et autres passifs

L'évolution des comptes de régularisation et autres passifs se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Opérations diverses sur titres	-	-	<-100%	-	-
Créditeurs divers	440	-204	<-100%	604	>100%
Autres passifs d'assurance	-	-	0%	-	0%
Autres passifs	440	-204	<-100%	604	>100%
Charges à payer	834	963	15%	1 045	9%
Produits constatés d'avance	937	1104	18%	1 166	6%
Autres comptes de régularisation	2117	1827	-14%	2 135	17%
Compte de régul. Passif	3 888	3 894	0%	4 346	12%
Comptes de régularisation et autres passifs	4 328	3 689	-15%	4 951	34%

Source : Saham Bank

Analyse 2022 – 2023 :

Les comptes de régularisation et autres passifs s'élèvent à 3 689 MMAD à fin 2023, en baisse de -639 MMAD comparé à fin 2022. Cette baisse est essentiellement due à la baisse des comptes transitoires et comptes d'attente de -526 MMAD

Analyse 2023-2024

Les comptes de régularisation et autres passifs s'élèvent à 4 951 MMAD à fin 2024, en hausse de 1 262 MMAD comparé à fin 2023.

Cette hausse est essentiellement due à :

- La hausse des comptes de prélèvement obligatoire de + 257 MMAD ;
- La hausse des comptes transitoires et comptes d'attente de + 1 005 MMAD

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 236 MMAD à fin décembre 2024. Leur évolution se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	425	436	2,59%	389	-10,77%
Provision pour engagements sociaux	444	407	-8,11%	435	6,55%
Provision pour litige et garanties de passif	-	-	-	-	-
Provisions pour risques fiscaux	-	-	-	-	-

Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	344	319	-7,27%	412	29,11%
Total Provisions pour risques et charges	1 213	1 163	-4,12%	1 236	6,25%

Source : Saham Bank

Analyse 2022 – 2023 :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 163 MMAD à fin 2023, en baisse de -50 MMAD par rapport à fin 2022. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des provisions pour engagements sociaux pour -37 MMAD à la suite de la revue des taux d'actualisation à la hausse sur l'année 2023 impactant à la baisse le stock de provisions avantages aux personnels et la baisse des provisions pour litiges pour -26 MMAD.

Analyse 2023 – 2024 :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 236 MMAD à fin 2024, en hausse de 73 MMAD par rapport à fin 2023 (soit +6,25%). Cette variation s'explique essentiellement par l'activité bancaire (+46 MMAD) dont la baisse des engagements par signature (-47 MMAD) compensée par la hausse des provisions pour risques et charges (+93 MMAD) et la hausse des provisions sur avantages du personnel (IAS19R) de +27 MMAD.

➤ Détail des dettes subordonnées en cours

Les dettes subordonnées en cours chez Saham Bank s'élèvent à 1 600 000 KMAD à fin décembre 2024 et se présentent comme suit :

Date d'émission	Montant En KMAD	Mode de remboursement	Taux	Fixe / révisable	Date d'échéance
2015	238 200	In fine	4,77%	Fixe	2025
2015	130 000	In fine	4,77%	Fixe	2025
2015	431 800	In fine	4,06%	Révisable	2025
2018	749 500	In fine	4,00%	Fixe	2028
2018	50 500	In fine	4,00%	Fixe	2028
Total	1 600 000*				

*Total hors intérêts courus

Source : Saham Bank

De 2019 à 2024, aucune émission obligataire n'a été réalisée.

➤ Capitaux propres

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Capitaux propres part du groupe	13 757	14 506	5,4%	14 884	2,6%
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>11 443</i>	<i>12 061</i>	<i>5,4%</i>	<i>12 743</i>	<i>5,7%</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>1 108</i>	<i>1 088</i>	<i>-1,8%</i>	<i>1 267</i>	<i>12,2%</i>
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>0</i>	<i>41</i>	<i>>100%</i>	<i>91</i>	<i>>100%</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 206</i>	<i>1 317</i>	<i>9,2%</i>	<i>783</i>	<i>-40,5%</i>
Intérêts minoritaires	716	714	-0,2%	657	-7,9%

Capitaux propres	14 472	15 221	5,2%	15 541	2,1%
-------------------------	---------------	---------------	-------------	---------------	-------------

Source : Saham Bank

Analyse 2022– 2023 :

A fin 2023, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 15 221 MMAD, enregistrant une hausse de +748 MMAD comparé à fin 2022. Cette augmentation s'explique principalement par le résultat de l'exercice pour 1 362 MMAD (dont 1 317 MMAD part du groupe), la distribution des dividendes de -456 MMAD et la prise en compte de l'impact LMV en capitaux propres -164 MMAD.

Analyse 2023– 2024 :

A fin 2024, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 15 541 MMAD, enregistrant une hausse de 321 MMAD comparé à fin 2023. Cette augmentation s'explique principalement par le résultat de l'exercice pour +795 MMAD (dont 783 MMAD part du groupe) et la distribution des dividendes de -457 MMAD.

Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques)

La contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Banque de détail	12 771	13 562	14 069
Société de financement spécialisées	1 217	1 203	969
Banque offshore	79	92	100
Sociétés de gestion d'actifs	-29	-66	-71
Autres ¹⁵	436	430	475
Total capitaux propres	14 472	15 221	15 541

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Entre 2022 et 2024, les capitaux propres de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) sont essentiellement constitués des capitaux propres de la banque de détail. Ces derniers représentent 91% des capitaux propres du Groupe sur la période étudiée.

➤ Tableaux du hors bilan consolidé IFRS

Engagement de financement (MMAD)	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Engagement de financements donnés					
• Aux établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
• A la clientèle	6 560	9 037	38%	5 854	-35%
• Ouverture de crédit ouvert	-	-	-	-	-
• Autre engagement en faveur de la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de financement donnés	6 560	9 037	38%	5 854	-35%
Engagement de financement reçus					

¹⁵ INVESTIMA, LMV, ALD (dont les actions ont été cédées par Saham Bank au profit du groupe Société Générale), FONCIMMO, ATHENA, SAHAM CONTACT

• des établissements de crédits	-	-	0%	-	-
• de la clientèle	-	173 213	>100%	185 820	7%
Total des engagements de financement reçus	-	173 213	>100%	185 820	7%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2022– 2023

En 2023, les engagements de financements donnés ont augmenté de 38% passant de 6 560 MMAD à 9 037 MMAD.

La hausse des engagements de financement donnés à la clientèle est portée par la hausse sur Saham Bank des acceptations à payer et des lignes des crédits confirmées.

Les engagements de financement reçus correspondent principalement aux hypothèques.

Analyse 2023– 2024

En 2024, les engagements de financements donnés ont diminué de 35% passant de 9 037 MMAD à 5 854 MMAD.

La baisse des engagements de financement donnés à la clientèle est portée par la baisse sur Saham Bank des acceptations à payer et des lignes des crédits confirmées

Les engagements de financement reçus correspondent principalement à hypothèques

➤ Engagements de garantie

Engagements de garantie (en MMAD)	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Engagements de garantie donnés					
D'ordre des établissements de crédit	3 833	3 677	-4%	1 057	-71%
D'ordre de la clientèle	10 647	12 571	18%	13 344	6%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-	-	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de garantie donnés	14 480	16 248	12%	14 400	-11%
Engagement de garantie reçus					
des établissements de crédit	2 323	8 925	>100%	1 772	-80%
de l'état et d'autres organismes de garantie	5 593	10 260	83%	17 125	67%
Total des engagements de garantie reçus	7 916	19 185	>100%	18 896	-2%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2022– 2023 :

Les engagements de garantie donnés sont passés de 14 480 MMAD en 2022 à 16 248 MMAD en 2023, soit une hausse de +12%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 18% pour s'établir à 12 571 MMAD notamment sur les cautions de marché publics.

Parallèlement, les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont diminué de -4% pour s'établir à 3 677 MMAD. La baisse des engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit s'explique par la baisse des cautions/garanties sur Saham Bank sur la période.

Les engagements de garantie reçus, ont augmenté pour s'établir à 19 185 MMAD. Cette variation s'explique par les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 2 323 MMAD en 2022 à 8 925 MMAD en 2023 à la suite de la prise en compte des contre-garantie de la maison mère pour 4 GMAD. La hausse

des garanties reçues des établissements de crédit est portée par Saham Bank.

Analyse 2023– 2024 :

Les engagements de garantie donnés sont passés de 16 248 MMAD en 2023 à 14 400 MMAD en 2024, soit une baisse de -11%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 6% pour s'établir à 13 344 MMAD.

Parallèlement, les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont diminué de -71% pour s'établir à 1 057 MMAD. La baisse des engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit s'explique par la baisse des garanties sur Saham Bank sur la période.

Les engagements de garantie reçus, ont baissé pour s'établir à 18 896 MMAD. Cette variation est portée essentiellement par la baisse des garanties reçues des établissements de crédit.

➤ **Ratio de transformation de la banque**

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Encours crédits bruts	107 587	106 317	-1%	105 955	-0,3%
Encours ressources	99 216	97 574	-2%	102 868	5,4%
Encours crédits / Encours ressources	108,44%	108,96%	+52 pbs	103,00%	- 596 pbs

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2022– 2023 :

En 2023, le ratio encours crédits bruts / encours ressources s'établit à 108,96% contre 108% en 2022 suite à une baisse des encours de crédit bruts de -1,6 MMAD plus importante que celle des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de -1,2 MMAD

Analyse 2023– 2024 :

En 2024, le ratio encours crédits bruts / encours ressources s'établit à 103,00% contre 108,96% en 2023 à la suite d'une baisse des encours de crédit bruts de -0,4 GMAD ainsi qu'une hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 5 GMAD.

➤ **Évolution du ratio de solvabilité**

- **Sur base consolidée :**

Coefficient minimum de solvabilité (en MMAD)	2022	2023	2024
Fonds propres de base ¹	12 666	13 295	14 178
Total des fonds propres admissibles ¹	13 950	14 403	14 947
Total des actifs pondérés	102 670	104 163	102 327
Ratio de fonds propres de base (T1)	12,34%	12,76%	13,86%
Ratio de solvabilité réglementaire	13,59%	13,83%	14,61%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

(1) Les fonds propres consolidés et les actifs pondérés sont calculés selon la circulaire 14/G de Bank Al Maghrib.

Analyse 2022– 2023 :

A fin 2023, le ratio de solvabilité consolidé de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) s'établit à 13,83% contre 13,59% en 2022 et le ratio de fonds propres de base Tier-One s'établit à 12,76% contre 12,34% à fin 2022.

Analyse 2023– 2024 :

A fin 2024, le ratio de solvabilité consolidé de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) s'établit à 14,61% contre 13,83% en 2023 et le ratio de fonds propres de base Tier-One s'établit à 13,86% contre 12,76% à fin 2023.

- **Sur base sociale :**

Coefficient minimum de solvabilité (en MMAD)	2022	2023	2024
Fonds propres de base	10 473	11 195	11 675
Total des fonds propres admissibles	11 939	12 653	13 190
Total des actifs pondérés	88 121	89 366	90 160
Ratio de fonds propres de base (T1)	11,89%	12,53%	12,95%
Ratio de solvabilité réglementaire	13,55%	14,16%	14,63%

Source : Saham Bank – comptes sociaux

Analyse 2022– 2023 :

Au 31 décembre 2023, le ratio de solvabilité de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) s'établit à 14,16% contre 13,55% en 2022 et le ratio de fonds propres de base s'établit à 12,53% contre 11,89% à fin 2022.

Analyse 2023– 2024 :

Au 31 décembre 2024, le ratio de solvabilité de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) s'établit à 14,63% contre 14,16% en 2023 et le ratio de fonds propres de base s'établit à 12,95% contre 12,53% à fin 2023.

- **Évolution du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio)**

Depuis juillet 2015, les banques ont été tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 60%, devant augmenter progressivement de 10 points par an pour atteindre 100% en juillet 2019. Depuis son entrée en vigueur, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) a respecté ce ratio sur une base de calcul sociale et consolidée.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) de Saham Bank (en base consolidée et sociale) sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

	LCR base consolidée	LCR base sociale
2022	103%	109%
2023	106%	114%
2024	184%	183%

Analyse 2022– 2023 :

Au 31 décembre 2023, le ratio LCR base consolidée s'établit à 106% contre 103% en 2022 et le ratio LCR base sociale s'établit à 114% contre 109% à fin 2022.

Analyse 2023– 2024 :

Au 31 décembre 2024, le ratio LCR base consolidée s'établit à 184% contre 106% en 2023 et le ratio LCR base sociale s'établit à 183% contre 114% à fin 2023.

➤ **Ratio de levier**

Sur base consolidée et au 31 décembre 2024, le ratio de levier s'établit à 8,87% contre 9,85% au 31 décembre 2023.

Sur base sociale et au 31 décembre 2024, le ratio de levier s'établit à 9,93% contre 9,75% au 31 décembre 2023.

➤ **Tableau de passage des capitaux propres**

Le tableau de passage des capitaux propres du 31/12/2022 au 31/12/2024 se présente comme suit :

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

En MMAD	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Résultat de l'exercice	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture 31.12.2022	2 153	9 908	-	1 696	-	-	13 757	716	14 472
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-410	-	-	-410	-46	-456
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 317	-	1 317	44	1 362
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-164	-	-	-164	1	-164
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	41	41	-	41
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-4	-	-	-4	-	-4
Diverses opérations sur capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-29	-	-	-29	-	-29
Capitaux propres clôture 31.12.2023	2 153	9 908	-	1 088	1 317	41	14 506	714	15 221
Affectation du résultat 2023		682	-	635	-1 317		0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2024	2 153	10 590	-	1 723	0	41	14 506	714	15 221
Opérations sur capital			-						
Dividendes	-		-	-410	-		-410	-47	-457
Résultat de l'exercice	-		-		783		783	12	795
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-	54			54	-7	46
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies			-	-1			-1		-1
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-		-	2			2	0	2
Diverses opérations sur capitaux propres	-	-	-	-	-		-		0
Variation de périmètre	-	-	-	-51			-51	-14	-65
Capitaux propres clôture 31.12.2024	2 153	10 590	-	1 317	783	41	14 884	657	15 541

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2022– 2023 :

A fin 2023, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 15 221 MMAD, en hausse de 748 MMAD principalement expliquée par :

- L'enregistrement d'un résultat net de 1 362 MMAD ;
- La distribution des dividendes de -456 MMAD au titre de l'exercice 2022 dont principalement Saham Bank pour -410 MMAD.

Analyse 2023– 2024 :

A fin 2024, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 15 541 MMAD, en hausse de 321 MMAD principalement expliquée par :

- L'enregistrement d'un résultat net de 795 MMAD ;
- La distribution des dividendes de -457 MMAD au titre de l'exercice 2023 dont principalement Saham Bank pour -410 MMAD.

VI. Tableaux de flux de trésorerie consolidés IFRS

En MMAD	2022	2023	Var 22/23	2024	Var 23/24
Résultat avant impôts	1 957	2 259	15%	1 953	-14%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	366	414	13%	466	12%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0		119	>100%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-1	5	>100%	-1	<-100%
Dotations nettes aux provisions	214	-64	<-100%	-18	73%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-53	-56	-4%	-33	41%
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	-10	-11	-5%	-18	-61%
Perte nette / (gain net) des activités de financement					<-100%
Autres mouvements	-1	-16	-2422%	-6	60%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	514	272	-47%	509	87%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	7 774	-7 178	<-100%	-50	99%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-4 766	2 084	>100%	6 947	>100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-608	84	>100%	-960	<-100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-99	-167	-68%	780	>100%
Impôts versés	-680	-924	-36%	-1 150	-24%
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	1 621	-6 102	<-100%	5 568	>100%
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	4 093	-3 571	<-100%	8 031	>100%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	23	-85	<-100%	20	>100%
Flux liés aux immeubles de placement	0	0	0%	0	<-100%
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-545	-784	-44%	-600	24%

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-523	-869	-66%	-580	33%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-320	-331	-3%	-456	-38%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-875	-372	58%	0	100%
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 196	-703	41%	-457	35%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	53	-10	<-100%	11	>100%
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 427	-5 153	<-100%	7 005	>100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 370	5 796	72%	1 199	-79%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 020	5 629	86%	1 389	-75%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	350	167	-52%	-189	<-100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5 796	643	-89%	8 204	>100%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	5 629	1 389	-75%	7 298	>100%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	167	-745	<-100%	907	>100%
Variation de la trésorerie nette	2 427	-5 153	<-100%	7 005	>100%

Source : Saham Bank – comptes consolidés IFRS

Analyse 2022– 2023 :

➤ Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2023, l'activité opérationnelle génère un déficit de trésorerie de -3 571 MMAD contre un excédent de 4 093 MMAD à fin 2022, soit une baisse importante de 7 664 MMAD. Cette diminution importante est principalement due à la baisse de 7 723 MMAD des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles en raison de :

- ✓ La baisse de 14 952 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés liée à l'activité de refinancement qui a entraîné moins d'entrée de cash par rapport à l'année dernière ;
- ✓ La hausse de 6 850 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
- ✓ La hausse de 692 MMAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers.

➤ Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement passent de -523 MMAD en 2022 à -869 MMAD en 2023. Cette variation d'explique essentiellement par :

- ✓ La baisse des flux liés aux actifs financiers et aux participations qui sont passés de 23 MMAD en 2022 à -85 MMAD en 2023 ;
- ✓ La baisse de -239 MMAD des flux liés aux immobilisations incorporelles et corporelles.

➤ Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2022, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement augmentent de +493 MMAD passant de -196 MMAD en 2022 à -703 MMAD en 2023. Cette variation s'explique principalement par une hausse des flux de trésorerie provenant des activités de financement de +503 MMAD.

Analyse 2023– 2024 :

➤ Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2024, l'activité opérationnelle génère un excédent de trésorerie 8 031 MMAD contre un déficit de -3 571 MMAD à fin 2023, soit une hausse importante de de 11 602 MMAD. Cette hausse est principalement due à la hausse de 11 670 MMAD des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles en raison de :

- ✓ La hausse de 7 128 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés liées à l'activité de refinancement qui a entraîné plus d'entrée de cash par rapport à l'année dernière ;
- ✓ La hausse de 4 864 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
- ✓ La baisse de 1 043 MMAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers.

➤ Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement passent de -869 MMAD en 2023 à -580 MMAD en 2024. Cette variation s'explique essentiellement par :

- ✓ La hausse des flux liés aux actifs financiers et aux participations qui sont passés de -83 MMAD en 2023 à +20 MMAD en 2024 ;
- ✓ La hausse de +185 MMAD des flux liés aux immobilisations incorporelles et corporelles.

➤ Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2023, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement augmentent de +246 MMAD passant de -703 MMAD en 2023 à -457 MMAD en 2024. Cette variation s'explique principalement par une hausse des flux de trésorerie provenant des activités de financement de +372 MMAD.

VII. Etats financiers au 31/03/2025

Avertissement : ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux Comptes

Bilan consolidé IFRS

En MMAD	31/12/2024	31/03/2025	Var 2024-T1 2025
Actif	127 512	125 289	-1,7%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 298	2 359	-68%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 295	5 438	65%
Instruments dérivés de couverture	0	0	0%
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	6 510	8 472	30%
Prêts et créances sur la clientèle	93 973	93 432	-1%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	0	0%
Titres au coût amorti	7 993	7 763	-3%
Actifs d'impôt courants	1 236	563	-54%
Actifs d'impôt différé	1 784	1 797	1%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 098	1 061	-3%
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	460	475	3%
Immeubles de placement	0	0	0%
Immobilisations corporelles	2 557	2 582	1%
Immobilisations incorporelles	1 135	1 173	3%
Écarts d'acquisition	172	172	0%
Passif	127 512	125 289	-1,7%
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	0	0	0%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	28	45	61%
Instruments dérivés de couverture	0	0	0%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 749	5 681	-16%
Dettes envers la clientèle	80 133	79 007	-1%
Titres de créance émis	14 352	14 853	3%
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couvert en taux	0	0	0%
Passifs d'impôt exigible	2 122	1 232	-42%
Passifs d'impôt différé	765	754	-1%
Comptes de régularisation et autres passifs	4 951	4 907	-1%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0%
Provisions Techniques des contrats d'assurance	0	0	0%

Provisions	1 236	1 221	-1%
Subventions et fonds assimilés	0	0	0%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 634	1 651	1%
Capitaux propres	15 541	15 938	3%
Capitaux propres part du groupe	14 884	15 270	3%
<i>Capital et réserves liées</i>	12 743	12 743	0%
<i>Réserves consolidées</i>	1 267	2 045	61%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	91	73	-20%
<i>Résultat de l'exercice</i>	783	409	-48%
Intérêts minoritaires	657	668	2%

Compte de résultat IFRS

En MMAD	31/03/2024	31/03/2025	Var T1 2024-T1 2025
+ Intérêt et produits assimilés	1407	1274	-9%
- Intérêts et charges assimilées	-441	-293	-34%
MARGE D'INTERET	966	981	2%
+ Commissions (Produits)	470	468	0%
- Commissions (Charges)	-71	-70	-2%
MARGE SUR COMMISSIONS	399	398	0%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	37	35	-4%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0%
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0	1	81%
+ Produits des autres activités	40	53	31%
- Charges des autres activités	-23	0	-100%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 419	1 467	3%
- Charges générales d'exploitation	-579	-602	4%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-112	-121	9%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	728	744	2%
- Coût du risque	-172	-67	-61%
RESULTAT D'EXPLOITATION	556	677	22%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	16	15	-8%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	-100%
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0%
RESULTAT AVANT IMPOT	573	692	21%
- Impôt sur les résultats	-214	-272	27%
RESULTAT NET	359	420	17%
- Intérêts minoritaires	-19	-11	-41%

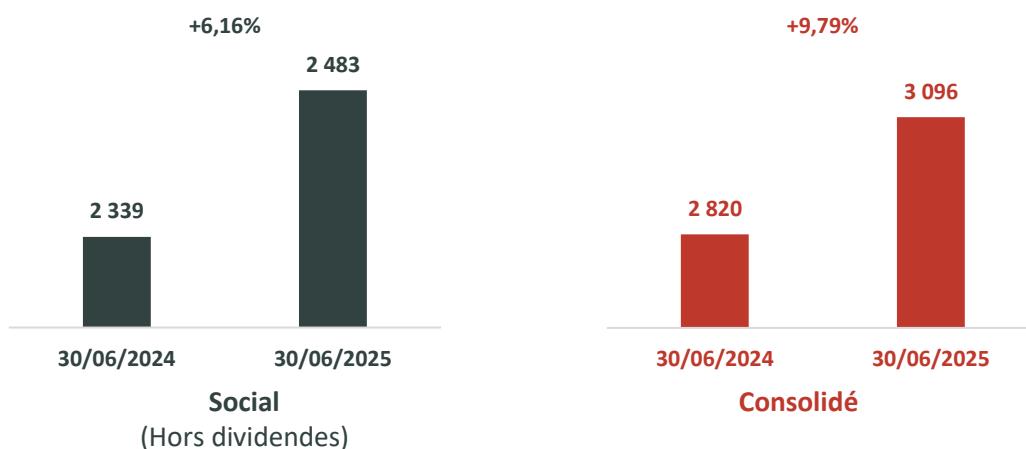
Saham Bank affiche une croissance de +3,41 % de son PNB en consolidé, confirmant la bonne dynamique commerciale de ses métiers et filiales spécialisées. Le Résultat d'Exploitation enregistre en consolidé une hausse de 21,71 %, grâce à la bonne maîtrise des frais généraux et des risques. Au terme du 1er trimestre, Saham Bank présente une hausse de son résultat net de + 16,97 %. Les ratios prudentiels restent solides et au-delà des exigences réglementaires : la banque présente un ratio de solvabilité de 14,68 % et un ratio Tier 1 de 13,08 %.

Les réalisations du premier trimestre s'inscrivent également dans la poursuite de la stratégie du groupe bancaire, plus que jamais centrée sur la satisfaction et l'expérience client. A la suite du rachat de la participation du Groupe Société Générale par le Groupe Saham, les équipes de Saham Bank ont poursuivi activement les chantiers engagés pour permettre une transition transparente pour la clientèle, avec la déconnexion progressive des applications digitales et des process du Groupe Société Générale. En parallèle, les travaux menés sont mis à profit pour améliorer les offres et les parcours clients, en tendant vers plus de digitalisation, de fluidité et de rapidité de traitement des opérations.

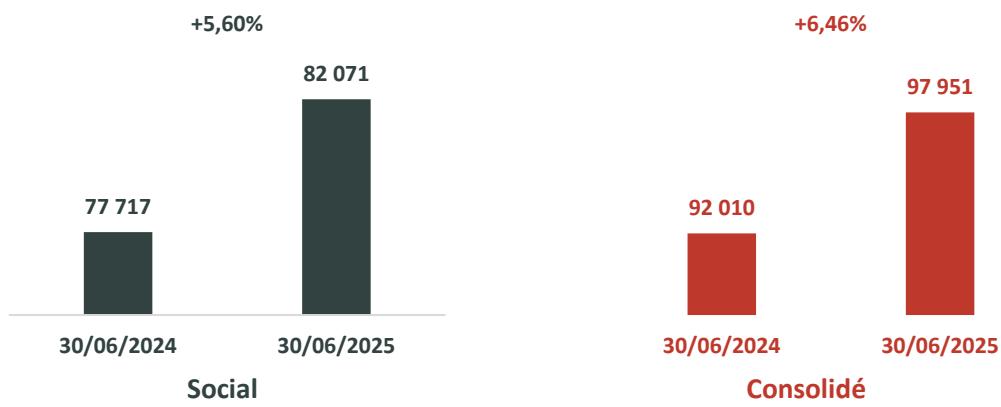
VIII. Indicateurs financiers au T2-2025

Avertissement : ces états n'ont pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux Comptes

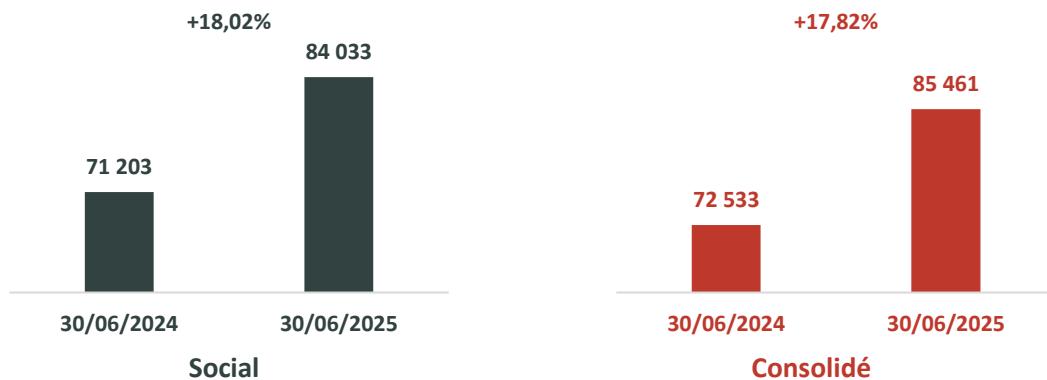
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB) EN MMAD



CREDITS EN MMAD



LES DEPÔTS EN MMAD



Le Groupe Saham Bank affiche une croissance de +9,79 % de son PNB en consolidé à fin juin 2025, confirmant la bonne dynamique commerciale de ses métiers et filiales spécialisées.

En social, le PNB hors dividendes s'est établi à 2 483 millions de dirhams à fin juin 2025; soit une croissance de +6,16 % par rapport à fin juin 2024.

Les crédits à la clientèle consolidés atteignent 97,95 milliards de dirhams à fin juin 2025, marquant une croissance de +6,46% par rapport à juin 2024. Les dépôts de la clientèle consolidés hors certificats de dépôts s'élèvent à 85,46 milliards de dirhams à fin juin 2025, soit une hausse de +17,82 % par rapport à juin 2024.

En social, les crédits à la clientèle s'élèvent à 82,07 milliards de dirhams au terme du premier semestre 2025; soit une hausse de +5,60 % et les dépôts de la clientèle atteignent 84,03 milliards de dirhams à fin juin 2025; soit une évolution de +18,02 %.

Les ratios prudentiels restent solides et au-delà des exigences réglementaires : la banque présente un ratio de solvabilité en social de 14,85 % et un ratio Tier 1 de 13,33 %.

PARTIE V. Perspectives

Avertissement

Les perspectives ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Ces perspectives sont présentées à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

Jossour 25 : un plan de transformation des modèles relationnels et opérationnels de banque à horizon 2025

Dans un environnement bancaire en constante évolution, le programme de transformation Jossour engage la banque dans une transformation profonde de ses modèles relationnels et opérationnels afin d'anticiper les nouveaux besoins des clients et de leur offrir une expérience toujours plus fluide, personnalisée et efficiente. Ce plan ambitieux repose sur l'optimisation du réseau d'agences, une refonte stratégique de l'organisation, l'accélération du digital et un engagement renforcé en faveur de l'innovation et de la responsabilité sociétale.

Les axes stratégiques définis pour 2025 s'articulent autour des priorités suivantes :

- **Une évolution des modèles relationnels et opérationnels :**

Afin de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus connectée et exigeante, la banque vise un réseau optimisé, avec 73 % de son maillage repensé d'ici 2025. Cette refonte repose sur une segmentation affinée des agences, intégrant des formats spécialisés par typologie de clientèle ainsi que des agences sans caisse, favorisant ainsi plus d'autonomie pour les opérations courantes. Ce dispositif est complété par un renforcement des canaux digitaux (~100 ELS et GAB multifonctions), qui permettront d'améliorer la fluidité des parcours clients tout en optimisant l'efficacité des services en agence avec un taux d'autonomisation de 60%

- **Une digitalisation au service du Nouveau modèle relationnel :**

Le modèle relationnel capitalisant encore d'avantage sur le digital reposant sur une approche hybride combinant la réactivité des services digitaux et l'accompagnement humain personnalisé. SOGE s'inscrit justement dans une stratégie d'acquisition et de service full digital d'une clientèle grand public et jeune avec une proposition tarifaire très compétitive. Plus généralement L'objectif est d'offrir aux clients, qu'ils soient particuliers ou entreprises, une expérience à la fois plus fluide et plus intuitive, leur garantissant une plus grande autonomie tout en préservant une proximité relationnelle forte. L'accent est mis sur la simplification des processus, la rapidité d'exécution et la capacité à proposer des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque segment de clientèle.

- **Une accélération de l'innovation et de la transformation digitale :**

La banque place l'innovation technologique au cœur de son développement. Elle mise sur l'intelligence artificielle, l'exploitation avancée des données et l'automatisation des processus pour améliorer l'efficacité opérationnelle et enrichir l'expérience client. Cette approche permettra une optimisation du traitement des demandes et une meilleure gestion des risques. L'accent est également mis sur l'amélioration des outils digitaux, avec des interfaces plus intuitives et des parcours clients optimisés, réduisant ainsi les délais et simplifiant les interactions avec la banque.

- **Capital humain et développement des compétences :**

L'évolution du secteur bancaire s'accompagne d'une transformation en profondeur des métiers et des compétences. La banque investit ainsi dans un plan structurant de formation et de montée en compétences pour ses collaborateurs, afin de les préparer aux enjeux de demain. Des programmes de Upskilling et Reskilling sont déployés à grande échelle, en complément de formations continues et de nouveaux dispositifs de certification. La banque renforce également ses partenariats académiques et professionnels pour attirer et fidéliser les talents, tout en favorisant une culture d'apprentissage et d'innovation.

- **Un engagement renforcé en matière de responsabilité sociétale et environnementale :**

Fidèle à sa vision d'une croissance durable et inclusive, la banque inscrit la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) au cœur de sa stratégie. Son ambition est de se positionner comme un acteur de référence en matière d'éthique et de transition énergétique et sociale. Elle s'engage ainsi à développer des initiatives à impact positif, notamment dans les domaines du mécénat culturel, de l'innovation sociale et de la finance durable. La

banque entend également jouer un rôle clé dans l'accompagnement des entreprises et des particuliers vers des modèles plus responsables, en proposant des solutions financières adaptées aux défis environnementaux et sociétaux d'aujourd'hui et de demain.

En MMAD	2024 ^r
Montant des investissements	1 515

Source : Saham Bank

Pour Saham Bank, l'année 2024 aura été marquée par un changement actionnarial historique, après son adossement au Groupe Société Générale sur une longue période de 110 années.

De ce fait, et parallèlement à la préparation des dossiers réglementaires et nécessaires démarches devant mener à la réalisation de l'opération (closing), la banque a engagé dès 2024 un programme d'autonomisation vis-à-vis du Groupe Société Générale, ayant pour objectif de déconnecter progressivement les liens opérationnels et organisationnels avec l'ancien actionnaire principal.

Ce programme se poursuivra tout au long de l'année 2025, au cours de laquelle les équipes de Saham Bank poursuivront activement les chantiers engagés pour permettre une transition transparente pour la clientèle, avec la déconnexion progressive des applications digitales et des process du Groupe Société Générale. A noter que les travaux menés sont mis à profit pour améliorer les offres et les parcours clients, en tendant vers plus de digitalisation, de fluidité et de rapidité de traitement des opérations.

Par ailleurs, concomitamment à la réalisation de la cession du 3 décembre 2024, un partenariat commercial de long terme a été signé avec le Groupe Société Générale, permettant aux clients corporate de continuer à bénéficier de solutions d'accompagnement et de financements apportées par les experts du groupe Société Générale.

PARTIE VI. Faits Exceptionnel

Signature du Contrat de Cession d'Actions

- (i) Le 11 avril 2024, Société Générale et Saham Finances ont conclu un contrat de cession et d'acquisition d'actions (le Contrat de Cession d'Actions) portant sur l'acquisition par Saham Finances de l'intégralité des actions détenues par Société Générale dans Saham Bank, soit 11 823 392 actions représentant 57,67% du capital social et des droits de vote de Saham Bank.
- (ii) Conformément aux termes du Contrat de Cession d'Actions, Saham Finances a procédé le 3 décembre 2024 à l'acquisition de 11 823 392 actions de Saham Bank auprès de Société Générale. A la même date, Saham Finances a également procédé à l'acquisition de huit (8) actions supplémentaires de Saham Bank auprès de Société Générale qui correspondaient à des actions de fonction.
- (iii) En conséquence, Saham Finances détenait, au 3 décembre 2024, 11 823 400 actions de Saham Bank représentant 57,68% du capital social et des droits de vote de SAHAM BANK, soit indirectement 56,82% d'Eqdom (53,72% à travers Saham Bank et 3,10% à travers Investima).
- (iv) La réalisation de l'Acquisition intervenue le 3 décembre 2024 a entraîné l'acquisition indirecte par Saham Finances des titres détenus par Saham Bank et Investima dans le capital d'Eqdom.
- (v) En conséquence, à l'issue de la réalisation de l'Acquisition, Saham Finances, à travers Saham Bank et Investima, contrôle conjointement 56,82% du capital social d'Eqdom, entraînant le franchissement à la hausse du seuil de 40% des droits de vote et rendant ainsi obligatoire le dépôt d'une offre publique d'achat sur les actions Eqdom conformément à l'article 18 de la Loi 26-03.

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a porté à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 03 mars 2025 la note d'information relative à **l'Offre Publique d'Achat obligatoire** portant sur les actions d'EQDOM à l'initiative des sociétés Saham Finances, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) et Investima, sous la référence VI/EM/003/2025.

PARTIE VII. Litiges et Affaires Contentieuses

A la date d'enregistrement du présent document de référence, Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) n'enregistre pas de litiges ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE VIII. Facteurs de Risques

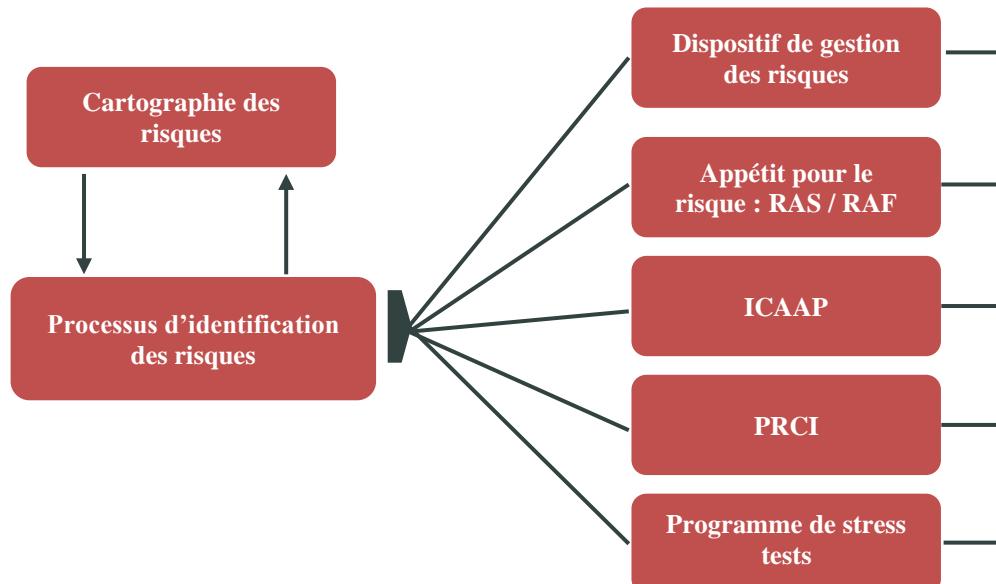
Gestion globale des risques :

La gestion stratégique des risques vise à aligner les objectifs des actionnaires en termes de rentabilité, d'allocation du capital et l'appétit au risque, garantissant ainsi une performance durable et maîtrisée.

Les objectifs stratégiques et opérationnels doivent donc inclure la dimension risque, au même titre que la stratégie et le capital. Cela passe par la définition du niveau de risque que la banque est prête à accepter par activité dans le but d'accroître sa rentabilité dans un environnement macroéconomique normal et tester sa résilience dans un environnement économique adverse.

C'est dans cette vision que l'architecture globale du pilotage des risques s'appuie sur les processus liés présentés ci-dessous, et qui contribuent à la construction d'une vision holistique du pilotage stratégique des risques de la banque :

- Les processus d'identification des risques
- Le dispositif de gestion des risques
- Le processus d'appétit au risque
- Le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne ICAAP
- Le plan de redressement de crise interne PRCI
- Le programme de stress tests



Source : Saham Bank

L'identification des risques :

L'approche globale de l'identification des risques repose sur deux éléments fondamentaux :

Une cartographie des risques (structurels, de crédit, de marché, opérationnels...), revus spécifiquement dans des comités spécialisés. Le suivi de ces risques peut également inclure l'analyse de risques nouveaux ou émergents reposant sur des signaux de détection précoce, ou des alertes internes.

Des activités visant à identifier les risques supplémentaires, par exemple ceux qui émergent des évolutions macro-économiques ou sectorielles ; des contraintes réglementaires ou du lancement d'un nouveau produit ou activité (processus nouveau produit). Ces activités d'identification supplémentaire sont également structurées par catégories de risques. Pour les périmètres où ce risque est jugé important, les facteurs sous-jacents du risque sont identifiés.

L'appétit aux risques :

Le pilotage stratégique des risques est réalisé en appréhendant la capacité maximale de risque et tous les autres niveaux intermédiaires, lesquels prennent en compte le besoin en capital économique pour les scénarios (central et adverse) selon les niveaux étudiés.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que la banque est prête à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques. Il est formalisé dans un document (Risk Appetite Statement) qui décrit les principes, les politiques et les encadrements quantitatifs majeurs qui fixent l'appétit pour le risque.

Saham Bank élabore son « Risk Appetite Statement » en s'appuyant sur les processus clés d'identification des risques, et en cohérence avec les principaux processus stratégiques de la banque tels que le budget, le plan stratégique et financier (PSF). La tolérance aux risques et la capacité maximale des risques sont appréhendées respectivement par les processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et le plan de redressement de crise interne (PRCI).

L'Appétit pour le risque, ne devant jamais dépasser le niveau de tolérance des risques, est ainsi formalisé (i) de manière qualitative, au travers d'un ensemble de principes et politiques applicables aux différents types de risques, (ii) de manière quantitative, à travers un dispositif d'encadrement des risques par des limites et des seuils d'alerte.

Cet appétit fait l'objet d'une fixation, par les instances de gouvernance, d'une déclinaison opérationnelle dans les métiers et d'un suivi régulier, dont les principes sont édictés dans le dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'Appétit pour le Risque : « Risk Appetite Framework ».

L'ICAAP :

L'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) est un processus réglementaire de gestion des risques dont lequel sont revus, identifiés et évalués les risques, et leurs facteurs d'atténuation, dans l'objectif de s'assurer que le capital interne de la banque est en adéquation avec son profil de risque.

Dans le cadre de l'ICAAP les exigences de fonds propres économiques devant faire face à des pertes inattendues, découlant de situations de risque exceptionnel, avec une faible probabilité d'occurrence, sont calculées pour chaque risque matériel. Ces calculs sont élaborés selon des approches et des méthodologies internes ou réglementaires.

L'exercice d'évaluation de l'adéquation des fonds propres est complété par le capital planning, basé sur la simulation de scénarios adverses, au regard du scénario central ayant servi au capital planning réalisé dans le cadre de planification stratégique et budgétaire. Cette évaluation prospective de l'adéquation des fonds propres sur un horizon de 3 ans, permet de vérifier que les ratios de fonds propres restent supérieurs aux ratios cibles même dans le cadre des scénarios défavorables.

Le PRCI :

Les plans de redressement de crise interne (PRCI) permettent de se préparer à d'éventuelles difficultés financières et de rétablir leur viabilité en temps opportun pendant les périodes de crise. A ce titre, les plans de redressement doivent être pleinement alignés sur le cadre de gestion des risques. De manière à détecter les situations de crise de façon rapide et de poursuivre les activités dans des conditions adéquates.

Le plan de redressement de crise interne élaboré par la banque décrit un large éventail de mesures de redressement plausibles et réalisables permettant de rétablir la viabilité financière de la banque. Ce dispositif est testé chaque année par la simulation de scénarios adverses extrêmes, en cohérence avec les autres processus de gestion des risques (ICAAP, RAS/RAF) et de manière intégrée au dispositif de gestion des risques.

Le programme de stress tests :

Les stress tests ont pour objectif d'identifier et de quantifier les risques importants auxquels la banque est exposée lors des situations extrêmes. Ils servent à orienter les analyses concernant le processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et du plan de redressement de crise interne (PRCI) et de servir à définir les limites et seuils de l'appétit au risque.

Le dispositif de stress tests de Saham Bank distingue trois types de stress tests qui diffèrent par leurs méthodologies et par leurs objectifs :

Les stress tests de scénarios sont élaborés annuellement au regard du scénario central, retenu dans le processus budgétaire (scénario de base), lors des exercices ICAAP / PRCI, où les mêmes scénarios adverses sont retenus avec une intensité dégradée.

Les stress tests de sensibilité évaluent l'impact de la variation d'un facteur de risque isolé ou d'un ensemble réduit de facteurs de risque (forte variation des taux d'intérêt, forte correction des cours de changes...). Ces stress tests sont généralement appliqués sous la forme de chocs soudains, sans effet de volume, et sont généralement utilisés pour calibrer un seuil ou une limite d'encadrement d'un risque spécifique.

Les stress tests inversés partent d'un résultat défavorable prédéfini (niveau limite d'un ratio réglementaire, par exemple) et identifient ensuite les scénarios qui pourraient conduire à ce résultat préjudiciable.

Principaux risques auxquels la banque est exposée

I. Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux désigne le risque que présente, pour les fonds propres et les résultats du Groupe (donc pour la Valeur Actuelle Nette et la Marge Nette d'Intérêt), l'incidence de fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les éléments de son portefeuille bancaire. On distingue principalement quatre types de risque :

- Le risque de niveau des taux ;
- Le risque de courbe, lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire ;
- Le risque d'optionalité, lié aux options automatiques et aux options comportementales (typiquement le droit pour un emprunteur de rembourser un emprunt à taux fixe sans pénalité) ;
- Le risque de base correspondant à l'incidence des variations relatives des différents indices de taux présents au bilan et hors-bilan.

Ces quatre types de risque peuvent faire varier la valeur, ou le rendement (ou le coût) des actifs, passifs et postes d'hors-bilan sensibles aux taux d'intérêt.

Saham Bank pilote le risque de taux à travers deux types d'indicateurs dits de la valeur et de revenue :

A. Indicateurs de la valeur

- Le gap de taux des éléments du bilan et hors bilan amortis, dans lequel les écoulements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne à régime spécial et les crédits remboursables par anticipation), complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains postes du bilan ;
- La sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (« VAN ») des éléments de bilan sur le bloc bancaire à taux fixe (à l'actif ou au passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarios.

B. Indicateurs de revenu, avec la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (« MNI ») selon des hypothèses de stress test de variation de la courbe des taux à des horizons prédéfinis.

II. Risques structurels de change

Le risque de change est le risque de perte lié à la présence de positions de change au sein du bilan. Il y a position de change dès lors que le bilan enregistre un avoir ou une dette dans une devise différente de la devise d'exercice (devise de reporting).

L'exposition au risque structurel de change est mesurée par l'indicateur de position de change pour chaque devise et sur les opérations de bilan/hors bilan structurelles.

Le risque structurel de change est encadré par une limite, avec un suivi dans le cadre d'un comité de gouvernance spécialisé.

III. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité désigne la possibilité qu'un établissement de crédit ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements financiers à court terme en raison d'une insuffisance de liquidités ou d'une difficulté à obtenir des financements à des conditions acceptables.

Le risque de financement se définit comme le risque pour la banque de ne pas pouvoir obtenir les fonds nécessaires pour répondre à ses obligations financières. Notamment ses besoins en ressources afin de développer ses activités pour un volume compatible avec ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

La gestion du risque de liquidité repose sur le calcul et le suivi proactif de plusieurs indicateurs réglementaires et internes.

A. Le respect des obligations réglementaires :

- Saham Bank a pour objectif de respecter le ratio réglementaire de Liquidity Coverage Ratio (LCR) avec une marge de sécurité suffisante.
- Pour les stress tests réglementaires préconisés par BAM, Saham Bank veille au respect du minimum exigé, pour chaque scénario.

B. Gestion de la liquidité en interne :

En plus de l'approche réglementaire, un pilotage du risque de liquidité est réalisé selon une approche interne, basée sur deux types les limites en fonction de la métrique calculée :

- Un encadrement via des indicateurs d'impasse statique et dynamique est réalisé.
- Sur le Court terme, des limites de gestion de trésorerie sont instaurées afin de piloter la capacité de refinancement à court terme. Saham Bank a instauré un seuil et une limite inférieure sur la gestion actif-passif (GAP) de trésorerie quotidienne.

Pour chaque métrique calculée, tout franchissement des seuils déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Des plans de mitigation sont proposés lors des comités de gestion actif-passif (CGAP).

IV. Risque de solvabilité

Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) est soumise aux réglementations prudentielles de Bank Al-Maghrib qui concernent le calcul et le maintien du ratio de solvabilité minimum. Selon la circulaire de Bank Al-Maghrib relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit, la banque doit respecter un ratio de solvabilité minimum de 12 %, dont 9 % en Tier1, tant au niveau individuel que consolidé.

La mission de la Direction Financière consiste à garantir en permanence l'adéquation entre les fonds propres disponibles et les RWA (actifs pondérés en fonction du risque) de la banque, en accord avec les objectifs de gestion établis.

Le calcul des besoins en fonds propres prend en compte plusieurs éléments, notamment :

- Les RWA et les fonds propres actuels ;
- Les prévisions concernant l'évolution des agrégats bilanciers ;
- Les projections sur l'utilisation future des fonds propres (dettes subordonnées, résultat, etc.) ;
- La politique de distribution des dividendes ;
- Les éventuelles modifications attendues dans les réglementations ou normes relatives au calcul.

Ce processus de Planification du Capital est exécuté simultanément avec l'exercice budgétaire, auquel il est étroitement lié. Une mise à jour du Planification du Capital est réalisée chaque fois que cela s'avère nécessaire. La Direction Financière communique trimestriellement au Groupe Société Générale le niveau actuel du ratio de solvabilité et sa tendance. Si besoin, elle propose des mesures visant à atteindre les objectifs de gestion fixés, et met en œuvre ces mesures après approbation. Les instruments financiers émis (par exemple : dettes subordonnées) par Saham Bank dans le cadre de la gestion des fonds propres relèvent de la responsabilité de la Direction Financière.

Saham Bank présente des fondamentaux solides qui lui permettent de faire face à l'ensemble de ses engagements, comme en atteste le ratio de solvabilité dégagé sur la période 2022 – 2024 :

Social (MMAD)	juin-22	déc.-22	juin-23	déc.-23	juin-24	déc.-24
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1)	9 261	10 473	10 930	11 356	11 623	11 675
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	1 554	1 466	1 369	1 347	1 264	1 515
FONDS PROPRES	10 815	11 940	12 300	12 536	12 888	13 190
Risques Pondérés Crédit, Opérationnel, Marché	85 069	88 122	87 839	89 366	88 990	90 160
Risques Pondérés Crédit	72 671	75 928	78 587	80 020	78 872	80 352
Risques Pondérés Opérationnel	8 095	8 136	8 341	8 501	9 191	8 961
Risques Pondérés Marché	4 304	4 057	911	845	927	847
Ratio de Fonds Propres de Base (Tier 1)	10,89%	11,89%	12,44%	12,53%	13,06%	12,95%
Ratio de solvabilité	12,71%	13,55%	14,00%	14,16%	14,48%	14,63%

Source : Saham Bank

Sur la période 2022-2024, Saham Bank répond aux exigences réglementaires en termes de solvabilité et de ratio tiers one et ressort à **12,95%** à fin 2024.

Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2024, ressort à **14,63%** %. Ce ratio affiche un niveau de solvabilité traduisant une capacité importante de la banque à faire face aux engagements via les fonds propres.

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques du marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

La fréquence de déclaration des ratios de solvabilité au régulateur est semestrielle, celle-ci est accompagné par la publication du Pilier III destiné à garantir une transparence de l'information financière : détail des ratios prudentiels, composition des fonds propres réglementaires, répartition des risques pondérés.

Ratios de solvabilité prévisionnels :

Les fonds propres prudentiels sont calculés conformément à la circulaire 14 G 2013 et la notice technique 01/DSB/2018 intégrant les impacts IFRS9.

Les tableaux ci-après présentent l'évolution du ratio de solvabilité prévisionnel de Saham Bank sur les 18 prochains mois :

<i>En social</i>	juin-25	déc-25	juin-26	déc-26
Ratio de solvabilité	14,43%	14,35%	14,65%	14,15%
Ratio Tier 1	12,59%	12,29%	13,03%	12,43%

<i>En Consolidé</i>	juin-25	déc-25	juin-26	déc-26
Ratio de solvabilité	15,10%	14,61%	15,55%	14,69%
Ratio Tier 1	13,76%	13,37%	14,40%	13,64%

Source : Saham Bank

Les projections de ratios de Saham Bank à fin 2025/2026, tant au niveau individuel que consolidé, dépassent largement les seuils réglementaires minimums en vigueur : le ratio de solvabilité sur fonds propres de catégorie 1 atteint 9,0%, tandis que le ratio de fonds propres global s'établit à 12,0%, grâce à la stratégie interne de gestion du capital.

V. Risque de concentration

Concentration individuelle

En plus du suivi lié au coefficient minimal de division des risques (CMDR), ratio réglementaire pour limiter le risque de concentration individuel à 20% des fonds propres de la banque, Saham Bank défini une politique de gestion du risque de concentration individuelle s'appuyant sur une grille interne de référence pour l'évaluation du

niveau de concentration individuelle, ainsi que de limites dument validées par la filière risque, utilisées pour les contreparties ou groupe d'intérêt en fonction de leur notation.

Concentration sectorielle

Saham Bank évalue chaque trimestre en CORISQ les risques de concentrations sectorielles tenant compte du montant cumulé d'exposition de la banque sur le secteur concerné, des risques propres au secteur (volatilité/cyclicité, évolutions technologiques) et de la diversification à l'intérieur du secteur. La politique de risque sectorielle de Saham Bank est dynamique et évolue avec l'économie Marocaine.

VI. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

La prise de risque de crédit est au cœur de l'objectif stratégique de Saham Bank d'accompagner le financement de l'économie et de construire des relations à moyen et long terme avec ses clients (notamment d'être la banque relationnelle de référence).

L'Appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification, visant à sécuriser au niveau de Saham Bank :

- Un niveau prévisionnel de Charge Nette du Risque (CNR) compatible avec les objectifs de rentabilité prédefinis dans le cadre du budget annuel, du plan financier et de l'appétit au risque ;
- Une couverture acceptable du risque de pertes de crédit par les revenus de marge d'intérêt (équilibre « rentabilité / risque »), à travers des politiques de tarification différencieres selon le degré de risque

Pour la gestion proactive de son risque de crédit Saham Bank s'appuie sur les leviers ci-dessous :

A. Une filière risque de crédit experte et indépendante :

La filière risques de crédit est du ressort de la Direction des Risques qui couvre de manière indépendante, l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits, à la surveillance des engagements et pilotage des risques.

B. Un processus d'approbation de crédit robuste :

L'octroi de crédit est effectué dans le respect des principes de validation décrits ci-dessous :

- Le niveau et le processus de validation de toute transaction générant un risque de crédit sont déterminés par la nature, le type, l'échéance et le montant de la transaction.
- Toutes les décisions de crédit de la première ligne de défense (LOD1) et de la deuxième ligne de défense (LOD2) doivent être prises conformément à leurs pouvoirs de signatures et délégations de pouvoirs respectives.
- Lors de la mise en place de nouvelles limites ou de la validation de nouvelles opérations, la LOD1 lance le processus d'approbation de crédit et, en fonction de la délégation de pouvoirs déléguée, soumet à l'examen de la LOD2 qui est la Direction des Risques, une demande complète, contenant toutes les informations nécessaires pour comprendre et analyser les risques. Les informations recueillies sont stockées comme pièces justificatives et pour la piste d'audit.
- Tous les débiteurs doivent faire l'objet d'une évaluation des risques basée sur des outils et méthodologies de notation ou une approche à dire d'expert le cas échéant.

C. Des politiques d'octrois de crédit revues régulièrement :

Saham Bank s'appuie sur des politiques d'octroi dument formalisées et actualisées chaque année. Les principes généraux régissant ces politiques d'octroi sont rappelés ci-dessous :

- La banque privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels la banque a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.
- Toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération. L'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte

en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque.

- Les sûretés sont évaluées en appliquant des décotes de prudence et en portant une attention particulière à la faculté effective de leur mise en œuvre.
- La mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.
- Les politiques d'octroi de crédit de Saham Bank doivent se conformer aux critères définis dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ; Une orientation forte est de diminuer son soutien aux secteurs polluants et de s'engager de manière volontariste sur le financement des énergies renouvelables.
- Saham Bank recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).

D. Dispositif de Notation :

La notation des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi et sert de base au dispositif de délégation déployé dans la filière commerciale et la filière risque. Le dispositif de notation s'appuie sur des modèles internes conformes aux exigences réglementaires. Une vigilance particulière est apportée à la mise à jour régulière des notations (qui en tout état de cause sont soumises à une revue annuelle).

E. Dispositif de surveillance des risques :

Le monitoring du portefeuille et le dispositif de recouvrement constituent des axes majeurs pour la gestion opérationnelle du risque de crédit :

- La gestion proactive des risques dégradés est la clé pour contenir le risque de perte finale en cas de défaillance d'une contrepartie. A ce titre, Saham Bank met en place des procédures rigoureuses et de outils de détection précoce et de mise sous surveillance et/ou de suivi renforcé des contreparties dont le profil de risque est en dégradation.
- Les contreparties saines dont le profil de risque est en dégradation significative doivent être classées avec diligence en « Noms sous surveillance » (« Watch List ») à l'initiative de la Direction des Risques ou de la filière Commerciale afin de faire l'objet d'une surveillance rapprochée. En cas de défaut de la contrepartie et afin de minimiser le risque de perte finale, la gestion individuelle des dossiers les plus importants est confiée à des équipes spécialisées de recouvrement, séparées des unités responsables de l'origination du prêt.
- Le dispositif de recouvrement aussi bien en phase amiable que contentieuse, est soutenu par l'amélioration de l'expertise des acteurs du recouvrement, la mise en place d'outils et d'indicateurs pour le suivi du taux d'efficacité et du taux d'encaissement par phase de recouvrement. Les dossiers importants ou sensibles Retail / Non Retail sont confiés à la Direction des Affaires Spéciales, rattachée au Directoire, pour un circuit de décision plus court sur ces dossiers.

VII. Risque de contrepartie lié aux opérations de marchés

Le risque de contrepartie est le risque de crédit sur les opérations de marché. La valeur future de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, toutes deux étant affectées par l'évolution des paramètres de marché.

Ce risque est mesuré par les pertes potentielles liées à l'incapacité des contreparties à honorer leurs engagements. Chaque type de transaction génère une typologie de risque de contrepartie spécifique.

Le risque de remplacement (**CVaR**) est une composante de cette catégorie de risque, il correspondant au coût du remplacement d'une opération en cas de défaut de la contrepartie d'origine et de la nécessité de fermer auprès d'une autre contrepartie la position qui en découle. Ainsi, le coût du remplacement résulte de la variation du prix du marché entre la date de conclusion de la transaction d'origine et la date du défaut. Ce risque émane des opérations de change à terme, swap de change et repo/reverse repo.

Ces expositions sont encadrées par des limites que le Front Office est tenu de respecter lors de la conclusion des deals. Ces lignes sont définies en fonction du besoin du client et validées par la filière Risque.

VIII. Risque pays

L'activité de Saham Bank peut conduire à prendre du risque sur des contreparties en dehors du territoire Marocain (ex : garantie reçue par Saham Bank émise par une banque non Marocaine dans le cadre de financements locaux ou confirmation de crédits documentaires export). Le risque pays est encadré par des limites maximales d'exposition par pays selon son niveau de risque.

IX. Risques de marché de taux et de change

A. Risque de change

Les opérations de change au comptant, à terme ou swap de devises pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, génèrent pour la banque des risques propres résultant d'une position de change, gérée par la Salle des Marchés. Ce risque est encadré par des limites en nominal, et en position globale.

B. Risque de taux

Les opérations de taux telles que les couvertures de change à terme, les Repo/Reverse repo, les swaps, placements et tenue de marché sur titres, génèrent des risques propres résultant d'une position de taux gérée par la Salle des Marchés.

Le risque de taux induit par les opérations de la Salle des Marchés et logées dans le bloc marché est suivi quotidiennement par le Contrôleur Risque des Marchés. Afin de maîtriser ce risque, des limites par devise et globale en sensibilité.

L'encadrement des risques de marché repose ainsi, sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs :

- Un ensemble de Stress-Tests permettant de prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles. Ces indicateurs estiment la perte résultant d'une évolution sévère des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées. La limite en Stress Test Global porte sur le scénario le plus dégradé.
- Les indicateurs en « sensibilité » et en « NPV » permettent d'encadrer la taille des positions : les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation ; les encadrements en NPV (les limites émetteurs) sont utilisés pour les positions significatives en termes de risque. Aussi, les sensibilités peuvent être limitées à certaines maturités.
- D'autres indicateurs sont aussi utilisés : durée de détention maximale d'une position, le spread de crédit ainsi que le stress test de crédit.
- Un encadrement du risque de change à travers une limite de position de change Globale ainsi que des limites par devise. Ces limites sont exprimées en NPV « Net Present Value ».

Ces indicateurs sont encadrés par un ensemble de limites, définies et calibrées par la Direction des Risques en liaison avec le Front Office, en cohérence avec l'appétit au risque.

X. Risques Non financiers

Les risques non financiers se définissent comme les risques de non-conformité, le risque de conduite inappropriée, le risque IT, le risque de cybersécurité, les autres risques opérationnels, incluant le risque opérationnel associé au risque de crédit, risque de marché, risque de modèle, risque de liquidité et financement, structurel et de taux. Ces risques sont susceptibles d'entraîner des pertes financières.

Une gouvernance et une méthodologie ont été mises en place pour le périmètre des risques non financiers.

De façon générale, Saham Bank n'a pas d'appétit pour le risque opérationnel et le risque de non-conformité. Par ailleurs, elle n'a aucune tolérance pour les incidents dont la gravité est susceptible de nuire gravement à son image, de menacer ses résultats ou la confiance de ses clients et de ses collaborateurs, d'empêcher la continuité de son activité sur ses activités critiques ou de remettre en cause ses orientations stratégiques.

Saham Bank inscrit la stricte maîtrise des risques opérationnels et de non-conformité comme une condition nécessaire pour assurer la pérennité de son modèle et poursuivre son développement.

A. Risque de non-conformité

La fonction de conformité est chargée du suivi du risque de non-conformité, définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.

À cet effet, Saham Bank s'attache à respecter strictement les réglementations nationales et internationales auxquelles elle doit se soumettre compte tenu de ses activités.

Afin de respecter ces règles, Saham Bank veille notamment à :

- Connaître ses clients en mettant en œuvre les vigilances nécessaires de KYC (Know Your Customer) ;
- Travailler avec des clients et des partenaires dont les pratiques sont conformes aux règles et standards internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Travailler avec des clients, ou réaliser des transactions dans le respect des règles d'embargos et de sanctions financières internationales ;
- Offrir des produits et des services de conseil et travailler avec des partenaires dans le respect des réglementations en matière de protection de la clientèle ;
- Mettre en œuvre les diligences nécessaires et réaliser ses transactions dans le respect de l'intégrité des marchés ;
- Mettre en œuvre une politique et déployer un dispositif de lutte contre la corruption, prévenir et gérer les conflits d'intérêts, veiller au comportement responsable de ses collaborateurs dans le respect du Code de Conduite ;
- Appliquer ses engagements en matière de transparence fiscale ;
- Respecter la protection des données de ses clients et de ses collaborateurs.

B. Risques opérationnels

Saham Bank encourt des risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation (notamment celles issues de la matérialisation des facteurs de risques ESG), litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, etc.

La Banque se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles ;
- Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifique et un dispositif de contrôle interne, ainsi que la définition d'un dispositif permettant la continuité d'activité en situation de crise ;
- La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI) ;
- La promotion, à travers la Banque, d'une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels ;
- Une attente vis-à-vis de ses prestataires de services critiques d'un niveau de résilience et de sécurité de l'information équivalent au sien.

C. Risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, Saham Bank :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
- S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les transactions et relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à sa réputation, en lien avec ces sujets, font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique ;
- Soumet tout projet de nouveau produit, service ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du

possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation de la Banque fait l'objet d'une analyse spécifique ;

- Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits et services adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

D. Risque de conduite inappropriée (misconduct)

Le risque de conduite inappropriée résulte d'actions (ou inactions), ou de comportements de la banque ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le code de conduite de la banque, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour les parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la banque. Les parties prenantes incluent notamment les clients, les employés, les investisseurs, les actionnaires, les fournisseurs, l'environnement et la société civile...

Saham Bank vise les plus hauts standards de qualité de service, d'intégrité et de comportements de ses collaborateurs ; elle n'a pas d'Appétit pour le risque en matière de conduite inappropriée.

Saham Bank a défini des valeurs et des principes de comportement applicables à l'ensemble de ses collaborateurs :

- ✓ Elle veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle et à l'intégrité de ses pratiques ;
- ✓ Elle développe une culture forte qui guide les comportements de tous ses collaborateurs afin d'exercer ses métiers avec éthique et responsabilité. Cette culture se traduit par des références partagées au sein de la banque : les Valeurs, le Code de Conduite, et le modèle de leadership qui définit pour chaque valeur les comportements et les compétences attendus des collaborateurs ;
- ✓ Elle s'assure de leur mise en œuvre et de leur respect notamment à travers l'alignement des processus RH (recrutement, formation, évaluation de la performance, etc.) sur ces valeurs et principes comportementaux.

XI. Risque lié à l'environnement et aux changements climatiques

Saham Bank, considère que les facteurs de risques environnementaux, sociaux ou relatifs aux droits humains sont majoritairement des facteurs déclenchant ou aggravant de certains types de risques, notamment de crédit, de non-conformité et de réputation. Saham Bank oriente progressivement son offre en faveur d'une transition juste, écologique et inclusive.

La gestion des risques E&S, liés aux clients Entreprises ou aux sous-jacents des transactions et services dédiés, se décline en deux processus suivant deux approches non exclusives :

- Un processus de gestion des risques E&S sur les Clients, synchronisé avec le processus KYC (Know Your Customer)
- Un processus de gestion des risques E&S sur les Transactions/ Services dédiés aux sous-jacents connus, aligné avec le processus d'octroi de crédits.

Saham Bank a entamé le déploiement du dispositif de gestion des risques E&S dans le cadre de sa volonté d'alignement à la directive D 5 W 2021 de Bank Al Maghrib.

Ce dispositif s'est appuyé notamment sur :

- La formation des front officers des clients Entreprises, et des équipes en charge des risques et de la conformité.
- La revue E&S des clients prioritaires, principalement concernés par des politiques E&S, ainsi que des contreparties ayant formulé d'importantes demandes de financement.
- La sensibilisation des collaborateurs aux enjeux climatiques (Fresque climat).

L'objectif de ce dispositif est d'identifier les contreparties les plus vulnérables aux enjeux de transition énergétique et d'amorcer les discussions avec ces contreparties pour les accompagner dans leurs démarches de transition.

En 2022, Saham Bank a identifié plusieurs clients et projets sur des secteurs comme l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie, ... portant des risques E&S. Des due diligences ont été menées afin d'évaluer les

risques relatifs auxdits clients et projets et définir les actions à mener pour se conformer aux standards du groupe Société générale. Pour certaines contreparties, la mise en place de plans d'actions E&S et le respect d'engagements E&S ont même été intégrés dans les contrats de crédit.

En 2023, la banque a poursuivi la remontée des indicateurs pour le suivi et le pilotage du dispositif de gestion des risques E&S tels que le nombre de client ayant fait l'objet d'une revue E&S approfondie, le nombre des transactions ayant fait l'objet d'une analyse E&S et le nombre de personnes formées à la gestion des risques d'origine E&S. Ce dispositif s'est poursuivi en 2024.

Il est à noter également que, consciente de l'émergence du risque climatique et de l'impact que ce dernier peut induire pour les activités de la banque, Saham Bank évalue, lors de ses stress tests ICAAP, les conséquences de scénarios climatiques adverses. Cette analyse prend en considération à la fois le risque physique* et le risque de transition**, en évaluant les effets potentiels sur le portefeuille crédits ainsi que sur les infrastructures de la banque. Ce point est par ailleurs systématiquement intégré lors de la revue annuelle des dossiers et lors de l'octroi de crédit.

*Risque physique = risque lié à des événements climatiques majeurs tels que sécheresse, stress hydrique ou inondation localisée.

**Risque de transition = risque lié à des évolutions réglementaires, fiscales ou économiques en réponse au climat (ex : taxe Carbone, hausse rapide des prix de l'énergie, etc.).

PARTIE IX. Annexes

I. Statuts

<https://www.sgmaroc.com/pdf/statuts.pdf>

II. Rapports de notation

- 2025 :
 - 21 Janvier 2025 : <https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-downgrades-societe-generale-marocaine-de-banques-to-aa-mar-outlook-stable-21-01-2025>
- 2024 :
 - 29 janvier 2024 : <https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-affirms-sgmb-national-rating-at-aaa-mar-outlook-stable-29-01-2024>
 - 09 Février 2024 : <https://www.fitchratings.com/research/banks/societe-generale-marocaine-de-banques-09-02-2024>
 - 24 Avril 2024 : <https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-places-societe-generale-marocaine-de-banques-on-rating-watch-negative-on-sale-announcement-24-04-2024>
 - 04 Juillet 2024 : <https://www.fitchratings.com/research/banks/societe-generale-marocaine-de-banques-update-04-07-2024>
- 2023 : <https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-affirms-sgmb-national-rating-at-aaa-mar-outlook-stable-06-02-2023>
- 2022 : [Fitch Affirms SGMB's National Rating at 'AAA\(mar\)'; Outlook Stable \(fitchratings.com\)](#)

III. Rapport financier annuel

- 2024 : https://www.sahambank.com/rapport-annuel-2024/rapport_annuel_2024.pdf
- 2023 : <https://www.sahambank.com/rapport-annuel-2023/>
- 2022 : <https://www.sahambank.com/rapport-annuel-2022/>

IV. Communiqués de presse

https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/2024/ResultatsSG_T1-2024.pdf
https://www.sahambank.com/comfinanciere/2024/Indicateurs_T2_2024.pdf
https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/2025/ResultatsSG_1T2025.pdf
https://www.sahambank.com/comfinanciere/2025/Indicateurs_S1_2025.pdf